This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 176 210

HARVARD LAW LIBRARY

Received MAY 3 1924

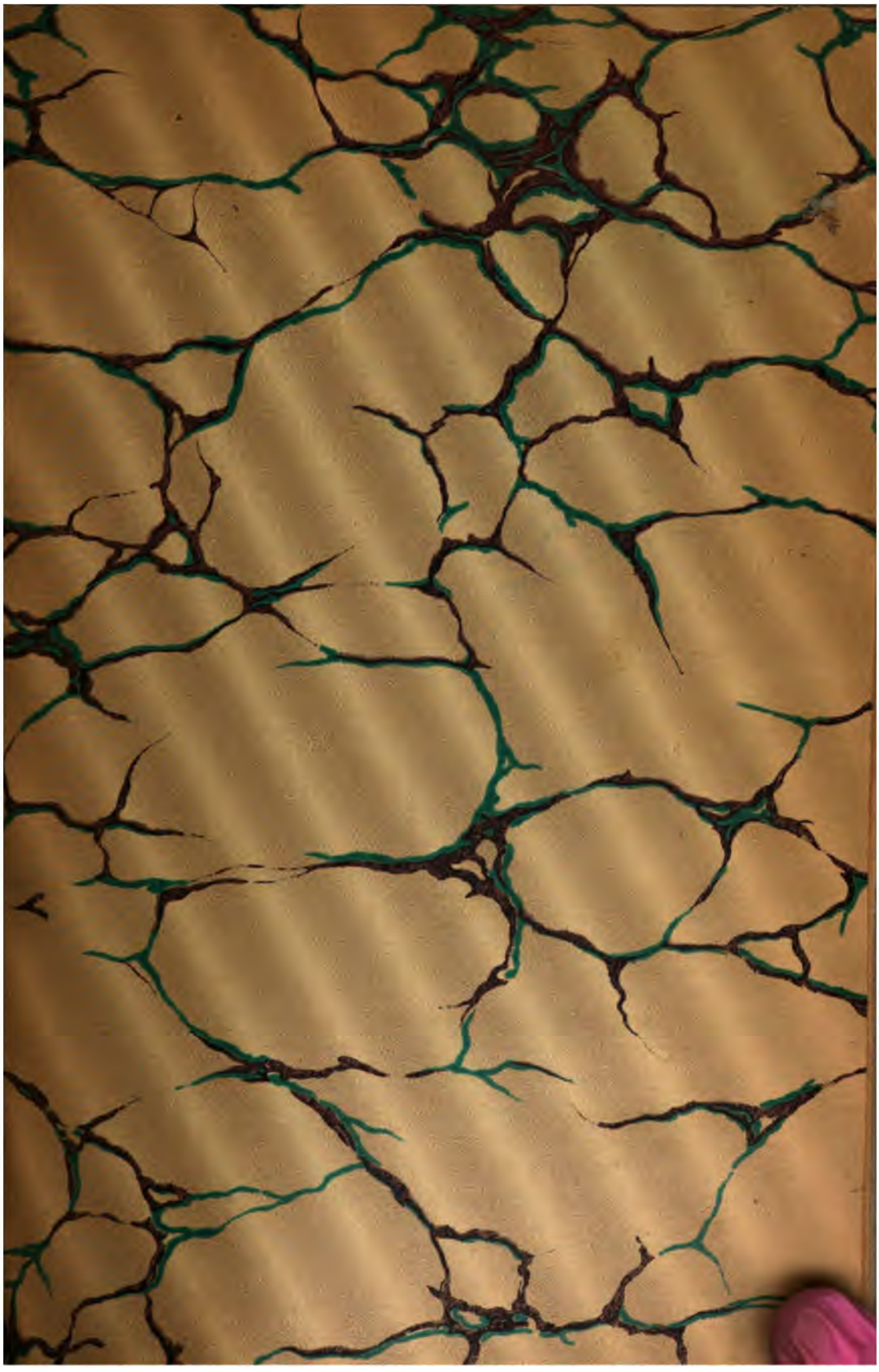

# LA PROPRIÉTÉ

ET

# LA COMMUNAUTÉ

# DES BIENS

Pont-à-Mousson, typ. Bordes.

# LA PROPRIÉTÉ

ET

# LA COMMUNAUTÉ

# DES BIENS

DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'A NOS JOURS

PAR

DOM HISOARD

TOME SECOND.

PARIS

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES

82, Rue Bonaparte

1869

915

5/3/24.

# HISTOIRE

DE LA

# COMMUNAUTÉ DES BIENS

## XXX

### Révolution française.

On a tout dit sur la Révolution française, tout excepté ce qui en explique le véritable sens et en précise nettement le but définitif. On a voulu la personnifier, tantôt dans Mirabeau, tantôt dans Robespierre. Mais M. Albert du Boys prouve parfaitement que Mirabeau fut le précurseur de Robespierre, et Robespierre lui-même le précurseur de Babœuf. Les principes, dit-il, de l'égalité réelle ou de la communauté des biens, que ce dernier tenta de réaliser, n'étaient autres que ceux proclamés d'abord avec quelques réserves par l'Assemblée consti-

tuante, par Mirabeau, Talleyrand, Tronchet, puis reconnus par la Convention dans sa constitution du 24 juin 1793. « Robespierre et Saint-Just d'abord, puis Babœuf et Sylvain Maréchal, ne firent que tirer les conséquences de ces doctrines (1) ». C'est ce que démontre également M. Alfred Sudre. « Mirabeau et Tronchet, dit-il, avaient proclamé à la tribune de l'Assemblée constituante, que la propriété est une pure création sociale, sans racines dans la nature ; ils avaient attribué à la société sur les biens de ses membres un droit souverain et illimité... Robespierre en déduisit d'abord la suppression absolue du droit de tester, et plus tard la restriction de la propriété à une possession précaire écrite dans sa déclaration des droits de l'homme. Il proclama l'impôt progressif, la taxe des pauvres et le droit au travail. Saint-Just, prenant le même point de départ, rêva l'abolition des successions collatérales, la proscription de l'opulence, l'établissement d'un vaste domaine commun. Enfin, Babœuf, et à sa suite les restes des Jacobins, tirèrent la dernière conséquence du principe posé par Mirabeau, en proclamant le communisme. La conjuration qu'ils tramèrent forme le nœud et la péripétie de l'existence du parti ultra-démocratique ; elle nous montre le terme de la pente sur laquelle il est entraîné (2) ».

(1) *Des principes de la Révolution française considérés comme principes générateurs du socialisme et du communisme*, liv. II, ch. II. etc. — (2) *Histoire du communisme*, p. 341, 342.

Oui, la réalisation complète et universelle de la communauté des biens, voilà le but définitif de la Révolution dont la seule personnification véritable est Babœuf, voilà le dernier mot des principes de 1789 et de la démocratie. Mirabeau, Robespierre, Babœuf, forment les trois anneaux d'une même chaîne, les trois termes de cette trilogie, qui se relient rigoureusement, et dont le troisième, terminant cette grande phase historique, en révèle toute la signification. Tout acte, comme toute pensée, se juge par le dernier terme, qui en est la formule complète. Le programme de la Révolution est donc tout entier dans le Manifeste des *Égaux*, et son but dans la communauté des biens que ceux-ci proclamèrent.

Rien n'est plus évident. Dès son début, la Révolution fait sa nuit du 4 août, que Rivarol nomme avec raison « la Saint-Barthélemy des propriétés », et proclame, en tête de ses déclarations des droits de l'homme, l'égalité, dont le principe, suivant la juste expression de Malouet, « porte la hache sur les racines de la propriété ». A ce droit de propriété elle substitue le droit de vivre que nous avons vu défini par Brissot. « Tout homme, dit Larochefoucault-Liancourt, à l'Assemblée constituante, tout homme a droit à la subsistance. Cette vérité fondamentale de toute société, et qui réclame impérieusement une place dans la déclaration des droits de l'homme, a paru devoir être au comité la base de toute loi, de toute

institution politique... Ainsi chaque homme ayant droit à sa subsistance, la société doit pourvoir à la subsistance de ses membres... C'est pour la société une dette inviolable et sacrée ». Il explique ailleurs (1) que « si celui qui existe a droit de dire à la société : Faites-moi vivre », la société a le droit de lui demander en échange son travail ; et que « la misère des peuples est le tort des gouvernements » qui « se rendent coupables de tous les crimes produits par la pauvreté », qu'il faut prévenir « par un sentiment pressant d'humanité, auquel doit céder toute autre considération ».

Non-seulement Mirabeau, Talleyrand, Tronchet, l'abbé Maury lui-même, mais tous les membres de la Constituante reconnurent que la propriété « est une création de la société et des lois conventionnelles », qui peuvent l'abolir, puisqu'elles l'ont établie. « Une propriété antérieure à la loi est une chimère, dit l'abbé Maury ; il n'en existe que par la loi ». Dès le 10 août 1789, Mirabeau proclame que « les propriétaires ne sont que des salariés, agents et économes du corps social ». Il va plus loin, et, après avoir établi « le droit égal de tous à tout dans l'état naturel », dans son discours sur le droit de tester (2 avril 1791), il pose en ces termes, aux applaudissements unanimes de l'Assemblée, le principe même de la communauté des biens : « Si nous considérons

(1) Séance du 15 juillet 1790.

l'homme dans son état originaire... il paraît qu'il ne peut avoir de droir exclusif sur aucun objet de la nature ; car ce qui appartient également à tous n'appartient réellement à personne. Il n'est aucune partie du sol, aucune production spontanée de la terre qu'un homme ait pu s'approprier à l'exclusion d'un autre homme... Le fonds sur lequel il a déployé son industrie retourne au domaine général et redevient commun à tous les hommes. Voilà ce que nous enseignent les premiers principes des choses ». Il ajoute, en en faisant l'application à la société actuelle : « La propriété est donc un droit social ou civil..., et par conséquent la loi pourrait s'emparer des successions au profit de la société tout entière... Rien n'empêche qu'on ne regarde les biens du père comme rentrant de droit, par la mort de leur possesseur, dans le domaine commun ».

Voilà donc la communauté des biens nettement formulée comme le principe fondamental de la Révolution, sa pensée, sa tradition, son but, ainsi que l'ont remarqué M. Sudre, M. Albert du Boys et plusieurs autres. Mais les actes parlent plus haut encore que les discours. Non contente de proclamer le principe de la communauté des biens, la Révolution en commença dès son début la réalisation. Qu'est-ce autre chose, en effet, que ses décrets successifs par lesquels elle déclare biens de l'Etat, c'est-à-dire de la communauté sociale ou de tous, les biens de

la couronne, ceux des apanages, ceux du clergé, des séminaires diocésains, des fabriques, des fondations paroissiales, ceux des colléges, établissements d'études et d'instruction publique, ceux des hôpitaux, maisons de charité et autres institutions pour le soulagement des pauvres, ceux des communes et plus tard ceux des émigrés, ensemble de biens tellement considérable que la valeur seule des propriétés ecclésiastiques et individuelles devenues ainsi « propriété nationale », dépasse dix milliards ?

La Révolution ne fit donc que saper, dans toutes ses bases, la propriété, et réaliser autant qu'elle le pouvait, la communauté. Pressée par les épouvantables nécessités de cette époque de lutte et par l'ignorance et l'imperfection des moyens économiques, elle aliéna ensuite, il est vrai, une partie de ces biens. Mais cela prouve seulement que les tourmentes de la crise révolutionnaire ne lui permirent pas d'atteindre dès l'abord le but poursuivi plus directement depuis par les Jacobins et surtout par Babœuf.

Dans sa première phase, qui s'étend de Mirabeau à la prépondérance de Robespierre, elle pose le principe de la communauté et l'applique aux biens de certaines classes, principalement à ceux du clergé et de la noblesse. Dans sa seconde période, qui embrasse le temps qui s'écoula de Robespierre à Babœuf, elle va plus loin, et

entreprend de l'établir par un système de transition qui l'applique à toutes les classes, à tous les citoyens sans exception. Dès le commencement de 1791, toute la presse révolutionnaire attaque avec violence la propriété, les riches, et revendique l'égalité réelle et la communauté. « Les pauvres, dit l'auteur des *Révolutions de Paris*, ces honorables indigents qui ont fait pousser le fruit révolutionnaire, rentreront un jour, et peut-être bientôt, dans le domaine de la nature dont ils sont les enfants bien-aimés ». Cette revendication devient de plus en plus énergique, et cette guerre contre la propriété redouble de vigueur à la fin de 1792 et en 1793. Les journaux et les clubs ne cessent de retentir de ces attaques contre la bourgeoisie, signalée comme une aristocratie vaniteuse, despotique et hostile, et contre les riches qu'on propose de ramener à l'égalité par les emprunts forcés, les taxes de guerre, l'impôt progressif et mille autres moyens. « La doctrine des clubs, dit Baudin des Ardennes, était subversive de la propriété foncière, et n'attaquait pas moins la propriété mobilière, plus commode à saisir (1) ». Les Girondins eux-mêmes s'associent à cette revendication de l'égalité réelle de la communauté, et dans la *Chronique de Paris*, Rabaut développe les moyens qui lui semblent les plus propres à la réaliser.

Le 21 avril 1793, Robespierre lit au club des Jacobins

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences morales*, t. I, p. 504.

sa fameuse déclaration des droits où il proclame que le premier de ces droits naturels et imprescriptibles, « qui appartient également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales, est celui de pourvoir à la conservation de son existence et au développement de toutes ses facultés », que « toute possession, tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral », que « la société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres ». Cette déclaration, accueillie par des acclamations unanimes, n'était d'un bout à l'autre que le code même de l'application universelle de la communauté. Aussi, dès le lendemain, le citoyen Boissel la commentait au même club en ces termes : « Les sans-culottes de la République française reconnaissent que tous leurs droits dérivent de la nature, et que toutes les lois qui la contrarient, ne sont pas obligatoires. Les droits des sans-culottes consistent dans la faculté de s'habiller et de se nourrir, dans la jouissance et l'usufruit des biens de la terre, notre mère commune... »

« Il ne faut ni riches, ni pauvres, s'écrie Saint-Just. Un malheureux est au-dessus du gouvernement et des puissances de la terre ; il doit leur parler en maître... Il faut une doctrine qui mette en pratique ces principes et assure l'existence au peuple tout entier. L'opulence est une infamie ». Il conclut en demandant l'abolition de

l'héritage et la formation d'un vaste domaine, noyau de la communauté.

Le 11 mai 1794, Barrère s'exprime ainsi à la tribune de la Convention, comme rapporteur du Comité de salut public : « Citoyens, il y a peu de jours, vous applaudissiez à ces paroles : Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent... Ce n'est pas assez d'abattre les factions, de saigner le commerce riche, de démolir les grandes fortunes ; ce n'est pas assez de renverser les hordes étrangères, de rappeler le règne de la justice et de la vertu : il faut encore faire disparaître du sol de la République la servilité des premiers besoins, l'esclavage de la misère, et cette hideuse inégalité parmi les hommes qui fait que l'un a toute l'intempérance de la fortune, et l'autre toutes les angoisses du besoin ; plus d'aumônes, plus d'hôpitaux !... Jurons de ne plus reconnaître des classes d'hommes voués à l'infortune ou abandonnés à l'indigence ».

Mais comment atteindre ce but sinon par la communauté ? Aussi les Jacobins en poursuivaient-ils l'application par tous les moyens qui pouvaient y tendre : souverain domaine ou propriété éminente sur tout attribué à l'Etat, chargé « de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, d'élever tous les enfants aux dépens » de la communauté, et de leur donner à tous une éducation

égalitaire et gratuite (1) ; abolition absolue du droit de tester ; suppression de l'héritage ; limitation de plus en plus étroite de la propriété individuelle ; impôt progressif sur le luxe et toutes les richesses tant foncières que mobilières ; organisation sans cesse plus étendue des secours publics et des travaux en commun ; disposition par la société des capitaux et des instruments de production ; maximum, etc. etc. M. Sudre ne fait donc que constater un fait de toute évidence, lorsqu'il résume en ces termes l'œuvre et les doctrines des Jacobins : « Robespierre adoptait ainsi toutes les mesures qui, dans l'esprit de leurs inventeurs, comme dans la réalité, constituent la transition de la propriété au communisme... Saint-Just inaugure l'établissement partiel du communisme ». Après avoir apposé « la communauté mystique et théocratique» des Jacobins à la « communauté anarchique et impie » des Hébertistes, M. Sudre ajoute : « Comme il faut que toute doctrine aboutisse à une conclusion, que tout principe porte ses conséquences, le parti de Robespierre et de Saint-Just, vaincu et forcé de se replier sur lui-même, accomplit ce travail logique dans le silence des prisons, qu'il dut peupler à son tour, et le mystère de secrets conciliabules. Il chercha l'organisation qui répondait complètement à son idéal et résolvait toutes ses contradictions. Il dit son dernier mot ; il fit sa der-

(1) Voy. Projet d'éducation de Robespierre, du 13 juillet 1793.

nière tentative : cette tentative fut la conjuration de Babœuf, ce dernier mot fut le communisme (1) ».

Ecoutons ce dernier mot, non pas seulement des Jacobins, mais de toute la Révolution française.

(1) *Histoire du communisme*, p. 300, 318-320.

## XXXI

### Révolution française. — Les Égaux. Conjuration de Babœuf.

La chute de Robespierre au 9 thermidor an IV (26 octobre 1795), en arrêtant momentanément la Révolution, ne fit que lui donner une impulsion nouvelle qui la précipita jusqu'à ses dernières conséquences. Robespierre avait continué l'œuvre de Mirabeau ; un ancien jacobin entreprit d'achever l'œuvre de Robespierre. C'était François Noël Babœuf. Né à Saint-Quentin en 1764, orphelin à seize ans, il eut plus tard le modeste emploi de commissaire, près le dépôt des titres de sa province. La Révolution ayant éclaté, il commença à développer ses théories égalitaires dans le *Correspondant picard*, journal d'Amiens. Dénoncé par les autorités locales, il fut conduit à Paris, mis en jugement et acquitté le 14 juillet 1790.

Nommé par ses compatriotes, administrateur du département de la Somme, il fut ensuite destitué, et vint à Paris où il applaudit à la cessation du régime de la Terreur et fonda le *Tribun du peuple, défenseur de la liberté de la presse*. Là, sous le pseudonyme de « Caïus Gracchus », il développa avec la plus grande hardiesse, tous les principes de la communauté de biens et de travail, y montrant le terme de la perfection de l'état social et le seul moyen d'assurer le *bonheur commun*, réclamant l'*égalité absolue* des conditions et des jouissances, combattant la propriété comme la source de l'esclavage et de tous les maux de l'humanité, attaquant les riches, en appelant au peuple, en un mot reproduisant toutes les doctrines de Jean-Jacques Rousseau, d'Helvetius, de Mably, de Brissot et de Morelly, dont le *Code de la nature* lui avait été communiqué par le jacobin Bodson.

Le *Tribun du peuple* devint le drapeau de tous les démocrates, de tous les Jacobins qui, sous le nom de société des *Égaux*, constituèrent une association formidable se proposant pour but la réalisation sociale de la communauté de biens et de travaux et la destruction de « l'inégalité des conditions afin d'arriver au bonheur commun ». Ils organisèrent un comité directeur dont les principaux membres furent Babœuf, Ph. Buonarotti, toscan, ancien jacobin et familier de Robespierre, Antonelle, ancien membre de l'Assemblée législative et

juré du tribunal révolutionnaire, Sylvain Maréchal, Amand. Ils choisirent le Panthéon pour lieu de leurs réunions publiques, et s'y assemblaient par groupes, afin de se conformer au texte de la constitution de l'an III, alors en vigueur, et qui défendait les clubs ayant une tribune et un bureau ; et leurs séances se prolongeaient jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Les anciens jacobins y accoururent, plus nombreux que jamais ; et insensiblement ils reprirent les caractères d'un club, se donnant un président, une tribune et des signes de reconnaissance.

Cependant quelques-uns des Égaux craignaient encore que la réalisation de la communauté des biens ne fût prématurée ; et Antonnelle développa cette opinion dans deux lettres publiées, l'une dans *l'Orateur plébéien*, numéro 9, l'autre dans le *Journal des hommes libres*, numéro 144. Tout en déclarant la propriété la création la plus fatale à l'humanité, et en proclamant l'excellence de la communauté, il émettait des doutes sur l'opportunité de son application immédiate, principalement parce que l'homme avait perdu « ces vertus et cette simplicité nécessaires pour rentrer dans un ordre de choses naturel et pur, dont il ne nous serait plus donné d'apprécier les douceurs ». Comme si les vices, presque tous engendrés par le régime de la propriété, pouvaient jamais être une raison de perpétuer ce régime et d'ajour-

ner celui de la communauté, qui seul peut nous ramener à ces vertus et à cette simplicité originelles !

Babœuf fit à Antonnelle une réponse étendue, dans son *Tribun du peuple*. En voici une analyse qui ne saurait être suspecte, car nous l'empruntons à l'un des plus violents adversaires du communisme, M. A. Sudre. « Il n'est jamais trop tard, dit Babœuf, pour désabuser les hommes de leurs erreurs sur le droit de propriété. Ne fallait-il pas que le temps eût rendu manifestes tous les maux qui découlent de cette détestable institution, pour que l'on en vint à l'abolir ? Ne fallait-il pas que le peuple, le grand nombre fût dépouillé, rançonné par les propriétaires, pour sentir toute la portée de cette parole de Rousseau : Les fruits sont à tous, la terre n'est à personne ? On prétend que la propriété ne saurait être déracinée chez les grandes nations qui la subissent depuis une longue suite de siècles. Quoi donc ! la Révolution n'a-t-elle pas prouvé que le peuple français, pour être un grand et vieux peuple, n'en est pas moins capable de modifier profondément son organisation sociale ? N'a-t-il pas tout changé, depuis 89, excepté cette seule institution de la propriété ? Pourquoi cette unique exception, si l'on reconnaît qu'elle porte sur le plus odieux des abus, sur la plus déplorable création de nos fantaisies. On ne pourrait, dit-on, marcher à la conquête de l'égalité réelle que par le brigandage et la guerre

civile. Mais qu'est-ce donc que le brigandage, sinon les mille moyens par lesquels nos lois ouvrent la porte à l'inégalité et autorisent la spoliation du grand nombre par quelques-uns ? Est-il une guerre civile plus horrible que celle qui règne dans la société actuelle, où la propriété fait de chaque famille une république à part, que la crainte d'être dépouillée et l'inquiétude de manquer du nécessaire incitent à conspirer sans cesse pour dépouiller les autres ? Babœuf invoque sur ce point l'autorité du *Code de la nature*. Il déclare qu'il n'y a point à craindre, en marchant à la conquête de l'égalité, de guerre civile comparable aux luttes d'homme à homme et de peuple à peuple qu'entretient l'état présent. Puisqu'on n'a pas hésité devant des guerres sans nombre pour maintenir la violation des lois de la nature, comment pourrait-on balancer devant la guerre sainte et vénérable qui aurait pour objet leur rétablissement ? L'inauguration de la communauté n'est pas hérissée de difficultés iusurmontables. Il ne faut point une vertu extraordinaire pour adopter un ordre de choses qui assure le *nec plus ultrà* du bonheur. Pourquoi des palliatifs, des demi-moyens, quand la communauté offre un remède radical pour tous les maux qui affligent la société ? Babœuf conjure Antonelle de s'unir aux vingt-quatre millions d'Érostrates qui vont incendier le temple infâme où l'on sacrifie au démon de la misère, par l'as-

sassinat de presque tous les hommes. Enfin il annonce qu'il travaille lui-même à un plan d'exécution qui résoudra toutes les difficultés que peut présenter l'application des principes de la communauté et de l'égalité absolue (1) ».

Antonelle, convaincu, s'unit aux efforts de ceux qui poursuivaient la réalisation immédiate de la communauté. De son côté, le Directoire, effrayé de l'importance et de la popularité de la société du Panthéon, essaya de la contenir par des mesures administratives; mais il échoua complètement. L'association prenait d'immenses développements, le nombre de ses membres croissait de jour en jour, ses séances se prolongeaient de plus en plus avant dans la nuit, et les associés finirent par s'y rendre en armes, afin d'opposer au besoin la force à la force. Alors le Directoire en ordonna la clôture, et le 8 ventôse an V, Bonaparte, général de l'armée de l'intérieur, dispersa le club et fit sceller les portes du lieu de ses réunions.

Cette mesure ne fit qu'accroître les forces des Égaux et changer leur agitation publique en une conjuration dans laquelle ils firent entrer la *légion de police* tout entière, à la suite d'une propagande active de quelques semaines. Le Directoire licencia cette légion et la fit désarmer par les autres troupes de la garnison. C'est

(1) *Histoire du communisme* par M. Alfred Sudre, p. 329, 330.

alors que les Égaux résolurent définitivement de recourir aux armes. Un comité secret de salut public fut formé pour élaborer le plan de la nouvelle organisation sociale et de l'insurrection qui devait l'établir. On adopta pour base de la communauté les principes du *Code de la nature* de Morelly, commentés par Babœuf; on rédigea le Manifeste de l'insurrection et les décrets organiques de la communauté. Le *Comité insurrecteur*, composé alors de Babœuf, Ph. Buonarotti, Darthé, Antonelle, Sylvain Maréchal et quelques autres, publia d'abord l'analyse suivante de la doctrine de Babœuf.

---

## XXXII

### Révolution française.

*(Analyse de la doctrine de Babœuf).*

L'*Analyse de la doctrine de Babœuf*, déclaration officielle des droits, Charte de la communauté selon lui, se compose de onze articles, chacun suivi d'explications et de commentaires. En voici le texte presque entier, résumé seulement en quelques endroits, à cause de sa longueur :

Article 1er. — « La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens. » *Commentaires* I. Dans l'origine, « tous les hommes également maîtres des productions de la nature », vivaient en communauté absolue des biens, tout était en commun, tout était à tous. II. D'où pouvait venir « l'iné-

galité de droit ? De leur différence naturelle ? Ils ont tous les mêmes organes et les mêmes besoins. De leur dépendance les uns des autres ? Mais nul n'était assez fort pour asservir ses semblables ». D'ailleurs ce n'eût été qu'un abus de la force et de la violence qui ne saurait jamais constituer un droit. Du besoin réciproque que chacun a des autres ? Mais ce besoin établit au contraire « l'avantage des secours mutuels et de la bienveillance commune qui leur faisait à tous une nécessité de respecter dans les autres le droit dont ils se sentaient investis par la nature. De la férocité des cœurs ? Mais cette férocité naît de l'exaspération des passions » dont la propriété est la source, et l'amour mutuel « est une suite immédiate de notre organisation. D'un penchant inné pour l'humiliation et la servitude ? Mais la vue des distinctions est pour les êtres même les plus sauvages une sensation douloureuse, une source de jalousie et de haine.» III. La famille est le premier type des sociétés. Or, la famille est établie sur la communauté, et est ainsi une des « preuves les plus frappantes du droit dont nous parlons. L'égalité y est le gage de la tendresse des pères, de l'union et du bonheur des enfants. Est-elle rompue ? le chagrin et la jalousie y introduisent le désordre et les violences. Tout, jusqu'à l'amour des parents, inspire aux enfants la haine des partialités que les parents eux-mêmes ne peuvent s'appliquer sans ris-

quer d'introduire dans les familles des passions dangereuses ». IV. La communauté égalitaire est donc le principe fondamental de l'ordre social. « V. L'oubli de ce principe a introduit parmi les hommes, les fausses idées de bonheur; les égarements des passions; le dépérissement de l'espèce; les violences, les troubles, les guerres; la tyrannie des uns et l'oppression des autres; les institutions civiles et politiques qui, en consacrant l'injustice, dissolvent enfin les sociétés après les avoir longtemps déchirées. La vue des distinctions, du faste et des voluptés dont on ne jouit pas, fut et sera toujours pour la multitude une source inépuisable de tourments et d'inquiétudes... Quelques citoyens se créent-ils de nouveaux besoins et introduisent-ils dans leurs jouissances des raffinements inconnus à la multitude? la simplicité n'est plus aimée, le bonheur cesse d'être dans une vie active et dans une âme tranquille, les distinctions et les voluptés deviennent le suprême des biens, personne n'est content de son état, et tous cherchent en vain le bonheur auquel l'inégalité a fermé l'entrée de la société. Plus on obtient de distinctions, plus on en désire, plus on excite la jalousie et la convoitise. De là tant d'entreprises extravagantes; de là cette soif si insatiable et si criminelle de l'or et du pouvoir; de là les haines, les violences et les meurtres; de là ces guerres sanglantes causées par l'esprit de conquêtes et par la

jalousie de commerce, qui ne laissent pas à la pauvre humanité un seul instant de relâche. Au milieu de ce bouleversement d'idées, la mollesse et le chagrin détruisent une partie de l'espèce, énervent l'autre, et préparent à la société des générations incapables de la défendre. De l'attachement aux distinctions naissent les précautions que l'on prend pour les conserver malgré l'envie et le mécontentement qu'elles engendrent. Ces précautions sont les lois barbares, les formes exclusives de gouvernement, la morale servile ; en un mot, la tyrannie d'un côté, l'oppression de l'autre. Cependant la voix de la nature ne peut-être entièrement étouffée ; elle fait pâlir quelquefois ses enfants ingrats ; elle venge par ses éclats les larmes de l'humanité, et si elle parvient rarement à la rétablir dans ses droits, elle finit toujours par renverser les sociétés qui en méconnurent les lois. Si l'égalité des biens est une suite de celle de nos organes et de nos besoins, si les malheurs publics et individuels, si la ruine des sociétés sont les effets nécessaires des atteintes qu'on lui porte, cette égalité est donc de droit naturel ».

Article 2. — « Le but de la société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter par le concours de tous, les jouissances communes ». *Commentaires*. I. La société ne peut avoir pour but que d'étendre et de con-

solider par les lois la communauté des biens fondée par la nature elle-même, et de la préserver des abus « qui naissent de la violation de l'égalité. La conservation de l'égalité est le but de l'association, parce que ce n'est que par elle que les hommes réunis peuvent être heureux. II. En réunissant leurs forces, les hommes veulent assurément se procurer le plus grand nombre de jouissances dont ils avaient l'idée par le moins possible de peines. Or, l'abondance des choses nécessaires assure ces jouissances, et est elle-même assurée par le travail des associés, qui n'est pour chacun d'eux le moindre possible que lorsqu'il est réparti sur tous ».

Article 3. — « La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler : nul n'a pu, sans crime, se soustraire au travail ». *Commentaires* I. « Le travail est un précepte de nature : 1° Parce que l'homme isolé dans les déserts ne saurait, sans un travail quelconque, se procurer la subsistance ; 2° Parce que l'activité que le travail modéré occasionne est une source de santé et d'amusement. II. Cette obligation n'a pu être affaiblie par la société, ni pour tous, ni pour chacun de ses membres : 1° Parce que sa conservation en dépend ; 2° Parce que la peine de chacun n'est la moindre possible que lorsque tous y participent ».

Article 4. — « Les travaux et les jouissances doivent être communs ». *Commentaires.* « C'est-à-dire que tous

doivent supporter une égale portion de travail. La justice de ce principe découle des preuves des articles 1 et 3 ci-dessus. Mais qu'entend-on par communauté de travail? Veut-on que tous les citoyens soient astreints aux mêmes occupations? Non; mais on veut que les différents travaux soient répartis de manière à ne pas laisser un seul valide oisif; on veut que l'augmentation du nombre des travailleurs garantisse l'abondance publique, tout en diminuant la peine individuelle; on veut qu'en retour chacun reçoive de la patrie de quoi pourvoir aux besoins naturels et au petit nombre de besoins factices que tous peuvent satisfaire. Que deviendront, objecterat-on peut-être, les productions de l'industrie, fruit du temps et du génie? Nest-il pas à craindre que, n'étant pas plus récompensées que les autres, elles ne s'anéantissent au détriment de la société? Sophisme! C'est à l'amour de la gloire et non à la soif des richesses que furent dûs dans tous les temps les efforts du génie. Des millions de soldats pauvres se vouent tous les jours à la mort pour l'honneur de servir les caprices d'un maître cruel, et l'on doutera des prodiges que peut opérer sur le cœur humain le sentiment du bonheur, l'amour de l'égalité et de la patrie, et les ressorts d'une sage politique? Aurions-nous d'ailleurs besoin du clinquant du luxe, si nous avions le bonheur de vivre sous les lois de l'égalité »?

Article 5. — « Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire ». *Commentaires.* « I. Inégalité et oppression sont synonymes : si opprimer quelqu'un est violer à son égard une loi, c'est que l'inégalité des charges peut opprimer parce que l'inégalité blesse les lois naturelles auxquelles il est absurde d'opposer les lois humaines. II. Opprimer signifie, ou restreindre les facultés de quelqu'un, ou augmenter ses charges. C'est précisément ce que fait l'inégalité en diminuant les jouissances de celui dont elle aggrave les devoirs ».

Article 6. — « Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie ». *Commentaires.* « Si l'on démontre que l'inégalité n'a d'autre cause que cette appropriation exclusive, on aura démontré le crime de ceux qui introduisirent la distinction du *mien* et du *tien*. Dès l'instant où les terres furent partagées naquit le droit de propriété. Alors chacun fut le maître absolu de tout ce qu'il pouvait retirer des champs qui lui étaient échus et de l'industrie qu'il pouvait exercer... Les uns restèrent ainsi les maîtres des choses nécessaires à l'existence, tandis que d'autres n'eurent droit qu'aux salaires qu'on voulait bien leur payer ». De là la dépendance et l'oppression des seconds par les premiers, organisées sous les noms de louage, fermage, loyer, rente et salariat. « Aussitôt surtout que les acci-

dents naturels, l'économie ou l'adresse des uns, la prodigalité ou l'incapacité des autres, ayant réuni les propriétés territoriales en un petit nombre de familles, les salariés furent beaucoup plus nombreux, ceux-ci furent à la merci des premiers qui, fiers de leur opulence, les réduisent à la vie » la plus misérable et souvent à mou-de faim. «De cette révolution datent les sinistres effets de l'inégalité développés au premier article. Depuis on a vu l'oisif, vivre par une révoltante injustice, des sueurs de l'hommme laborieux, accablé sous le fardeau des fatigues et des privations ; on a vu le riche s'emparer de l'État et dicter en maître des lois tyranniques au pauvre violenté par le besoin et avili par l'ignorance. Les malheurs de l'esclavage découlent de l'inégalité, et celle-ci de la propriété. *La propriété est donc le plus grand fléau de la société ; c'est un véritable délit public.* On nous dira que la propriété est un droit antérieur à la société, qui a été instituée pour la défendre. Mais comment avait-on pu avoir l'idée d'un semblable droit avant que ces conventions eussent assuré au propriétaire les fruits de son travail ? Comment la société a-t-elle pu devoir son origine à l'institution la plus subversive de tout sentiment social ? Que l'on ne dise pas qu'il est juste que l'homme économe et laborieux soit récompensé par l'opulence, et que l'oisif soit puni par la misère ». Car, par la rente, le loyer, le fermage, le louage, et le salariat,

la propriété produit au contraire le résultat inverse, et assure l'opulence à l'oisif, la misère au travailleur, tandis que la communauté garantit à tous la satisfaction de tous leurs besoins en échange de leur travail. « Sans doute, il est équitable que l'homme actif ou acquittant sa dette reçoive de la patrie ce qu'elle peut lui donner sans se détruire ; il est équitable qu'il en soit récompensé par la reconnaissance publique, mais il ne saurait acquérir par là le droit d'empoisonner son pays, pas plus qu'un soldat n'acquiert par sa valeur le droit de l'asservir. Quoiqu'il y ait des mauvais sujets qui doivent imputer à leurs propres vices la misère où ils sont réduits », il est certain cependant que la propriété répartit la fortune, non selon le travail, mais selon la richesse ou le capital déjà acquis, laissant la misère au véritable travailleur et donnant l'opulence à l'oisif, propriétaire, rentier, spéculateur ou financier. D'ailleurs « les mauvais sujets eux-mêmes le seraient-ils sans les vices et les folies dans lesquels ils sont entraînés par les institutions sociales, qui punissent en eux les effets des passions dont elles provoquent les développements » ?

Article 7. « Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni pauvres, ni riches ».

Article 8. « Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents, sont les ennemis du peuple ».

Article 9. « Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur : l'instruction doit être commune ». *Commentaires*. « I. Cette accumulation enlève aux hommes de peine jusqu'à la possibilité d'acquérir les connaissances nécessaires à tout bon citoyen. II. Il faut au peuple l'instruction, pour qu'il ne soit pas la proie des rusés et des prétendus savants. Il lui importe de bien connaître ses droits et ses devoirs ».

Article 10. « Le but de la Révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun ».

Article 11. « La Révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tout bien, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, gémissent dans la misère, et ne sont rien dans l'État ».

---

## XXXIII

**Révolution française. — Décrets organisant la communauté. Manifeste des Égaux.**

Fait inouï dans les annales du monde! Une nation de trente millions d'hommes se lève pour réaliser immédiatement la communauté des biens. Et c'est la première nation de la terre, celle qui est à la tête de la civilisation, des lettres, des sciences, des arts, à l'apogée de sa gloire et de son génie, et qui est depuis quinze siècles le phare de tous les autres peuples. Cette nation se lève au nom du genre humain tout entier, prenant l'initiative d'une rénovation universelle qui doit s'étendre jusqu'aux extrémités du globe. La Révolution française, aujourd'hui le drapeau de toute l'Europe, dit à la face du ciel son dernier mot, et ce dernier mot est l'application immédiate de la communauté des biens.

La question fut nettement posée dès le début. « La propriété, disaient Antonelle et Felix Lepelletier, est la plus déplorable création de nos fantaisies. L'état de communauté est le seul juste, le seul bon, le seul conforme aux purs sentiments de la nature ; hors de là, il ne peut exister de société paisible et vraiment heureuse (1)». « Le nombre est infini de ceux qui adoptent l'opinion que les hommes réunis en société ne peuvent trouver le bonheur que dans la communauté des biens. C'est un des points sur lesquels les poètes et les philosophes, les cœurs sensibles et les moralistes austères, les imaginations vives et les logiciens exacts, les esprits exercés et les esprits simples, furent et seront toujours unanimes dans leur sentiment comme dans leur pensée... La réalisation de ce plan social est le vœu continuel des âmes pures, la plus naturelle pensée des esprits droits (2) ». Un ouvrage de Bodson et l'*Éclaireur du peuple* soutenaient les mêmes principes. C'est comme conservateur, comme restaurateur du véritable ordre social que Babœuf poursuivait son entreprise. Il y voyait la liberté complète dont la condition fondamentale, disait-il, est la satisfaction des besoins de tous. Il y voyait surtout l'œuvre morale par excellence, et s'écriait avec Morelly, et après les Pères et les docteurs de l'Église : « L'esprit de propriété dispose chaque individu à immoler à son

(1) *L'Orateur plébéien*, n° 9. — (2) *Journal des Hommes libres*, n° 44, etc.

bonheur l'espèce entière ; la propriété est la seule cause générale et permanente de toutes les discordes, de tous les maux, de tous les crimes ».

Pour atteindre le but qu'il se proposait, le Comité insurrecteur prépara d'abord des décrets économiques qui réglaient l'organisation du régime de la communauté. En voici la reproduction abrégée, mais presque entièrement textuelle :

Il est établi dans la république une grande communauté nationale comprenant les biens nationaux, ceux de l'État, des communes, des hospices, des établissements d'instruction publique, ceux affectés aux service public, ceux provenant de confiscations et de condamnations judiciaires, ceux des hommes qui se sont enrichis dans l'exercice des fonctions publiques, ceux dont les propriétaires négligent la culture et ceux dont on ferait abandon à la communauté.

Sont membres de la grande communauté nationale : le français de l'un et l'autre sexe qui fait abandon à la patrie de tous ses biens, et lui consacre sa personne et le travail dont il est capable ; les vieillards qui ont atteint leur soixantième année, et les infirmes, s'ils sont pauvres; les jeunes gens élevés dans les maisons nationales d'éducation.

La grande communauté nationale entretient tous ses membres et leur fournit ce dont ils ont besoin. Elle as-

sure dès ce moment à chacun d'eux : un logement sain, commode et proprement meublé ; des vêtements de travail et de repos ; le blanchissage, l'éclairage, le chauffage ; une quantité suffisante d'aliments, en pain, en viande, volaille, poisson, œufs, beurre, huile, vins ou autres boissons usitées dans les différentes régions, légumes, fruits, assaisonnements et autres objets dont la réunion constitue une médiocre et frugale aisance ; les secours de l'art de guérir. Il y a, dans chaque commune, à des époques déterminées, des repas communs. L'entretien des fonctionnaires publics est égal à celui des membres de la communauté. Nul ne peut conserver de la monnaie ou recevoir un salaire. Il y a, dans chaque commune, des magistrats chargés de distribuer à domicile, aux membres de la communauté, les productions de l'agriculture et des arts. La loi détermine les règles de cette distribution.

La grande communauté nationale est administrée par des magistrats locaux au choix de ses membres, d'après les lois et sous la direction de l'administration suprême de l'État. Elle se divise en régions dont chacune comprend tous les départements contigus, dont les productions sont à peu près les mêmes. Il y a, dans chaque région une administration intermédiaire à laquelle les administrations départementales sont subordonnées. Des lignes télégraphiques accélèrent la correspondance

entre ces diverses administrations qui, par la constatation officielle de la nature et de la somme des produits et des besoins, règlent et coordonnent la répartition, de manière à ce qu'elle soit égale, par les transports et les versements qui comblent réciproquement le déficit des produits de chaque localité par le superflu des autres ; l'administration départementale opérant cette répartition pour chaque département, l'administration intermédiaire pour chaque région, et l'administration suprême, directrice générale, pour toutes les régions entre elles. Des magistrats spéciaux sont chargés de diriger les transports d'une commune, d'un département ou d'une région à un autre. Avant tout, on pourvoit soigneusement à une réserve, en prélevant tous les ans et en déposant dans les magasins le dixième de toutes les récoltes de la communauté. Tout commerce est supprimé. Mais la république procure à la communauté les denrées et marchandises exotiques, au moyen d'échanges de son superflu en productions de l'agriculture et des arts contre celui des peuples étrangers. A cet effet, des entrepôts commodes de commerce sont établis sur les frontières de terre et de mer, et des agents sont chargés de ces échanges ; les prévaricateurs seront sévèrement punis.

Les biens de la communauté nationale sont exploités en commun par tous ses membres valides. Chacun d'eux doit à la communauté le travail de l'agriculture ou des

arts utiles dont il est capable. Sont exceptés les vieillards âgés de soixante ans et les infirmes. Les citoyens qui, par l'abandon volontaire de leurs biens, deviendraient membres de la communauté, ne seront soumis à aucun travail pénible, s'ils ont atteint leur quarantième année et s'ils n'exerçaient pas un art mécanique. Dans chaque commune, les citoyens seront distribués en autant de classes qu'il y a de professions diverses. Tous ceux qui composent chaque classe nomment des magistrats qui, sous les ordres de l'administration, dirigent les travaux, veillent sur leur égale répartition et donnent l'exemple du zèle et de l'activité. Un conseil de vieillards, délégué par chaque classe de travailleurs, éclaire l'administration municipale sur tout ce qui concerne la distribution, l'adoucissement et l'amélioration des travaux. On appliquera aux travaux de la communauté l'usage des machines et procédés propres à diminuer la peine des hommes. Le travail se répartit, par les diverses administrations, d'après la connaissance et la statistique exacte de l'état des travailleurs de chaque classe, des forces productrices et des besoins de la communauté. Les magistrats de chaque classe font déposer dans les magasins de la communauté les fruits de la terre et les productions des arts susceptibles de conservation : il en est fait régulièrement le recensement officiel. Les magistrats attachés à la classe d'agriculture, veillent à la propagation et à

l'amélioration des animaux propres à la nourriture, à l'habillement, au transport et au soulagement des travaux des hommes.

La république invite tous les bons citoyens à aider au succès de la réforme par un abandon volontaire de leurs biens à la communauté. Ceux qui restent en dehors seront seuls soumis à l'impôt, qui est doublé, réparti progressivement, et sera perçu en nature au profit de la communauté. Ces non-participants peuvent être requis, en cas de besoin, de verser dans les magasins de la communauté, et à valoir sur les contributions à venir, leur superflu en denrées et autres objets manufacturés. Ils ne pourront être fonctionnaires publics. Ceux dont l'incivisme, l'oisiveté, le luxe et les dérèglements donneraient à la société des exemples pernicieux, pourront être astreints au travail et leurs biens acquis à la communauté.

Le droit de succession *ab intestat* ou par testament est aboli ; tous les biens actuellement possédés par des particuliers écherront, à leur décès, à la communauté nationale. Seront considérés comme possesseurs actuels, les enfants d'un père aujourd'hui vivant.

La dette nationale est éteinte pour tous les Français. La république remboursera aux étrangers le capital des rentes perpétuelles qu'elle leur doit. En attendant, elle sert ces rentes, ainsi que les rentes viagères constituées

sur des terres étrangères. Les dettes de tout français qui devient membre de la communauté, envers un autre français, sont éteintes. La république se charge des dettes des membres de la communauté envers des étrangers. Les monnaies sont supprimées ; l'introduction dans la république, de l'or et de l'argent est prohibée. Les matières monnayées qui écherront à la communauté nationale seront employées à acheter, des peuples étrangers, les objets dont elle aura besoin.

Après ces décrets organisant la communauté, le comité insurrecteur rédigea le *Manifeste des Égaux*, écrit par Sylvain Maréchal et portant pour épigraphe ces paroles de Condorcet : « Égalité de fait, dernier but de l'art social ». En voici les principaux passages :

« Nous voulons l'égalité réelle ou la mort... La Révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière...

« Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits ? Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle... La loi agraire on partage des campagnes fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par leur

raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable : le bien commun ou *la communauté des biens*. Plus de propriété individuelle des terres ; *la terre n'est à personne*. Nous réclamons, nous voulons la jouissance communale des fruits de la terre : *les fruits sont à tout le monde*.

« Nous déclarons ne pouvoir souffrir davantage que la très grande majorité des hommes travaille et sue au service et sous le bon plaisir de l'extrême minorité. Assez et trop longtemps moins d'un million d'individus disposa de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leurs égaux. Qu'il cesse enfin ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire ! Disparaissez enfin révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés. Qu'il ne soit plus d'autre différence entre les hommes que celles de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes facultés, les mêmes besoins, qu'il n'y ait plus pour eux qu'une seule éducation, une seule nourriture. Ils se contentent d'un seul soleil et d'un air pour tous...

« La sainte entreprise que nous organisons n'a d'autre but que de mettre un terme aux dissensions civiles et à la misère publique. Jamais plus vaste dessein n'a été conçu et mis à exécution... Le moment des grandes mesures est arrivé. Le mal est arrivé à son comble ; il

couvre la face du globe. Le chaos, sous le nom de poli-
tique, y règne depuis trop de siècles. Que tout rentre
[illegible] sa place. A la voix de l'éga-
[illegible] justice et du bonheur s'or-
[illegible] la république des
[illegible] Les
[illegible]

is
qui
e qui
vre les
: recon-
égaux ».

## XXXIV

### Révolution française. — Conjuration et mort de Babœuf.

Jamais conjuration plus formidable et plus populaire n'avait été tramée; et les annales de toutes les nations n'offrent rien qu'on puisse lui comparer. Il n'entre pas dans le cadre de ce livre d'en raconter l'histoire. Elle a été écrite par l'un de ses principaux acteurs, Ph. Buonarotti (1). Cette conjuration embrassait toute la France, avait des ramifications dans les principales villes et devait éclater partout à la fois. Elle comptait dans son sein plus de soixante conventionnels parmi lesquels on remarquait Amar, ancien membre du comité de sûreté générale, Robert Lindet, Javogues, Ricord,

(1) *Conspiration de l'égalité, dite de Babœuf, suivie du procès auquel elle donna lieu et des pièces à l'appui,* Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8°. Voyez aussi *l'Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XXXVII, p. 155.

Laignelot, Choudieu, Félix Lepelletier, et Drouet : Barrère et Vadier n'y étaient pas étrangers. Parmi les chefs militaires figurait Rossignol, ancien général de l'armée de l'Ouest, qui avait sous ses ordres cinq cents officiers, ayant presque tous appartenu à l'armée révolutionnaire de Ronsin.

Des documents officiels attestent, qu'outre ces cinq cents officiers, les conjurés disposaient de six mille hommes de la légion de police licenciée, mille canonniers de la garnison, quinze cents grenadiers de la garde du corps législatif, cinq cents militaires détenus, mille pensionnaires de l'hôtel des Invalides, quatre mille anciens sans-culottes, quinze cents membres des anciennes autorités révolutionnaires, mille révolutionnaires arrivés des départements, en tout dix-sept mille hommes disciplinés et aguerris qui marchaient en première ligne et n'étaient encore que le noyau auquel devaient se joindre les populations des faubourgs. Ajoutez à cela l'action de sociétés secrètes, de journaux populaires, feuilles et brochures partout répandues ; une immense organisation d'agents chargés de préparer l'insurrection en poussant les troupes à la révolte, en parcourant les cafés et les lieux publics, en haranguant le peuple ; en un mot tous les moyens qu'il est possible d'imaginer.

Des combinaisons habiles et terribles devaient présider à l'emploi de ces forces formidables. Elles sont con-

signées dans l'*Acte d'insurrection* et d'autres pièces qui figurèrent au procès de Babœuf. En voici le résumé succinct. Au milieu de la nuit, au signal donné par le tocsin et le son des trompettes, tous, hommes et femmes se précipiteront en désordre sur tous les points à la fois, entraîneront les quartiers voisins et se rallieront autour de guidons portant l'inscription suivante : *Liberté, Égalité, Bonheur commun*, et sous la conduite de « généraux du peuple » distingués par des rubans tricolores flottants autour de leurs chapeaux. Ils se saisiront des armes de toute espèce partout où il s'en trouvera, s'empareront des mairies, de la trésorerie nationale, de la poste aux lettres, des ministères, du palais du Directoire, des salles des Anciens et des Cinq-cents, des télégraphes, des quatre-vingts pièces d'artillerie de Meudon, des dix-huit des Feuillants, de la poudrière de Grenelle et de tout magasin public ou privé, contenant des vivres ou des munitions de guerre. Ils garderont les barrières et le cours de la Seine, ne laissant sortir personne et n'admettant à l'entrée que les courriers et les porteurs ou conducteurs de comestibles. Les légions des environs de Paris, les patriotes des départements réfugiés dans la capitale et les officiers destitués soutiendront partout les efforts du peuple. Les deux conseils, le Directoire et les autres pouvoirs sont dissous comme usurpateurs de la souveraineté populaire. Les envoyés des puissances

étrangères sont sous la sauvegarde du peuple. Du pain et des vivres de toute espèce seront portés gratuitement au peuple sur les places publiques. Tous les biens des émigrés, des conspirateurs et de tous les ennemis du peuple deviennent propriété nationale. Les citoyens pauvres de toute la république seront immédiatement meublés et logés dans les maisons de conspirateurs. Les effets déposés au mont-de-piété et appartenant au peuple seront sur le champ gratuitement rendus. Le peuple français adopte les épouses et les enfants des braves qui auront succombé dans cette sainte entreprise, ainsi que les pères, mères, frères et sœurs à l'existence desquels ils étaient nécessaires: il les nourrira et les entretiendra. Le soin de terminer la révolution sera confié à une assemblée nationale.

Toutes les mesures étant ainsi prises, les armes prêtes, les proclamations imprimées, le jour du combat fut définitivement fixé et le mot d'ordre donné. Chose remarquable ! malgré le nombre immense des affiliés, le secret fut si bien gardé que la veille du jour où devait éclater cette formidable conjuration, le Directoire n'en soupçonnait pas même l'existence. Ce ne fut que le 21 floréal, an V, quelques heures avant l'explosion, qu'elle fut dénoncée par le capitaine Grisel. Frappé de stupeur, le Directoire agit cependant avec énergie et promptitude. Il fit immédiatement arrêter Babœuf et les autres mem-

bres du comité insurrecteur qui furent remis à la garde d'une force imposante. Des visites domiciliaires pratiquées avec la plus grande célérité amenèrent la saisie des armes destinées à la masse des conjurés. Les troupes restées fidèles occupèrent tous les lieux désignés comme points de rassemblement. C'en était fait de la conjuration.

Néanmoins elle était tellement formidable et populaire que Babœuf, ne pouvant croire qu'on osât lui donner l'éclat des débats publics, écrivit au Directoire une lettre dont voici quelques passages :

« Regarderiez-vous au-dessous de vous, citoyens directeurs, de traiter avec moi comme de puissance à puissance ? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre ; vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre ; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent. J'en suis presque convaincu, cet aperçu vous a fait trembler.

« Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte ? Je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne peut être suspecte.

« Qu'arriverait-il si cette affaire paraissait au grand jour ? Que j'y jouerais le plus glorieux de tous les rôles ? J'y démontrerais avec toute la grandeur d'âme, avec l'énergie que vous me connaissez, la sainteté de la cons-

piration dont je n'ai jamais nié d'être membre. Sortant de cette route lâche et frayée des dénégations dont le commun des accusés se sert pour parvenir à se justifier, j'oserais développer les grands principes et plaider les droits éternels du peuple, avec tout l'avantage que donne l'intime pénétration de la beauté de ce sujet; j'oserais, dis-je, démontrer que ce procès n'est pas celui de la justice, mais celui du fort contre le faible, des oppresseurs contre les opprimés et leurs magnanimes défenseurs. On pourrait me condamner à la déportation, à la mort; mais mon jugement serait aussitôt réputé prononcé par le crime puissant contre la vertu faible; mon échafaud figurerait glorieusement à côté de ceux de Barnevelt et de Sidney. Veut-on, et dès le lendemain de mon supplice, me préparer des autels auprès de ceux où l'on révère aujourd'hui d'illustres martyrs?...

« La mort ou l'exil seraient pour moi le chemin de l'immortalité, et j'y marcherais avec un zèle héroïque et religieux (1) ».

Sa confiance fut trompée. Les chefs de la conjuration furent traduits devant la haute cour de justice rassemblée à Vendôme. Babœuf y plaida hardiment la cause de la communauté des biens, en invoqua la tradition, cita Morelly, Mably, J.-J. Rousseau, notamment sa lettre à M. Bordes, académicien, démontrant que non-seu-

(1) *Moniteur* du 3 prairial, an V.

lement les fruits de la terre, mais encore les produits de l'industrie et des arts doivent appartenir en commun à tous les hommes, et que la propriété et la mauvaise et inégale répartition des biens sont la source de tous les maux, de tous les désordres, de tous les crimes. L'accusateur public, Viellart, ne dissimula pas non plus que la conjuration se proposait la réalisation immédiate de la communauté des biens. « Et quel était leur but, s'écrie-t-il ?... Lisez la *Doctrine de Babœuf*, imprimée, distribuée et affichée par le Comité insurrectionnel... Vous y verrez la proscription du droit de propriété, le principe de l'égalité de fait et de la communauté de tous les biens, de toutes les jouissances, de tous les fruits de la terre et même de tous les produits de l'industrie ». La cour répondit à Babœuf en le condamnant à mort ainsi que Darthé. Pendant la lecture de l'arrêt, ils se frappèrent chacun d'un coup de poignard dans la salle même des séances; mais leurs poignards se brisèrent dans leurs poitrines, et le lendemain, 6 prairial, an V, (24 mai 1797), ils furent portés encore vivants sur l'échafaud où ils moururent avec la plus grande intrépidité.

Les convictions de Babœuf restèrent jusqu'au dernier moment si inébranlables et si profondes, que quelques heures avant sa mort, il disait à sa femme : « J'ignore comment ma mémoire sera appréciée, quoique je croie

m'être conduit de la manière la plus irréprochable... Mais ne croyez pas que j'éprouve du regret de m'être sacrifié pour la plus belle des causes... Il appartient à la famille d'un martyr de la liberté de donner l'exemple de toutes les vertus... Je ne concevais pas d'autre moyen de vous rendre heureux, que par le bonheur commun. J'ai échoué ; je me suis sacrifié : c'est aussi pour vous que je meurs... Conservez ma défense ; elle sera toujours chère aux cœurs vertueux et aux amis de leur pays. Le seul bien qui vous restera de moi, ce sera ma réputation : et je suis sûr que vous et nos enfants, vous vous consolerez beaucoup en en jouissant. Vous aimerez à entendre tous les cœurs sensibles et droits dire en parlant de votre époux et de votre père : Il fut parfaitement vertueux ».

Cinq de ses complices furent condamnés à la déportation et les autres acquittés, faute de preuves. Mais la doctrine des Égaux, loin de périr avec Babœuf et Darthé, se perpétua dans l'ombre au milieu des guerres de l'Empire et des luttes de la restauration, et faisant explosion après 1830, elle fut le principal foyer d'où sortirent alors les communistes qui, en la transfigurant, couvrirent bientôt par millions la France, l'Angleterre, l'Europe et jusqu'à l'Amérique.

## XXXV

### Transformation du communisme.

Un fait immense était désormais acquis à l'humanité. La Révolution française avait dit son dernier mot et posé son but suprême : ce dernier mot, ce but suprême c'était la communauté. Or, cette révolution ayant pour caractère constitutif l'universalité, et étant devenue depuis le drapeau de tous les peuples modernes, la communauté n'était plus seulement le dernier mot, le but suprême d'une nation, mais celui du genre humain tout entier, celui de la civilisation moderne. La communauté s'était faite peuple, ce peuple s'était fait humanité, et cette humanité proclamait par tous les hommes de la Révolution, de Mirabeau à Robespierre et de Saint-Just à Babœuf, que son œuvre se résumait tout entière dans la réalisation complète de la communauté universelle, application

sociale du catholicisme, forme même de l'Église primitive de Jérusalem et de la communauté cénobitique. Or, il reste à clore aujourd'hui cette Révolution qui se continue incessamment depuis soixante-quinze ans ; tous les peuples le sentent profondément, tous le crient aux quatre vents du monde; et on ne saurait la clore définitivement, qu'en réalisant partout ses dernières conséquences logiques, si haut proclamées en 1797, et qui sont la communauté universelle.

Nous ne nous sommes étendus sur la conjuration de Babœuf et des Égaux, que parce qu'elle marque le point où, après une lente élaboration de dix-huit siècles consécutifs, cette application de la communauté à la société civile tout entière, était devenue une nécessité politique et sociale. Cependant cette conjuration échoua, malgré sa puissance si formidable, malgré le dévouement des conjurés, malgré l'appui des masses populaires et les forces immenses dont elle disposait. Pourquoi donc échoua-t-elle ? Parce qu'elle était une conjuration et non une transformation pacifique. Et elle ne pouvait être une transformation pacifique parce qu'elle s'était placée en dehors de la loi évangélique et du christianisme.

Pour bien comprendre ce point capital, qui est toute la clé de l'histoire contemporaine, il faut remonter plus haut. Dès le XVI^e siècle, et surtout depuis Campanella, le mouvement irrésistible qui précipitait les sociétés hu-

maines vers la réalisation complète de la communauté universelle, déviant sur la pente fatale imprimée à l'humanité par le protestantisme et le rationalisme, s'était peu à peu détaché de la foi et de la tradition catholiques qui seules en sont l'esprit vivant et la formule intégrale. En traversant le XVIII^e siècle, et surtout en en touchant la fin, ce grand mouvement avait fini par rompre complètement avec l'Église, et en était arrivé à l'ignorance la plus incroyable de sa loi, de ses tendances et de ses dogmes. Babœuf et les Égaux ne surent point à cet égard s'élever plus haut que leur époque dont ils partageaient les préjugés ; et c'est dans cette déplorable situation des esprits et des choses, qu'ils entreprirent de réaliser définitivement la communauté. Ils devaient donc nécessairement échouer. En effet, le catholicisme peut seul rendre la communauté possible et réalisable, non-seulement parce que seul il en a révélé et en possède la véritable formule, seul en perpétue depuis dix-neuf siècles la tradition et la pratique, mais aussi parce que seul il possède et réalise les conditions morales indispensables à son application, surtout universalisée.

La communauté n'est réelle et complète que dans la liberté et par la liberté, qui est son élément essentiel, fondamental, constitutif. Autrement on n'érige, sous ce nom, qu'un monstrueux absolutisme de l'État, qui en est la négation radicale. Or, l'exercice de cette liberté im-

plique une moralité, une vertu assez haute pour ne porter aucune atteinte à la liberté des autres, moralité qui n'est au fond que la pratique de l'abnégation et de la charité chrétiennes dont la source, le moyen et le but sont dans l'Église. Les Égaux méconnurent cette liberté par cela même qu'ils méconnaissaient le catholicisme ; et dès lors leur communauté n'était plus que la servitude de tous sous le despotisme absolu de l'État.

Conçue et appliquée au point de vue chrétien, c'est-à-dire dans la liberté et par la liberté, la communauté n'est plus une organisation systématique imposée, mais au contraire le commun accord de l'action libre et volontaire de chacun, se prêtant à tous les moyens d'application et de développement progressifs qu'implique l'incessante mobilité des hommes et des choses, l'indéfinie variété des idées, des mœurs, des intérêts, des besoins et des tendances de chaque époque et de chaque individu. Au lieu de cela, les Égaux voulurent tout jeter dans le même moule, tout immobiliser dans le même système invariable, tout ajuster à leur plan préconçu, lit de Procuste auquel l'humanité ne saurait jamais s'assujétir sans y perdre le mouvement et la vie. C'est ainsi qu'en rompant avec le catholicisme, ils rompaient par là même avec le progrès comme avec la liberté.

Ces deux erreurs fondamentales en produisaient une troisième, qui en est la conséquence immédiate. En de-

hors de la liberté et du progrès il n'y a plus que la force brutale. Or, la communauté, conçue dans son véritable esprit chrétien, ne doit jamais se réaliser que par des voies normales et pacifiques et non par des moyens violents et subversifs. S'étant éloignés de l'esprit chrétien, les Égaux prirent cette dernière route et y trouvèrent nécessairement leur perte, selon qu'il est écrit : « Qui se sert de l'épée périra par l'épée ».

C'est ainsi que, pour avoir brisé avec le catholicisme, son principe originel et son foyer divin, la communauté retarda d'un siècle sa réalisation complète et définitive. Mais Dieu qui conduit du doigt l'humanité et la dirige, même au milieu des plus grands écarts de sa liberté, sut bientôt la ramener à ses véritables voies et à l'exécution de son plan providentiel dans le monde.

En effet, la période qui s'écoule de 1797 à ce jour, a pour caractère essentiel un retour profond au catholicisme dont le philosophisme de Voltaire et du XVIII^e siècle avait totalement éloigné les esprits et la société tout entière. Ce retour, inauguré presque au lendemain de la mort de Babœuf, par le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand, poursuivi par de Maistre, de Bonald et une foule innombrable d'autres écrivains, sanctionné par le rétablissement d'abord spontané puis officiel du culte, s'accomplit par un mouvement immense, universel, qui peu à peu ramena au sein de l'Église toutes les

intelligences supérieures, toutes les âmes d'élite. En 1816, ainsi que nous le verrons, les communistes spencéens se proclamèrent chrétiens. En 1825, Saint-Simon mourait en proclamant, dans son *Nouveau christianisme*, la divinité de Jésus-Christ et l'institution divine de l'Église. Peu après l'école de Buchez unissait à ses tendances communistes, la profession la plus haute de catholicisme. Celles de Pierre Leroux et même de Fourrier se prononçaient de plus en plus dans la même direction. Après 1830, celle de l'*Avenir*, représenté principalement par les abbés Lamennais, Lacordaire et Gerbet, prenait pour base même de ses idées démocratiques, l'orthodoxie et la soumission à l'Église. Pendant près de vingt ans le P. Lacordaire était le drapeau de toute la jeunesse. Ce courant qui entraînait tout dans sa marche irrésistible, n'eut pas seulement pour illustres représentants O'Connell et le P. Ventura, mais il se personnifia bientôt dans la papauté elle-même. Le communisme tout entier prit le christianisme pour bannière, le monastère pour type de la communauté sociale; et, dans son *Vrai Christianisme*, sa *Lettre à l'archevêque de Paris* et ses autres écrits, Cabet ne cessa d'établir l'identité de la communauté et du christianisme, en proclamant la divinité de Jésus-Christ. Plus tard, l'Église elle-même, ainsi que nous le montrerons, prit une initiative plus décisive et plus complète encore.

Ainsi la communauté revenait à ses origines divines, rétablissait sa filiation chrétienne, renouait sa tradition religieuse, redevenait purement et simplement catholique, et n'était plus que l'application sociale, directe de la révélation de Jésus-Christ et de l'Évangile. En s'identifiant au catholicisme, elle s'identifiait par là même à la liberté. Ce second mouvement est principalement représenté par Robert Owen qui, dès 1811 et pendant près d'un demi-siècle, prêcha et réalisa la communauté conçue comme l'application la plus large et la plus complète de toutes les libertés, comme la plénitude même de l'essor de l'initiative individuelle et du développement indéfini de toutes les facultés humaines. Cette doctrine de la communauté dans la liberté et par la liberté, fut popularisée en France, dès 1828, par M. Rey et par Owen lui-même, dans les divers voyages qu'il y fit. D'ailleurs le travail des esprits, en s'élargissant sans cesse, comprenait de mieux en mieux la nécessité de cet affranchissement radical de la liberté et de la personnalité humaines; une foule d'écrivains et même d'écoles communistes avaient fait de cette idée la base même de toute rénovation sociale.

De ce moment date l'extinction du système des Égaux, ou du babouvisme, comme on l'appelait alors, en tout ce qu'il avait d'exclusif, de contraire à la liberté et aux moyens de réalisation purement légaux et pacifiques. Il se transforme du tout au tout ; les sociétés secrètes qui

le représentaient en France se dissolvent, et le communisme, bien que conservant dans notre pays la prédominance du caractère unitaire qui nous est propre, et qu'il introduisit même en Angleterre dans le chartisme, prit pour principe fondamental la liberté ; et la diversité des écoles communistes contribua encore à développer de plus en plus cette tendance.

Cette transformation en produisit une autre qui en est la conséquence rigoureuse. Beaucoup avaient d'abord fait de la communauté une sorte de système particulier, impliquant nécessairement telle ou telle organisation spéciale, selon chaque école qui y voyait une sorte de moule absolu, dans lequel il fallait jeter bon gré mal gré la société tout entière. De cette époque date un point de vue précisément inverse. A une théorie fermée, exclusive, immobile, succède une théorie ouverte, universelle, mobile, se prêtant à tous les progrès et n'en excluant aucun. Cabet lui-même, bien qu'émettant ses idées propres, commence tous ses écrits en établissant d'abord que la communauté, comme la monarchie ou la république, est susceptible d'une foule d'organisations diverses, que loin d'être un moule systématique dans lequel on doive jeter l'humanité, c'est au contraire l'idéal indéfini, le principe universel pouvant se réaliser et devant incessamment se développer sous toutes les formes qu'impliquent successivement les temps, les lieux, les

circonstances, les hommes et les choses, les mœurs, les idées, les intérêts des populations et le dégré de civilisation où elles sont parvenues. Ayant pour élément constitutif la liberté, il laisse naturellement à la liberté toute la plénitude de son essor, toute l'initiative et toute l'ampleur de son développement progressif.

De là encore, comme conséquence nécessaire, la répudiation formelle de tout moyen de force et de violence dans son application qui ne doit jamais s'opérer que par de voies légales et pacifiques. Ce sont celles qu'adoptèrent hautement, publiquement, constamment les communistes qui ne cessèrent d'insister pour une propagande purement pacifique, même au moment où la démocratie révolutionnaire bouleversait de fond en comble la France et toute l'Europe. Ainsi, en 1838, pendant son exil en Angleterre, et dans son *Voyage en Icarie*, Cabet disait déjà : « Ma conviction (en faveur des réformes pacifiques) est telle que, quand je devrais mourir en exil, si je tenais une révolution dans ma main, je ne voudrais pas l'ouvrir... » Nous voilà bien loin des moyens employés par Babœuf et les Égaux. L'évènement prouva combien ces paroles étaient sincères. Dix ans plus tard, quand éclata en France la Révolution de février à laquelle les communistes n'avaient en rien participé, loin de vouloir profiter au moins de cette révolution pour la réalisation de leurs doctrines, ils s'éle-

vèrent avec la plus grande énergie contre tout désordre, toute violence, toute atteinte à la propriété, n'attendant leur triomphe que de la persuasion et de la liberté. Dès le 25 février, Cabet publia en grand nombre, une proclamation adressée aux communistes Icariens et à tous les travailleurs, pour les conjurer de rester fidèles à ces principes. Il leur criait :

« Point de vengeances, point de désordre, point de violences, point d'oppression pour personne...! — Point d'atteinte à la propriété ! mais inébranlable persévérance à demander tous les moyens que peut accepter la justice pour supprimer la misère...! — Gardons-nous de demander l'application immédiate de nos doctrines communistes. Nous avons toujours dit que nous ne voulions leur triomphe que par la discussion, par la conviction, par la puissance de l'opinion publique, par le consentement individuel et par la volonté nationale : restons fidèles à nos paroles ! »

Et au milieu même de l'enivrement de sa victoire, le peuple écoutait docilement cette voix du communisme. Aussi la *Presse* du 13 février 1850 et du 6 juillet 1851 reconnut hautement que « jamais peut-être service plus grand ne fut rendu à la société tout entière ».

En même temps, les ennemis des communistes, préludant au renversement du gouvernement alors établi, aux massacres, aux déportations qui suivirent, faisaient

appel à toutes les violences, dans des termes indescriptibles et dont nous nous bornerons à citer cet échantillon du *Spectre rouge* de M. Romieu : « Le canon seul peut régler les questions de notre siècle, et il les réglera, dût-il arriver de Russie... Ce sera dans des flots de sang que se fera cette rénovation de la marche humaine... Celui (général, colonel ou sergent) qui le dernier essuiera son sabre, sera l'homme utile et grand... Il pourra dire ; l'État, c'est moi ! — Il sera versé du sang et des larmes. La misère étendra son froid réseau sur le peuple... plein de désespoir et de rage ; il sera châtié rudement, et par la famine et par les boulets ».

Ainsi désormais le communisme était le parti de l'ordre et de la légalité, et l'anti-communisme le parti subversif et révolutionnaire.

---

## XXXVI

### Identité du Socialisme et du Communisme. Saint-Simon. Saint-Simonisme.

Babœuf mort, et les Égaux ou communistes de la fin du dernier siècle dispersés, proscrits, massacrés, la poursuite de la réalisation de la communauté, loin de s'affaiblir, acquit une puissance et une étendue prodigieuses qui allaient bientôt embrasser le monde. En effet, une tradition ininterrompue de dix-huit siècles ne s'évanouit pas ainsi au gré de la violence et au premier vent du revers de la fortune. La tentative prématurée de Babœuf et de ses disciples n'était qu'une conjuration, une bataille, dont la force brutale était l'arbitre, et cette force était encore trop évidemment contre eux. Leur conception d'ailleurs n'était qu'un embryon rudimentaire, des-

tiné à se développer et à prendre de tout autres proportions. Sa défaite n'était que la condition même de son triomphe futur.

Ce triomphe, préparé en Angleterre par Spence et Robert Owen, écoles purement et complétement communistes, eut en France pour précurseurs deux écoles bien plus célèbres encore, celle de Saint-Simon et de Fourrier, qui, sous des formes diverses, se sont prolongées jusqu'à nos jours, pendant plus d'un demi-siècle consécutif et ont vulgarisé partout ce qu'on a nommé le socialisme, transition directe au communisme, comme on l'a mille fois démontré. « Il importe de se rappeler dit M. J. J. Thonissen, que toutes les doctrines du socialisme, quelle que soit la diversité de leurs formes, conduisent fatalement au communisme (1) ». C'est ce que prouve M. A. Sudre, en montrant qu'il est impossible de partir du principe de l'égalité sans aboutir nécessairement au communisme.

« La communauté, dit-il, est la conclusion à laquelle une logique inexorable a poussé les doctrines philosophiques, les sectes religieuses et les partis politiques qui ont pris pour point de départ l'égalité absolue des conditions et des jouissances... Telle est la voie qu'ont parcourue Lycurgue, Platon, Morus, Campanella. Morelly. Mably, Owen et Louis Blanc; c'est la pente sur

(1) *Le socialisme dans le passé*, p. 245.

laquelle ont glissé les carpocratiens et les anabaptistes, qui aspiraient à faire passer dans le domaine des faits le dogme de l'égalité religieuse ; tel est enfin le terme auquel arriva le parti montagnard de 1793, qui vint expirer dans la conspiration communiste des Égaux... Les divergences socialistes ne sont que les hérésies de la religion dont le communisme égalitaire est l'orthodoxie. Cette dernière doctrine est seule logique et facilement perceptible ; seule elle se rattache à l'un des grands principes de morale et de politique conçus par l'esprit humain, celui de l'égalité...

« Tous les socialistes, au contraire, manquent de logique, de simplicité et de clarté. On peut les ramener tous à deux classes : les uns adoptent le principe du communisme, à savoir l'égalité réelle, mais n'acceptent point franchement le régime de la communauté, qui en est la conséquence. Ils se bornent à réclamer des lois restrictives de la propriété et de l'hérédité, l'absorption par l'État de toutes les grandes industries, la consécration du droit au travail, l'établissement d'impôts arbitrairement progressifs. Ce sont les socialistes égalitaires, les ultra-démocrates, les communistes sans le savoir. Ils sont condamnés à épuiser, comme par le passé, la série des conséquences de leur principe et à aboutir au communisme absolu, ou tout au moins à lui frayer la voie.

« Les autres acceptent les conséquences du principe de l'égalité, c'est-à-dire l'abolition de la propriété individuelle et la vie en commun ; mais par le plus étrange paralogisme, ils repoussent le principe lui-même, et proclament l'inégalité de répartition, réglée par des pouvoirs arbitraires. Tels ont été les Saint-Simoniens, tels sont encore les Fouriéristes, dont la conception est la plus radicalement nulle au point de vue du raisonnement et de la philosophie. Ces derniers doivent sacrifier ou l'inégalité ou la communauté. Déjà ils subissent cette nécessité, et sont entraînés dans la sphère d'action des communistes et des ultra-démocrates, ils se rapprochent de jour en jour des théories égalitaires.

« Le communisme pur est donc le pivot autour duquel gravitent tous les systèmes, le centre vers lequel une invincible attraction les ramène. Tel est le résultat qui, aperçu par la raison, se trouve confirmé par le tableau des faits historiques et l'enchaînement des doctrines (2) ».

La première de ces écoles, communistes bien plus encore que socialistes, est celle des Saint-Simoniens. En 1797, au moment même ou Babœuf mourait sur l'échafaud, un homme concevait le projet d'ouvrir par la science de nouvelles voies à la solution du problème social, et, réalisant un capital assez considérable (144,000

(1) *Histoire du communisme*, p. 467, 473, 474.

francs), le consacrait tout entier à cette œuvre. C'était le comte Claude-Henri de Saint-Simon. Né à Paris, le 17 avril 1760, il descendait de Charlemagne et était le plus proche parent du duc de Saint-Simon, célèbre par ses *Mémoires*. Il prit du service en 1776, passa en Amérique où il servit sous Bouillé et Washington, revint en France, fut fait colonel à vingt-trois ans, partit pour la Hollande en 1785, et de retour l'année suivante, gagna en 1787 l'Espagne qu'il ne quitta que lorsque la Révolution de 1789 était commencée. En quinze ans toute sa fortune s'était épuisée à acquérir de vastes connaissances et à parcourir l'Europe. Dès 1812 il était tombé dans la plus affreuse misère, réduit au pain et à l'eau et ayant vendu jusqu'à ses habits pour fournir aux copies de ses travaux. « C'est, dit-il lui-même, le désir de trouver le moyen de terminer d'une manière douce l'effroyable crise dans laquelle toute la société européenne se trouve engagée, qui m'a fait tomber dans cet état de détresse».

Il posa ce principe qu'il y a une loi de l'ordre social comme il y en a une de l'harmonie des astres et du rapport de toutes les créatures entre elles, et que cette loi est analogue à celle qui régit le monde physique et se révèle à nous sous trois faces : l'affinité qui unit les molécules, la polarité qui leur donne leur orientation et l'attraction qui les relie dans une harmonie universelle. Il chercha la démonstration et la formule de cette

loi dans l'histoire, et conclut à la reconstitution complète des sociétés humaines par l'association universalisée, l'organisation scientifique des travailleurs en triples séries d'artistes, de savants et d'industriels et la fédération des peuples, le but social étant dans le perfectionnement moral, intellectuel, et physique de l'humanité. Le 19 mai 1825, il mourait, laissant en manuscrit son *Nouveau Christianisme* qui résume toute son œuvre dans ce *Credo* testamentaire :

« Je crois que la religion chrétienne a une origine divine... Je crois que Dieu a fondé lui-même l'Église chrétienne ; je suis pénétré du plus profond respect et de la plus grande admiration pour la conduite des pères de cette Église... Ces chefs de l'Église primitive ont fait le meilleur de tous les livres qui ait jamais été publié, le *Catéchisme*... Depuis dix-huit cents ans toutes les recherches des hommes du plus grand génie n'ont point fait découvrir un principe supérieur par sa généralité ou par sa précision à celui donné à cette époque par le fondateur du christianisme ; je dirai plus, quand la société a perdu de vue ce principe, quand elle a cessé de le prendre pour guide général de sa conduite, elle est promptement retombée sous le joug de César, c'est-à-dire sous l'empire de la force physique, que ce principe subordonne à la force intellectuelle. Je demande maintenant si l'intelligence qui a produit, il y a dix-huit cents

ans, le principe régulateur de l'espèce humaine, et qui par conséquent a produit ce principe quinze siècles avant que nous ayons fait des progrès importants dans les sciences physiques et mathématiques, je demande si cette intelligence n'a pas évidemment un caractère *surhumain*, et s'il existe une plus grande preuve de la *révélation* du christianisme. Oui, je crois que le christianisme est une institution *divine*, et je suis persuadé que Dieu accorde une protection spéciale à ceux qui font leurs efforts pour soumettre toutes les institutions humaines au principe fondamental de cette doctrine sublime.

« Le christianisme deviendra la religion universelle et unique (1) ».

Réorganisation complète de la société dans le christianisme et par le christianisme dont le principe fondamental est la communauté, voilà donc le dernier mot de l'œuvre de Saint-Simon. Transformer tout sans jamais rien détruire, voilà sa méthode.

Son héritage fut vivement disputé. Le *Producteur*, qui parut du 1er octobre 1825 au 12 décembre 1826, représente cette phase, où tout ce qu'il y avait alors d'hommes les plus éminents, groupés autour de son nom, essayèrent de formuler une doctrine commune ; mais ne pouvant s'accorder, ils se séparèrent, emportant chacun

(1) Voy. p. 1 à 87.

au lambeau de l'œuvre sociale. Les uns, comme Buchez et Dugied, devinrent ardents catholiques, et popularisèrent, avec les idées d'égalité, l'association ouvrière, embryon de la communauté. D'autres, comme Joseph Rey, de Grenoble, le patriarche du communisme par la liberté, poursuivirent plus directement encore la réalisation complète de la communauté universelle. Ceux-ci, comme Pierre Leroux et Jean Reynaud, consacrèrent d'innombrables écrits, tels que l'*Encyclopédie nouvelle*, à réhabiliter sur tous les points la religion et le christianisme, en concluant également à la communauté par la liberté et dans la liberté. Ceux-là enfin en préparèrent la réalisation par mille et mille voies diverses. Mais, quelle que fût la direction prise par chacun d'eux, tous propagèrent l'esprit de rénovation sociale, qui était celui de tout ce groupe, et qui, après quarante années d'efforts, a pénétré la société jusqu'au plus profond de ses entrailles.

Quant à l'école Saint-Simonienne proprement dite, elle alla se perdre avec Enfantin dans le panthéisme et l'immoralité dès que, brisant avec le testament de Saint-Simon et le fond de ses principes, elle brisa par là même avec le christianisme, sa morale et ses dogmes. Elle participa cependant encore à une œuvre capitale, qui fut celle de Saint-Simon et de toutes les écoles qui en dérivent : ce fut cette immense critique sociale qui

démontra, jusqu'à la dernière évidence, l'absurdité, l'iniquité, l'immoralité de notre société individualiste et propriétaire, sous quelque aspect et de quelque manière qu'on l'envisage. Le Fouriérisme seul poussa cette démonstration plus loin encore, en descendant jusqu'aux moindres détails.

De ce jour la société propriétaire était jugée pour jamais, et l'on pouvait compter les heures de sa lente agonie. Le Saint-Simonisme, du reste, ne fut au fond qu'une des variétés du communisme, ainsi que l'ont reconnu et proclamé tous les écrivains de quelque valeur. « Il n'était qu'un communisme théocratique », dit M. A. Guépin (1). « Il n'est qu'une sorte de communisme, dit M. A. Sudre. Il débute, en effet, par un grand acte d'expropriation, il abolit l'hérédité. Il attribue à un pouvoir le droit souverain de disposer des choses et des personnes (2) ». Que poursuit-il en effet ? l'abolition de l'héritage, la socialisation de la propriété, de la vie, du travail, des moyens de communication et de distribution des produits, de tout, en un mot, l'organisation pacifique des travailleurs par l'association universelle, la répartition des fonctions sociales selon les capacités, toutes choses qui ne peuvent se réaliser que par la communauté des biens ou plutôt qui sont déjà la réalisation de cette communauté.

(1) *Philosophie du socialisme*, p. 568. — (2) *Histoire du communisme*, p. 345, 346.

« L'humanité ne formera plus qu'une seule famille aux innombrables enfants », dit l'*Enseignement central des Saint-Simoniens*. Après la révolution de 1830, Enfantin et Bazard publièrent une déclaration solennelle, sous ce titre : *Jugement de la doctrine de Saint-Simon sur les derniers évènements*. Or, ce Manifeste, rédigé par Bazard, dit formellement : « Il n'y aura plus de propriété...» Dans leur remarquable brochure, publiée le 1er octobre 1830, en réponse à des accusations parties de la Chambre des députés, Bazard et Enfantin s'expriment ainsi : « Les Saint-Simoniens demandent la destruction de l'héritage, le plus grand des priviléges, celui qui les comprend tous aujourd'hui, et dont l'effet est de laisser au hasard la répartition des priviléges sociaux parmi le petit nombre de ceux qui veulent y prétendre, et de condamner la classe la plus nombreuse à la dépravation, à l'ignorance, à la misère. Ils demandent que tous les instruments de travail, les terres et les capitaux, qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des propriétés particulières, soient exploités par association et hiérarchiquement, de manière que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité ».

Ailleurs ils ajoutent : « L'esclavage est encore vivant au milieu de nous, car il y a encore des hommes qui vivent du travail de leurs semblables ; il y a encore des malheureux qui ne peuvent traîner leur triste vie qu'à la

condition d'engraisser l'oisiveté des privilégiés de la naissance... Peu importe que l'oisiveté ne s'appelle plus marquis, comte, baron, gentilhomme, s'il faut la saluer encore des noms de rentier, capitaliste, propriétaire, bourgeois ! Les propriétaires étant tous les héritiers ou les substitués aux droits des anciens seigneurs, la constitution de la propriété n'est que la modification du servage, comme le servage n'est qu'une transformation de l'esclavage : la constitution actuelle de la propriété doit donc éprouver une réforme complète... Nous voulons abolir l'héritage et transformer la propriété... Nous voulons la propriété sociale et commune ; tous les produits sociaux et communs ». Qu'est-ce donc si ce n'est pas là la communauté ? Aussi les Saint-Simoniens nommaient-ils eux-mêmes leur système la communauté ou *communion universelle*.

Bien plus, ils descendent directement du communiste Campanella, l'auteur de la *Cité du Soleil*, et en reproduisent presque littéralement les idées fondamentales. M. Villegardelle l'a démontré avant nous, dans son introduction placée en tête de la traduction du livre de ce moine dominicain. Dans le système Saint-Simonien, ainsi que dans la *Cité du Soleil*, dit-il, la propriété individuelle est détruite et avec elle l'hérédité ; le travail s'opère en commun ou coopérativement, et tout travailleur remplit une « fonction sociale ». Dans l'un

comme dans l'autre, le chef suprême, « métaphysicien par excellence », représente l'union de la loi spirituelle et de la loi temporelle, de l'esprit et de la chair, de la religion et de l'industrie, du culte et du travail, et il est « la loi vivante ». Dans l'un comme dans l'autre, la société, à l'imitation de la Trinité divine, qui est simultanément « amour, intelligence et force », s'organise par la division des travailleurs en trois classes qui y correspondent, « les artistes, les savants et les industriels », sous la direction de triumvirs présidant à ces trois fonctions, et elle a pour but « le perfectionnement moral, intellectuel, et physique de l'humanité ». Les Solariens, comme les Saint-Simoniens, ont également inscrit sur leur bannière ce principe célèbre : « A chacun suivant sa vocation, à chaque vocation selon ses œuvres». Seulement, dans la *Cité du Soleil*, la liberté humaine n'est pas sacrifiée, chaque individu ne consultant que ses goûts dans le choix de ses travaux et de ses études.

## XXXVII

### Fourier. Fouriérisme.

Comme le Saint-Simonisme, le Fouriérisme n'est au fond qu'une branche du communisme. Tous les hommes qui l'ont sérieusement approfondi ont reconnu ce fait. « Le système de Fourier est un communisme limité », dit M. J. J. Thonissen. « Le système phalanstérien, dit M. A. Sudre, n'a fait que reproduire les données du communisme, et n'est au fond que le communisme. La communauté d'habitation, d'existence, de travaux et de plaisirs ; l'exploitation en commun des terres et des ateliers industriels ; l'éducation commune des enfants, qui constituent, aux yeux de Fourier, les principaux avantages du phalanstère, se retrouvent dans l'*Utopie*, la *Cité du soleil* et le *Code de la nature*. Sa doctrine... est essentiellement communiste. La réhabilitation des passions a été professée par Morelly. La théorie du travail at-

trayant est formulée dans le *Code de la nature* et dans le *Traité de législation* de Mably ». M. Sudre montre ensuite que le fond du système phalanstérien a été non-seulement professé, mais mis en pratique par les communautés agricoles du moyen-âge, par celles des Frères de Moravie, des Anabaptistes, des Frères Moraves restaurées par Zinzendorf et par une foule d'autres communautés laïques, exerçant toutes les professions agricoles, industrielles, artistiques, et qu'il se retrouve dans les projets de divers écrivains du XVIII^e siècle, entre autres dans ceux de Faiguet. D'ailleurs Fourier et son école proclament le principe fondamental du communisme, en considérant l'humanité comme usufruitière du sol, auquel tous ont un droit égal, et en socialisant la propriété. Ils adoptent la base du communisme, même pour la répartition, en ce sens que chaque membre de la communauté phalanstérienne a un droit égal, en nourriture, logement, vêtements et ustensiles, à un *minimum* suffisant pour ses besoins réels. Aussi, selon la remarque de M. E. Bonnemère, les communistes se sont approprié la plupart des détails d'organisation de l'école sociétaire, en y appliquant complètement le principe de la communauté des biens.

François-Marie-Charles Fourier naquit à Besançon, le 7 janvier 1772, et mourut à Paris, le 10 octobre 1837, âgé de 66 ans. Il fut successivement marchand, cour-

tier de commerce, copiste, caissier, se contentant du pain de chaque jour ; sa vie simple, modeste et laborieuse fut consacrée tout entière à ses projets de rénovation sociale. Dès 1803, il publia sous l'anonyme, dans le *Bulletin de Lyon*, quelques articles dont un, intitulé *Triumvirat continental*, attira l'attention par l'originalité des vues et l'audace des prévisions politiques. En 1808, il fit paraître à Lyon sa *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales* ; en 1821, à Besançon, sa *Théorie de l'Unité universelle ou Traité de l'association domestique-agricole* ; et en 1829, *Le nouveau Monde industriel et sociétaire*. De 1808 à 1816 où un homme distingué, M. Just Muiron, devint le premier disciple de Fourier, ses idées restèrent presque inconnues, et ce ne fut qu'après 1830 qu'elles acquirent une grande publicité. Popularisées successivement par la *Réforme industrielle ou le Phalanstère* (1832-1834), *la Phalange*, (1836-1843, 1845-1849), la *Démocratie pacifique* (1843-1851), le *Manifeste de l'école sociétaire* et une foule innombrables d'autres publications, livres, brochures, revues, journaux, almanachs, cours, et par une multitude d'hommes éminents, tels que M. Victor Considérant, elles eurent pendant près d'un quart de siècle un éclat et un retentissement immenses. La société fut convaincue à tous ses degrés et sous toutes ses faces de n'être qu'un chaos monstrueux d'ignorance, d'injustices, de

vices et de crimes. Cette œuvre était achevée lorsque les phalanstériens, dispersés comme école en 1852, exercèrent alors une action plus populaire qui se confondit avec celle du communisme, destiné à absorber en lui toutes les branches du socialisme.

Esprit plus analytique et plus ingénieux que Saint-Simon, mais moins étendu et moins profond, Fourier ne sut pas s'élever jusqu'à la divinité de Jésus-Christ et à celle du christianisme. Mais ses disciples se déclarèrent hautement chrétiens, et proclamèrent dans leur *Manifeste* que « la théorie sociétaire est la réalisation universelle du ROYAUME DE DIEU ET DE SA JUSTICE, la réalisation universelle de la véritable et sainte pensée du christianisme, *l'Union, l'Association des hommes entre eux sur la terre*, et *l'Union de l'humanité avec Dieu, par l'amour de Dieu et la pratique de ses lois* ». Just Muiron, dans *Les Nouvelles transactions sociales, religieuses et scientifiques*, défendit toutes les grandes vérités religieuses. D'autres allèrent beaucoup plus loin encore ; et plusieurs phalanstériens, tels que M. Laverdant, devinrent de très fervents catholiques.

Plus morale et plus scientifique que son chef, l'école phalanstérienne proclama dans son *Manifeste* « la légitimité du devoir et de la loi, la nécessité du sacrifice », prétendant seulement qu'au lieu de procéder uniquement par la contrainte morale et la répression physique,

il fallait agir par l'attrait du bien. Le problême social, dit-elle, n'est que le problême moral lui-même. Il consiste « à déterminer une combinaison des relations sociales qui utilise pratiquement pour l'ordre et pour le bien général, toutes les tendances virtuelles de la passion individuelle, toutes les aspirations naturelles de la liberté, et telle, en un mot, que, dans cette combinaison, la liberté soit toujours intéressée à l'ordre et les facultés humaines toujours dans le parti du bien ». Le moyen c'est de créer un milieu social qui substitue l'association et la solidarité des intérêts à leur divergence et à leur antagonisme, et où l'intérêt et le devoir, la morale et les penchants naturels, au lieu d'être en contradiction et en lutte, s'harmonisent et s'identifient pour ainsi dire.

« Dans ce régime supérieur, au sein duquel l'humanité accomplirait ses destinées en développant progressivement toutes ses hautes facultés, l'individu, jouissant de la plénitude de sa liberté, vivrait dévoué et religieux, et pratiquerait nécessairement toutes les vertus sociales, puisque dans ce régime de vérité et de justice, la vertu serait aussi profitable aux intérêts réels des individus eux-mêmes, qu'attrayante pour son cœur et pour son intelligence, tandis que le vice serait aussi défavorable à ces mêmes intérêts qu'il est, de sa nature, hideux et repoussant. Manifestement un tel système serait la réalisation de la plus haute donnée morale possible, dans

l'ordre des réalisations sociales, puisqu'il incarnerait dans la société la double loi supérieure de l'Ordre universel et de la Justice divine, double loi qui veut, en vue de la réalisation de l'Ordre et du Bien, que la souffrance ou la peine soit toujours attachée au désordre ou au mal, et que la jouissance ou la rénumération soit toujours attachée à l'Ordre ou au Bien. — Le bien serait assuré dès qu'il n'y aurait plus de jouissance ou de satisfaction possible en dehors de ses voies.

« Ce système social est celui qui réalise l'ordre absolu par la liberté absolue... A une société misérable, couverte de pauvres, de prolétaires, de malheureux ; à une société dont les populations les plus nombreuses restent privées de toute éducation, de tous moyens de culture ; à une société dévorée par tous les vices et par tous les crimes qu'engendrent la misère et l'hostilité des intérêts et des classes ; à une société déchirée par des luttes permanentes, menacée par de continuelles révolutions politiques ou sociales, et fréquemment bouleversée par des guerres sanglantes ; à une semblable société se substituera naturellement, librement, un Ordre social qui crée d'abondantes richesses et qui les distribue suivant les lois d'une justice aussi rigoureuse que libérale ; qui bannit à jamais toute misère ; qui associe les intérêts de toutes les classes ; qui détruit dans leur source les contestations, les procès, le vol, la violence et la fraude ;

qui étend à tous les enfants des hommes les bienfaits d'une éducation physique, morale et intellectuelle, complète ; qui chasse l'oisiveté en passionnant les hommes, les femmes et les enfants pour des travaux rendus aussi attrayants par le procédé sériaire, qu'ils sont généralement répugnants sous le régime actuel ; enfin qui assied la paix et la prospérité des peuples sur des bases inébranlables (1) ».

En substituant la réforme sociale à la réforme simplement politique, l'école phalanstérienne, ainsi que tout le communisme, se pose en outre comme ultra-conservatrice, venant fermer pour jamais l'ère sanglante des révolutions, anéantissant les doctrines et les partis révolutionnaires dont elle rejette bien loin « les voies sauvages, odieuses et rétrogrades », en même temps qu'ultra-radicale, elle poursuit une rénovation aussi complète que réelle.

Tel est son programme. Seulement elle ne comprit pas assez que l'identification du bonheur et de la vertu, vraie dans l'absolu, reste toujours dans l'ordre du fini, un idéal dont on doit se rapprocher sans cesse, mais qu'on ne saurait jamais atteindre complètement, et qui laisse ainsi une carrière toujours ouverte au progrès, au mérite, à la liberté. Qu'apporta-t-elle pour remplir ce programme si nettement tracé ? Elle apporta, sous le nom

(1) *Manifeste de l'école sociétaire*, p. 41-48, 127-128, 138.

d'association universelle des individus, des classes et des peuples, cette antique doctrine de la communauté d'intérêts, de travail et de vie, qui est la tradition constante de l'humanité. Mais à cette idée, vieille comme le monde, elle ajouta une conception nouvelle de l'organisation de cette communauté, qui constitue son œuvre propre. Pour la faire bien saisir, exposons la d'abord sous une forme générale qui la complète en la résumant.

Le monde physique est la figure du monde moral, et la loi qui régit l'univers visible est le symbole de celle qui doit régir l'ordre social. Cette loi c'est l'attraction universelle, dont Morelly, avant Saint-Simon et Fourier, avait déjà signalé l'application à la société. Cette attraction dont l'expression en l'homme est dans toutes ses facultés et tous ses penchants, a trois faces : attraction vers Dieu ou l'ordre divin qui résume en elle toutes les autres ; attraction vers son semblable ; attraction vers la nature. Cette triple attraction qu'on a nommée amour, fraternité, charité, relie tous les êtres entre eux, en les reliant à Dieu. Mais l'homme ne doit aimer la nature que par rapport à l'humanité qui en synthétise toute la perfection, et l'humanité elle-même que dans son rapport à Dieu où est son idéal infini, de sorte que n'aimant en tout, dans la nature et dans l'humanité, que Dieu seul, il ramène ce triple amour à son indivisible unité.

Or, « les attractions sont proportionnelles aux destinées », c'est-à-dire que la destination de l'homme est écrite dans la nature même des attractions, facultés ou penchants qui le portent vers Dieu, ses semblables et la nature. C'est ce que les philosophes de tous les temps, et notamment du XVIII^e siècle, indiquaient confusément sous le nom de « loi de la nature ». Il suffit donc de placer l'homme dans des conditions sociales qui, au lieu de restreindre, de neutraliser et de détruire ces forces, ces virtualités propres et constitutives de l'être, en favorisent l'essor complet et le développement intégral : alors on a l'ordre absolu par la liberté absolue. En effet, il n'y a aucune de ces facultés qui soit mauvaise en soi ; elles ne le deviennent que lorsqu'elles sont comprimées, altérées, viciées par un milieu qui les détourne de leur vraie destination. Toutes sont légitimes, bonnes et saintes dans leur principe. Il ne faut que les combiner entre elles, de manière à ce qu'au lieu de s'entre-choquer et de se combattre l'une par l'autre, elles s'engrènent, se coordonnent, se sérient dans un ensemble où leur jeu produise l'accord, l'harmonie et où, se complétant mutuellement, elles forment en chaque homme et dans la société, comme le clavier commun d'une mélodie universelle. Toutes les créatures, depuis les astres jusqu'à l'insecte, jusqu'à la plante, sont ainsi ordonnées dans « l'harmonie, l'unité, l'ordre combiné » parce que toutes

obéissent à « la loi d'attraction. Où est l'unité du système divin, si le ressort d'harmonie générale, si l'attraction n'est pas appliquée aux sociétés du genre humain, comme à celles des astres et des animaux, si l'attraction ne s'applique pas à l'industrie agricole et manufacturière, qui est le pivot du mécanisme social » ?

Mais « c'est la série qui distribue les harmonies ». Voyez la nature, tous les êtres s'y répartissent en ordres divers, les ordres en genres, les genres en espèces, les espèces en variétés, etc., et forment ainsi autant de classes, de groupes, de séries qui se relient tous entre eux dans une vivante unité. Procédez de même. Que dans la grande communauté sociale, les hommes se distribuent eux-mêmes, spontanément, librement, par phalanges, groupes et séries selon les affinités de leur nature, de leur caractère, de leurs penchants dans tous les travaux et les actes de leur vie ; que ces séries, groupes et phalanges se relient, s'engrènent, se coordonnent entre eux sur toute la terre, et forment, dans chacun de leurs détails comme dans leur ensemble, une harmonie universelle qui soit l'expression même de la plénitude de la vie, dans la dilatation complète de son essor et de sa liberté par l'unité. Tout le mécanisme de la communauté est là.

Tels sont les principes qu'il ne suffit pas d'enseigner, ni même de pratiquer individuellement, mais qu'il faut

incarner dans l'organisation sociale de sorte que la communauté en soit la représentation active, la personnification vivante.

---

## XXXVIII

### Fouriérisme.

L'école phalanstérienne ne se borne pas à émettre ces principes d'une manière générale, elle descend jusque dans leurs moyens d'application les plus détaillés, les plus évidemment pratiques ; et il nous faudrait des volumes entiers pour décrire la foule de combinaisons excessivement ingénieuses dues à son initiative. Pour ne point sortir du cadre de ce travail, nous sommes donc contraints de négliger les détails, en complétant seulement ce qui précède par quelques aperçus.

Le premier caractère de cette école, caractère qui résume la plus haute tendance du communisme moderne, c'est d'établir la communauté sur le principe de la liberté la plus complète et la plus radicale, ou plutôt d'identifier la communauté avec la liberté elle-même.

Son second caractère, qui est celui de tout communisme, c'est de substituer partout la solidarité à l'individualisme, la communauté des intérêts à leur antagonisme. « Dans l'état actuel, les individus, les familles et les classes, retranchés dans l'étroite citadelle de leurs intérêts égoïstes, s'oppriment et se contraignent, en luttant misérablement les uns contre les autres, au grand détriment de tous et de chacun, de la société et de l'individu (1) ». Au contraire, « le procédé d'association aura pour effet de substituer rapidement l'économie à la déperdition, l'aisance générale à la misère, l'accord des intérêts à leur lutte, le développement intellectuel et moral à l'abrutissement, à l'immoralité, à la grossièreté générales, enfin de réaliser un ordre social aussi parfait que l'état de choses actuel est vicieux (2) ».

Tous les intérêts étant communs et solidaires, nul ne peut nuire à autrui sans se nuire à lui-même, nul ne peut travailler à son propre bien qu'en travaillant à celui de tous. C'est tout l'opposé dans notre société actuelle où, dit Fourier, « on voit chaque classe intéressée à souhaiter le mal des autres et mettant partout l'intérêt individuel en contradiction avec l'intérêt collectif. L'homme de loi désire que la discorde s'établisse dans toutes les familles riches et y crée de bons procès. Le médecin ne souhaite à ses concitoyens que bonnes fiè-

(1) *Manifeste de l'école sociétaire*, p. 43. — (2) *Id.* p. 136.

vres et bons catarrhes ; il serait ruiné si tout le monde mourait sans maladie, et de même l'avocat, si chaque procès s'accommodait arbitralement. Le militaire souhaite une bonne guerre qui fasse tuer la moitié de ses camarades afin de lui donner de l'avancement. Le curé est intéressé à ce que *la mort donne*, et qu'il y ait de *bons morts*, c'est-à-dire des enterrements à mille francs pièce. Le juge désire que la France continue à fournir annuellement 45,700 crimes, car si on n'en commettait pas, les tribunaux seraient anéantis. L'accapareur veut une bonne famine qui élève le prix du pain au double et au triple ; *item* du marchand de vin qui ne souhaite que bonnes grêles sur les vendanges et bonnes gelées sur les bourgeons. L'architecte, le maçon, le charpentier désirent un bon incendie, qui consume une centaine de maisons pour activer leur négoce (1) ». A cette situation si épouvantablement immorale où chacun est intéressé au mal des autres, la communauté d'intérêts substitue la position inverse où le bien de chacun ne peut résulter que du bien même de tous. L'organisation de cette communauté sociale est fort simple et peut se résumer dans celle de la phalange ou du phalanstère, élément alvéolaire de la société, remplaçant la commune actuelle et dont voici le tableau succinct.

La phalange se compose de trois cents à quatre cents

(1) *Traité de l'association domestique agricole*, t. I. p. 36.

familles, seize cents à dix-huit cents personnes, hommes, femmes et enfants, dont la réunion forme le clavier général de toutes les facultés humaines. Ils sont logés dans un palais appelé phalanstère, opèrent sur un terrain d'une lieue carrée, et réunissent toutes les variétés de travail, intellectuel et physique, agricole, industriel, manufacturier, domestique. Le sol, mis en commun, se cultive comme le domaine d'un seul. Dès lors plus de clôtures, de palissades, de fossés, de bornes, de gardes ; plus aucune des dépenses qu'occasionne le morcellement, aucun des procès qu'il entraîne ; les chemins de petite exploitation disparaissent ; le sol tout entier est mis en valeur. Cette exploitation, s'opérant sur une vaste échelle, permet d'employer les meilleures méthodes, d'approprier parfaitement chaque espèce de culture au sol le plus convenable, de faire diriger chaque spécialité par les personnes qui y excellent, de donner à chacun des travaux suivant ses goûts et ses aptitudes, etc. etc. Les machines se substituent au travail de l'homme partout où cela est possible ; cinquante bonnes charrues en remplacent quatre cents mauvaises ; et au lieu de quatre cents mercenaires toujours courbés vers la terre, une locomobile dirigée par quelques individus fait fonctionner simultanément les défricheuses, semeuses, moissonneuses, batteuses et les mille instruments qui roulent, bêchent, sarclent, en un mot accomplissent avec une mer-

veilleuse précision presque toutes les opérations agricoles.

A tous ces avantages incalculables s'en joignent une foule d'autres non moins considérables. Ainsi, par la communauté d'intérêts et de vie, une seule habitation spacieuse et commode, un seul grenier, une seule cave, une seule cuisine, etc., remplacent quatre cents masures, quatre cents greniers, quatre cents caves, quatre cents feux et quatre cents cuisines occupant journellement quatre cents femmes. Les dépenses sont réduites de plus de cent pour cent, en même temps que les produits sont quadruplés.

Ce n'est pas tout. Plus de cette nuée d'intermédiaires parasites, marchands, colporteurs, etc., qui décuplent le prix de toutes choses, vivant à la fois aux dépens du producteur et du consommateur, sans rien produire. Les phalanges consommant d'ailleurs elles-mêmes la majeure partie de leurs produits, échangent directement entre elles le superflu. Que de temps perdu, de personnes inutilement employées, qui ne le seront plus ! Ainsi « cent laitières qui vont perdre cent matinées à la ville, seront remplacées par un petit char suspendu, portant un tonneau de lait. Cent cultivateurs qui vont, avec cent charettes ou ânons, un jour de marché, perdre cent journées dans les halles et les cabarets, seront remplacés par trois ou quatre chariots que deux hommes suffiront à conduire et servir ».

Ce ne sont là encore que quelques exemples, entre mille, des prodiges que peut opérer la communauté d'intérêts, de travail et de vie. M. L. Reybaud lui-même, l'implacable réfutateur du socialisme, ne peut décrire sans admiration le phalanstère. Cet édifice, à la fois commode et élégant, dit-il, est une vaste construction projetant à droite et à gauche des ailes gracieusement repliées sur elles mêmes et où, loin du centre de la grande famille, s'installent les métiers bruyants. Double dans son étendue, il a des corps de bâtiments assez éloignés l'un de l'autre pour former des cours intérieures et ombragées, promenades des vieillards et des convalescents. Au milieu du bâtiment principal s'élève la tour d'ordre, siége de l'horloge, du télégraphe et des signaux chargés de transmettre les instructions nécessaires aux travailleurs disséminés dans la campagne. Il a ses écoles, ses sciences, ses beaux-arts, son théâtre, ses fêtes, comme il a sa boulangerie, sa cantine, ses moyens de transports, ses routes privatives, etc. A la hauteur du premier étage et dans tout le pourtour de l'édifice, règne une rue-galerie, aérée en été, chauffée en hiver, et offrant d'un atelier à l'autre, une communication facile et à l'abri des intempéries. Au besoin cette rue-galerie sert de salle d'exposition aux objets d'art et aux produits industriels de toute espèce. Tout, dans le phalanstère, est organisé pour une vie attrayante et libre. Chaque famille a son logement

particulier selon ses besoins. Appartements, réfectoires, cuisines, offices, caves, greniers, ateliers, calorifère, éclairage, tout est disposé de manière à assurer des rapports prompts et faciles, un service intelligent et économique et la satisfaction instantanée de tous les besoins.

La phalange, ou commune sociétaire, est un corps organisé, un régiment de cette vaste armée agricole et industrielle formée de toutes les phalanges engrenées et harmoniées entre elles pour cette grande bataille pacifique qui consiste dans l'exploitation, l'amélioration et la transfiguration productive du globe. Il n'y a dans la phalange ni majorité, ni minorité, mais des groupes et des séries qui correspondent à toutes les variétés de penchants, de travaux, de produits. Aussi rien ne s'y perd, toute faculté y a son emploi utile, toute individualité son rôle fécond. On occupe dans le groupe ou la série, le rang conféré par l'élection de ses pairs qui connaissent et choisissent le plus digne. Les chefs élus sont désignés par le suffrage universel et révocables à volonté. Il en est de même du conseil de Régence chargé de la direction générale de la phalange et des relations extérieures. Mais le pouvoir, toujours mobile, passager et transmis de main en main plusieurs fois le jour ne saurait donner lieu à aucun abus, à aucun inconvénient, les chefs de groupes et de séries passant incessamment dans d'autres séries et groupes où ils deviennent sim-

ples travailleurs. « Ce procédé sériaire augmente la production dans une proportion considérable, change en plaisirs les travaux, même ceux réputés les plus pénibles, développe au plus haut degré les facultés morales, intellectuelles et physiques des sociétaires, crée le désintéressement, la concorde générale, l'unité d'action et l'harmonie, enfin tend à réaliser l'ordre par la liberté (1) ».

Le travail est toujours volontaire parce qu'il est toujours attrayant. L'homme, naturellement actif, naît avec des penchants qui l'attirent vers une branche quelconque du travail, artistique, scientifique, agricole ou industriel. Libre de se livrer à sa vocation et de s'occuper suivant ses goûts, l'oisiveté lui devient impossible parce qu'elle serait pour lui le plus insupportable des ennuis, le plus grand des tourments. S'il pouvait se trouver par hasard un homme qui en fût coupable, c'est « au repos forcé », et non aux travaux forcés qu'il faudrait le condamner. En effet, à toutes les causes qui rendent aujourd'hui le travail pénible et répugnant, la communauté substitue toutes les conditions inverses qui en font le charme de la vie. Elle remplace l'oppression et la contrainte par la liberté et l'initiative spontanée, l'isolement par l'entrain collectif, la monotonie par l'alternance, l'incohérence par l'harmonie, le joug par l'attraction, la peine par le plaisir

(1) *Manifeste de l'école sociétaire*, p. 140.

D'abord le travail est un titre d'estime et d'honneur autant que l'oisiveté est un stigmate de déconsidération et de mépris. Ensuite nul ne se livre qu'à celui qui est selon ses goûts et ses aptitudes. Puis il est divisé en courtes séances de deux heures au plus. Au lieu d'être isolé, morcelé, il s'opère socialement, collectivement, les travailleurs se distribuant d'eux-mêmes en phalanges, groupes et séries merveilleusement organisés par harmonies, contrastes et ordre combinés, produisant le plus parfait accord. Au lieu d'être monotone, il varie sans cesse par fréquente et triple alternance, chaque membre d'un groupe étant en même temps affilié à plusieurs autres, et changeant ainsi d'occupations, de lieu, de compagnons, suivant la diversité de ses dispositions. Il a son pivot, son ressort, son foyer d'impulsion dans tous les penchants, facultés et passions de l'homme eux-mêmes, qu'il féconde et utilise pour le bien commun, activité, sociabilité, amitié, amour, émulation, lutte de connaissances, d'adresse, de promptitude, noble ambition, conscience d'un grand devoir accompli, etc. Il s'exerce dans de vastes ateliers propres, élégants même, ventilés en été, chauffés en hiver, et surtout à la campagne, au grand air, sous un ciel libre et pur. Là, vendanges, moissons, récoltes, semailles, tous les travaux en un mot, sont comme autant de parties de plaisir, autant de fêtes. Ruche d'abeilles prête à essaimer, la

phalange sort de son palais au son de la musique et des chants, groupée en ordres divers où tout se relie sans se confondre ; les tâches se divisent, les groupes se partagent, s'alternent et rivalisent ; chacun se passionne, on lutte de courage et d'habileté, et l'œuvre trop courte laisse tous les travailleurs impatients de recommencer le lendemain cette incessante conquête de la nature où l'homme pontife-roi de la création en offre à Dieu l'éternel sacrifice sur l'autel inspiré de son cœur.

Telle est la théorie phalanstérienne, complète dès 1808, fondée uniquement sur la liberté, et qui, appliquée avec le principe de la communauté des biens, en trace l'organisation jusqu'ici la plus parfaite et la plus détaillée. Nous en avons laissé dans l'ombre les erreurs et les taches, parce que le vrai devoir d'un écrivain est de prendre chaque système par ce qu'il a de vrai, comme le demandait Fourier lui-même, en disant : « Étrange despotisme que de condamner toutes les productions d'un auteur parce quelques-unes sont défectueuses ! Newton a écrit des rêveries sur l'Apocalypse ; il a tenté de prouver que le pape était l'Antechrist. Sans doute ce sont des folies scientifiques ; mais ses théories sur l'attraction et les rayons lumineux n'en sont pas moins bonnes et admises. En jugeant tout savant et artiste, on sépare le bon grain du faux. Pourquoi suis-je

le seul avec qui la critique ne veuille pas suivre cette règle » ?

La théorie phalanstérienne n'a jamais été réellement expérimentée. En 1832, on voulut essayer à Condé-sur-Vesgres, la fondation d'un phalanstère, mais le manque de ressources obligea de s'arrêter lorsque les constructions étaient à peine commencées. Plus tard, un jeune Anglais, Arthur Young, prétendit faire un nouvel essai à Citeaux. Mais l'école sociétaire, reconnaissant qu'il n'y avait là aucun élément sérieux d'expérimentation, désapprouva cette tentative à laquelle elle resta complètement étrangère. Cette théorie était, en effet, destinée à n'être appliquée qu'avec le principe de la communauté des biens, qui seule la complète en la généralisant.

## XXXIX

### Spence. Spencéens.

Ce n'était pas seulemement en France, qu'après une longue élaboration de dix-huit siècles, la doctrine de la communauté des biens était arrivée à sa période d'application définitive, c'était aussi en Angleterre. Mais tandis que la France, profondément unitaire, y procédait surtout par la force collective de l'État, la Grande-Bretagne, comme le Fouriérisme, y tendait principalement par l'initiative individuelle et la liberté

Dès 1775, un simple instituteur primaire, nommé Spence, lisait dans un club littéraire de Newcastle, un mémoire où il démontre que la communauté « reconstitue l'ordre social selon les lois de l'harmonie universelle » et « forme un tout parfait ». Il publia ensuite un

ouvrage où il trace le plan de cette communauté (*spensonia*) « une et indivisible », république où le peuple se compose de « l'universalité des citoyens ». Le pouvoir législatif y est exercé par un parlement qu'élit chaque année le suffrage universel. Un conseil de vingt-quatre membres, renouvelé annuellement par moitié, est investi du pouvoir exécutif. La propriété foncière disparaît; toutes les terres appartiennent à l'État. Le sol est divisé en paroisses dont chacune, à son tour, est subdivisée en un nombre de fermes proportionné au chiffre de la population.

Spence vint à Londres, et s'y fit en peu de temps une foule de disciples qui se formèrent en association sous le titre de *Société des philantropes Spencéens*. On réunit des sommes considérables à l'aide de souscriptions particulières; des brochures répandues à profusion recrutaient chaque jour de nouveaux adeptes; et en 1787 un appel au peuple fut apposé sur tous les murs et les monuments de Londres. On y lisait : « Les détenteurs de la terre n'en sont pas les propriétaires, ils n'en sont que les intendants, car la terre est la ferme du peuple. Ce qui cause la misère ce sont les énormes exactions de ces intendants injustes. Le monopole de la terre est également contraire à la charité chrétienne, à l'indépendance et à la moralité de l'homme. Le produit de la terre appartient à tous, et combien cependant

est misérable la grande masse du peuple. Il n'est possible de réformer radicalement la situation du peuple que par l'établissement d'un système fondé sur l'immuable base de la nature et de la justice. L'expérience en démontre la nécessité ; les droits de l'homme l'exigent ». A la suite de ces placards, on convoquait le peuple aux « meetings de sections » de la *Société des philantropes*, pour lui donner le développement complet de la doctrine de la communauté.

Après quelques années de cette propagande purement pacifique, Spence demanda hautement l'expropriation immédiate de tous les propriétaires. Dans un pamphlet périodique, intitulé *Pig's meat*, il disait : « Les revenus de nos propriétaires sont pour eux ce qu'étaient pour Samson les cheveux où résidait sa force. Ces hommes seront de dangereux compagnons dans la société, tant qu'ils auront leurs cheveux ou leurs revenus. Scalpez-les donc, car il est évident que si les Philistins avaient scalpé Samson, au lieu de se contenter de le raser, ils auraient à la fois sauvé leur vie et leur temple... Les détenteurs du sol sont comme des ennemis logés chez nous pour lever des contributions. Il faut avant tout détruire radicalement la force de ces Samsons... Rien de moins que l'extirpation complète du système actuel de posséder la terre, si vous voulez reconstituer le monde, de manière à ce qu'il vaille la peine d'y vivre... Quelques paroisses voisines

n'ont qu'à déclarer que la terre est à elles ; qu'elles forment une convention de députés de la paroisse, et d'autres paroisses suivront immédiatement cet exemple, et une belle et puissante république surgira aussitôt dans toute sa grandeur... Le peuple n'a qu'à dire : *Que la terre soit à moi*, et la terre sera à lui. Qui, d'ailleurs, je vous prie, pourrait empêcher le peuple d'aucun pays de faire ce qu'il veut » ?

Appelé à la barre du « ban du roi », Spence fut déclaré coupable d'excitation à la révolte et condamné à une amende de vingt livres sterling et à un emprisonnement d'un an. Après avoir subi sa peine à la geôle de Shrewsbury, il revint à Londres où il reçut l'accueil le plus enthousiaste. Mais résolu à ne plus employer que la propagande pacifique, il ne reparut plus que rarement à la tribune des clubs, et mourut en 1814.

Ses idées, loin de périr avec lui, prirent une extension plus considérable encore, mais en subissant une modification remarquable. Les Spencéens se déclarèrent chrétiens et ne prétendirent déposséder les propriétaires actuels, qu'en leur donnant une indemnité et des pensions. En 1816, M. Thomas Evans, bibliothécaire de la société des *Philantropes Spencéens*, publia une brochure intitulée *Politique chrétienne, salut de l'empire*, etc., où il dit que « le Christ a été crucifié pour avoir prêché la doctrine que Dieu est seul propriétaire de la

terre, et que tous les hommes sont égaux » ; et qu'ainsi ceux qui poursuivent la réalisation de la communauté, sont chrétiens et leurs adversaires païens. « Les cours, s'écrie-t-il, les lords, les propriétaires et les peuples sont tous païens, adhérant encore au paganisme avec obstination ».

En résumé, les Spencéens, dont nous voyons l'action se prolonger jusqu'en 1830, conclurent à deux principes fondamentaux méconnus par les Égaux, savoir : l'identité de la communauté et du christianisme, l'identité de la communauté et de la liberté. Mais depuis longtemps déjà les doctrines de la communauté avaient pris en Angleterre un essor prodigieux sous l'initiative d'un réformateur bien autrement puissant que Spence.

---

## XL

### Robert Owen

Il est un homme qui, pendant un demi-siècle, prêcha et réalisa la communauté des biens, de travail et de vie, aux applaudissements de l'ancien et du nouveau monde et avec l'appui même des souverains. Jouissant en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, d'une immense popularité, ayant d'innombrables et enthousiastes admirateurs dans toutes les classes de la société, admis dans le conseil des princes, acclamé par les savants, consulté par les hommes d'État les plus importants de l'époque, il marque le début d'une ère où la communauté toute-puissante s'impose aux rois et aux gouvernements comme aux peuples.

Cet homme était-il un idéologue, un rêveur ? Tout au

contraire, c'était un industriel, homme essentiellement pratique, « reformateur sorti d'un atelier, et conduit de la pratique du travail à la perception d'une doctrine », selon l'expression même d'un de ses plus grands adversaires. Etait-ce un anarchiste, un révolutionnaire ? Bien au contraire, homme d'ordre et conservateur, il s'appuyait sur ce parti plus encore que sur tous les autres. Les ministres, les princes et le futur empereur de Russie visitaient avec admiration ses ateliers de New-Lanark. Deux frères du roi d'Angleterre, le duc de Kent et le duc de Sussex, prirent hautement sa défense et présidèrent les meetings où il prêchait la communauté. Le duc de Wellington mit à son service l'immense popularité dont il jouissait. Le chef du cabinet, lord Liverpool, lui fit dire que le gouvernement inclinait vers ses vues économiques, et n'hésiterait pas à en favoriser l'application dès que l'opinion publique y serait suffisamment préparée. En 1818, les souverains de la Sainte-Alliance, réunis en Congrès à Aix-la-Chapelle, se livrèrent à un examen sérieux du Mémoire détaillé qu'il leur avait adressé, ainsi qu'à tous les gouvernements européens (1). Ses idées sur l'éducation furent adoptées en grande partie par la Hollande et la Prusse. Le roi de

(1) Voyez *Adresse aux souverains à Aix-la-Chapelle et aux gouvernements européens* et plus tard *Manifeste avec ses adresses aux gouvernements et aux souverains.*

Prusse lui envoya une médaille d'or, accompagnée d'une lettre autographe des plus flatteuses. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, l'accueillit avec distinction à sa cour, lui conféra le titre de membre honoraire de la *Société de bienfaisance*, et fit prévaloir ses doctrines dans « les colonies de bienfaisance ». Le congrés des Etats-Unis d'Amérique l'appela à sa tribune nationale et consacra deux longues séances à écouter avec le plus grand recueillement, le développement de ses théories. En 1840, le premier ministre le présenta à la reine Victoria qui lui fit l'accueil le plus bienveillant. Ainsi triomphait dans le monde entier ce communisme égalitaire, que le Directoire avait cru décapiter sur l'échafaud de Babœuf !

Qu'était donc cet homme, autrefois pauvre commis, maintenant l'hôte des rois ; ce bienfaiteur de l'humanité qui établit l'*infant school* ou salle d'asile ; ce réformateur qui parcourut toute l'Europe, traversa vingt fois l'Océan, couvrit l'Amérique et l'Angleterre de communautés, fonda un congrès annuel à Manchester et créa soixante-une associations relevant d'une société centrale; qui, presque octogénaire, accourait encore à Paris, après la Révolution de 1848, se mettre à la disposition du pouvoir, pour fonder des colonies sur le principe de la communauté ? Cet homme, dont la vie, les gigantesques travaux et les innombrables publications ne pourraient être résumés en un volume, c'est Robert Owen.

Né en 1771, à Newton, dans le Montgomeryshire (Angleterre), il était fils d'un négociant peu fortuné. Simple commis à Londres, à Norwich et à Stampfort, il consacra toutes ses facultés, tous ses jours et une partie de ses nuits à l'œuvre de la rénovation sociale. Devenu le gendre et l'associé de M. Dale, riche manufacturier de Manchester, au moment même où l'on proscrivait les disciples de Babœuf, il commençait par le travail une fortune de plus d'un million qu'il devait consacrer tout entière à la propagation et à la réalisation de la communauté. M. L. Reybaud lui-même lui rend ce témoignage : « Nul jusqu'ici n'a manifesté sous un plus beau jour que lui, le don divin d'agir sur les caractères par la bonté unie à la raison ; nul n'a témoigné une volonté plus persistante et plus généreuse de poursuivre et d'accomplir le bien ; nul n'a étudié les faits avec plus de patience et gouverné les hommes avec plus de moralité... Si à ce contingent d'idées et de faits, on ajoute une somme inappréciable de sacrifices personnels, on pourra se convaincre que nulle existence ne fut plus pleine, plus noble, plus méritante que celle de M. Owen (1) ».

M. Dale, beau-père d'Owen, avait à New-Lanark une filature occupée par deux mille ouvriers, rebut de la population écossaise, où tous les vices, le vol, la débau-

(1) *Études sur les Réformateurs*. t. I.

che, l'ivrognerie, s'étalaient dans toute leur horreur, et qui ne quittaient le travail que pour se livrer à des rixes sanglantes. « Certes, dit M. Thonissen lui-même (1), il eût été difficile de rencontrer des éléments moins favorablement disposés pour servir d'essai à un système de rénovation sociale ». Eh bien ! sans contrainte, sans châtiments, sans constables, sans juges, sans prisons, et par le seul effet de réformes intelligentes et d'une éducation morale basée sur la charité réciproque, cette population tombée si bas devint une société exemplaire, une famille modèle de deux mille âmes. Le vol, la débauche, l'ivrognerie, les disputes, tous les vices, disparurent comme par enchantement ; et M. L. Reybaud, dans sa réfutation d'Owen, a écrit à ce sujet des pages où il confesse hautement son admiration pour cet incroyable résultat qui montre tout le ridicule et l'odieux des stupides accusations adressées au communisme.

Dès lors la popularité d'Owen fut immense, et il eut d'innombrables partisans dans les classes les plus élevées. En Angleterre et en Écosse, New-Lanark faisait l'objet de toutes les conversations, et son éloge était sur toutes les lèvres. Hommes d'État, économistes, philantrophes, tous y voyaient le prélude d'un nouvel ordre social. Chaque jour les ateliers et les écoles étaient visités par une foule de hauts personnages, princes, ministres,

(1) *Le socialisme et ses promesses*, p. 53.

députés. Une propagande prodigieuse, dont les frais dépassèrent un million, popularisait partout les idées d'Owen développées dans des meetings, des prédications populaires, dans une foule de petits traités distribués gratuitement, dans des manifestes adressés à tous les hommes importants, à toutes les feuilles périodiques, à tous les corps d'État, à toutes les sociétés savantes, à tous les souverains, à toutes les assemblées législatives des deux mondes. Il n'y avait plus de populaire que la doctrine de la communauté.

Aussi, Owen, après avoir fondé une commanauté à Mothervel, en Ecosse, se rendit, en 1824, aux États-Unis où il fut accueilli par toutes les notabilités politiques, littéraires et industrielles, notamment par ceux qui avaient rempli les fonctions de président de la république, J. Adams, T. Jafferson, Monroe, le président en exercice et son successeur immédiat John Quincy-Adams. Il développa ses théories à la tribune du congrès de l'Union dans les séances solennelles qui lui furent accordées. Ensuite, ayant acheté le territoire d'une communauté dirigée par M. Rapp, qui en établit ailleurs une autre jouissant d'une grande prospérité et d'une surabondance de richesse, il fonda à New-Harmony, sur les bords de la Wabash, dans le district d'Indiana, une vaste communauté, placée au centre de trente mille acres de terre. Mais poussant jusqu'à la folie sa con-

fiance absolue dans la toute-puissance des idées, il se contenta de faire annoncer dans toutes les parties de l'Union que les personnes disposées à vivre en communauté pouvaient se présenter. Il accourut une multitude d'aventuriers, de vagabonds, de banqueroutiers, d'artisans et de cultivateurs ruinés ; Owen les accueillit sans se préoccuper de leurs qualités morales, sans leur faire une seule question sur leurs antécédents et en choisissant simplement les individus des deux sexes doués de la meilleure santé.

Que pouvait-on espérer de tels éléments, bien plus profondément gangrenés encore que ceux de New-Lanark ? Cependant le principe seul de la communauté y maintint d'abord une grande prospérité. Les visiteurs qui affluaient à New-Harmony, comme jadis à New-Lanark, ne tarissaient pas d'éloges. Plusieurs même suivirent l'exemple d'Owen, et on vit des communautés surgir à Valley-Forge, à Haver-Strand sur l'Hudson, à Kindal et de tous côtés. Il se fonda même à Nashoba, sur les bords de Mississipi, une communauté de nègres émancipés. Toute l'Amérique retentissait du nom d'Owen. La communauté de travail et de vie réduisait tellement tous les frais qu'à New-Harmony la nourriture ne coûtait pas trois à quatre sous par jour et par tête. On y jouissait d'ailleurs de tous les plaisirs qu'on ne trouve que dans les grandes cités, soirées brillantes,

concerts, bals, représentations dramatiques, etc. Les membres de la communauté unissaient aux travaux les plus humbles, les distractions réservées en Europe aux classes privilégiées. En visitant la communauté à l'improviste, le duc de Saxe-Weimar fut fort surpris de voir les vachères se placer au piano en sortant des étables et les laitières déposer leurs fromages pour jouer les airs des opéras les plus récents de France et d'Italie. Singulière et péremptoire réplique à ceux qui prétendent que la communauté est le retour à la barbarie !

Malheureusement la communauté ne put transformer assez vite ce dernier rebut des populations américaines qui, en important au sein du régime nouveau tous les vices de la société propriétaire, ne fut pas soumis à l'influence directe de l'action religieuse et d'un élément profondément moral. Owen comprit trop tard combien il avait eu tort de ne pas choisir parmi des familles d'une moralité au moins ordinaire et repartit pour l'Europe. Néanmoins le résultat fut encore assez significatif pour qu'il s'établît de nouvelles communautés en si grand nombre que, dès 1827, au moment où Owen débarquait à Londres, on en comptait déjà plus de trente.

En même temps, un disciple d'Owen, M. Ab. Combe, fondait près d'Edimbourg, en Écosse, une communauté

qui réussit, et ne dut plus tard sa dissolution qu'à la mort de son fondateur.

En revenant en Angleterre, Owen y trouva ses idées plus répandues, plus puissantes que jamais. Londres, Dublin, Édimbourg, Liverpool, Glascow et d'autres villes industrielles avaient des comités spéciaux rattachés à un centre commun, formant une vaste ligue pour la propagation de la communauté, et ayant ses meetings, ses souscriptions et ses organes périodiques, entre autres le *Cooperative Magazine*. Néanmoins Owen partit en 1828 pour le Mexique, et le président de la république lui offrit un territoire considérable qu'il accepta à la condition d'une entière liberté religieuse; mais comme elle ne put lui être accordée, il renonça à son projet d'établissement. De retour en Angleterre en 1830, il fonda *la Société rationnelle* composée de ses disciples, et dont les branches s'étendirent dans plus de soixante villes. Présenté en 1840 à la reine Victoria par le premier ministre, il fonda, l'année suivante, une nouvelle communauté à Hampshire.

Quoique persécutés, les Owenistes avaient ouvert, dès 1839, une souscription à l'aide de laquelle fut établie, non loin de Southampton, une communauté nommée Harmony-Hall, comprenant un édifice qui coûta plus de trois cent mille francs, et cinq cents hectares de terres, ayant sa presse, et son journal *New-Moral-*

*World*, imprimé par une machine à vapeur. Mais le sol était stérile, sans débouchés, loin du centre de la propagande ; on avait commencé sur une trop grande échelle ; des sommes énormes avaient été dépensées en routes, bâtiments, jardins, améliorations des terres ; des capitalistes créanciers avaient pris la direction et introduit dans la communauté des distinctions de classes d'où naissait la désunion; on manquait du capital nécessaire pour l'exploitation d'un aussi vaste domaine : alors le dernier congrès résolut, en mai 1845, de liquider la société. Owen était retourné aux Etats-Unis pour visiter les communautés et assister à la grande convention des communistes à New-York. Il regagna, en 1846, l'Angleterre où il ne cessa de continuer son œuvre.

Babœuf avait voulu tout faire par l'État et avait tout demandé à la violence; Owen prouva que l'initiative personnelle et la liberté sont des moyens bien autrement puissants, bien autrement pratiques pour l'établissement et le maintien de la communauté. Mais si la force collective ne peut rien fonder sans la force individuelle qui la personnalise en chaque homme, cette dernière, à son tour, ne saurait rien perpétuer sans la force collective qui généralise son action en la perpétuant dans le temps et l'espace. Ce sont les deux termes indivisibles d'une seule et même pensée. L'œuvre d'Owen peut être caractérisée d'un mot, c'est la communauté absolue dans la

liberté la plus complète et la plus radicale. Mais la liberté implique l'unité et l'action de chacun celle de tous. Babœuf succomba parce qu'il voulut tout par l'État, Owen parce qu'il ne voulut rien pour lui, deux extrêmes d'une même erreur.

Malgré de si éclatants succès, Owen ne laissa rien de vraiment durable, par deux raisons : la première, parce qu'il méconnut la foi et la tradition catholiques en dehors desquelles la communauté ne peut se perpétuer indéfiniment ; la seconde, parce que la communauté, sortie de sa période de réalisations partielles et locales, exige impérieusement aujourd'hui son application universelle à la société tout entière.

A toutes les calomnies intéressées dont la communauté est l'objet, Owen répondit d'une manière péremptoire, par les faits. « Bien loin, dit M. E. Bonnemère, de voir régner dans ces communautés la misère, la débauche et la promiscuité sexuelles, ces familles rapprochées sont devenues aussi heureuses et honnêtes qu'elles étaient misérables et dissolues ». Qu'eût-ce été si Owen leur eût donné pour base la foi religieuse au lieu de l'en bannir

---

## XLI

### Owénisme.

Toutes les écoles communistes s'expliquent et se complètent l'une par l'autre. Fille de Campanella, celle de Saint-Simon chercha surtout, dans l'union de l'ordre spirituel et de l'ordre matériel, l'unité de loi sociale. Celle de Fourier se consacra spécialement à l'élaboration analytique et minutieuse de tous les rouages d'organisation, de toutes les combinaisons les plus ingénieuses qui peuvent rendre le travail attrayant et merveilleusement combiné. Owen remplit une autre tâche. Se plaçant à un point de vue profondément et essentiellement chrétien, il considéra la société tout entière comme une immense école d'éducation destinée à former et à développer le caractère moral, intellectuel et physique de l'espèce humaine.

L'homme, dit-il, être passif en même temps qu'actif,

corps en même temps qu'esprit, prend l'empreinte et le moule du milieu social qui l'enveloppe, des conditions et des circonstances où il se trouve placé, et qui agissent sur lui depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; il est formé par l'action du dehors plus encore qu'il ne se forme par sa propre action sur lui-même. Pour la multitude, pour la grande majorité des hommes, les sentiments, les croyances, les idées, et surtout la volonté et les actes sont bien moins déterminés par l'enseignement de la parole et des livres, que par les impressions extérieures qui ressortent incessamment du milieu social. Il résulte de ce fait d'une évidence palpable et d'une expérience journalière que la question de la formation du caractère humain et de son éducation se résume principalement dans la question d'organisation sociale. Or, l'organisation actuelle, ayant pour base la propriété individuelle, produit dès lors la division, l'antagonisme, la guerre des intérêts, et partant des individus, et par suite tous les vices, tous les crimes, toutes les conséquences immorales et monstrueuses qui en découlent. A cet état de perversion substituez l'état inverse, ou la communauté, et vous constituez alors, par la solidarité des intérêts, la solidarité des personnes, la bienveillance réciproque universelle et toutes les vertus, tous les bienfaits, toutes les conséquences éminemment morales qui en dérivent.

Dans son *Manifeste* publié en 1840, Owen montre d'abord que le système propriétaire a pris sa source dans des notions grossières et déplorablement erronées, et a fait de l'homme le plus imparfait et le plus inconséquent de tous les êtres. Aussi pourrait-on l'appeler « la période irrationnelle de l'existence humaine ». Les faits sont là pour le prouver. En effet, « son histoire a été une suite de guerres, de massacres, de pillages, de divisions interminables, d'opposition mutuelle à un état de paix et de bonheur ; une longue période dans laquelle *chacun a été en lutte avec tous et tous avec chacun* ; principe de conduite admirablement calculé pour enfanter le moins de prospérité et le plus de misère possible ». Toutes les institutions qui en résultent et qui gouvernent le monde, sont aussi déplorablement fausses et fatales. « A ce système d'une ignorance profonde qui force l'homme à devenir dès son enfance, tant comme esprit que comme conduite, un être irrationnel et inconséquent », il faut substituer le système directement inverse « en parfaite harmonie avec les lois de la nature ; système dans lequel *l'assistance de tous sera acquise à chacun et l'assistance de chacun sera acquise à tous*, principe admirablement calculé pour enfanter le plus de prospérité et le moins de misère possible ; système qui ouvrira les yeux de l'homme sur la dégradation présente et passée de la race humaine, sur la démence

et l'absurdité de nos institutions, sur l'impérieuse nécessité où l'on se trouve, de changer toutes ces circonstances extérieures pour d'autres institutions en harmonie avec notre nature ; système si énergique qu'il peut seul mettre promptement un terme à l'ignorance humaine, arrêter les progrès du paupérisme et en anéantir le retour ; introduire une abondance inépuisable dans tout ce qui est nécessaire à la vie et aux plaisirs de l'homme, et lui rendre sa tâche de producteur plus agréable et plus facile ; système si méconnu et si puissant que dans l'année même de son adoption, il réalisera sur la terre plus de bien-être, plus d'aisance, plus de moralité, que n'a pu le faire, depuis des siècles, le vieux système, et qu'il ne le fera tant qu'il sera debout ; système si différent du système actuel, en théorie et en pratique, et dans son caractère général, qu'il effectuera ces réformes radicales avec calme, avec tranquillité, graduellement et avec un tel ordre que personne n'aura à souffrir le moindre dommage dans ses intérêts moraux et matériels ; mais qu'au contraire chacun y trouvera une satisfaction et un bénéfice, en tout lieu, dans tout pays... Il assure à *toute* la race humaine, en retour de la même somme de travail, des avantages cent fois plus grands que ceux dont l'ancien système a jamais pu doter *aucun* individu ». Celui qui le propose est « un industriel, un homme d'affaires, d'ordre, d'expérience » · et

ce système défie « l'examen des hommes les plus savants, les plus pratiques, les plus expérimentés ».

La doctrine d'Owen est fort simple; en voici l'analyse à peu près textuelle :

Laissant aux communions religieuses, aux Églises diverses, les formules et les discussions purement dogmatiques, il n'emprunte au christianisme que sa loi de charité ou d'amour dont il fait la loi même de l'ordre social, sous le nom de « religion rationnelle » de « bienveillance universelle et réciproque ». Basée sur ce principe générateur, une éducation dite « rationnelle », formera l'homme dès le berceau à la pratique de cette universelle charité, et la développera incessamment par la communauté égalitaire, qui n'en est que l'application sociale. Mœurs, sentiments, idées, volontés, habitudes, tout sera constamment dirigé vers ce but. Placé dans un milieu social où il n'aura plus sous les yeux, au lieu des monstrueuses inégalités de la société actuelle, que le tableau doux et gracieux de la paix, de la concorde, de l'union; accoutumé, dès l'âge le plus tendre, à ne voir dans chaque membre de la communauté qu'un soutien, un ami, un frère, l'homme vivra naturellement de la vie de tous, et son âme ne sera plus souillée de cet amour-propre effrené, de cet esprit d'égoïsme, de convoitise et de haine, fruits du régime propriétaire. Riche de connaissances acquises dans les écoles de la

communauté, exerçant un art, un travail selon ses goûts, sans inquiétude du présent, sans souci de l'avenir, son cœur débordant d'amour pour ses semblables, sera tellement disposé à la bienveillance qu'aucun conflit avec ses compagnons n'est à craindre. Comment d'ailleurs ces conflits qui prennent toujours leur source dans l'antagonisme des intérêts, pourraient-ils surgir dans une société où tout est commun ? On n'y concevra pas même la possibilité de distinctions ou de jouissances exclusives. La monnaie y sera inconnue comme la guerre, la misère, l'ignorance et le crime ; tout signe de richesse individuelle, comme d'oppression, de contrainte et d'inégalité, y sera sévèrement proscrit. Tous y travailleront pour la communauté, et celle-ci pourvoira amplement à tous les besoins.

Communauté absolue de biens, de travail et de vie, égalité parfaite de droits, de devoirs et de jouissances, anéantissement de toute propriété individuelle, voilà les conditions fondamentales de l'éducation morale de l'homme et de la formation rationnelle du caractère humain. « Il n'y aura plus de propriété individuelle. Quelle qu'ait été la nécessité, ou l'utilité de la propriété personnelle, elle n'existe plus, et la propriété est maintenant un *mal absolu*, la seule cause de la pauvreté et de mille crimes et souffrances, d'égoïsme et prostitution, orgueil, injustice, oppression, déception, lutte et dis-

corde... La société ne sera plus un composé discordant des classes hautes, moyennes et basses, mais elle deviendra une seule classe éminemment supérieure, partagée en sections suivant l'âge, et assurant à chacun la plus grande somme de bien-être. Elle formera un seul système scientifique lié dans toutes ses branches, pour la production, la conservation, la distribution et la consommation des richesses, de la manière la plus avantageuse pour chacun et pour tous ; pour bien former le caractère physique, intellectuel, moral et pratique de tous, et pour gouverner le tout, sans violence, ni fraude, de manière à faire un progrès continuel dans le perfectionnement de toutes les dispositions sociales, dans toute espèce de connaissances, et dans la jouissance d'une félicité croissante et inaltérable (1) ».

La communauté générale se répartira en communes, phalanges ou groupes de familles, hommes, femmes, enfants, en proportions ordinaires et en nombres variables, depuis cinq cents jusqu'à deux mille ou trois mille, suivant les circonstances. Chacune de ces communautés particulières aura un domaine d'une étendue proportionnée au nombre de ses membres qui habiteront une sorte de monastère et s'occuperont de travaux à la fois agricoles et industriels ; ce qui fournira à chacun

(1) *Le livre du nouveau monde moral contenant le système social rationnel etc.* par Robert Owen, trad. Thornton, p. 64, 42.

un travail selon ses goûts et pourvoira aux besoins essentiels de tous. Ces bases établies, il n'y a plus qu'à fixer les rapports des membres de chaque communauté entre eux et avec les autres communautés. Ils sont partagés en huit classes qui constituent une hiérarchie de fonctions par ordre d'âge. Dans les trois premières classes, c'est-à-dire depuis sa naissance jusqu'à quinze ans, l'enfant parcourra le cercle de l'éducation rationnelle où l'acquisition de toutes les connaissances scientifiques s'unira à des exercices, à des occupations conformes à son âge, à ses forces, hygiène de l'esprit et du corps développant toutes ses facultés morales, intellectuelles et physiques. Dans les deux classes suivantes, c'est-à-dire de quinze à vingt-cinq ans, l'homme, dans toute l'exubérance de son activité, se consacrera spécialement à la production et à la direction de l'instruction. De vingt-cinq à trente ans, il s'occupera surtout de la distribution et de la conservation des produits créés, poursuivant ses études dans les sciences et les arts, et visitant les diverses communautés pour y introduire toutes les améliorations. Dans la septième classe, ou de trente à quarante ans, l'homme arrivé à sa maturité, sera chargé du gouvernement intérieur de la communauté, divisé en sous-comités de direction des divers départements, selon que l'expérience l'indiquera. De quarante à soixante ans, il sera appelé au gouvernement extérieur, au réglement

des relations des diverses communautés entre elles. Au delà de cet âge commence le repos absolu.

Au-dessus de cette hiérarchie par ordre d'âge se place un conseil de gouvernement, produit de l'élection et qui a la direction supérieure de la science sociale et gouvernementale. La première embrasse la connaissance des lois de la nature, la moralisation du caractère humain par la charité universelle, la théorie la plus juste de la production et de la distribution des richesses. La seconde fixe sur des bases rationnelles les relations des hommes entre eux et les conditions de leur bonheur sur la terre. Toute difficulté qui pourrait surgir, soit entre diverses classes de la communauté, soit entre les individus appartenant à l'une d'elles, est aplanie par le conseil de gouvernement. Quant aux rapports extérieurs, chaque communauté nomme un ou plusieurs représentants, et ceux-ci forment un congrès chargé de régler ces intérêts généraux.

Du reste, rien de plus simple et de plus facile que le gouvernement de la communauté. Aujourd'hui l'antagonisme des intérêts, des rangs, des classes, fait de la société une arène de luttes incessantes, implacables, qui disparaîtront du jour où, tous les intérêts étant communs et solidaires, chacun, sous ce régime de parfaite égalité, pourra suivre tous ses goûts et satisfaire tous ses besoins. Plus d'échafaud, de bagnes, de pri-

sons, de geôliers, de gendarmes, de police, d'armée, de douanes ! Plus de tribunaux civils et de ce ruineux cortége d'hommes de loi et d'agents subalternes qu'ils traînent à leur suite ! A quoi, en effet, serviraient ces tribunaux sous un régime où la propriété individuelle est inconnue, et où nul ne peut avoir de droits particuliers à défendre. Plus de supplices, ni de tribunaux criminels ! Comment, en effet, y aurait-il des criminels là où tous les besoins sont satisfaits ? S'il pouvait s'en trouver ce serait des malheureux atteints de maladies morales, qui seraient soumis au traitement le plus doux dans des maisons de santé créées dans ce but, des êtres infortunés qu'on ramènerait à la raison, à la charité par des moyens spirituels et moraux. Une telle société se gouverne d'elle-même.

M. Joseph Rey, ancien conseiller à la cour de Grenoble, résume ainsi les principaux points du système d'Owen :

« 1° Le but de l'association n'est point de ramener les riches au niveau des pauvres, mais, au contraire, d'assurer à tous la plus grande somme possible de véritable richesse physique et morale.

« 2° La liberté la plus illimitée doit présider à l'établissement de toute communauté coopérative. Nul ne pourra jamais être forcé d'en faire partie, ni d'y rester...

« 3° Outre cette entière liberté établie d'une manière

directe, on n'emploie jamais aucun moyen indirect de persuasion qui soit étranger au simple aperçu des intérêts physiques et moraux de chaque individu.

« 4° On aura la plus grande liberté de manifester sa pensée ou ses sentiments sur toute espèce d'objets, et en matière de culte chacun pourra pratiquer celui qui lui paraîtra le plus convenable ;... mais dans tous les cas, le plus grand respect est recommandé pour toute pratique ou opinion religieuse, quelles qu'elles soient.

« 5° Tous les travaux seront volontaires, mais on prendra des mesures pour rendre aussi attrayantes que possible les occupations de la société ; et l'on s'emparera de toutes les ressources des arts mécaniques pour l'exécution des travaux indispensables qui seraient dégoûtants ou malsains ou trop pénibles.

« 6° Il y aura communauté de coopération dans la création des produits, soit par le travail des mains, soit par l'application des facultés intellectuelles, chacun selon sa vocation particulière, combinée avec l'intérêt général, mais le tout de gré à gré et par le seul effet de la persuasion.

« 7° Il y aura communauté dans la propriété...

« 8° Les objets destinés à la consommation immédiate seront pris dans un magasin commun...

« 9° La communauté administrera ses propres affaires, soit par elle-même, soit par des délégués révoca-

bles à volonté, et dont les actes seront soumis à l'examen critique le plus illimité. Les droits et les devoirs de chaque membre adulte sont égaux à cet égard, et ceux des femmes sont absolument les mêmes que ceux des hommes. Leur vote aura la même valeur, et elles pourront être élues à tout emploi compatible avec leur sexe.

« 10° Tous les différends qui pourraient s'élever entre les membres de la communauté seront terminés dans son sein par voie d'amiable composition...

« 11° L'éducation des enfants sera commune, à compter de l'âge où les soins de la mère ne sont plus indispensables, mais sans rien enlever à la surveillance ni à l'exercice de la tendresse des parents. L'instruction aura pour base tout le domaine des véritables connaissances humaines, et même celui des beaux-arts, ramenés au principe du plus grand bonheur de l'humanité. Elle comprendra la théorie ainsi que la pratique de toutes les sciences et de tous les arts utiles à l'homme en société. Les orphelins seront considérés comme les enfants de la société, et ils auront tous les mêmes droits que les autres enfants.

« 12° Afin de concilier la possibilité d'une bonne harmonie avec l'emploi et la découverte des procédés qui exigent la réunion d'un nombre un peu considérable d'individus, chaque communauté ne sera ni au-

dessus, ni au-dessous d'un certain nombre de membres selon les circonstances particulières de chaque association naissante... »

Telle est la communauté libre, égalitaire et fraternelle qui, mise vingt fois en pratique aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne, a donné des fruits admirables, même dans les conditions les plus anormales et avec le dernier rebut des populations écossaises, anglaises et américaines. Que serait-ce donc dans des conditions régulières, normales, et avec des populations honnêtes, morales et religieuses ?

---

## XLII

### Communisme européen.
### France, Allemagne, Angleterre. Chartisme.

Plus on avance, plus la scène grandit et prend des proportions colossales. La communauté, élevée par Babœuf au-dessus des écoles et des partis, pour se poser comme le dernier mot de la Révolution française, s'était faite peuple et humanité. Il fallait encore, il est vrai, les écoles de Saint-Simon, de Fourier et d'Owen pour l'enraciner, par l'initiative individuelle sur le principe de la liberté la plus complète, et pour élaborer, sous toutes les formes, les détails de son organisation sociale. Mais elle devait bientôt se rattacher à son tronc traditionnel pour reprendre toute l'ampleur de ses derniers développements.

Comme nous l'avons dit, la doctrine de Babœuf continuée en France au milieu des guerres de l'empire

et des luttes politiques de la Restauration, éclata surtout après 1830, avec une puissance prodigieuse, incalculable, mais en revêtant bientôt un caractère nouveau et approprié à notre époque. Un homme d'un nom illustre, un descendant de Michel-Ange, Ph. Buonarotti, l'un des principaux complices de Babœuf, et l'historien de la conspiration des Égaux, fut l'intermédiaire qui, à trente-trois ans de distance, rejoignit les anneaux de cette chaîne secrète, mais jamais interrompue. Condamné avec Babœuf et jeté en prison, il n'avait cessé d'entretenir d'intimes relations avec ses coreligionnaires en France, et après de longues pérégrinations, il s'était établi à Glimes près de Jodoigne en Belgique, où il mourut le 17 septembre 1835, après avoir réclamé les secours de la religion. Il avait alors environ soixante ans.

Renouant directement le fil de la tradition, Buonarotti avait fondé en France, de concert avec Charles Teste, une société secrète qui donna la première impulsion à ce communisme contemporain dont les adeptes, bientôt recrutés par millions, remplirent plus tard la France entière et débordèrent sur le reste de l'Europe et du monde. L'histoire de cette première formation est excessivement instructive et curieuse. Elle ne sera probablement jamais écrite, car tous les éléments intimes en sont aujourd'hui disparus, et les fondateurs, qui seuls

pouvaient en tracer le vivant tableau, sont morts. Je n'essaierai point d'arracher ce secret à leur tombe : qu'on me permette seulement d'évoquer quelques souvenirs.

Présenté à Buonarrotti pour être un de ses intermédiaires entre lui et la société dont il était le patriarche vénéré, après un tiers de siècle je vois encore devant moi ce noble vieillard assis sur son grand fauteuil de bois vermoulu, dans sa cellule de moine, et tirant d'un vieux sac de toile appendu au bras de ce fauteuil, les oracles écrits de ses manifestes communistes. Son aide de camp, presque son suppléant, Charles Teste, avait l'un de ses frères ministre et l'autre général. Derniers types des vieux Jacobins, c'étaient des hommes droits, austères, ayant le plus profond mépris de la richesse, des honneurs, du pouvoir, de la popularité même, uniquement absorbés par la pensée d'un grand devoir à remplir, natures stoïques, Spartiates des temps modernes, en ayant les défauts comme les qualités, ne vivant guère par le cœur, peu capables de comprendre les profondeurs des aspirations religieuses et morales, le grand sens de l'histoire, les dédales des hommes et des choses, la poésie de la vie, mais ayant quelque chose de la grandeur et de la majesté des martyrs qu'ils eussent égalés peut-être, s'ils en avaient eu la charité. Simples comme des enfants, ces hommes de bronze

étaient du reste pénétrés d'un spiritualisme profond. Voué, comme un véritable frère des écoles chrétiennes, à l'instruction gratuite du peuple, Charles Teste joua sa popularité et le sort de la société secrète qu'il avait édifiée avec tant de peine, pour ne pas renier d'une lettre son symbole religieux, qui se résumait dans la croyance en Dieu et dans l'immortalité de l'âme.

J'ai connu aussi les chefs secondaires qui se consacraient alors à la propagation de la doctrine de la communauté, et je ne saurais retracer l'indescriptible tableau de leur dévouement. Donnant toute leur vie à cette propagande d'une activité prodigieuse, incroyable, ils dormaient à peine et vivaient d'un morceau de pain, quand par hasard il ne leur manquait pas. J'ai vu leurs demeures, et je me rappellerai toujours l'impression de vénération que m'inspirait leur effroyable et volontaire indigence. Ces martyrs sans nom, ces humbles qui ne se doutaient même pas de leur humilité, étaient des travailleurs infatigables, mais tout le salaire de leurs journées passait à leur œuvre d'évangélisation. C'étaient bien des héros, car ils étaient si loin de soupçonner qu'ils pussent l'être !

Le communisme avait ses sociétés puissamment constituées, ses légions d'apôtres d'une inexprimable ferveur, ses innombrables publications, et commençait déjà à rallier à lui les masses populaires qu'on ignorait

encore pour ainsi dire son existence. A partir de ce moment le mouvement providentiel qui précipitait la France et le monde entier vers la réalisation complète et définitive de la communauté passa des esprits d'élite dans l'âme des peuples, des individus dans l'humanité. Ce mouvement devint universel, irrésistible. Nous voudrions en dérouler l'immense tableau, mais l'espace nous manque, et nous ne pouvons qu'en indiquer succinctement quelques lignes principales.

Pour ne pas outre-passer les limites de ce travail, nous avons dû, depuis le XVI^e siècle surtout, nous renfermer presque exclusivement dans l'histoire de la communauté en France. Mais, après ce que nous avons vu des siècles antérieurs, on comprend facilement que ce gigantesque mouvement, déjà généralisé chez tous les peuples, principalement en Europe, acquit un caractère de plus en plus universel. Seulement chaque peuple, en prenant une individualité de plus en plus distincte, développa cette doctrine de la communauté sous la forme propre à son génie, de manière à se partager les diverses faces du problème, comme dans un atelier on se partage le travail des différentes pièces d'un même objet, et qu'en ajustant ensuite toutes ces pièces ensemble, on a l'objet complet et dans toute sa perfection. Ici chaque ouvrier est une nation, et l'atelier c'est l'humanité.

A dater surtout de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e, on suit parfaitement les diverses spécialisations de ce travail d'élaboration pratique de la communauté universelle entre les différents peuples. La France, plus particulièrement unitaire ou démocratique, poursuit la réalisation de la communauté par la puissance collective, par l'État ; elle pose le problême sous sa face principale, celle de l'unité. Cette face est représentée d'abord par les babouvistes, puis par les communistes icariens, auxquels se rattachent toutes les autres branches, et subsidiairement, comme appendices, les écoles de Saint-Simon, Fourier, Louis Blanc, Villegardelle, Pecqueur, Vidal, Pierre Leroux, Proudhon et mille autres. L'Angleterre, plus spécialement libérale et individualiste, poursuit l'application de la communauté par l'essor individuel, l'initiative privée : elle pose le problême sous sa face de la liberté. C'est l'école de Spence et principalement d'Owen qui, de 1775 à 1848 et depuis, pendant près d'un siècle, prêche et réalise en Angleterre et en Amérique, avec une force prodigieuse d'initiative personnelle, la communauté dans la liberté la plus illimitée. L'Allemagne, à son tour, puissance mixte, à la fois unitaire par ses deux grandes nations, l'Autriche et la Prusse, et libérale et individualiste par sa confédération et ses petits États, poursuit la réalisation de la communauté par l'union et même l'identifi-

cation des deux termes précédents, l'unité et la liberté : là est sa fonction spéciale et distincte dans ce travail commun des peuples. C'est ce que Grün, le plus spirituel des communistes allemands, résume en disant dans sa formule germanique, que le problème social doit être résolu « par l'identification absolue des penchants individuels avec l'intérêt collectif de l'humanité ». C'est ce que Feuerbach exprime d'une manière plus métaphysique encore, lorsqu'il dit : « Mes principes sont : *ego et alter ego*, égoïsme et communisme ; car ces deux termes sont inséparables, comme le bras et le cœur ; sans égoïsme, il n'y a pas de tête ; sans communisme, il n'y a pas de cœur ». En un mot, l'idéal de toutes les écoles allemandes consiste dans l'union de la communauté absolue et du développement absolu de la personnalité humaine. Telle est la vaste trilogie principale qui personnifie, chez les trois plus grands peuples de l'Europe, les trois grandes faces du problême de la communauté : unité, liberté, et union de l'une et de l'autre.

Mais, à côté de cette spécialisation nationale de l'élaboration des trois faces pratiques de la communauté, il y a un mouvement incessant de pénétration réciproque qui tend à reporter chez chacun de ces trois peuples le résultat du travail opéré par les deux autres. Parmi les faits innombrables qui montrent cette pénétration mu-

tuelle, nous nous bornerons à en citer quelques-uns. La France, toujours unitaire, nous dirions presque absolutiste, dans toutes ses conceptions, et suivant plus particulièrement la tradition des Égaux, concevait encore la communauté trop spécialement par l'État ou la force collective, sans tenir assez de compte de la liberté. Elle avait besoin de puiser cette dernière notion dans le communisme anglais. M. Joseph Rey, conseiller à la cour royale de Grenoble, fut le premier intermédiaire de cette importation. Condamné à mort à la suite de la conspiration militaire du 19 août 1820, il se réfugia en Angleterre, et disciple d'Owen en rapporta en France dès 1828, la théorie de la liberté la plus complète de la communauté, qu'il développa dans le *Producteur* et reproduisit en un volume intitulé : *Lettres sur le système de la coopération mutuelle et de la communauté, d'après le plan de R. Owen.* Cette théorie popularisée par Owen lui-même dans ses voyages en France, par la traduction de ses œuvres et par ses disciples de ce côté du détroit, s'étendit et se fondit dans le communisme français, en le complètant sans en altérer le caractère unitaire. D'un autre côté, dès la même époque et depuis jusqu'à ce jour, Pierre Leroux importait en France, le thème allemand de l'union de la liberté et de l'unité sous lequel il ne cessa de poser le problème de la communauté, dans tous ses écrits, notamment dans l'*Encyclopédie nouvelle.*

Plus tard, P. J. Proudhon, sans en avoir bien conscience, et avec lui une foule d'autres accomplirent la même tâche. Pierre Leroux développe surtout cette pensée, empruntée plus encore au catholicisme qu'au communisme allemand, que la communauté ou communion des biens est le signe de la communion de l'homme avec ses semblables et avec Dieu. La communion des biens, dit-il, est le signe sensible de la communion de l'homme avec l'univers, ses semblables et Dieu, et l'un des moyens de détruire cette communion « c'est de diviser la terre ou en général les instruments de production, d'attacher les hommes aux choses, de subordonner l'homme à la propriété, de faire de l'homme un propriétaire (1) ». Plus loin, après avoir établi que cette communion est de droit strict, sans barrières absolues, il ajoute : « Toute division de la propriété qui constitue l'homme à part de la communion avec tout l'univers, est également immorale, et produit nécessairement l'immoralité et le mal (2) ». La France, en empruntant à la Germanie et à la Grande-Bretagne, importa, à son tour, dans ces deux pays, par sa propagande et par mille autres voies, ses tendances unitaires qui s'y traduisirent sous des formes diverses, notamment en Suisse par le communisme de Wietling, et en Angleterre par le chartisme dont nous allons résumer en quelques mots l'histoire.

(1) *De l'humanité*, p. 175. — (2) *Id.* p. 190, etc.

Owen, tout entier à la théorie de la liberté illimitée dans la communauté, avait trop oublié le côté non moins indispensable de sa réalisation collective par l'État. C'est ce côté que vint représenter le chartisme de 1834 à 1848 et depuis. Tout en ne paraissant réclamer que le suffrage universel et la réforme politique, il concluait directement à la communauté. Il posait le peuple comme descendant des Saxons dépossédés par une aristocratie étrangère, et revendiquait, au nom du droit, le sol anglais dont la conquête l'avait dépouillé. En 1846, M. Ernest Jones, l'orateur du chartisme, s'écriait : « Les détenteurs privilégiés de la terre, de la richesse et du pouvoir en ce monde, sont les débiteurs du peuple pour des siècles de jouissance et de monopole. Nous citons ces débiteurs devant le tribunal des nations : il nous faut le capital avec les intérêts..., oui, et l'intérêt composé même jusqu'à la dernière fraction, puisque, non contents de vous frauder, ils vous ont traités avec outrage et irrités par le fouet, tout en vous refusant l'aliment que vous aviez sous la main, vous qui avez semé et moissonné pour eux ; réalisant ainsi le supplice fabuleux de Tantale, malgré les Écritures qui disent : Tu ne museleras pas le bœuf qui foule le blé (1) ».

Après la condamnation de leurs principaux chefs, Frost et William, les chartistes se disciplinèrent et s'or-

(1) Voyez le *New Quarterly Review*, 1re livr. de 1848.

ganisèrent. On en comptait à Londres seulement deux cent mille, et dans toute l'Angleterre près de quatre millions répartis en trois cent soixante-dix villes, bourgs et villages. Précédés de leur drapeau rouge, vert et blanc, porté par un ouvrier mineur, entre un drapeau français et un drapeau américain surmontés d'un bonnet rouge, trente mille chartistes se présentèrent, peu de mois après la révolution de 1848, aux portes de Londres, pour adresser à la Chambre des communes une sommation, sous la forme d'une pétition monstre, revêtue de deux millions de signatures. Précédemment ils en avaient porté au parlement une autre couverte de trois millions, trois cent dix-sept mille, sept cent deux signatures.

Comptant dans leur sein des membres du parlement, des journalistes et des hommes les plus considérables, ils constituèrent, en face de la société officielle, une autre société populaire, ayant son gouvernement, son organisation politique, ses députés, son budget, et sa presse, le *Northern Star*, leur moniteur officiel, le *Labourer*, l'*Evening Star* et plusieurs autres organes. Chaque ville et chaque canton rural avait son comité élu par le suffrage universel. Ces comités élisaient chaque année leurs représentants à une Convention nationale qui s'assemblait périodiquement à Londres. La Convention nationale nommait à son tour un pouvoir exécutif, un gouvernement proprement dit, chargé de

l'exécution de ses décrets. Le Chartisme, s'appuyant en outre sur une coalition puissante des ouvriers contre les maîtres, nommée *Trade's Union*, formait une organisation d'autant plus formidable que, légale et pacifique, elle était au fond l'instauration d'une société nouvelle par la liberté.

Mais depuis longtemps déjà cet échange réciproque, dont nous avons parlé, avait produit un fait de la plus haute importance, la fédération des peuples européens pour la réalisation de la communauté universelle. C'est ce fait que nous allons exposer.

---

## XLIII

### Communisme européen.
### Fédération des peuples. Suisse. Italie. Mazzini

Arrivé en Suisse à la fin de 1833, Mazzini, réunissant les exilés de toutes les nations, leur fit conclure à Berne, le 15 avril 1834, « une alliance offensive et défensive » constituant « la solidarité des peuples » et spécialement de « la *Jeune Allemagne*, la *Jeune Pologne* et la *Jeune Italie* », formant chacune un comité national, et « la réunion de ces comités nationaux, ou des délégués de chaque comité constituant le comité de la Jeune Europe ». Nous regrettons de ne pouvoir reproduire, à cause de sa longueur, le texte de ce traité (1). Les associés, proclamant d'abord « l'empire de la loi morale universelle », s'unissent « entre *Égaux*, pour la solution

(1) Voyez Thonissen. *Le socialisme dans le passé*, p. 232-234.

définitive du problême social » qui repose sur « trois éléments sacrés et inviolables, l'égalité, la liberté et l'humanité », et forment, au nom de chacune des nations qu'ils représentent, une fédération des peuples, assurant à chacun d'eux « l'accomplissement de sa mission humanitaire », en même temps que la garantie du libre exercice de la mission spéciale qui constitue son individualité ». Mazzini eut la direction supérieure de cette fédération dont l'acte est revêtu de dix-huit signatures.

Le 26 juillet 1835, la *Jeune Suisse* adoptant les statuts de la *Jeune Europe*, se constitua à Villeneuve, sur le lac de Genève. En 1839, un tailleur de Genève, Weitling, avait établi sous le titre d'*Alliance des Justes*, une vaste association de communistes qui se multiplia d'une manière prodigieuse. Se rattachant aux grandes traditions des Anabaptistes du XVI^e siècle, il prêchait dans son *Evangile du pauvre pécheur* la communauté absolue. « Travaillons, disait-il, à détruire la propriété, cause de tous les maux, et à établir la communauté, source de toutes les jouissances ». Le territoire helvétique fut bientôt envahi par une immense propagande communiste que dirigeait, sous les ordres de Mazzini, Ernest Schüller, instituteur primaire de Bienne, né à Darmstadt, et naturalisé Suisse, et dont les principaux apôtres étaient Simon Schmidt, Auguste Becker, Georges Kulmann, Albrecht. Affiliations, clubs, écrits, revues, jour-

uaux, tout fut mis en œuvre dans ce but (1). En 1845, le communiste Treichner était nommé, avec le phalanstérien Victor Considérant, professeur de l'université de Lausanne ; bientôt les radicaux triomphaient dans toute la Suisse, et, réunis sur son sol, organisaient au centre de l'Europe le grand mouvement de 1848.

En Italie, le communisme avait pénétré bien avant cette époque jusqu'au fond des campagnes. Dans son *Revolutionnised Italy* (2), M. Macfarlane rapporte un entretien qu'il eut en 1849, avec un membre distingué du clergé italien. Le communisme, lui disait ce prêtre, envahit partout nos campagnes ; et les paysans, indifférents aux théories purement politiques, embrassent avec enthousiasme l'idée de la communauté des biens.

Tel était, en effet, le vrai but définitif de la fédération des peuples. La Suisse avait fourni le sol neutre de cette alliance ; et l'Italie, en en donnant l'esprit, révéla, par l'organe de Mazzini, sa fonction particulière dans cette œuvre universelle. Cette fonction, éminemment religieuse et morale, consiste à proclamer l'union de l'Église et de l'État dans le gouvernement de la communauté, l'économie sociale ne devant être que l'expression temporelle de la religion, la souveraineté du peuple qu'une manifestation visible de la souveraineté de Dieu, seule

(1) Voyez *Le communisme et la jeune Allemagne en Suisse*, par Amédée Hennequin. — (2) Deux volumes, Londres.

immuable, absolue, et la vie présente de l'humanité n'étant qu'une initiation à la vie divine de l'éternité. Tel était le terme de l'idéal assigné à la communauté : c'était celui-là même qui avait été proclamé au XIII^e siècle par saint Bonaventure, et de tout temps et en tout lieu par l'Église.

Comme nous l'avons vu, la direction suprême de la fédération européenne était aux mains de Mazzini. Il se proposait d'abord une transformation politique du monde moderne, mais seulement comme moyen d'une transformation sociale, dont le dernier but est la réalisation complète de la communauté universelle. Ne voulant pas le dire hautement, il le laisse entrevoir dans un écrit adressé *Aux prêtres*, où il n'aborde qu'indirectement le problême de la répartition des richesses. « Il n'existe point, dit-il, d'inégalités de nature, d'inégalités fatales de conditions et de classes, et quiconque... soutient la proposition contraire, renie Dieu, Jésus et l'unité humaine, pour s'égarer dans une fausse doctrine... Il existe des inégalités qui ont leur source dans les formes sociales, dans l'élément même où se développe la vie, et nous devons travailler à changer ces formes, à transformer, au nom de Dieu, au nom de la guerre que Dieu nous commande de faire au mal, au péché et à ses conséquences, cet élément susceptible de se modifier perpétuellement. *Le monde physique, grand atelier de*

*l'humanité, n'a pas été donné à quelques-uns, il a été donné au travail.* Les biens matériels, ni bons ni mauvais en eux-mêmes, mais instruments de bien ou de mal, selon la destination individuelle ou collective qu'ils reçoivent, *appartiennent à tous ceux qui travaillent*, et la répartition toujours croissante de ces biens produira des fruits d'autant plus utiles, d'autant plus agréables à Dieu, que l'éducation plus avancée du genre humain aura appris aux hommes à s'en servir pour le bien. La loi ne sera pas humainement accomplie tant qu'un seul pauvre, privé du travail et des fruits dus au travail, et livré par suite à la merci de l'aumône du riche, pourra accuser d'imposture le don que Dieu fit *à l'humanité* dans la personne du premier Adam, ou bien encore cette *communion* fraternelle dont la religion lui parle tous les jours, lorsqu'elle dit : *Afin que tous ensemble nous sayons un* ».

Mazzini pose en principe l'indivisible union du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, de l'Église et de l'État dans le gouvernement de la communauté, et la politique ou la science sociale n'est, à ses yeux, que l'application de la religon aux manifestations sociales de l'humanité. « La religion et la politique, dit-il, sont inséparables. Sans religion, la science politique ne peut enfanter que le despotisme ou l'anarchie... La vie n'est qu'un problème d'éducation, la société qu'un moyen de

la développer et de la traduire en acte. La religion est le principe éducateur suprême ; la politique est l'application de ce principe, aux différentes manifestations du genre humain (1) ».

L'une des premières conséquences de ce principe, c'est que la souveraineté toute relative du peuple ne doit jamais être qu'une expression bornée, une interprétation finie de la souveraineté absolue, infinie, qui appartient à Dieu seul. « La puissance souveraine, dit Mazzini, est en Dieu seul, et le signe de la puissance légitime sur la terre est dans la saine interprétation de sa loi. Les vrais interprètes en sont les hommes supérieurs par le génie, par la vertu, par l'amour et l'esprit de sacrifice. Le meilleur juge de leurs œuvres, c'est le peuple... Dieu flamboie au sommet de la pyramide sociale ; le peuple étudie, recueille, interprète ses volontés à sa base... (2) ».

D'après ces principes, la communauté des biens ne doit plus être que la manifestation extérieure de la communauté des âmes, cette communion spirituelle et temporelle entre les hommes que l'expression sensible de la communion de tout homme avec Dieu, la société humaine du temps qu'une initiation à la vie divine de l'éternité, « la terre qu'une échelle suspendue vers le ciel ; et pour que nous puissions la monter, elle doit être tout

(1) Voy. *Le pape au XIX^e siècle*, ch. IV. — (2) *Aux prêtres, etc.*, ch. III.

entière un hymne au Seigneur ». C'est ce que Mazzini exprime littéralement ainsi : « La terre est de Dieu. La terre, sur laquelle Jésus, et, avant et après lui, tous les saints martys de l'humanité ont répandu leurs larmes et leur sang, est l'autel sur lequel nous devons offrir nos sacrifices à Dieu. Notre âme est le prêtre, et nos œuvres sont l'encens qui s'élève au ciel et qui attire sur nous les grâces du Tout-Puissant. La terre est une échelle suspendue vers le ciel ; pour que nous puissions la monter, elle doit être tout entière un hymne au Seigneur. Seul lieu qui nous soit donné pour rendre témoignage de notre foi, seul champ d'épreuve accordé à la libre créature, seule arène ouverte à l'homme pour fournir à Dieu les œuvres sur lesquelles il le jugera, la terre, grâce à nos efforts, doit se transformer progressivement, s'améliorer, se purifier ; et, comme nous sommes faits à l'image de Dieu, elle doit toujours davantage reproduire l'image du *royaume des cieux*, de l'*Idéal* fixé dans les desseins de Dieu (1) ».

Telle est la foi si profondément religieuse du Credo communiste proclamé par le futur président de la Constituante romaine. Quelle distance entre cette doctrine des Égaux contemporains et ceux de 1797 ! Quel prodigieux retour aux croyances religieuses, nous dirions presque mystiques, de Babœuf à Mazzini ! Quand l'athée

(1) *Aux prêtres, etc.*, p. 22.

Sylvain Maréchal publiait son fougueux manifeste de la communauté, aurait-il jamais prévu que moins d'un demi-siècle après, ce manifeste, élevé à la hauteur d'une Charte de la fédération de tous les peuples, prendrait pour base la souveraineté absolue de Dieu, poserait la communauté comme application sociale de la religion, « ne pouvant enfanter que le despotisme ou l'anarchie sans la religion » et ne voyant dans « la terre qu'une échelle pour monter au ciel, une image du royaume des cieux ». Que le lecteur arrête un instant son esprit sur cette immense transformation, et qu'il compare, s'il est possible, le sanglant cri d'égalité jeté par le babouvisme, à cet idéal divin des communistes contemporains proclamé au nom de Jésus, devant l'autel d'un pieux sacrifice !

C'en était fait, le thème complet de la communauté était compris, le cycle entier de son retour au catholicisme était parcouru. Il ne restait plus à l'Église qu'à reprendre elle-même l'initiative de l'application universelle de la communauté à l'ordre temporel comme à l'ordre spirituel. C'est ce qu'elle commença, en effet, dès ce moment.

D'une autre côté, la *Jeune Pologne* et la *Jeune Hongrie*, membres de la fédération des peuples, reportaient l'Europe communiste jusqu'aux lointains climats où subsistaient encore les vestiges de la communauté pri-

mitive ; et la Russie, représentant de cette communauté rudimentaire qui relie celle de l'Occident à celle de l'Orient, en offrait le type encore en partie conservé. De la sorte, la communauté européenne, à l'apogée de son avénement définitif, allait rejoindre son berceau traditionnel dans l'histoire, en même temps qu'elle revenait à son berceau divin, à sa source révélée, dans l'Évangile et l'Église.

Et pour qu'il ne manquât rien à cette universalisation complète de la communauté, par Owen et les Owenistes, par Cabet et les communistes icariens, par Victor Considérant, par les Mormons proclamant au nom de Dieu la communauté, et par une foule d'autres, elle se réalisait pratiquement en Amérique comme en Europe, dans le nouveau comme dans l'ancien monde. La communauté prenait possession de l'univers entier.

## XLIV

### Cabet.

Le nom de Cabet résume une période dont l'œuvre peut se caractériser en trois mots : le communisme se fait chrétien, il s'universalise dans les masses, et n'aspire à se réaliser que par des voies légales et pacifiques.

Dans la société communiste fondée en France, après 1830, par Ph. Buonarotti et Charles Teste, et dont nous avons déjà parlé, la question religieuse s'était bientôt posée, et avait donné lieu à une scission qui engloutit l'ancien babouvisme, et d'où sortit un développement nouveau qui devait arriver à l'identification de la communauté et du christianisme. A côté d'une imperceptible fraction qui se perdit dans les théories immorales du journal l'*Humanitaire*, à côté des plagiaires suran-

nés des Jacobins qui étaient encore aux idées de J. J. Rousseau et de Robespierre, au culte de l'Être suprême et à la croyance de l'immortalité de l'âme, une génération plus jeune et plus intelligente planta hardiment le drapeau du christianisme comme base de la communauté, et l'Évangile, comme sa loi suprême et divine. A sa tête se plaça Cabet qui ne cessa de développer sous toutes ses formes ce résumé de sa profession de foi : « *La communauté c'est le christianisme.* ».

Les communistes n'avaient encore atteint qu'une partie des masses populaires ; ils envahirent désormais tout le reste. Sans doute la communauté était déjà au fond la seule conclusion réelle et définitive de toutes les écoles démocratiques et socialistes, depuis celles de Pierre Leroux, Auguste Comte et Buchez jusqu'à celle de la *Tribune* et des autres publications semblables ; elle était celle des sociétés secrètes, depuis les *Amis du peuple*, *l'Association des Droits de l'homme*, *la société d'Action* jusqu'à celles qui leur succédèrent ; elle était celle de presque tous les écrivains populaires. Mais ce n'était là qu'un communisme vague, confus, incomplet, comme celui que Charles Nodier exprimait en disant : « Trouvez-moi un abus qui prenne le nom de loi, et je vous trouverai bientôt un vol qui prendra le nom de propriété (1) ». Sans doute Villegardelle, Pecqueur, Vidal,

(1) Jean Sbogar.

Louis Blanc, Proudhon et mille autres allaient apparaître pour élucider cette doctrine communiste et porter le dernier coup à la propriété. Mais il fallait un homme qui ayant traversé la démocratie et le socialisme, arborât la bannière de la communauté assez hautement et assez nettement pour y rallier sans retour les masses populaires. Cet homme fut Cabet.

Tandis qu'une démocratie, purement subversive et révolutionnaire par conscience de sa propre impuissance en appelait à la force brutale, le communisme, sûr de lui-même et de son avenir, répudiait tout moyen de contrainte et de violence, n'aspirant à se réaliser que par des voies légales et pacifiques. Cabet surtout contribua, ainsi que nous l'avons déjà vu, à lui donner cette attitude essentiellement conservatrice, conséquence de son principe fondamental, la charité. Dans tous ses écrits, il ne cesse de répéter, comme dans sa *Lettre à l'archevêque de Paris :* « Personne ne veut établir la communauté par la contrainte et la violence ; je ne le veux pas, je ne l'ai jamais voulu ; j'ai toujours démontré que la communauté ne pouvait se constituer que par le consentement individuel, volontaire et libre, sans imiter les spoliations usitées par l'ancienne monarchie pour fonder la propriété individuelle ».

Étienne Cabet, né à Dijon le 1er janvier 1788, embrassa d'abord la profession de son père, maître tonne-

lier. Puis successivement élève de Jacotot, maître d'études au lycée de Dijon à quatorze ans, étudiant en médecine, en droit, et docteur en droit en 1812, il se plaça dès son début parmi les membres les plus distingués du barreau de la Côte-d'Or. En 1815, il fut l'un des fondateurs et des directeurs de la Fédération bourguignonne pour la défense du territoire national, ce qui, au retour de Louis XVIII, lui valut une interdiction de trois mois de ses fonctions d'avocat. Le ministère, effrayé de l'influence qu'il exerçait sur la population patriotique de la Côte-d'Or, essaya en vain de le corrompre. Cabet inébranlable vint à Paris où un congrès général de la Charbonnerie l'élut membre du Comité directeur ou Vente suprême, avec Lafayette, Manuel et Dupont de l'Eure.

A la révolution de juillet 1830, il fit partie de la municipalité insurrectionnelle, et dès le second jour du combat mit son nom au bas d'une proclamation publique. Le 3 août suivant il écrit au duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, pour protester contre la Charte, et réclamer une Assemblée constituante et une nouvelle Constitution. Le prince lui fait offrir tout par Lafitte et le presse de venir le trouver, mais Cabet ne le voit que pour lui parler dans le même sens; et dans plusieurs autres conférences, dans une lettre à la Chambre et dans un long Mémoire, il réitère ses instances pour la convocation d'une

Convention nationale appelée à promulguer une Constitution nouvelle. Secrétaire général au ministère de la justice dès le 1er août 1830, et quelques semaines après procureur général en Corse, il rend à ce pays d'éminents services, entreprend de le purger de ses nombreux et redoutables bandits ou contumaces, y fait instituer le jury et y réorganise toutes les justices de paix. A l'installation de son successeur, le premier avocat général lui rend ce témoignage : « M. Cabet a laissé d'honorables souvenirs dans ce pays, où il a constamment exercé ses fonctions en homme de bien, en citoyen vertueux, en magistrat éclairé, impartial et scrupuleusement consciencieux. Nous ne pouvons dissimuler l'affliction que nous cause son départ ».

Et cependant ce départ était une destitution dont le ministre de la justice l'avait frappé, le 9 juin 1831, pour une profession de foi démocratique. Mais, élu député à Dijon, Cabet arrivait à la Chambre deux mois après cette destitution. Assis à l'extrême gauche, entre le général Lamarque et Mauguin, il se plaça bientôt à la tête de la fraction la plus avancée du parti républicain. Traduit en cour d'assises pour son *Histoire de la Révolution de 1830*, il parut à la barre au centre d'un cortége de soixante députés ; Me Marie, plus tard membre du gouvernement provisoire, présenta sa défense. Reconnu innocent par le jury, il fut impliqué, l'année sui-

vante, dans les troubles qui éclatèrent à l'occasion du convoi du député Dulong tué en duel par le maréchal Bugeaud. Acquitté de nouveau, il fut mis une troisième fois en accusation, en mars 1834 ; il fut alors condamné à deux ans de prison, comme coupable d'avoir provoqué à la guerre civile et au renversement du gouvernement établi, dans deux articles publiés par le *Populaire*, journal qu'il avait fondé quelques mois auparavant.

Pressé par une assemblée de démocrates de s'éloigner, il se rendit à Bruxelles et plus tard à Londres. Là il composa plusieurs ouvrages historiques conçus au point de vue démocratique, mais voulant tracer le plan d'une organisation sociale de la démocratie, il arriva naturellement à l'idée de la communauté, comme seule conclusion définitive de tout le mouvement démocratique et socialiste. Il approfondit longtemps cette idée suggérée surtout par la lecture de l'*Utopie* de Morus. « Mais, dit-il lui-même, plus je réfléchis, moins cette idée me parut chimérique... J'en essayai l'application pratique à toutes les situations et à tous les besoins de la société ; et plus j'essayais d'applications partielles, plus j'en apercevais la possibilité et même la facilité... Mon plan de communauté terminé, je lus ou relus tous les philosophes ; et je ne puis dire le plaisir que j'éprouvai, quand je découvris que ceux de ces philoso-

phes que je ne connaissais pas, et ceux que j'avais lus autrefois sans remarquer tous leurs trésors, confirmaient mon opinion sur presque tous les points (1) ».

(1) Voyage en Icarie, 3e édit., p. 537

## XLV

### Communisme Icarien.

*(Le vrai christianisme. Lettre à l'archevêque de Paris).*

Pour bien saisir la pensée de Cabet, il faut en suivre la filiation et la prendre à son point de départ. Ce point de départ c'est son ouvrage intitulé *le Vrai Christianisme*, qui n'est presque en entier qu'une citation textuelle de l'Évangile et des Actes des Apôtres, suivis d'extraits de saint Clément de Rome, saint Ambroise, saint Jean-Chrysostôme, saint Astère, évêque d'Amasie, Salvien, saint Grégoire le Grand, en un mot des papes, des Pères de l'Église et des écrivains ecclésiastiques. Nous supposons qu'il fut aidé dans cette œuvre par des hommes qui l'entouraient, et dont l'un, le polonais Kr... possédait l'Écriture sainte comme un moine du moyen-âge.

« Nous admettons sans discussion, dit Cabet, la divinité de Jésus-Christ... la doctrine, le système, les préceptes de cet homme-Dieu ». Il ajoute : « Si le christianisme était interprété et appliqué dans l'esprit de Jésus-Christ ; s'il était bien connu et fidèlement pratiqué par la nombreuse portion de chrétiens qui sont animés d'une piété sincère et qui n'ont besoin que de bien connaître la vérité pour la suivre ; ce christianisme, sa morale, sa philosophie, ses préceptes auraient suffi et suffiraient encore pour établir une organisation sociale et politique parfaite, pour delivrer l'humanité du mal qui l'accable, et pour assurer le bonheur du genre humain sur la terre : il n'y aurait personne qui pût se refuser de se dire chrétien ».

Il démontre ailleurs que « la communauté c'est le christianisme ». En effet, dit-il, « Jésus-Christ lui-même a non-seulement proclamé, prêché, commandé la communauté, comme conséquence de la fraternité, mais il l'a pratiquée avec ses apôtres. Ses apôtres l'ont ensuite pratiquée entre eux, puis avec les premiers chrétiens. Et pendant longtemps, les premiers chrétiens l'ont pratiquée à l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres ». Puis après avoir rappelé qu'elle est réalisée depuis lors jusqu'à ce jour dans les communautés religieuses, prêchée par saint Jean Chrysostôme, les Pères, les docteurs et une foule d'autres, il poursuit : « les communistes

actuels sont donc les disciples, les imitateurs et les continuateurs de Jésus-Christ ».

Telle était désormais la doctrine de la communauté, simple application directe et positive de l'Evangile et du christianisme. Tout son symbole est là ; c'est le thème que le communisme reproduit et développe sans cesse ; c'est sa profession de foi, son Credo qui, principalement de 1840 à 1852, devint celui de toutes les masses populaires, et depuis s'est affermi de plus en plus dans leur esprit.

Dans un autre ouvrage intitulé *Lettre à l'archevêque de Paris, en réponse à son mandement du 8 juin 1851*, Cabet démontre de nouveau cet axiome fondamental du communisme : « La communauté c'est le christianisme ». Après avoir constaté avec l'archevêque que la société actuelle, tout entière en dissolution, ne peut être réédifiée que sur la base de la charité et de la justice, substituées à l'égoïsme et à la cupidité qui la rongent, il continue : « Nous, communistes, nous nous déclarons chrétiens, vrais chrétiens ; nous adoptons l'Évangile ; notre communisme n'est rien autre chose que le christianisme dans sa pureté primitive, tel que l'avait fait Jésus-Christ qui présentait le principe de la fraternité comme renfermant tout, la loi et les prophètes. Notre système doit même nécessairement faire les hommes les plus véritablement religieux, car, dans ce système, le

peuple, heureux par les bienfaits de la Providence, ne peut plus avoir pour elle que des sentiments d'admiration, de reconnaissance et d'amour. Pour le mariage et la famille, comme vous, Monseigneur, nous en faisons la base de notre ordre social ; et nous voulons seulement qu'ils soient purifiés et perfectionnés par l'éducation de la femme comme de l'homme, par la suppression des dots, et par une entière liberté dans le choix d'un époux ».

Montrant ensuite tout le ridicule et l'odieux des calomnies inventées à ce sujet contre les communistes, Cabet prouve qu'ils respectent même la propriété, puisqu'ils ne veulent établir la communauté que par la liberté. Il prend acte de l'aveu de l'archevêque de Paris qui dit : « les hommes étant frères, et par conséquent égaux, tous ont naturellement droit à toutes choses, puisque tout a été donné à tous par le Créateur ». Les conditions de charité et de justice qu'invoque Monseigneur Sibour, poursuit Cabet, sont précisément celles que réalise la communauté et qui sont complètement et monstrueusement violées par le régime de la propriété individuelle. Rappelons-nous les terribles anathèmes de Jésus-Christ et des Livres saints contre les riches, et les aveux des économistes, notamment de MM. Blanqui, Buret, Villermé sur l'effroyable misère de millions d'hommes qui manquent des choses les plus indispen-

sables à l'existence. Un archevêque qui compatit si profondement à ces épouvantables souffrances, pourrait-il défendre la propriété, source de tant de misères, de vices et de crimes ? Pourrait-il proscrire la communauté fondée et maintenue dans les monastères par les saints et au Paraguay par les Jésuites ? Non. Sans doute « la mise en commun des propriétés doit être parfaitement libre et purement volontaire ». La communauté ne veut pas faire ce que fait la propriété qui eut trop souvent pour origine la conquête, la spoliation, le vol, la fraude, et a produit la guerre, l'esclavage, les dévastations, les pillages. Elle vient, au contraire, faire disparaître à jamais toutes ces iniquités. Elle seule accomplit la justice « en rendant à chacun ce qui lui est dû », car elle rend à chacun le droit au patrimoine commun donné par Dieu à l'humanité, le droit à la vie, au travail, au bien-être et à la satisfaction de tous les besoins. Elle seule réalise socialement la charité en rendant tous les hommes égaux et frères, en faisant de l'intérêt de chacun l'intérêt de tous, et réciproquement. Elle seule, en rendant le travail court, facile, attrayant, et en multipliant les machines, fait de l'oisiveté un crime, un vol, désormais impossible, empêche l'oisif de vivre aux dépens du travailleur et établit la communion des âmes par la communion des biens. Elle seule, en ne laissant plus de place à aucune iniquité sociale, bannit la misè-

re, conseillère du vice, et l'opulence, mère de la corruption. Dans la communauté la répartition s'opère « de chacun selon sa force ou ses facultés à chacun selon ses besoins », de sorte que le droit implique d'abord l'accomplissement du devoir, que nul ne doit consommer que dans la mesure de ce qu'il a produit, et que l'existence des malades, des infirmes, des enfants, des vieillards, est en même temps assurée, tandis qu'ils sont abandonnés sous le régime de la propriété où ceux qui travaillent le moins sont ceux qui consomment et dévorent le plus, où le plus riche est l'oisif et le plus pauvre le travailleur.

Vous signalez vous-même, dit Cabet à l'archevêque, « les abus et les lamentables maux » enfantés par la propriété individuelle. Or, le remède à tous ces maux est la communauté. Examinez mes écrits et vous serez convaincu : 1° « Que mon système n'est autre chose que le christianisme dans sa pureté primitive, tel que l'ont fait Jésus-Christ, ses Apôtres et les Pères de l'Église, basé sur la fraternité ou l'amour de ses semblables, entraînant comme conséquence nécessaire, l'égalité et la liberté... ; 2° Que j'ai toujours déclaré aussi que je ne désirais nullement imposer mon système, mais que je le soumettais à l'examen et à l'opinion publique ; que j'adoptais une propagande légale et pacifique, et que je ne voulais rien que par la discussion, par la persuasion,

par le consentement individuel et par la volonté nationale ; 3° Que je ne demandais pas l'application immédiate et brusque de mon système ; que je reconnaissais la nécessité d'un régime transitoire..., avec des améliorations successives et progressives... »

La communauté implique la liberté la plus complète. C'est la société tout entière, c'est l'universalité des citoyens qui règne, gouverne et fait les lois par des mandataires électifs, responsables et révocables; tout se règle en commun, chaque atelier élit son directeur, et nul ne relève, après Dieu, que de lui-même. Telle est la communauté que nous avons déjà réalisée depuis deux ans à Nauvoo, en Amérique. C'est le monastère avec la famille. Vous ne pouvez méconnaître l'autorité toute-puissante et décisive de Jésus-Christ, de ses Apôtres, des premiers chrétiens, des Pères de l'Église, de saint Jean-Chrysostôme, qui proclament comme suprême perfection sociale, la communauté des biens entre tous les membres d'une ville, d'une nation. N'est-ce pas le Saint-Esprit lui-même qui établit la communauté de la primitive Église de Jérusalem, perpétuée depuis dix-neuf siècles sans interruption par ces myriades innombrables de communautés monastiques, qui ont couvert et couvrent encore tout le sol de la chrétienté ?

Là est la réalisation temporelle du règne de Dieu que l'Évangile, l'Apocalypse et l'Oraison dominicale appellent

« sur la terre comme au ciel ». Car « ce royaume de Dieu, qui doit être le paradis sur la terre, c'est la communauté basée sur la fraternité, la communauté telle à peu près que je l'organise en Icarie. Et vous ne pouvez pas le contester, Monseigneur ; car c'est la plus imposante des autorités pour vous comme pour moi, c'est Jésus-Christ qui le proclame partout dans l'Évangile, surtout quand il dit à un riche : « Si vous voulez être parfait, vendez vos biens, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi ». Par conséquent pour atteindre la perfection, Jésus-Christ prescrivait ou conseillait à tous les riches de mettre volontairement tous leurs biens en commun avec les pauvres ; et par conséquent encore la communauté volontaire des biens était, aux yeux de Jésus, la perfection sociale, la cité parfaite, la nouvelle Jérusalem, et le royaume de Dieu sur la terre. C'est là toute la doctrine de Jésus, tout l'Évangile et tout le christianisme. Et c'est ainsi que l'ont entendu et pratiqué les Apôtres qui, immédiatement après la mort de Jésus, ont constitué et organisé la communauté de Jérusalem, destinée à comprendre tous les chrétiens. C'est ainsi que l'ont entendu presque tous les Pères de l'Église ». Suivent comme preuves, des extraits de saint Ambroise, de saint Jean-Chrysostôme, de l'abbé Fleury, de saint Astère, de Salvien, des papes saint Clément de Rome et saint Grégoire le Grand et d'autres qui proclament

de la manière la plus formelle la communauté des biens.

Telle est l'idée fondamentale du communisme icarien, que partageaient des prêtres catholiques qui écrivirent à Cabet avec les plus grands éloges, pour célébrer cette « admirable doctrine de l'Évangile ». L'un d'eux disait : « C'est un prêtre qui vous écrit pour vous encourager dans la voie que vous avez choisie pour conduire ce pauvre peuple à la terre promise, à la nouvelle Jérusalem, à la réalisation terrestre du royaume de Dieu par la propagande pacifique, la moralisation des masses et l'exaltation de la fraternité évangélique tant oubliée de nos jours... Oui, digne apôtre de Jésus-Christ, nous le reconnaissons avec vous, le communisme, tel que vous le prêchez, tel que vous le répandez dans le peuple, à l'imitation de notre divin Maître, est le seul, le vrai christianisme, la pure et sainte doctrine qu'il mettait lui-même en pratique avec ses disciples, et dont il voulait faire la base primordiale de toute société humaine. Aussi, nous l'avouons sincèrement, tout chrétien qui vous repousse est en opposition avec son principe ».

---

## XLVI

### Communisme icarien.

*(Douze lettres sur la communauté)*

« La communauté, dit Cabet, est une association *fraternelle, égalitaire, unitaire.*

« *Fraternelle,* parce que, dans tous les temps, et dans tous les pays, les philosophes ont considéré le monde comme une seule famille et les hommes comme frères.

« *Égalitaire,* c'est-à-dire basée sur l'égalité. Par l'égalité, le communisme entend celle des droits et des devoirs, des jouissances et des charges.

« *Unitaire,* c'est-à-dire basée sur l'unité en tout, en société, en éducation, en propriété, en industrie ; plus de titres, plus de distinctions sociales, plus de classes...

« Éducation, une et la même pour tous. Éducation

élémentaire jusqu'à dix-sept ans, embrassant les principes de toutes les sciences, de tous les arts...

« Unité dans la propriété. Le territoire ne forme qu'un seul domaine, indivis, social, national, commun, exploité par le gouvernement avec toute la puissance nationale, avec tous les citoyens... dans l'intérêt de tous. Les produits sont recueillis dans de vastes magasins, et le gouvernement fait fabriquer tout ce qui a besoin d'être travaillé pour servir à la nourriture, au logement ou à l'ameublement. Supposez alors qu'il distribue également à tous pour une jouissance commune ou séparée, quels avantages ! — Plus de clôtures, plus de murs, plus de mauvaise culture, plus de mauvaise exploitation, plus un seul pouce de terre inculte ; plus d'inquiétude sur l'existence, plus de soucis du lendemain, plus de discorde, plus de haine, plus de guerre...

« Plus de voleurs, plus de crimes, plus d'émeutes ni d'insurrections, plus de complots ni d'attentats... Par conséquent plus de gendarmes, plus de sergents de ville, plus de mouchards ou d'espions, plus d'agents provocateurs et révélateurs, plus de tribunaux criminels, plus de prisons ni de cachots, plus de bagnes ni d'échafauds, plus de geôliers ni de bourreaux !... Plus de mendiants ni de vagabonds, plus de soldats ni de domestiques !... Plus de procès, plus de Bourse, plus de maisons de jeu !... Partout l'abondance et le bonheur ! Plus d'impôt !

Plus de rivalité ni de concurrence, ni d'antagonisme, ni d'exploitation, ni d'envies... ; mais partout la fraternité, l'union, la paix ! Plus de hasards, plus de désordres d'aucun genre ; mais partout la prévoyance et l'ordre le plus parfait... Plus de prostitutions, d'infanticides !...

« Dans la communauté, l'industrie, soit agricole, soit manufacturière, est *Une*, comme l'association, comme la propriété ou le domaine. C'est une immense industrie qui a tout le territoire à exploiter, avec toute la richesse et toute la puissance nationale pour capital, avec tout le peuple pour travailleurs... Cette industrie est organisée et dirigée par une seule intelligence et une seule volonté, composées de l'intelligence et de la volonté du peuple entier, délibérant par lui-même ou par ses mandataires, exécutant par ses magistrats électifs. La statistique fait d'abord connaître le territoire, ses différentes qualités, ses productions, ses mines, et la population... Tout est ensuite déterminé par la loi qui, faite par tous, est vraiment l'expression de la volonté générale ». Elle fixe les objets nécessaires à la nourriture, au vêtement, à l'ameublement, au logement, etc., elle organise toutes les industries « en établissant entre elles et dans chacune d'elles l'ordre raisonné le plus parfait. Chaque localité a l'agriculture et l'industrie qui convient le mieux à sa nature. Chaque industrie est concentrée, et produit son objet spécial en masse

énorme, pour tout le peuple ou pour une grande partie du peuple. Les industries accessoires sont réunies autour de l'industrie principale. Les ateliers et les magasins sont immenses, propres, commodes, salubres, élégants à l'intérieur, magnifiques au dehors. Toutes les inventions nouvelles sont accueillies, parce qu'elles profitent à tous sans nuire à personne. Les machines sont multipliées à l'infini, pour augmenter la production, pour exécuter tous les travaux dégoûtants, périlleux, exténuants. Toute l'intelligence de la nation... est exercée à découvrir de nouveaux procédés et de nouvelles machines, de manière que tout soit exécuté, s'il est possible, par des machines, et que l'homme, rendu à toute sa dignité, ne soit plus qu'une intelligence directrice des machines.

« Le travail, honoré, respecté, n'a plus qu'une courte durée, n'a plus rien que d'agréable et d'attrayant, et devient une source inépuisable de jouissances intellectuelles et de bonheur. Les chemins de fer, multipliés partout, rendent les transports, les distributions, les communications entre toutes les provinces, aussi faciles et rapides qu'aujourd'hui entre les divers quartiers de Paris. Tous les produits, naturels et industriels, recueillis dans d'immenses magasins sont partagés également entre tous (pour en jouir en commun ou séparément), c'est-à-dire que tous sont également bien nourris,

vêtus, logés, meublés, etc., par la communauté ».

« Tous les associés sont également citoyens, électeurs, éligibles à toutes les fonctions publiques, sans autre régle que la capacité de chacun et l'intérêt public. Le peuple étant souverain, toutes les fonctions sont électives, temporaires, révocables, comptables, responsables. Toutes sont un mandat, une charge, un devoir, un travail, de même que tout travail est une fonction publique... Toutes les fonctions sont gratuites, comme le travail, rétribuées ou salariées en nature, puisque tous les citoyens sont nourris, vêtus, logés, etc. Tous les citoyens étant aussi bien nourris, vêtus et logés que possible, il n'y a aucune raison pour que les fonctionnaires-magistrats soient mieux nourris, etc., que les autres citoyens ou les fonctionnaires-travailleurs. Toutes les fonctions étant instituées par la loi et reconnues nécessaires à la communauté, il n'existe entre les divers fonctionnaires aucune supériorité blessante. Aucune fonction n'existant qu'en vertu de la loi, pour exécuter la loi et dans l'intérêt de la communauté ou des citoyens, le fonctionnaire ne peut jamais agir qu'au nom du peuple, en vertu de la loi, en témoignant aux citoyens autant d'égards et de respect que les citoyens en doivent à leurs fonctionnaires...

« C'est dans les assemblées populaires que le peuple exerce sa souveraineté... Le travail n'occupant qu'une

partie de la journée, et personne n'ayant d'inquiétude sur son existence, les assemblées peuvent être fréquentes, et personne n'y manque. Ces assemblées se tiennent régulièrement... Tout le peuple est ainsi réuni... Chaque assemblée discute les affaires nationales, provinciales, et communales. Et pour que rien n'échappe, chaque assemblée est, comme le Corps législatif et comme le Corps exécutif, divisée en Comités qui s'occupent des divers objets d'utilité commune... (1) »

Puis Cabet termine par un exposé du régime transitoire ou préparatoire qui devra nécessairement précéder l'établissement complet de la communauté (2).

(1) *Douze lettres d'un communiste à un réformiste sur la communauté*, p. 1 à 76. — (2) *Id.*, p. 147.

## XLVII

### Communisme icarien.

(*Voyage en Icarie*).

Ne pouvant exposer dans tous ses détails le communisme icarien, analysons du moins son programme le plus complet, qui est le *Voyage en Icarie*, ouvrage composé à Londres, publié à Paris en 1840, et qui eut un retentissement prodigieux. Cinq éditions se succédèrent en quelques mois, le peuple se cotisait pour l'acheter, se réunissait pour le lire, et bientôt tous les ouvriers et une foule d'autres en adoptèrent avec enthousiasme les doctrines, dans lesquelles ils sont restés inébranlables depuis vingt-six ans.

De sa première page à sa dernière, ce livre démontre que la communauté n'est que l'application sociale de l'Evangile et du christianisme. Sa préface débute ainsi : « La communauté égalitaire et fraternelle fut proclamée par Jésus-Christ, par tous ses apôtres et ses disciples,

par tous les Pères de l'Église et tous les chrétiens des premiers siècles, par la Réforme et ses sectateurs, par les philosophes qui sont la lumière et l'honneur de l'espèce humaine. Tous, et Jésus-Christ en tête, reconnaissent et proclament que la communauté, basée sur l'éducation et l'intérêt public ou commun, constituant une assurance générale et mutuelle contre tous les accidents et tous les malheurs, garantissant à chacun la nourriture, le vêtement, le logement, la faculté de se marier et d'élever une famille, à la seule condition d'un travail modéré, est le seul système d'organisation sociale qui puisse réaliser l'Égalité et la Fraternité, prévenir la cupidité et l'ambition, supprimer les rivalités et l'antagonisme, détruire les jalousies et les haines, rendre le vice et le crime presque impossibles, assurer la concorde et la paix, donner enfin le bonheur à l'humanité régénérée ». La dernière page du livre, profondément pénétrée de l'esprit évangélique, n'est que le développement de ce principe pris pour titre ; « La communauté c'est le christianisme ». Si vous ouvrez le livre à son milieu, vous voyez qu'Icar, le fondateur de la communauté décrite, en puise l'idée dans une visite à un monastère, qu'il se fait prêtre et qu'au moment de réaliser cette communauté, il adresse « aux prêtres et aux chrétiens » une proclamation où il dit :

« Ministres et serviteurs de Jésus-Christ, prêchez la

communauté des biens ! Car Jésus-Christ ne l'a-t-il pas établie parmi ses disciples et recommandée à tous les hommes ? Les apôtres n'étaient-ils pas en communauté ? Les premiers Pères de l'Église ne prêchaient-ils pas la communauté ? Pendant les premiers siècles du christianisme, tous les chrétiens ne vivaient-ils pas autant que possible en commun ? Depuis, les plus ardents adorateurs de Jésus-Christ n'ont-ils pas vécu par millions dans des communautés religieuses, prêchant la communauté par leurs actions et leurs paroles ?... »

Le *Voyage en Icarie* ne se borne pas à montrer dans la communauté l'application sociale du christianisme, il pose en outre deux principes fondamentaux. Le premier c'est qu'elle ne doit jamais s'établir que progressivement et par la liberté, la persuasion, la propagande, les moyens légaux et pacifiques. Le second c'est que la communauté est susceptible d'une foule d'organisations diverses, adaptées aux temps, aux lieux, aux idées, aux mœurs, aux circonstances de l'époque ; et que loin de se prétendre le système le plus parfait, le communisme icarien n'est qu'un essai, un exemple. Qu'on présente des plans d'organisation meilleurs et plus complets : la carrière est ouverte. D'ailleurs chaque peuple qui réalisera la communauté saura bien choisir entre les divers systèmes, les compléter l'un par l'autre et les approprier aux nécessités du moment, et chaque génération à son

tour perfectionnera cette organisation incessamment progressive (1). Que le lecteur ne perde pas de vue ces deux principes d'une immense portée, et le communisme lui-même lui fournira le moyen de rectifier les imperfections et les erreurs inséparables de toute œuvre humaine.

Le *Voyage en Icarie*, écrit de six cents pages en petit texte, est un traité complet. Il porte sur son titre même son symbole ainsi résumé :

**FRATERNITÉ.**

| | | |
|---|---|---|
| TOUS POUR CHACUN | | CHACUN POUR TOUS |
| — | | — |
| Solidarité | Amour | Éducation |
| Égalité—Liberté | Justice | Intelligence—Raison |
| Éligibilité | Secours mutuel | Moralité |
| Unité | Assurance universelle | Ordre |
| Paix | Organisation du travail | Union |
| | Machines au profit de tous | |
| | Augmentation de la production | |
| | Répartition équitable des produits | |
| | Suppression de la misère | |
| | Améliorations croissantes | |
| *Premier droit* | Mariage et famille | *Premier devoir* |
| **Vivre** | Progrès continuel | **Travailler** |
| | Abondance | |
| A CHACUN | Arts | DE CHACUN |
| SUIVANT SES BESOINS | | SUIVANT SES FORCES |

**BONHEUR COMMUN**

(1) Préface, p. 4.

Dans ce livre Cabet précise et fait toucher du doigt les vices monstrueux et les conséquences effroyables du régime de la propriété individuelle (1). Il expose ensuite longuement, bien qu'incomplètement encore, la tradition constante et universelle de la communauté depuis l'origine du monde, et particulièrement depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours (2). Il résume avec la plus grande impartialité toutes les objections adressées au régime de la communauté et y répond d'une manière péremptoire (3). Il réfute les objections contre l'égalité, en montrant qu'elles reposent toutes sur une confusion entre la diversité et l'inégalité, le fait et le droit, ou sur une inégalité factice créée par l'éducation dans notre régime propriétaire.

« La communauté, dit-il, fait disparaître l'intérêt particulier pour le confondre dans l'intérêt public, l'égoïsme pour lui substituer la fraternité, l'avarice pour la remplacer par la générosité, l'isolement, l'individualisme et le morcellement pour faire place à l'association, au dévouement et à l'unité... Maîtresse de tout, centralisant, concentrant, réduisant tout à l'unité ; raisonnant, combinant, dirigeant tout ; elle peut seule obtenir cet inappréciable et incommensurable avantage d'éviter les doubles emplois et les pertes, de réaliser complètement

(1) Principalement pages 306 à 336, 5e édition. — (2) p. 470 à 528. — (3) 377 à 464.

l'économie, d'utiliser toute la puissance de l'intelligence humaine, d'augmenter indéfiniment la puissance de l'industrie, de multiplier les productions et les richesses, de développer sans cesse la perfectibilité de l'homme... » Elle seule donne à tous les avantages de la propriété, privilége aujourd'hui d'un si petit nombre. Elle seule est d'institution divine, car elle fut établie par Jésus-Christ et par l'Esprit-Saint lui-même dans la communauté primitive de Jérusalem et par l'Église dans les communautés monastiques. Seule elle est de droit naturel, car ce fut le premier état de nature du genre humain.

« Regardez la création, l'univers, les grandes masses d'aliments donnés par la nature à l'homme, les grandes sources de la vie, l'air et l'électricité, la lumière et la chaleur, l'eau du ciel et de la mer, tout cela n'est-il pas insusceptible de propriété individuelle et exclusive?... La nature n'a-t-elle pas voulu que tous ces éléments appartinssent au genre humain en commun et fussent sa propriété commune? N'a-t-elle pas établi la communauté de l'air et de la lumière? Le soleil ne luit-il pas pour tout le monde? La raison n'indique-t-elle pas qu'il doit en être de même de la terre dont les productions sont aussi nécessaires à la vie que l'air et l'eau? Tous les philosophes ne reconnaissent-ils pas une communauté naturelle, primitive, universelle (*tout à tous)*, qui dura

des siècles ?... Ne reconnaissent-ils pas que l'effet et le droit de cette communauté primitive subsistent encore?...

« Voyez aussi ce qui s'est passé sur la terre pendant les milliers d'années qui ont précédé l'agriculture et l'organisation des peuples cultivateurs, pendant un beaucoup plus long temps chez les peuples chasseurs et pasteurs, et jusqu'à nos jours chez les peuples sauvages de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie et de toutes les contrées inconnues ! Chez tous les peuples, et pendant ces milliers d'années, la terre n'était-elle pas possédée et exploitée en commun pour la chasse, le pâturage, l'habitation et les fruits ? Chez tous ces peuples, c'est-à-dire sur tout le globe, et pendant ce temps, c'est-à-dire pendant la plus grande partie de l'existence du genre humain, celui-ci n'a-t-il pas eu la communauté de la terre comme la communauté de l'air ? Pendant tout ce temps, tout n'était-il pas commun ?... »

Et même aujourd'hui la plus grande partie des biens est restée en communauté, routes, chemins, passages, places, rivières, canaux, rades, ports, édifices publics, promenades, fontaines, marchés, fortifications, églises, théâtres, écoles, hospices, poste, domaine et biens nationaux, terrains communaux, etc., etc. ; la famille est en communauté, et d'innombrables communautés religieuses couvrent partout le sol.

Cabet prouve ensuite que la communauté seule réa-

lise la vraie liberté ; il démontre la justice de la répartition égalitaire selon les besoins, et résume l'histoire de l'humanité qui n'est qu'une marche incessante vers la communauté. Toute l'antiquité y tend. Jésus-Christ en révèle la formule complète et la loi morale. Ses apôtres, et après eux toutes les communautés religieuses, depuis dix-neuf siècles la pratiquent. Elle passe successivement de l'ordre spirituel à l'ordre temporel qui en fait son idéal ; elle est le dernier mot de la révolution française ; tout se prépare en Europe et dans le monde entier pour sa réalisation définitive. L'Église en est le foyer vivant et universel. Toutes les plus hautes intelligences en annoncent le prochain avènement que les progrès gigantesques de l'industrie rendent inévitable, en même temps qu'ils réalisent les conditions nécessaires de son application.

Développant les principes constitutifs de la communauté (1), Cabet pose, comme base de tous les droits naturels, le droit d'exister et le droit de développer toutes ses facultés morales, intellectuelles et physiques, double droit qui implique celui d'user dans ce but de tous les biens de ce monde. « Tout droit suppose un devoir, ce sont deux choses corrélatives et inséparables. Or, le premier devoir est le travail ; et tous les hommes ont les mêmes devoirs comme ils ont les mêmes droits.

(1) Principalement p. 551 à 566.

L'application de ces principes fondamentaux est la communauté qui a pour résultat de rendre la vertu facile, le vice et le crime difficiles et pour ainsi dire impossibles ». Suit la théorie de l'organisation de la communauté dont l'analyse serait trop longue ici.

D'abord la communauté doit être établie uniquement par la liberté, « sans violence, révolution, conspiration, ni attentat ». Il faut non violenter mais convaincre les riches et ceux qui possèdent et créer les vertus morales indispensables à la réalisation de cette communauté. Aussi doit-elle être précédée d'un régime transitoire d'une durée de trente, cinquante ou même cent ans selon les pays. Ici Cabet développe longuement (1) ses idées sur ce régime transitoire ou préparatoire, et en pose les principes en vingt-trois articles dont voici le résumé presque entièrement textuel : La communauté de biens et de travail ne sera complètement, parfaitement, universellement et définitivement appliquée que dans cinquante ans. Jusque-là le droit de propriété individuelle sera maintenu, les fortunes actuelles seront respectées, quelque inégales qu'elles soient. Mais à partir d'aujourd'hui et pour les acquisitions futures, le système de l'*inégalité* DÉCROISSANTE et de l'*égalité* PROGRESSIVE servira de transition entre l'ancien système d'*inégalité* ILLIMITÉE et le futur système d'*égalité parfaite* et de

(1) Principalement p. 357 à 377.

COMMUNAUTÉ. Toutes les lois auront pour but de réaliser cet équilibre, d'établir progressivement l'égalité en tout, de diminuer le superflu et d'améliorer le sort des pauvres. C'est à ce point de vue que seront conçus l'assiette et l'emploi du budget. La richesse et le superflu seront imposés progressivement ; la pauvreté, les objets de première nécessité et le travail affranchis de tout impôt ; toutes les dépenses publiques inutiles supprimées ; toutes les fonctions publiques rétribuées suffisamment et modérément. Les droits de succession, donation et acquisition seront disposés dans le même but. Autant que possible, les salaires seront réglés et le prix des objets de première nécessité taxé de manière que chaque travailleur puisse vivre convenablement avec le produit de son travail. Partout, dans la production, la consommation, le crédit, on s'efforcera d'introduire l'association comme transition à la communauté. Une somme considérable sera consacrée chaque année à fournir des logements aux pauvres et du travail aux ouvriers. A cet effet, tous les travaux préparatoires pour l'établissement de la communauté seront immédiatement commencés. L'armée sera supprimée aussitôt que possible, et, en attendant, employée à des travaux d'utilité publique. Le domaine national sans cesse agrandi et les terres communales sans cesse augmentées seront consacrés à l'application progressive de la communauté. On prendra

tous les moyens pour y préparer peu à peu les citoyens et principalement les jeunes générations dont l'éducation et l'instruction seront dirigées dans ce but.

Dans le reste de son livre, Cabet, supposant une communauté déjà organisée, en décrit, jusque dans les moindres détails, les pays, les maisons, les villes, la constitution sociale et politique (1), la représentation nationale et provinciale, les assemblés populaires, l'histoire, les mœurs, les lois, le gouvernement, les institutions de toute sorte, la nourriture, le vêtement, le logement, l'ameublement, l'éducation (2), le travail, l'agriculture, l'industrie, etc. etc. Tous « vivant en communauté de biens et de travaux, de droits et de devoirs, de bénéfices et de charges, n'ont ni propriété, ni monnaie, ni vente, ni achat, et sont égaux en tout ». C'est un système parfait d'organisation du travail et de répartition des produits, régularisé par des statistiques cantonales, provinciales et nationales dressées chaque année, et conciliant la liberté et l'unité. Parmi les professions, toutes également estimées, chacun choisit la sienne, selon son goût. Les combinaisons les plus ingénieuses rendent le travail attrayant ; et les machines, appliquées à tout, exécutent les travaux répugnants et insalubres. La famille, le mariage et toutes les vertus privées et publiques sont la base de la communauté où

(1) P. 30-40. — (2) P. 73-98.

toute immoralité est sévèrement proscrite. Les beaux arts, les lettres, les sciences et toutes les aspirations les plus élevées de l'homme y trouvent la plénitude de leur essor et de leur développement.

Telle est la doctrine résumée dans le *Voyage en Icarie*, et devenue, depuis vingt-six ans, celle des classes populaires qui y voient l'application directe du christianisme à la société temporelle, et s'écrient avec Cabet : « Respectez donc la doctrine prêchée par Jésus-Christ. Examinez-la, étudiez-la, réalisez-la ».

---

## XLVIII

### République de Dieu. — Pecqueur.

Pour retracer l'histoire complète de la communauté, surtout dans les temps contemporains, il faudrait entasser volumes sur volumes. Aussi nous bornerons-nous, comme précédemment, à en indiquer les faits principaux, en ne citant que les œuvres les plus saillantes qu'elle produisit et les hommes les plus marquants qui la propagèrent.

Devenu, pour ainsi dire, la religion sociale et politique des peuples modernes, le communisme grandissait toujours, en s'étendant sans cesse. Depuis longtemps ce monde entier ne lui suffisait plus, et il s'élevait chaque jour davantage vers le monde divin où est son éternelle origine, son idéal absolu, l'immuable foyer de ses développements et de son esprit de vie et de liberté. D'abord

Église et monastère, il avait au XIII^e siècle envahi la chretienté tout entière du sublime éclat de ses destinées célestes, puis, passant de l'ordre spirituel dans l'ordre temporel, il avait, en redescendant le cours des âges, pris dans l'humanité l'empreinte de ses destinées terrestres, et ses aspirations, successivement politiques, sociales, religieuses et chrétiennes, tendaient à s'élever plus haut encore, en rejoignant leur berceau et en devenant catholiques ou universelles. Le Saint-Simonisme fut une manifestation faussée de cette tendance. Une foule innombrable d'autres lui succédèrent : nous ne pouvons en retracer ici l'histoire d'ailleurs très curieuse. Qu'il nous suffise de citer l'une de ces tentatives les moins connues, mais qui résume en elle toutes les précédentes.

En 1844 parut un livre intitulé DE LA RÉPUBLIQUE DE DIEU. *Union religieuse pour la pratique immédiate de l'égalité et de la fraternité universelles.* Ce livre était le manifeste d'une œuvre entreprise par des hommes animés des intentions les plus pures. Aussi son auteur, C. Pecqueur, déclare-t-il, sur le titre, qu'il l'a « rédigé à la demande de ses frères ». Son but est d'unir toutes les religions dans la réalisation effective et immédiate de la communauté, toutes les Églises et tous les systèmes dans la pratique individuelle et sociale de la charité universelle, toutes les communions religieuses et philosophiques dans une orthodoxie d'inexclusion tirant la

foi et la science de l'amour de Dieu et de l'humanité, le dogme de la morale, la lettre de l'esprit vivant ; et la communauté temporelle n'étant que la manifestation extérieure, le signe sensible de la communion spirituelle des âmes et des cœurs, ramenant la diversité des formules à l'unité de la charité active. C'est ainsi que la communauté tendait à se constituer comme religion universelle ou plutôt à s'identifier avec le catholicisme, qui est cette Église universelle et qui développe elle-même cette théorie en la rectifiant, ainsi que nous le verrons plus loin.

La *République de Dieu* se divise en deux parties : la première, comprenant dix-neuf chapitres et intitulée *De la vraie religion et de ses conséquences ;* la seconde, de quinze chapitres, et ayant pour titre : *De la véritable fraternité et de ses conséquences pratiques.* Nous nous bornerons à citer dans cette dernière le chapitre XII qui rentre plus particulièrement dans notre cadre, et qui développe cette pensée : « La communauté absolue est la loi de l'individu devant Dieu et la conscience ».

« L'une des plus importantes et certainement des plus incontestables conséquences qui découlent du principe de la fraternité, dit Pecqueur, c'est la communication de nos biens temporels et spirituels, la mise en commun des produits de notre travail collectif, la solidarité dans les bonnes et les mauvaises chances de la vie, l'abo-

lition volontaire du tien et du mien comme en une famille selon le sang. Toutes les formules de la loi morale aboutissent à cette conclusion. Chacune d'elles, en effet, nous conduit absolument à vouloir donner notre vie pour autrui ; à plus forte raison à vouloir donner nos richesses à nos frères, à vouloir partager avec eux les produits de notre activité. Ainsi, faire à autrui ce qu'on voudrait qu'autrui nous fît, aimer son prochain comme soi-même, s'aimer les uns les autres comme des frères, c'est conclure à la communauté absolue des biens, comme loi des individus ; en effet, qui, au monde, dans la sincérité de son âme, ne voulût qu'on pratiquât à son égard cette communication fraternelle ? Qui, aimant les autres comme lui-même. ne cessât de distinguer le mien du tien, puisqu'il ne distinguerait plus entre l'amour de lui-même et l'amour d'autrui ? Enfin, qui, se considérant sincèrement comme le frère de tous ses semblables, ne consentît à confondre ses biens avec les leurs ? Des frères dans une famille ne connaissent ni mien ni tien, tout est commun entre eux : ils ont une propriété indivise et commune : leur solidarité est intime et incessante. De quelque manière qu'on s'y prenne, on ne peut donc éviter la conséquence dès que l'on accepte les prémisses. Hors de là, tout est sophisme ou mensonge ».

Pecqueur prouve ensuite qu'aucune autorité respectable ne saurait être invoquée pour légitimer la propriété

individuelle, dans l'ordre matériel ou dans l'ordre spirituel. La raison conclut à la solidarité, à la communauté en tout. Jésus-Christ, ses apôtres et les Pères et les docteurs de l'Église nous ordonnent de renoncer à tout ce que nous possédons, à nous-mêmes, et anathématisent les riches et les richesses. Moïse, Mahomet, Brahma, Zoroastre, Fo, Confucius, Teutatès, tous les grands législateurs et les philosophes concluent à la communauté. « Et ce qui est bien autrement radical et lumineux dans la question, toutes les religions proclament que la terre est au Seigneur ; et toutes les sociétés à leur berceau déclarent que le sol national est la propriété inaliénable, collective, commune, indivise de la race, du peuple, de chacun et de tous dans la suite des générations (1) ».

Pecqueur démontre que la notion même de religion et de charité implique nécessairement cette double communion de tous les biens du corps et de l'esprit. Les premiers chrétiens, dit-il, avaient parfaitement compris ; aussi poussèrent-ils la religion jusqu'à la communauté absolue. De même pour les ascètes, les cénobites, les moines. Les monastères sont-ils autre chose qu'une application du principe de la communauté des biens enseignée et pratiquée par Jésus-Christ et ses apôtres ? Cette réalisation sociale du christianisme est le droit et

(1) Voir les preuves historiques dans la *Théorie d'économie sociale et politique* de l'auteur.

la justice ; « car la justice c'est l'égalité, c'est-à-dire le droit égal de tous à l'usufruit de la terre, droit imprescriptible, droit inaliénable que toute religion et toute conscience pure consacre invariablement ». Pecqueur développe ensuite longuement, dans des pages empreintes d'un profond amour de Dieu et de l'humanité, comment tous les préceptes de Jésus-Christ, de l'Évangile et du catholicisme nous font un devoir religieux absolu de cette communion positive des biens : « Donc conclusion inébranlable : la communauté absolue des biens, l'abolition du tien et du mien est la loi des individus devant Dieu et leur conscience ». Il descend ensuite aux détails d'application pratique, en montrant comment la liberté humaine et la justice distributive peuvent et doivent avoir leur complète réalisation dans la communauté dont la répartition s'établit dans l'égalité, selon les besoins et les œuvres.

---

## XLIX

### Villegardelle. François Vidal.

Tout en précisant d'une manière de plus en plus haute et saisissante, les grands principes religieux et moraux sur lesquels elle repose, la communauté travaillait avec une égale ardeur à élucider chaque jour davantage sa tradition encore si peu connue. Cette tâche importante fut remplie par une foule d'écrivains au milieu desquels nous mentionnerons principalement Villegardelle. Dans son *Histoire des idées sociales*, sa traduction de la *Cité du soleil* de Campanella, du *Code de la nature* et des fragments de la *Basiliade* de Morelly, il renoua le fil de la tradition communiste, et en développa la théorie dans son *Accord des intérêts* et dans la *Revue sociale* où il publia, entre autres, une curieuse exposition des idées de Montesquieu sur l'organisation de la communauté.

En établissant l'universalité de sa tradition et ses grands principes religieux et moraux, qui sont ceux du christianisme, le communisme approfondissait en même temps tous les problêmes de l'économie sociale, et en donnait la solution. Parmi les nombreux écrivains qui se consacrèrent spécialement à cette œuvre, nous citerons François Vidal. Il part de la destinée terrestre de l'homme qui consiste dans la satisfaction complète de tous ses besoins moraux, intellectuels et physiques et le développement progressif et harmonique de toutes ses facultés, de tous les éléments qui constituent la nature humaine. Il montre que la société, par le régime propriétaire, a organisé dans son sein la destruction et la guerre, et qu'elle ne peut subsister plus longtemps sans organiser le travail et la production pour multiplier la puissance, la richesse et le bonheur. A cette lutte effroyable, il faut substituer la conciliation et la solidarité des intérêts.

« Les communistes, dit-il, veulent réaliser l'utopie chrétienne de la fraternité ; ils veulent installer ici-bas le règne de Dieu ; ils veulent que la communauté de notre Père, qui est dans les cieux, soit faite sur la terre comme au ciel. Tous ceux qui récitent matin et soir l'Oraison dominicale, ne se doutent certainement pas qu'ils professent le symbole de ces réformateurs, qu'ils adressent à Dieu des vœux ardents pour la communauté. — Le globe est peuplé de communistes.

« L'école communiste a des traditions imposantes. Sans remonter au delà de l'ère chrétienne, elle compte au nombre de ses apôtres les disciples du Christ et les évangélistes, les premiers chrétiens, tous les Pères de l'Église d'Orient, la plupart de ceux de l'Église d'Occident, les différentes sectes religieuses qui ont successivement tenté de rétablir l'Église primitive, un grand nombre de philosophes qu'il serait facile de nommer ; enfin les plus vigoureux penseurs de tous les siècles ».

La communauté peut être réduite à ces conditions essentielles :

« Maintenir l'unité indivisible du fonds et de la demeure commune ;

« Établir l'usage commun des instruments de travail ;

« Rendre l'éducation la plus complète accessible à tous ;

« Distribuer les emplois et les fonctions selon les goûts et selon les aptitudes, les travaux selon les forces, les produits selon les besoins ;

« Conserver autour de la cité un terrain suffisant pour nourrir les familles qui l'habitent ;

« Réunir mille personnes au moins, afin que, chacun travaillant selon ses forces et ses facultés, et consommant selon ses besoins et ses goûts, il s'établisse, sur un nombre insuffisant d'individus, une *moyenne* de con-

sommation qui ne dépasse pas les ressources communes, et une *résultante* de travail qui les rende toujours assez abondantes ;

« N'accorder aucun privilége au talent que celui de diriger les travaux dans l'intérêt commun, et tenir compte dans la répartition uniquement des besoins qui préexistent à toute capacité et lui survivent ».

Vidal démontre ensuite que tout capital est un instrument de travail qui doit toujours être à la disposition de la société, et que la capitalisation entre les mains de l'individu est immorale et nuisible, car elle lui assure la jouissance des droits que donne le travail sans qu'il en accomplisse les devoirs. Puis l'auteur décrit la cité communiste. Dites à un campagnard qui n'a jamais quitté son village, qu'il y a à Paris une vaste maison, appelée Palais Royal, où logent et vivent à la fois plus de cinq cents familles, qui a ses galeries couvertes, ses jardins, ses innombrables restaurants, cafés, salons de lectures, cercles, bains, théâtres, ses milliers de magasins de toute espèce, le campagnard s'écriera que c'est impossible, ou ne verra là qu'un honteux pêle-mêle, une effroyable promiscuité qui détruit la famille et anéantit toute pudeur, toute moralité. Mais venu à Paris, il se trouverait fort heureux d'y vivre.

« Or, le Palais Royal, c'est un phalanstère mesquin, c'est une cité communiste pauvre et mal distribuée,

manquant d'air et de soleil, infestée de miasmes, et bornée de tous côtés par des moellons. Mais supposez à l'extérieur une vaste campagne et un bel horizon, des champs, des prés, des bois, des coteaux ; supposez, au lieu de ces restaurants à prix fixe, un seul restaurant admirablement approvisionné et dirigé par quelque Vatel ; au lieu des milliers de boutiques où l'on rançonne les chalands, au lieu des milliers de marchands faisant profession d'acheter bon marché et de vendre cher, supposez un vaste bazar ; supposez enfin tous les habitants associés pour la production et pour la consommation, le travail rendu attrayant, et chaque sociétaire jaloux de faire son devoir ; supposez que pour avoir droit d'aller au théâtre, d'entrer dans les salons de lecture, de prendre ses repas dans le restaurant, de s'approvisionner au bazar, il ne soit pas besoin d'avoir la bourse en main, mais qu'il suffise d'avoir rempli sa tâche, c'est-à-dire d'avoir travaillé deux, quatre ou six heures au maximum... et alors vous commencerez à avoir une idée de la vie que rêvent les communistes. Mais peut-être que vous ressemblez au villageois qui n'a pas vu Paris, et comme lui vous dites : C'est absurde, c'est impossible ! Que de choses déclarées absurdes et impossibles par nos pères, qui ont été réalisées ! Nous rions de l'ignorance et de la simplicité de nos aïeux ; nos descendants riront de nous bien davantage encore.

Ceux qui, dans mille ans d'ici, liront notre Code de procédure, notre Bulletin des lois, qui compteront les millions d'arrêts, de jugements, de délits et de crimes, causés par la division de la propriété, par les débats d'intérêts, se demanderont avec étonnement comment une pareille société a pu subsister, et douteront de notre bon sens ; mais ils s'étonneront bien davantage encore d'apprendre que la communauté, cette chose si simple, si naturelle, si facile à réaliser, a été considérée comme une chimère, comme une folie, par les grands esprits du XIX^e siècle, de ce siècle où l'on a tant parlé de progrès et de perfectibilité indéfinie » !

---

## L

### P.-J. Proudhon. Louis Bonaparte. Les Mormons.

Poser ses grands principes religieux et moraux, établir sa tradition universelle, et résoudre dans son unique conclusion tous les problêmes sociaux et économiques, c'était déjà beaucoup, mais ce n'était pas tout. Il fallait encore développer jusqu'à ses extrêmes limites le principe de la liberté, base essentielle et constitutive de la communauté. Ce fut spécialement la tâche d'un homme qui en fit l'absolu de sa pensée, l'idéal de ses œuvres, et qui poussant jusqu'au délire ce fanatisme de la liberté, voulut remplacer par elle tout ce qui existe au ciel et sur la terre, Dieu, religion, société, patrie, propriété, tout en un mot. De là les monstrueux écarts de cet esprit qui, brûlant et renversant tout sur son passage, ne laisse plus debout que la spontanéité et la personnalité humaines.

Cet homme météore, c'est P. J. Proudhon. Communiste sans en avoir nettement conscience, il l'a cependant proclamé lui-même, en disant : « Si jamais homme a bien mérité du communisme, c'est assurément l'auteur du livre publié en 1840, sous ce titre : *Qu'est-ce que la propriété* (1) » ? Qu'il aboutisse, en effet, forcément au communisme comme conséquence logique inévitable de sa négation de la propriété et de son principe fondamental de l'égalité absolue, c'est ce qu'ont parfaitement reconnu tous ceux qui ont étudié avec quelque soin ses écrits. M. Thonissen le prouve clairement (2). M. Sudre le fait toucher du doigt. Après avoir démontré qu'il continue la tradition communiste de Platon, Thomas Morus, Münzer, Morelly, Diderot, Mably et Babœuf, il poursuit :

« Oui, M. Proudhon est le plus redoutable promoteur du communisme... Le communisme l'enveloppe de toute part et l'absorbe. La possession qu'il prétend substituer à la propriété, l'égalité absolue des conditions et des rénumérations qu'il pose comme loi suprême de la société, impliquent nécessairement l'attribution à l'État ou aux chefs des associations ouvrières, du droit de disposer des choses et des personnes. La communauté se trouve au fond de tout système qui prend pour point

(1) *Système des contradictions économiques*, t. II, p. 335. — (2) *Le socialisme et ses promesses*, p. 140 et suiv.

de départ l'égalité absolue... En vain, M. Proudhon veut-il se tenir en équilibre sur la cime d'une abstraction entre la propriété et la communauté ; il manque de point d'appui, et en s'éloignant de la propriété, il est entraîné sur la pente opposée... Nier la propriété c'est affirmer la communauté... Parle-t-il du capital, il dit que le capital est nécessairement social, ce qui revient à dire que la disposition des capitaux doit appartenir à la communauté. Répond-il à un manifeste communiste, il exprime le regret de contredire des hommes « dont les opinions sont au fond les siennes ». Il envisage les beaux-arts du même œil que les communistes... Par la violence de ses attaques contre la propriété, par l'âpreté de ses formules, M. Proudhon est un des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur le développement du communisme (1) ».

Du reste Proudhon, qui se proclame socialiste, prouve sans réplique que tout socialisme vient nécessairement se résoudre dans le communisme, et reconnaît avec Villegardelle que « toutes les branches du socialisme se rattachent à l'antique tronc de la communauté ». Rien n'égale d'ailleurs la vigueur de ses attaques contre la propriété.

La propriété, dit-il est en contradiction manifeste avec l'égalité absolue des conditions, qui est la loi su-

(1) *Histoire du communisme*, par A. Sudre, p. 404, 463-465.

prême de l'humanité. Elle est en contradiction avec la justice absolue. Elle a sa source dans la violence et la ruse. « Elle est la religion de la servitude et de la force. Le propriétaire est un voleur. C'est Caïn qui tue Abel, le pauvre, le prolétaire, fils comme lui d'Adam, l'homme, mais de caste inférieure, de condition servile. Le droit de la force est parvenu à se dissimuler, à se contrefaire sous une foule de déguisements, à tel point que le nom de propriétaire, synonyme dans le principe de brigand et de voleur, est devenu à la longue le contraire de ces titres. Mais sa nature n'est pas changée. Tandis que les anciens héros volaient, les armes à la main, de nos jours on vole par escroquerie, abus de confiance, jeux et loterie ; on vole par usure, par constitution de rente, fermage, loyer, amodiation ; on vole par le bénéfice du commerce et de l'industrie (1).

« Le propriétaire c'est un bandit, un brigand, un pirate, un écumeur de terre et de mer... C'est un vautour qui plane les yeux fixés sur sa proie, et se tient prêt à fondre sur elle et à la dévorer... C'est un animal essentiellement libidineux, sans vertu ni vergogne... C'est un lion qui prend toutes les parts...

« La propriété, par principe et par essence, est donc immorale ; cette proposition est désormais acquise à la critique. Conséquemment le Code, qui en déterminant

(1) *Système des contradictions économiques*, t. II, p. 309.

les droits du propriétaire n'a point réservé ceux de la morale, est un code d'immoralité; la jurisprudence, cette prétendue science du droit, qui n'est autre que la collection des rubriques propriétaires, est immorale. Et la justice instituée pour protéger le libre et paisible abus de la propriété; la justice, qui ordonne de prêter main-forte contre ceux qui voudraient s'opposer à cet abus; qui afflige et marque d'infamie quiconque est assez osé que de prétendre réparer les outrages de la propriété, la justice est infâme (1) » !

Au fond Proudhon n'a fait dans sa vie qu'une œuvre, mais d'une puissance extrêmement remarquable, c'est une réfutation de la propriété et de tous les arguments invoqués en sa faveur, d'une rigueur tellement algébrique pour ainsi dire, qu'elle ne laisse plus de discussion possible, et que sa fameuse définition « la propriété c'est le vol » reste désormais un axiome mathématique. Aussi termine-t-il avec raison en disant : « J'ai accompli l'œuvre que je m'étais proposée, la propriété est vaincue, elle ne se relevera jamais. Partout où sera lu ou communiqué ce discours, là sera déposé un germe de mort pour la propriété; là, tôt ou tard, disparaîtront le privilége et la servitude. Au despotisme de la volonté succédera le règne de la raison (2) ». Cette œuvre se résume

(1) *Qu'est-ce que la propriété?* 1er mémoire. p. 147, 157, 160 et *Système des contradictions économiques*, t. II, p. 309, etc. — (2) *Qu'est-ce que la propriété?* p. 249.

dans ses deux *Mémoires sur la propriété* et principalement dans le premier. Elle reste indestructible et conclut nécessairement à la communauté, dans laquelle Proudhon représente la face de la liberté.

Qu'ensuite, en ses autres écrits, il se soit perdu dans les abstractions vides de la métaphysique allemande, ou ait cherché un facile succès dans une ostentation de scandale et d'impiété poussée jusqu'au ridicule, c'est là le côté puéril et factice de sa carrière. Sous ce dernier rapport d'ailleurs il a pris soin de se réfuter lui-même dans d'innombrables passages que ne désavouerait pas un docteur de l'Église. Rédacteur de l'*Encyclopédie catholique* et d'autres ouvrages en partie orthodoxes, il publia son livre si profondément religieux intitulé *Mémoire sur la célébration du dimanche ;* et la reproduction des extraits de ses œuvres en faveur du catholicisme n'occupe pas moins de quatre-vingt colonnes in-4° dans le *Dictionnaire des Apologistes involontaires.* Voici en quels termes il parle de la religion :

« La religion est l'éternel amour qui ravit les âmes au delà du sensible, et qui entretient dans les sociétés une inaltérable jeunesse (1) ».

« Rappelons les bienfaits, les hautes inspirations de la religion. C'est elle qui cimenta les fondements des sociétés, qui donna l'unité et la personnalité aux na-

(1) *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 2.

tions, qui servit de sanction aux premiers législateurs, anima d'un souffle divin les poètes et les artistes, et les plaçant dans le ciel la raison des choses et le terme de notre espérance, répandit à flots sur un monde de douleurs la sérénité et l'enthousiasme. C'est encore elle qui... fait brûler tant d'âmes généreuses du zèle de la vérité et de la justice, et dans les exemples qu'elle nous laisse nous avertit... de chercher les conditions du bonheur et les lois de l'égalité. Combien elle embellit nos plaisirs et nos fêtes ! Quel parfum de poésie elle répandit sur nos moindres actions ! Comme elle sut ennoblir le travail, rendre la douleur légère, humilier l'orgueil du riche et relever la dignité du pauvre ! Que de courages elle échauffa de ses flammes ! que de vertus elle fit éclore ! que de dévouements elle suscita ! quels torrents d'amour elle versa au cœur des Thérèse, des François de Sales, des Vincent de Paul, des Fénelon, et de quel lien fraternel elle embrassa les peuples, en confondant, dans ses traditions et ses prières, les temps, les langues et les races ! Avec quelle tendresse elle consacra notre berceau et de quelle grandeur elle accompagna nos derniers instants ! Quelle chasteté délicieuse elle mit entre les époux ! La femme vraiment forte et divine est celle en qui l'amour a fait mourir les sens, et qui conçoit sans volupté : la femme à l'état de nature, c'est la prostituée. La religion a créé des types aux-

quels la science n'ajoutera rien : heureux si nous apprenons de celle-ci à réaliser en nous l'idéal que nous a montré la première (1) ».

Qu'ajouter à de tels témoignages ! Mais il faut se borner à ces quelques noms saillants que nous avons cités, car si nous voulions énumérer toutes les œuvres communistes, ce livre n'aurait pas de fin. Qu'il nous suffise de dire que la communauté, devenue le Credo social et politique de tous les peuples, avait désormais ses adhérents et ses défenseurs dans toutes les classes, du plus humble ouvrier aux princes impériaux, et sous toutes les latitudes dans le nouveau comme dans l'ancien monde. Deux exemples seulement.

Louis-Napoléon Bonaparte, depuis empereur Napoléon III, publia son livre de l'*Extinction du paupérisme* qui, constituant l'organisation des travailleurs sur dix millions d'hectares de terres et avec trois cents millions avancés par l'État, aboutit évidemment au communisme.

En Amérique, la loi de *Consécration* promulguée par Joseph Smith enjoint aux Mormons de consacrer à Dieu la totalité de leurs biens sans exception, de manière à former une vaste communauté où chacun n'est plus qu'usufruitier du fonds commun. Dans la révélation donnée en 1832, Dieu parle « d'un ordre et d'un éta-

(1) *De la création de l'ordre dans l'humanité*, ch. Ier, § 3, n° 78, p. 41, 42.

blissement éternels » dans lequel tous doivent être égaux en choses terrestres comme en choses célestes pour obtenir les richesses infinies de l'éternité. « Car, dit l'Éternel, si vous n'êtes pas égaux en choses terrestres, vous ne pouvez être égaux pour acquérir les choses célestes (1) ». Voici sur quelles bases doit s'établir cette communauté égalitaire, suivant un Mormon lui-même. (2). Tous les biens, au lieu d'être morcelés et possédés individuellement, seront réunis en un fonds général et gérés par des lois strictes et impartiales. Au lieu d'être individuelle, la propriété deviendra commune, ainsi que le travail intellectuel ou manuel ; le règne du *tien* et du *mien* cessera d'exister. Chaque individu remplira la fonction utile et sociale qu'il préférera. Chaque famille recevra périodiquement, pour son entretien particulier, une portion suffisante des objets de consommation et de tous les produits agricoles ou manufacturés créés et recueillis en commun. Tout sera réglé selon la plus parfaite égalité. Telles sont, dit l'auteur que nous résumons, les dispositions de notre loi de Consécration et les bases de l'avenir social des Mormons.

Tel fut aussi le but de la révolution qui bientôt éclata en France, et de là passa en Allemagne, en Prusse, en Autriche, en Italie et dans presque toute l'Europe.

(1) *Doctrines et Alliances*, LXXVI, 1. — (2) *Mémoires d'un Mormon*, par L. A. Bertrand, p. 255-257

## LI

### Révolution de 1848. — Louis Blanc.

Quels progrès prodigieux avait faits la communauté depuis cinquante années! En 1797, la révolution, après avoir décrété la peine de mort contre quiconque attaquerait la propriété, guillotinait Babœuf; en 1848, une nouvelle révolution portait au pouvoir les disciples de Babœuf, Louis Blanc et Albert. Sans doute ces derniers ne voulaient arriver à la réalisation universelle de la communauté que progressivement, à l'aide d'un régime transitoire et par des voies régulières, légales et pacifiques. Mais l'identité de leur but avec celui de Babœuf n'a échappé à personne. MM. J. J. Thonissen (1) et A. Sudre (2), prouvent avec la dernière évidence et par la citation même des textes que les ateliers nationaux,

(1) *Le socialisme et ses promesses*, p. 117, 118. — (2) *Histoire du communisme*, p. 388.

réclamés par Louis Blanc dans son *Organisation du travail* et institués sous son inspiration par la République de 1848, ne sont littéralement que l'application des articles 4, 5, 6, 8 et 9 du fameux *décret économique sur l'organisation de la communauté* promulgué par les Égaux, et que la réponse de Louis Blanc aux objections contre la communauté égalitaire reproduit presque textuellement celle de Babœuf (1). « Les doctrines économiques, les idées philosophiques, les détails d'exécution, les expressions même, tout est manifestement emprunté à la secte des Égaux (2) ». Comme Babœuf, Louis Blanc se rattache à tous les communistes antérieurs, Morelly, Mably, Campanella ; il leur prodigue l'éloge, analyse leurs écrits avec amour, les oppose à l'égoïsme de l'école propriétaire, et montre en eux les représentants de cette impérissable tradition de la fraternité conservée à travers les âges « par la philosophie platonicienne, par le christianisme, par les Albigeois, les Vaudois, les Hussites, et les Anabaptistes (3) ».

Que le système de Louis Blanc ne soit qu'une transition pour faire passer la société du régime de la propriété à celui de la communauté, rien n'est plus incontestable. On s'en convaincra du reste facilement en parcourant toutes ses œuvres et particulièrement son livre

(1) Voy. *Histoire du communisme*, par A. Sudre, p. 397, 398.— (2) Id. p. 396. — (3) *Histoire de la révolution française*, par Louis Blanc, t. Ier. p. 532-538.

de l'*Organisation du travail*. Il y trace l'épouvantable tableau de la société propriétaire, où, dit-il, tout est dégradant et funeste. Ce « milieu vicieux » produit la corruption la plus monstrueuse. A chaque pas, dans toutes les situations et dans toutes les classes, il a pour conséquences fatales, l'immoralité, la misère, la douleur, l'abrutissement, la prostitution, le suicide, l'infanticide, le désespoir, la ruine, la guerre, le bagne, l'échafaud, tous les malheurs, tous les vices, tous les crimes. Toutes les institutions qui en découlent sont stériles, nuisibles, immorales, impies. Ce n'est « qu'une guerre de sauvages, » qui tue l'âme avec le corps et anéantit la liberté humaine par l'indigence. « La misère retient l'intelligence de l'homme dans la nuit, en renfermant l'éducation dans de honteuses limites. La misère conseille incessamment le sacrifice de la dignité personnelle, et toujours elle le commande. La misère crée une dépendance de condition à celui qui est indépendant par caractère, de sorte qu'elle cache un tourment nouveau dans une vertu, et change en fiel ce qu'on porte de générosité dans le sang. Si la misère engendre la souffrance, elle engendre aussi le crime. Si elle aboutit à l'hôpital, elle conduit aussi au bagne (1) ».

Après avoir consacré plus de cent pages étincelantes d'éloquence à décrire, souvent dans les termes mêmes

(1) *Organisation du travail*. p. 9 et 61, édit. belge de 1843.

de Babœuf, les effroyables conséquences du régime de la propriété individuelle, Louis Blanc annonce qu'il va développer les bases d'un ordre *transitoire* qui doit conduire à *l'état social définitif*. Cet état social définitif, c'est la communauté absolue ; le système transitoire qui doit y conduire, en voici le résumé. « Le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production, et investi pour accomplir sa tâche d'une grande force. Il leverait un emprunt dont le produit serait affecté à la création d'ateliers sociaux dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale. Les capitaux seront fournis par l'État aux ateliers, gratuitement et sans intérêt. L'atelier sera régi par des réglements ayant force et puissance de loi ». Dans chaque branche de travail, l'atelier national fera à l'industrie privée une concurence qui la forcera peu à peu à venir s'absorber dans son sein. Tous les ateliers d'une même industrie répandus sur le même territoire seront associés entre eux et rattachés, comme succursales, à un grand atelier central. Les chefs de travaux seront nommés à l'élection et administreront sous la surveillance de l'État. L'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderont pas à faire naître de la communauté du travail la communauté de vie (1) L'agriculture sera soumise au même

(1) *Organisation du travail*, p. 104.

régime. « Les successions collatérales seront abolies, et les valeurs dont elles seront composées, déclarées propriétés communales et inaliénables ». Chaque commune se formera ainsi un vaste domaine qui sera exploité sur une grande échelle par des ateliers sociaux, absorbant progressivement à leur tour l'industrie et la propriété agricoles, comme les ateliers industriels absorberont la propriété et les capitaux industriels. De même que tous les ateliers d'une même industrie seront solidaires, toutes les industries diverses, soit agricoles, soit manufacturières, seront solidaires entre elles.

Tel est le système transitoire de Louis Blanc : organisation du travail par l'association progressivement universalisée dans tous les ordres. Ses résultats sautent aux yeux. Dans toutes les branches du travail, le grand atelier national entouré de ses succursales aura bientôt absorbé en lui tous les ateliers privés ; les terres communales et domaniales, s'étendant sans cesse, et, exploitées par des ateliers sociaux, absorberont également l'agriculture privée. Tous ces ateliers, associés entre eux, soumis au régime de la vie en commun, et formant ainsi une communauté dirigée dans son ensemble et dans chacune de ses parties par des administrateurs électifs, auront bien vite absorbé toutes les industries, tous les capitaux, toutes les propriétés dans cette immense communauté nationale dont l'État est le législa-

teur, le commanditaire et le régulateur suprême. « L'industrie privée, dit M. A. Sudre, sera anéantie ; tous ses instruments de travail, tous ses capitaux auront été absorbés par les ateliers nationaux... Toutes les terres devenues propriétés communales, seront exploitées par des ateliers nationaux. Et comme tous les ateliers nationaux, industriels et agricoles sont associés entre eux, sont solidaires, cela revient à dire que toutes les terres, tous les capitaux seront devenus le domaine d'une vaste communauté nationale. Tous les citoyens ne seront plus que les membres du grand atelier national, soumis comme tels à la vie en commun (1) ».

Alors sera appliquée la formule proclamée, le 3 avril 1848, par Louis Blanc et l'assemblée des délégués des corporations ouvrières au Luxembourg : « Le travail selon les aptitudes et les forces, la rétribution selon les besoins », formule de la communauté absolue. « En effet, poursuit M. Sudre, « le gouvernement, l'État, que pourrait-il être, sinon le pouvoir qui présidera à l'administration de la communauté nationale ? L'État peut être conçu en dehors de cette communauté, tant que l'ancienne société subsiste encore à côté des ateliers nationaux, tant que dure la situation transitoire. Mais une fois l'ancienne société détruite et absorbée, il est évident que la communauté résultant de l'association de

(1) *Histoire du communisme*, p. 390.

tous les ateliers nationaux, c'est l'État lui-même, et que l'administration de cette communauté, c'est le gouvernement. Ainsi, absorption des terres et des capitaux au profit de la communauté; assujétissement de toutes les personnes au régime de l'égalité absolue et à la vie commune ; concentration du pouvoir de diriger souverainement les travaux, de disposer des choses et des personnes, dans les mains des administrateurs suprêmes de la communauté : voilà le dernier mot du système. Or, tout cela, qu'est-ce, sinon le communisme le plus complet et le plus radical, le communisme tel qu'il est développé dans le manifeste des Égaux (1) ? »

Oui, voilà « l'état social définitif » où doit conduire l'organisation du travail par l'association universalisée : c'est la communauté. L'abolition des successions collatérales, qui forment le quart de celles qui s'ouvrent chaque année, aurait bientôt, à elle seule, mis aux mains de la communauté la plus grande partie des fortunes individuelles qui, désormais partagées entre les enfants et les descendants et ascendants, ne tarderaient pas à s'anéantir. Louis Blanc d'ailleurs ne dissimule pas que l'héritage direct doit lui-même être ensuite supprimé (2). Ainsi disparaîtrait toute espèce de propriété individuelle pour ne plus laisser place qu'à la com-

(1) *Histoire du communisme*, p. 391. — (2) *Organisation du travail*, p. 193, 194, édit. belge. Réponse à la *Revue de l'Aveyron*.

plète communauté des biens. Répétons-le donc avec M. Thonissen et tous les autres : « Au fond, le système de M. Blanc, très homogène, très bien coordonné, n'est autre chose que la communauté absolue (1) ».

Eh bien ! c'est ce système qui fut le drapeau de la république de 1848, son symbole, son programme populaire, et qui, représenté par deux membres du gouvernement provisoire, Louis Blanc et Albert, s'intronisa au palais du Luxembourg, et gouverna la France aux applaudissements unanimes du peuple jusqu'à ce que l'effort de tous les sectateurs de la propriété individuelle eût opéré cette réaction qui aboutit à un second empire. Peu après la révolution de février, sur les siéges naguère occupés par les pairs de France, des ouvriers en blouse, délégués par leurs camarades, étaient réunis pour délibérer sur les moyens de réaliser ce système par « l'organisation du travail ». Les deux membres du gouvernement provisoire, Louis Blanc et Albert, occupaient le bureau du président. Le pouvoir était passé aux mains des ouvriers, et cette assemblée portait le titre de *Commission pour le gouvernement des travailleurs*. Au dehors cent mille prolétaires armés et la garde populaire étaient prêts à soutenir par les armes, les décisions de leurs délégués.

La communanté triomphait légalement, pacifique-

(1) *Le socialisme et ses promesses*, p. 107.

ment. C'est alors que le rôle violent de Babœuf passa des partisans de la communauté à ceux de la propriété individuelle. Ces derniers s'emparèrent bientôt du pouvoir d'où descendirent tranquillement et sans protestation ceux qu'y avait portés la révolution. Mais le peuple, moins patient, voulut reprendre la poursuite du but assigné à la république de 1848. Il était trop tard, les défenseurs du régime propriétaire s'étaient emparés de nouveau de toutes les hautes positions, ils avaient le pouvoir, l'armée, l'impôt, et la formidable insurrection de Juin n'aboutit qu'à d'horribles massacres et à des déportations inouïes. Qu'importait ensuite au peuple que ce régime propriétaire s'appelât république ou empire? Là est tout le secret des événements contemporains.

Cette dernière leçon, du reste, était indispensable, car si la communauté devait sortir de l'association universalisée, cette association elle-même devait naître d'abord de l'initiative individuelle et non de l'autocratie de l'État. C'était la condition essentielle de l'exercice complet de la liberté dans la communauté.

## LII

**République de 1848. Son but, son esprit, ses tendances.**

Oui, nous ne saurions trop le répéter, le but définitif de la république de 1848 se résume tout entier dans cette pensée : réalisation de la communauté des biens à l'aide d'un système transitoire d'organisation légale et pacifique du travail, qui conduise sans secousse et sans violence à la communauté, par l'association progressivement universalisée des travailleurs. Tout est là. Nous avons sous les yeux la plupart des innombrables écrits publiés à cette époque par les deux camps, et tous concluent à la communauté, soit pour la défendre, soit pour la combattre, tant il est vrai que c'était la seule question en discussion et qu'aucun homme intelligent ne se faisait d'illusion à cet égard. Dans le domaine des

idées comme dans l'insurrection, tout le mot d'ordre de la bataille est là, rien que là.

Lisez même les déclarations des représentants du peuple. « Nous voulons, dit Greppo (1), par le progrès des institutions et par une transformation successive et consentie du droit de propriété, par l'association universelle ayant la solidarité pour base, arriver à une organisation telle de la mise en œuvre des agents de production, que *les fruits soient à tous et la terre à personne* ».

Lisez la *Commune sociale*. Elle résume tout son programme en ces mots : « La mise en commun de toutes les propriétés immobilières et mobilières, qui appartiendraient à tous; la réunion en une seule propriété nationale de toutes les propriétés particulières quelconques, le droit exclusivement réservé à l'État de diriger la production et la consommation (2) ».

Lisez les innombrables publications de la *Propagande démocratique et sociale*, elles ont toutes la même conclusion. Parcourez les journaux, les revues, les brochures, les écrits les plus populaires de ce temps, tous aboutissent soit directement, soit indirectement à la communauté. Aussi le camp adverse ne s'occupe-t-il que d'essayer de réfuter le communisme. C'est le but unique de tous les petits livres de la rue de Poitiers,

(1) *Catéchisme social*, p. 42, 1848. — (2) 1er février 1849.

des ouvrages de MM. Sudre, Ad. Franck de l'Institut, Thiers, Thonissen, Louis Reybaud, Albert du Boys, Jules Breynat, Théodore Muret, Donoso Cortès et mille autres ; réfutations dont personne aujourd'hui ne pourrait supporter la lecture, malgré les prix et les couronnes alors décernés à la plupart par les académies.

La république de 1848 comprit parfaitement que la communauté était une conséquence forcée de ses principes fondamentaux et que cette communauté ne pouvait et ne devait être qu'une application directe du christianisme. C'est ce que nous trouvons développé dès 1848, entre autres, dans une remarquable brochure qui reflète trop complètement les tendances et l'esprit de cette époque pour que nous n'en donnions pas une analyse. Dédiée au peuple français, elle a pour auteur Ch. Marchand, et est intitulée *Moyen unique de consolider la république en France, en réalisant le principe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.*

« La nouvelle république, dit l'auteur, a, comme l'ancienne, pris pour devise les mots *liberté, égalité, fraternité* ; et elle a bien fait ; c'est la devise du christianisme, qui doit définitivement gouverner le monde. La première république, en prenant cette noble devise, avait fait l'énorme folie d'abolir la religion chrétienne qui la lui avait donnée ; elle avait fait comme les pourceaux qui détruisent l'arbre dont ils aiment à manger les fruits.

Elle en a été punie. La nouvelle république, mieux inspirée, a respecté la religion à laquelle elle a emprunté sa devise... »

Or, la conséquence de cette devise, c'est la communauté des biens. « La propriété, comme l'esclavage, sont une suite de la chute ; et comme ils sont contraires à la volonté primitive de Dieu et à la nature typique de l'homme, représentée par Jésus-Christ, ils doivent successivement s'amoindrir, à mesure que les hommes se rapprocheront davantage du type divin, et finalement disparaître... En un mot, le droit de propriété, comme l'esclavage, sont d'origine païenne, et doivent s'effacer progressivement, avec le développement de l'esprit chrétien ».

Jésus-Christ a posé en principe que « quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être son disciple », et l'Église, partant de cet idéal que « tout appartient à Dieu », travaille depuis dix-neuf siècles à la transformation pacifique et progressive de la propriété individuelle en communauté des biens, qui ne peut être universellement réalisée que par l'esprit chrétien. L'exploitation de l'homme par l'homme, tous les fléaux sociaux, toutes les misères morales et physiques, sont la conséquence « du droit de propriété individuelle ». Examinant ensuite tous les palliatifs possibles, Ch. Marchand démontre leur impuissance et le cercle vi-

cieux d'où on ne peut sortir que par la communauté.

« Il n'y a qu'un seul moyen, poursuit-il, c'est que l'État crée lui-même des ateliers de travail et fasse concurrence à tous les chefs d'industrie. Voilà où conduit la logique, et là commence forcément l'atteinte portée à la propriété individuelle : il est de toute évidence que toutes les industries particulières seront écrasées dès l'instant où l'État entrera en concurrence avec elles, il les absorbera toutes successivement ; et aussitôt que les industries privées seront ainsi atteintes, la propriété territoriale le sera bientôt de même par la force des choses ».

Mais pour établir réellement la communauté, il faut que « la masse humaine ait les vertus religieuses qui peuvent seules en assurer la réalisation ; l'esprit du Christ peut seul fonder la fraternité qui ne peut se consolider que par le sacrifice absolu de toutes les passions mauvaises dans lesquelles l'égoïsme humain trouve aujourd'hui ses jouissances ». Ce sont nos vices, en effet, qui ont créé la propriété individuelle que les masses populaires n'aboliront définitivement qu'en redevenant véritablement et profondément chrétiennes. Là est la condition essentielle de la communauté, « déduction rigoureuse du principe fondamental de la République ».

« Ce principe doit finalement conduire à la transformation de la propriété individuelle en propriété natio-

nale, il faut que tout le monde le sache, et que le gouvernement a l'intention d'en venir là ». Pour atteindre ce but, il faut favoriser par tous les moyens possibles l'association agricole et industrielle, et l'universaliser en la fondant sur le lien religieux, donner aux partisans de la communauté le terrain nécessaire à leur établissement, et y procéder en même temps par l'initiative même du gouvernement qui dira :

« La liberté, l'égalité et la fraternité, qui naissent « du dévouement et qui l'engendrent à leur tour, ne se- « ront jamais qu'une chimère pour les hommes, tant « qu'ils admettront entre eux le principe de la propriété « individuelle qui a été enfanté par l'égoïsme et qui le « perpétue...

« Le droit à la liberté, à l'égalité et à la fraternité, ne « pouvant rationnellement s'allier avec le droit à la « propriété individuelle, puisqu'ils émanent de deux « principes diamétralement opposés, il est de toute né- « cessité que les citoyens qui veulent jouir du premier « de ces droits, renonçent entre eux, de la manière la « plus absolue, à l'exercice du second ; car s'ils tiennent « à jouir du second, Dieu lui-même ne pourrait les « faire jouir du premier, à moins qu'ils ne voulussent « renoncer à tous leurs vices... »

« A tous ceux qui veulent ainsi sincèrement réaliser entre eux la liberté, l'égalité et la fraternité, l'État leur

en fournira les moyens », par des colonies nationales. Dans ce « monde nouveau » :

« Le sol et les produits appartiendront à la nation qui pourvoira à toutes les dépenses.

« L'État fournira à chaque individu, hommes, femmes et enfants, l'ample nécessaire en logement, vêtement et nourriture, depuis le jour de la naissance jusqu'à la mort.

« Les vieillards et les infirmes auront les mêmes droits que les travailleurs.

« L'instruction sera égale pour tous.

« Les chefs, depuis le premier degré de la hiérarchie jusqu'au dernier, n'auront rien de plus que le commun des travailleurs ; ils ne seront les premiers parmi leurs égaux que par la supériorité de leurs talents, de leurs vertus et de leur dévouement ; ils réaliseront la parole du Christ : Que celui-là qui veut être maître parmi vous, soit le serviteur de tous.

« Enfin, l'État fera, d'accord avec les colonies, des réglements conçus de telle sorte, que le principe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, soit appliqué dans son intégralité la plus absolue.

« Après Dieu, l'État sera votre père commun, et vous serez véritablement tous frères entre vous.

« Mais il est une chose qu'il faut que vous sachiez bien, c'est que les hommes ne peuvent être tous égale-

ment libres, qu'autant que chacun d'eux exerce sa liberté individuelle dans l'ordre du bien; car aussitôt qu'un seul l'exerce dans l'ordre du mal, il gêne plus ou moins ses frères dans l'exercice de la leur, et, par cela même, il rompt le lien fraternel. La liberté, quand elle s'exerce dans l'ordre du mal, prend le nom de licence, et doit être réprimée puisqu'elle est une violation de la liberté d'autrui.

« Ainsi, pour fonder réellement le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, vous serez tous libres d'être humbles, dévoués les uns pour les autres, généreux, tempérants, patients, continents et laborieux. Parce que le développement de tous ces genres de liberté ne sert qu'à assurer celle de vos frères.

« Mais vous ne serez pas libres d'être orgueilleux, envieux, avares, gourmands, colères, luxurieux et paresseux, parce que le développement de ces libertés, qui ne sont que des licences, entraverait la liberté de vos frères, que vous devez respecter, comme vous désirez qu'ils respectent la vôtre ».

L'esprit de 1848 est tout entier dans cette grande pensée : Le christianisme implique, comme son application sociale définitive, la communauté universelle, et la communauté, à son tour, implique comme condition essentielle et indispensable, le retour des masses populaires au christianisme et à la pratique de toutes les

vertus chrétiennes. Accomplir cette double révolution, sociale et morale, l'une par l'autre, voilà le but. L'association universalisée, voilà le moyen. C'est ce que développe Ch. Marchand, en montrant le souverain pontife à la tête de cette immense croisade, le clergé en faisant retentir de tous côtés, la chaire chrétienne, et l'Église entière en poursuivant la réalisation de toute la puissance de sa divine initiative. C'est ce qu'il exalte de nouveau dans les deux chants qui suivent sa brochure. Le premier est la *Marseillaise de la paix*, où le Christ appelle le genre humain à la communauté, et qui se termine par ces mots :

« Par la vertu, par la prière,
« Sachons, peuple initiateur,
« Obtenir du Dieu créateur,
« L'hymen du ciel avec la terre ».

Le second chant est intitulé : *A Notre Très Saint Père, le pape Pie IX*. En voici les deux dernières strophes :

« L'esprit français, largement catholique,
« D'un nouveau monde est le phare éclatant ;
« De ses rayons la lumière électrique
« Blesse les yeux du vieux monde expirant.
« Sanctifiez cet esprit, ô saint Père !
« Par vos conseils et votre exemple aidé,
« Aux lois du Christ il soumettra la terre.
« Ce que Dieu garde est bien gardé.

« Si de la croix la croix pour vos épaules,
« O grand Pontife ! est féconde en douleurs ;

« Des vrais chrétiens, de l'équateur aux pôles,
« Pour vous bénir, s'uniront tous les cœurs.
« Marchez, sans peur, dans la route nouvelle
« Où l'Esprit-Saint déjà vous a guidé ;
« La liberté vous restera fidèle.
« Ce que Dieu garde est bien gardé.

Alors, dit une autre brochure (1), « la politique et la religion, parties de deux points extrêmes, se confondront dans une harmonie, pour le bonheur complet de l'humanité ». Et cette harmonie sera la réalisation de la communauté à la fois par l'Église et par l'État.

(1) *Au peuple. Exposé d'une nouvelle organisation du travail*, par le citoyen Edmond Vidal, p. 10

## LIII

### De 1848 à ce jour. — Avènement définitif de la communauté par l'association.

Pour tout observateur attentif, aucun spectacle n'offre d'aussi profonds enseignements que celui de la réaction qui suivit la révolution du 24 février. Au moment même où tombait le pouvoir de Louis Blanc, d'Albert et des délégués du Luxembourg, leurs doctrines, passant de la théorie dans les faits, prenaient paisiblement possession de la société tout entière. Au moment où l'on renversait la république de 1848, son programme social, jusqu'alors si vivement combattu, se réalisait sans coup férir aux applaudissements de tous. Au moment où le communisme paraissait vaincu, écrasé, anéanti pour jamais, il s'établissait définitivement, et sans contestation, par le moyen transitoire qu'il avait proclamé si haut

lui-même, comme l'unique voie de son avènement universel. Au moment enfin où le second empire semblait avoir détruit sans retour jusqu'aux derniers vestiges du socialisme, le socialisme triomphant restait seul maître de cette société, qu'il conduisait tranquillement jusqu'à la communauté par l'association.

En effet, toutes les réactions conjurées de l'Europe célébraient leur victoire contre le communisme, lorsque celui-ci, au bruit de ces chants, réalisait précisément à la lettre et partout le programme qu'il s'était assigné. Qu'avait-il dit ? J'arriverai à la communauté par l'organisation du travail et à l'organisation du travail par l'association ouvrière universalisée. Or, c'est ce qu'il commença pleinement à réaliser, de 1848 à 1852, c'est-à-dire à l'instant du prétendu triomphe de cette réaction qui ne s'en aperçut même pas, et ce qu'il réalisa surtout depuis cette époque jusqu'à ce jour. Dès le mois de novembre 1851, il y avait en France environ trois cent cinquante associations ouvrières, dont près de deux cent cinquante à Paris et plus de cent dans les départements. L'Assemblée Constituante leur avait accordé, par la loi du 5 juillet 1848, une subvention de trois millions ; et peu de mois après plus de cinq cents associations avaient demandé à y prendre part. Mais cette commandite par l'État était précisement le vice et l'écueil du système de Louis Blanc :

aussi la réaction se hâta-t-elle de la faire disparaître, ce qui, en rétablissant l'association dans toutes ses conditions normales de liberté et de spontanéité, en assura désormais le succès et l'avenir.

En outre le système de Louis Blanc n'embrassait qu'une des faces du problême, l'association de production. Or, pour attaquer la propriété individuelle sous toutes ses formes et la transformer complètement en propriété commune, il fallait trois choses : 1° L'association de crédit mutuel, ou commandite, non par l'État, mais des travailleurs par eux-mêmes, détruisant dans sa source l'intérêt du capital ou la rente ; 2° l'association de production, anéantissant dans son principe le salariat, et par suite le louage, fermage et loyer, surtout en se combinant avec ; 3° l'association de consommation qui, en mettant les producteurs eux-mêmes en rapport direct d'échange réciproque, supprime radicalement le commerce et établit la vie commune. Tel est le triple moyen de réaliser avec certitude la communauté de biens, de travail et de vie.

Ce triple moyen prit un nom qui désigna nettement son but. On l'appela mouvement coopératif. Ce nom est celui de la doctrine purement communiste de Robert Owen, sous la direction duquel, en effet, s'était constituée en 1844 la première société coopérative d'Angleterre, celle des Pionniers de l'équité de Rochdale qui, dès

1861, avait trois mille neuf cents membres, un capital social d'un million sept cent cinquante mille francs, et un chiffre d'affaires de six millions et demi. On peut voir, par son programme, qu'elle tend en réalité à transformer la propriété individuelle en propriété commune, en détruisant sous toutes ses formes, le salariat, le loyer, la rente, etc.

Ce caractère de communauté est bien plus caractérisé encore dans l'origine et la nature du mouvement coopératif en France. En effet, la première des associations ouvrières qui inaugura ce mouvement en 1834, fut fondée sur le principe du capital commun, indivisible et inaliénable, et après trente deux ans, subsiste toujours sous cette forme purement communiste. C'est celle des bijoutiers en doré qui a quatre succursales, fait plus de cent milles francs d'affaires et réalise annuellement vingt mille francs de bénéfices. D'autres sociétés coopératives, celle de Zurich, par exemple, fondée en 1852, sont également constituées sur le principe d'un fonds indivisible.

Cet immense mouvement, de jour en jour plus vaste, plus profond, plus prodigieux et auquel rien ne peut échapper, a successivement envahi la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Russie, toute l'Europe, le nouveau comme l'ancien monde, l'Océanie comme l'Amérique.

Pris dans son ensemble, il forme à cette heure une armée organisée de plus d'un million d'hommes, opérant sur une valeur d'au moins un milliard, pour l'établissement déjà en partie ainsi réalisé de la communauté universelle. Il s'est partagé les trois principaux rôles entre les trois grands peuples de l'Europe, l'Allemage, l'Angleterre et la France.

## § I

### *Allemagne*

L'Allemagne se consacre plus particulièrement au développement et à l'universalisation des associations ouvrières de crédit, sans cependant oublier les autres. La première fut fondée en 1849, par M. Schultze-Delitzch ; elles se multiplièrent bientôt d'une manière incroyable, et couvrent aujourd'hui tout le sol germanique. Dès la fin de 1864, suivant le rapport de M. Schultze, complété par les renseignements les plus récents, il existait en Allemagne environ quinze cents sociétés coopératives, réunissant près de trois cent mille membres, et qui ont acheté ou vendu, gagné ou dépensé, en 1864, pour une somme de quatre cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille francs. Sur ce nombre, on comptait huit cent quatre-vingt-dix associa-

tions de crédit, deux cent quatre-vingt-dix de production ou d'achat des matières premières, et deux cent soixante de consommation. Leur capital était de vingt millions d'écus (thalers) et leur chiffre d'affaires de soixante millions d'écus (thalers). Parmi les associations de crédit, celle de Dresde avait un million six cent douze mille écus d'avances ; celle d'Eisleben un million cent vingt-quatre mille écus ; celle de Francfort un million, vingt-trois mille ; celle de Rostock un million deux cent soixante-huit mille ; celle de Sangershausen un million trois cent quatre-vingt-un mille écus. Les prêts faits par la banque populaire de Wiesbaden, dépassaient deux millions cent mille francs ; ceux de la banque de Francfort étaient de quatre millions deux cent mille francs, et le mouvement de cette dernière caisse allait au delà de dix millions de francs. On évaluait l'ensemble de leurs fonds de disponibilité à environ cent millions et celui de leurs avances à près de trois cent millions. Or, ce mouvement se propage avec une telle rapidité qu'on a constaté qu'il se fonde presque une association nouvelle par jour ouvrable. A ce compte et en calculant sur une progression analogue à celle des années précédentes, pour les valeurs et le chiffre des sociétaires, on peut évaluer à peu près ainsi le bilan du mouvement coopératif allemand, à cette heure : dix-huit cents sociétés, groupant trois cent cinquante mille hommes, et

opérant sur une valeur qui dépasse beaucoup un demi-milliard. Quelle puissance colossale !

Les associations de crédit dont on comptait, dès 1864, quatre cent neuf en Prusse, cent dix-huit en Autriche, quatre-vingt-dix en Saxe, etc., sont groupées en unions provinciales ou régionales, chacune constituant une unité collective autonome, et toutes se reliant entre elles par un syndicat et une assemblée générale.

Sur cent neuf sociétés de production, d'achat ou vente en commun constatées officiellement dès 1863, il y en avait quatre-vingt-une de cordonniers, trente-six de tailleurs, dix-neuf d'ébénistes, autant de fabricants de pianos, autant de fabricants de chaises, dix de tisserands, sept de forgerons, etc. Les principales sont à Berlin, Halle, Nuremberg, Dresde, Chemnitz, Munich, Stuttgart et Hambourg qui a en outre une association de consommation de quatre mille membres. Chaque jour il s'en fonde de nouvelles, jusque dans les plus petits endroits comme Gollme (Saxe), Burkhardswalde, Radegast, etc., quelquefois avec une circulation de plus de cent mille écus.

On vient de créer des associations d'habitation; et une banque centrale des sociétés de crédit, centre de huit cents autres, se constitue à Berlin, au capital de deux cent cinquante mille thalers. Ce mouvement s'accélère et s'étend dans des proportions inouïes, poussé

par d'innombrables publications, journaux, revues, brochures, livres, et par d'incessants congrès, comme celui de Stuttgard qui, le 7 septembre 1865, réunissait neuf cents délégués d'ouvriers, prenant pour devise : Rien par l'État, tout par l'initiative individuelle et la liberté, *selbsthülfe*.

Enfin le but définitif, qui est la réalisation complète de la communauté, est hautement proclamé par les associations Lassalliennes et celles des gymnastes, et trouve un noyau déjà tout préparé dans les anciennes corporations qui couvrent encore une grande partie de l'Allemagne.

## § II
### *Angleterre.*

L'Angleterre s'est vouée plus spécialement au développement et à l'universalisation des associations de consommation, tout en poursuivant les autres. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, des *Loan societies*, banques populaires dont le chiffre d'affaires atteint vingt millions par an, ni des *Friendly societies* qui dès 1850 avaient quatorze mille sociétés enregistrées, un revenu de soixante-dix millions, un capital de cent soixante millions, ont aujourd'hui une réserve de cinq cent millions, et qui, en 1863, comptaient six millions de sociétaires,

c'est-à-dire près de la moitié de la population mâle et adulte de l'Angleterre. Mais, pour ne citer que les associations coopératives proprement dites, voici quel était leur bilan connu dès 1864. On constatait dès lors en Angleterre et en Écosse huit cents sociétés coopératives réunissant en bloc deux cent mille membres, ayant un capital de quarante millions de francs et un chiffre d'affaires annuel de plus de cent vingt millions. Qu'est-ce donc maintenant, avec l'accroissement si rapide de ce mouvement depuis deux ans? Ces chiffres d'ailleurs étaient déjà au-dessous de la réalité. En effet, il résulte d'une statistique officielle que trois cent quatre-vingt-quinze associations coopératives, renfermaient à elles seules cent vingt-neuf mille sept cent soixante et un membres, opéraient avec un capital de vingt millions et faisaient un chiffre d'affaires de soixante-dix millions. Dès 1861 le capital d'une seule société, celle de Rochdale, atteignait un million sept cent cinquante mille francs, et, l'année précédente, celui de trente et une fabriques sociétaires s'élevait à vingt-huit millions deux cent cinq mille francs. Or, si dès 1864, les trois cent quatre-vingt-quinze associations réunissaient cent vingt-neuf mille sept cent soixante et un membres, on peut certes en compter de deux cent cinquante mille à trois cent mille pour plus de mille sociétés qui existent à cette heure. Si le capital d'une seule monte à un million

sept cent cinquante mille francs et celui de trente et une autres à vingt-huit millions deux cent cinq mille francs, comment celui de mille ne serait-il que de quarante millions, lorsque trente-deux seulement ont déjà trente millions? Enfin si trois cent quatre-vingt-quinze associations faisaient à elles seules, dès 1864, soixante-dix millions d'affaires, combien en doit faire aujourd'hui un nombre presque triple?

Suivant un relevé qui est sous nos yeux, les seules sociétés de consommation avaient cent trente mille membres, vingt millions de capital et plus de cinq millions six cent mille francs de bénéfices. La première, celle des Pionniers de l'équité, commencée par vingt-huit tisserands, donnant chacun vingt à trente et un centimes par semaine, comptait en 1861, trois mille neuf cents membres, seize succursales, moulins à vapeur, filature, vaste bibliothèque, etc., etc. D'autres sociétés coopératives avaient, dès cette époque, un plus grand nombre de membres encore, huit cent mille francs de capital et huit millions d'affaires par an. On trouve l'association de consommation jusque dans les campagnes.

Parmi les sociétés de production, les plus importantes, outre celle de Rochdale, sont les minoteries de Hull, Leeds, Breadford, Halifax, Rawenstall, la fabrique de bougies de Belmont, et diverses fabriques à Preston, Manchester, Liverpool, Londres, Edimbourg, Cole,

High, Wycombe, Bury, Birstall, Wolverhampton.

Il y a aussi, en Angleterre, des associations coopératives d'exploitation agricole. *Le Co-operator* du 5 juin 1865, rapportait l'histoire de l'une d'elles établie depuis près de quarante ans dans le comté de Suffolk.

Pour donner d'immenses développements à la coopération et en relier tous les membres, des Agences centrales se sont constituées à Manchester et à Londres, où s'est formée en outre une société générale pour l'approvisionnement de la métropole et des comtés environnants. Ce mouvement gigantesque a pour organes d'innombrables publications et congrès d'ouvriers. Une association internationale des travailleurs dont le conseil central siége à Londres est en rapport direct avec la France et toutes ses villes principales, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Suisse, l'Espagne, la Prusse, le Danemark, les États-Unis, le Brésil, etc., et a célébré l'anniversaire de sa fondation, le 28 septembre 1865. Son journal est *le Workman's advocate* et son prochain congrès, qui se tiendra à Genève, doit discuter cette question : « Des idées religieuses ; leur influence sur le mouvement social, politique et intellectuel ».

## § III

### *France.*

La France s'est surtout donné pour tâche le développement et l'universalisation des sociétés de production, base et centre des deux autres qu'elle organise en même temps. Le premier fondateur de l'association ouvrière, fut un catholique, M. Buchez. Il la proposa dès avant la révolution de 1830, l'exposa ensuite dans les séances publiques de la *Société des Amis du peuple*, la développa en 1831 et 1832 dans l'*Européen*, et la réalisa d'abord le 10 septembre 1831 par l'association des ouvriers menuisiers (1), puis en 1834 par la société des ouvriers bijoutiers en doré qui, depuis trente-deux ans, subsiste de plus en plus florissante. Des catholiques, ses disciples, tels que MM. Feugueray, Ott, Hubert-Valleroux, Jay, furent les ardents promoteurs de ce grand mouvement coopératif qui se constitua sur la base du capital commun, indivisible et inaliénable, c'est-à-dire sur le principe même de la communauté. *L'Atelier*, journal fondé et rédigé par des ouvriers, vulgarisa partout cette idée.

Mais sous le coup de la révolution de 1848 et sous l'influence de Louis Blanc, surgirent une foule de

(1) Voir *l'Européen*, numéro des 14 et 21 juillet 1832.

sociétés, plus politiques qu'économiques, établies au point de vue purement révolutionnaire de la commandite et de la réalisation par l'État, la plupart marchandes et exploitantes elles-mêmes. C'était une déviation qui compromettait l'avenir. Aussi la réaction prit-elle soin de les faire disparaître, et rendit-elle par là une immense service à la véritable coopération qui, succédant à cet élan désordonné et sans aucune idée d'ensemble, se régularisa et prit alors son développement normal.

En 1855, il n'existait plus que neuf associations de celles qui avaient participé à la subvention de l'Assemblée Constituante. De toutes celles antérieures au coup d'Etat, M. Beluze n'en cite que seize qui subsistent encore. Eh bien! il y a aujourd'hui en France plus de deux cent cinquante sociétés coopératives notoirement connues et beaucoup d'autres qui ne le sont pas : leur chiffre réel dépasse certainement trois cents. Sur le nombre de celles qui sont connues, on compte environ cent vingt associations de production, quatre-vingts de crédit et soixante de consommation. Trois cents sociétés, à cent membres seulement chacune en moyenne, feraient trente mille sociétaires. Or, il y en a qui réunissent près de deux mille membres, comme celles des tisseurs de Lyon, d'autres douze cents comme celle des rubaniers de Saint-Etienne, d'autres mille comme des sociétés de crédit qui atteignirent ce nombre en moins

de deux ans. On peut donc être certain de rester au-dessous de la réalité en portant à plus de cinquante mille hommes le chiffre de l'armée coopérative en France.

Quant au montant des valeurs sur lesquelles elle opère aucun document ne permet de l'évaluer même approximativement. Mais, pour s'en faire quelque idée, il suffit de citer les faits suivants. L'association des maçons faisait, dès 1854, plus de deux millions d'affaires et cent quatre-vingt mille francs de bénéfices. Dix-sept sociétés de production de Paris, dont M. Joseph Gaut a donné le tableau, possédaient au 30 juin 1863, un capital de un million deux cent six mille francs et faisaient trois millions quatre cent treize mille francs d'affaires. Les associations de consommation de Lyon avaient, en 1865, un chiffre d'affaires dépassant de beaucoup un million deux cent mille francs par an. Que serait-ce si nous tenions compte des immenses développements accomplis par la coopération depuis l'époque relativement déjà ancienne de la plupart de ces chiffres, et surtout si nous parlions des sociétés de crédit qui par leur nature même opèrent sur des masses de valeurs bien autrement considérables ?

Paris réunit, à lui seul, soixante-quinze sociétés de production constituées ou en voie de formation. Celle des maçons au capital de trois cent mille francs, a entrepris pour trois millions de travaux à la gare du che-

min de fer d'Orléans. Celle des limiers et un grand nombre d'autres ont cent mille francs de capital. Celle des chapeliers a fait deux cent quatre-vingt-sept mille francs d'affaires en sept mois. En province, l'association agricole et industrielle de Beauregard, fondée en 1852, et dont le siége est à Vienne (Isère), réunit fabrication des draps, apprêts, atelier de charpente, meunerie, boulangerie, épicerie, société alimentaire, commerce de charbon, domaine agricole, maison de sevrage et école. Parmi les nombreuses associations de Saint-Étienne, celle des rubaniers a six cent mille francs de capital et douze cents sociétaires. Trois des associations de Lyon ont dix-huit cents membres et plus de quatre-vingts mille francs de capital. Les autres sociétés de production sont principalement à Toulon, Marseille, Aix, Toulouse, Bordeaux, Neuville (Rhône), Nantes, Limoges, Villefranche, Tarare, Roanne (Loire), Orléans, Thiers, Saint-Omer, Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), etc. Citons en outre l'*Union agricole* du Sig, établie en 1846 et possédant un magnifique domaine de mille sept cent quatre-vingt-douze hectares, et une autre association agricole dans la même province d'Oran.

Lyon possède à lui seul plus de vingt sociétés de consommation, réunissant deux mille membres et faisant chacune quarante, soixante et quatre-vingt mille francs d'affaires par an. L'association de consommation

à Passy-Paris, a un capital de deux cent mille francs. La première des coopérations de ce genre est celle de Guebwiller, fondée en 1832. Parmi les autres, les plus considérables par le nombre de leurs sociétaires ou le chiffre de leur capital sont au Hâvre, à Pau, Saint-Étienne, Elbeuf, Saint-Omer, Pouilly-sur-Loire (Nièvre), Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loire), Rochefort, Rouen, Ry, Arles, Strasbourg, Marseille, Montereau, l'Ile de Ré, Alger, Oran, Bouffarik, sans compter le *Ménage sociétaire* de Condé-sur-Vesgres, le *Familistère* de Guise et d'autres établissements analogues.

Bornons-nous à mentionner en passant les sociétés d'habitation, celle des loyers à Strasbourg qui a six cents associés, et les cités ouvrières de Mulhouse qui en dix ans ont donné aux ouvriers cinq cent cinquante maisons.

Dans ce rapide sommaire, disons seulement des associations de crédit que sur plus de soixante qui fonctionnent à Paris, plusieurs, comme celle du crédit au travail, qui ne date cependant que de la fin de 1863, ont cent cinquante mille francs de capital et mille sociétaires. Celle du crédit mutuel, établie en 1857, prêtait, dès 1864, près de deux cent mille francs. En province, le capital de celle de Mulhouse, ainsi que de celle de Strasbourg, est de cent mille francs; et cette dernière a fait cent soixante-six mille francs

d'affaires en trois mois. Parmi les autres, les principales sont à Lyon, Villefranche, Saint-Étienne, Marseille, Lille, Colmar, Ribeauvillé (Haut-Rhin), Beblenheim, Dourdan, Alger.

Mais hâtons-nous d'arriver à la conclusion de ce long exposé.

## § IV

*Résume.*

Au moment où nous écrivons, ce mouvement coopératif, dont les commencements seuls étaient laborieux et difficiles, prend partout le caractère d'un entraînement universel, d'une immense et profonde révolution populaire qui, par son élan irrésistible, son énergie toute puissante, précipite les masses, s'impose aux gouvernants, commande aux lois, à la politique, à la société tout entière et est destinée à résumer en elle toute l'histoire de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. C'est un mouvement qui embrasse tout, l'industrie agricole comme l'industrie manufacturière, et qui, sous ses trois formes de crédit, de production et de consommation, ne laisse rien en dehors de son action. Il envahit le monde entier, et l'association ouvrière se propage, avec la rapidité de l'électricité, — en Italie où nous la voyons dans trente

villes; — en Suisse, notamment à Berne, Lucerne, Saint-Gall, Lausanne, la Chaux-de-Fonds, Vevay, Sainte Croix, et Zurich dont la société de consommation qui date de 1852, avait dès 1863 un actif de six cent soixante-sept mille francs; — En Belgique, à Saint-Jean-lès-Bruxelles, Gand, Liège, Anvers, Verviers, Huy, Molenbeck et Bruxelles, dont la banque populaire, fondée en 1848, escomptait en 1864 pour soixante-cinq millions de francs de billets; — En Espagne, à Madrid; — en Grèce; — en Russie, à Riga, enfin dans toute l'Europe; — en Amérique, aux États-Unis où nous trouvons à Richmond même une association de noirs. La coopération recueille ses traditions, expérimente toutes les formes, approfondit ses théories, a ses journaux, ses revues, ses publications et écrits de tous genres, ses assemblées, ses congrés nationaux et internationaux et exerce une influence politique déjà si considérable, qu'elle a dû être signalée dans deux discours impériaux à l'ouverture des Chambres françaises de 1865 et de 1866, et vient d'être l'objet d'une enquête officielle. En France où elle a éclaté la première, où, comme en Angleterre et en Allemagne, elle passionne l'opinion publique, la presse, le Parlement, a ses organes spéciaux, *l'Association*, *la Mutualité*, et où elle s'est constituée sur la base communiste du capital indivisible et inaliénable, on travaille à relier entre elles toutes les associations de crédit, de produ-

tion et de consommation, non-seulement d'un même pays mais de tous les pays divers. Le peuple a compris que c'est la communauté universelle commencée.

En effet, laissez l'association des travailleurs, sous sa triple forme, s'universaliser, qu'arrivera-t-il ? D'abord les associations d'une même production, répandues sur toute la surface du territoire, auront évidemment cette destinée : ou les plus importantes absorberont successivement toutes les autres ; ou elles sentiront le besoin de se concerter, de s'unir pour solidariser leurs intérêts, et cette solidarité devenant de plus en plus intime, toutes ces associations d'une même profession n'en formeront bientôt réellement plus qu'une, dans l'un comme dans l'autre cas, ce qui permettra d'organiser et de régulariser le travail selon les conditions les plus propres à obtenir, avec le moindre labeur et la moindre dépense, la production la plus abondante et la plus parfaite. La première condition fondamentale de ce perfectionnement de la production, est l'emploi et la possession en commun de tous les instruments de travail, ce qui frappe surtout quant au sol pour l'agriculture, aux ateliers et aux machines pour les grandes usines, mais n'est pas moins évident pour toutes les autres industries. Parvenu à ce point, ce qu'on nomme aujourd'hui la loi de l'offre et de la demande n'existe plus. En effet, chaque industrie, constituée une et étant

en une seule main, le débat individuel est impossible. Comment régler l'échange entre l'association productrice du blé et celles productrices des habits, des instruments aratoires, et réciproquement? Il n'y a plus aucun moyen de déterminer la valeur mutuelle des produits; la monnaie devient inutile. Chaque industrie a forcément le monopole des produits de son genre. De là la nécessité absolue de solidariser entre elles aussi ces industries diverses, de les unir, de ne plus faire de toutes qu'une seule et même association universelle, distribuée, mais sans division, en autant de spécialités. Mais alors, comme nous l'avons amplement montré au chapitre cinquante et un, à propos de Louis Blanc, cette association universelle n'est au fond que la communauté de possession du sol et de tous les instruments de travail, impliquant en outre toutes les autres formes de la communauté : communauté de biens par l'unification des sociétés de crédit mutuel devenues à ce moment superflues; communauté de travail par l'universalisation de l'association de production; communauté de nourriture et de vie par la généralisation de la société de consommation.

Tel est le dernier mot de l'association coopérative : la communauté absolue et universelle.

Une foule de communautés anciennes ou modernes, agricoles ou industrielles, en forment déjà le noyau.

M. Le Play, en en donnant le résumé encore fort incomplet, les montre florissantes dans un grand nombre de départements, en Suisse, en Belgique, en Allemagne et jusqu'en Amérique. Fondée sur ces premières assises et universalisée par l'association ouvrière, la communauté n'est plus à faire, elle est faite.

---

TROISIÈME PARTIE

# La communauté par l'Église et l'État.

## Initiative de l'Église.

La communauté, conséquence rigoureuse de l'association actuelle universalisée, est désormais un fait accompli sans retour. Elle ne saurait donc plus être l'objet d'aucune discussion. Elle est parce qu'elle devait être ; elle est parce que c'était le dernier mot des destinées providentielles de l'humanité et le but du plan divin dans la création. Réalisée par le seul fait de son invincible toute-puissance, après dix-neuf siècles ou plutôt six mille ans ininterrompus d'initiation, elle s'impose à tous comme inévitable application de la tradition constante et universelle du genre humain. Ce n'est plus

une question à résoudre, c'est une question à jamais résolue.

Ici donc devrait se borner notre tâche. Mais un intérêt pressant d'avenir nous oblige à présenter encore quelques développements. L'association universalisée peut se résoudre en communauté païenne sous l'autocratie de l'État, ou s'organiser en communauté chrétienne par la liberté. De ces deux alternatives, la première nous conduit aux abîmes, en ressuscitant sous une nouvelle forme l'esclavage antique; la seconde opère le salut et la régénération de l'humanité, en réalisant la liberté, l'égalité et la fraternité universelles par l'avènement social du christianisme. L'Église l'a parfaitement compris. C'est pourquoi elle lutte depuis dix-neuf cents ans avec la plus indomptable énergie pour empêcher la société de retomber sous cette servitude universelle qui constitue la communauté par l'État seul, et dont Sparte entre autres est l'un des exemples des plus connus. C'est pourquoi, depuis vingt ans surtout, la papauté a frappé de toutes ses foudres ce faux communisme qui livre la personnalité humaine, sa liberté, sa dignité, sa vie à l'omnipotence des gouvernements pour en faire l'instrument de leur despotisme sans bornes. C'est pourquoi l'Église a, de tout temps, en tous lieux et par tous ses organes, condamné et flétri ce retour au césarisme païen, négation de la véritable

communauté, laquelle n'est que l'incarnation universelle de la liberté faite communion égalitaire et fraternelle.

L'Église a fait plus. Elle a pris l'initiative de la réalisation de la communauté chrétienne par la liberté. Sans rappeler ici tout ce qu'elle a accompli dans ce but, depuis dix-neuf siècles, ce qui exigerait tout un monde de développements, rappelons au moins quelques-uns de ses actes les plus récents. Dès 1846, le pape Pie IX inaugurait son règne en se plaçant à la tête de cette sainte croisade populaire qu'il a toujours poursuivie. En même temps les catholiques réhabilitaient, en face d'une société fanatique de la propriété, la Bible communiste, l'Évangile communiste, les traditions mystiques communistes, les Pères de l'Église communistes, les saints communistes, tous les grands initiateurs et docteurs de la communauté absolue, tels que saint François d'Assise, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, le XII^e^ et le XIII^e^ siècles, cette splendide époque de l'apogée de la communauté spirituelle, tous les fondateurs et restaurateurs des communautés cénobitiques, et multipliant ces communautés d'une manière prodigieuse, ils y englobaient toute l'élite de l'humanité et en faisaient une négation vivante de la société propriétaire.

Ce n'est pas tout, prêtres, laïques, ce que l'Église avait de plus pur et de plus fervent se vouaient hautement à la réalisation immédiate de la communauté dans

l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, et posaient tous les principes fondamentaux de cette communauté chrétienne par la liberté. Ce mouvement si radical, et qui se poursuit depuis vingt ans surtout aux entrailles du catholicisme, développa, dès son début, trois idées capitales qui se retrouvent dans la tradition catholique de tous les siècles, mais qui ne furent présentées qu'alors dans toute leur profondeur.

La première explique le rôle de l'Église dans la communauté. L'État ne peut jamais constituer qu'une communauté nationale, c'est-à-dire locale et restreinte, et par suite de l'étroite solidarité qui lie les rapports de tous les peuples, cette communauté n'est possible pour chacun d'eux qu'autant qu'elle serait adoptée en même temps par tous à la fois. Pour réaliser la communauté universelle, condition de toute communauté nationale, il faut donc, au-dessus des États, un pouvoir, qui lui-même universel, embrasse tous les lieux comme tous les temps. Or, ce pouvoir existe, c'est l'Église. La réalisation de la communauté universelle implique donc nécessairement l'action simultanée de l'Église et de l'État, le gouvernement uni de l'un et de l'autre.

La seconde pensée consiste à poser la liberté même comme loi de la communauté, avec la morale chrétienne comme condition de l'exercice et du développement de cette liberté pour tous. La société propriétaire est fondée

sur des lois humaines, toujours factices et conventionnelles. La communauté, au contraire, n'est que l'expression des lois divines, des lois même de la vie se développant par leur propre essor dans toute leur plénitude. Voilà pourquoi le régime propriétaire aboutit fatalement à la servitude universelle et la communauté à la liberté de tous. Mais la liberté c'est la vie morale en pratique, c'est le christianisme, qui est la loi même de l'humanité, rétablie dans toute la perfection de sa nature originelle. L'action exclusivement spirituelle de l'Église n'est donc que l'action même de la liberté se réglant par la morale pour que la liberté de l'un ne nuise pas à l'exercice et au développement de celle de l'autre, et qu'ainsi elles se fécondent et se vivifient réciproquement au lieu de s'entraver et de se combattre.

La troisième idée vulgarisée par l'initiative des catholiques c'est de poser l'idéal divin, le type traditionnel de la communauté universelle dans le couvent, mais dans le couvent pris à sa première et pure origine, c'est-à-dire dans la communauté primitive de Jérusalem qui admettait le mariage, la famille, la liberté la plus complète, toutes les exigences, toutes les joies de la vie civile et domestique, et réunissait au même foyer l'homme la femme, l'enfant, l'humanité de tout sexe, de tout âge et dans toutes les fonctions de son existence temporelle et spirituelle.

Telles sont les trois pensées capitales qui sortirent tout d'abord de ce grand mouvement catholique contemporain dont nous n'entreprendrons d'énumérer ni les écrits, ni les actes innombrables, nous bornant à citer ce qui est indispensable pour en donner une idée sommaire.

---

## II

### Initiative de l'Église. — L'abbé Chantôme.

Parmi les prêtres, nombreux d'ailleurs, qui se signalèrent particulièrement dans cette initiative générale de l'Église, nous nommerons l'abbé Chantôme, fondateur de l'ordre du *Verbe divin* et d'une communauté de religieuses à Cuvec, l'un des orateurs les plus populaires des clubs de 1848. Dans son *Drapeau du peuple*, sa *Revue des réformes et des progrès*, son *Cours de droit social* et une foule d'autres écrits, mais surtout de vive voix, il développa tous les principes de la communauté chrétienne par la liberté. Posant l'Église comme expression même du Verbe ou de la Raison divine, il démontre qu'elle seule offre l'idéal et le modèle d'une société parfaite, répond à tous les besoins, à toutes les aspirations,

à toutes les lois constitutives de l'humanité, et, base de tous les vrais rapports des êtres entre eux et avec Dieu, possède seule le moyen d'unir librement l'homme avec tous ses semblables qui existent, ont existé ou existeront à jamais. Embrassant tous les lieux et tous les siècles, elle établit l'homme en communion universelle avec l'humanité tout entière, avec le monde divin et tous les êtres créés, dilatant le cœur dans l'unité d'un amour sans bornes et l'esprit dans une intelligence infinie, qui est la raison universelle, la Raison même de Dieu. Or, le premier principe du christianisme, c'est le principe de la communauté. La grande formule catholique, c'est que « tous ont droit à tout », au même bien, à la même vérité, au même amour. Ainsi toute propriété individuelle doit être abolie, toute inégalité disparaître, tout égoïsme s'anéantir. Tout doit être mis en commun, car tout appartient à toutes les communautés réunies, à la catholicité entière, à l'Église universelle, ou plutôt à Dieu, dont celle-ci n'est que la mandataire. Dans cette universelle commmunion des biens par l'universelle communion des âmes, double communauté dont l'Eucharistie est le signe sensible, la vie matérielle se moule sur la vie spirituelle, en vertu de la corrélation qui existe entre l'homme extérieur et l'homme intérieur, l'un étant le type suprême de l'autre.

Mais pour qu'on ne puisse nous accuser d'exposer à

notre gré les doctrines de l'abbé Chantôme, empruntons-en l'analyse suivante, à un homme qui ne saurait être suspect, puisqu'il est l'ennemi déclaré de ces doctrines. C'est M. le marquis de Jouffroy qui les résume ainsi dans son *Dictionnaire des erreurs sociales*, publié par l'abbé Migne (1) :

« L'Église étant la représentation visible de Dieu sur la terre, son sacerdoce exerce naturellement tous les pouvoirs, régit les propriétés des communautés, décrète les lois qu'elle croit utiles dans ses grandes assemblées œcuméniques, qui sont à la fois religieuses et civiles ; c'est elle qui, par son vaste organisme, relie toutes les nations, toutes les communes, tous les peuples, et de toutes les familles ne forme qu'une seule et même famille, dont le pape est le chef, le père, le pontife et le roi... Cependant comme il est de l'essence de l'Église de ne s'occuper que des choses spirituelles, elle confie à des mains laïques la gestion des choses temporelles et matérielles. Cette régie serait faite par des hommes que choisirait l'élection, et serait réglée sur la hiérarchie spirituelle, intérieure. C'est à eux que serait laissée la manutention des biens, la distribution des vivres. Cette hiérarchie est exactement la même que celle de l'Église... Par là toutes les communes se relient à la grande unité catholique ; l'homme contemple une im-

(1) P. 299-306, art. *Christianisme socialiste*.

mense variété dans une parfaite unité : le règne de Dieu est véritablement sur la terre, qui est enfin l'image de la divinité.

« Lorsque la formule catholique aura été appliquée à l'humanité, elle réalisera, sous le rapport de la pénalité, tous les vœux des socialistes qui demandent l'abolition de toutes les peines infamantes, négation des principes chrétiens. Dans le catholicisme la peine doit être médicinale, doit ennoblir l'homme au lieu de le dégrader. Si donc il y avait des fautes à punir dans la communauté qui doit briller par l'éclat des vertus, la punition serait l'excommunication religieuse ou de l'assemblée catholique. La pénitence publique achevée, le repentant redevient un autre frère revêtu des gloires de l'obéissance et grand par son humilité chrétienne. Quand les fautes seraient graves, les coupables seraient enfermés dans une maison religieuse. Enfin, pour un crime de lèse-communauté, on aurait l'excommunication complète de la commune...

« Il faut partir de la commune, par cette raison que l'homme étant un microcosme, la famille est un abrégé de la nation, et la nation une miniature de l'humanité. L'homme est donc le grand type social et la commune est la base première, l'assise fondamentale sur laquelle tout doit reposer...

« L'enfant appartient à la famille, mais la commune

pourvoit à son entretien, à son éducation qu'elle dirige suivant ses capacités reconnues... Après cette éducation il rentre dans la famille ou la communauté, ayant préparé son âme ainsi que son corps à une brillante et vigoureuse jeunesse. Que va-t-il faire maintenant au sein de la communauté ? Il exécutera les travaux agricoles, industriels, artistiques, qui lui seront commandés d'après ses capacités reconnues aux écoles professionnelles. Mais le travail matériel sera de courte durée, car il est du devoir de l'humanité de le subordonner au travail spirituel et de consacrer toujours de plus en plus de temps à ce dernier qui ennoblit l'homme et le rend semblable à Dieu, selon la sublime doctrine de Platon. Et du reste à quoi servirait ce travail opiniâtre qui ruine le corps social actuel ? L'ambition et l'égoïsme détruits par les vertus chrétiennes, la communauté pourvoyant à tous les besoins de l'homme, il est parfaitement inutile de dépenser une vie précieuse. L'homme nouveau occupera ses nobles loisirs à recueillir plus abondants les flots de vie qui coulent majestueux à travers les siècles. L'Église multipliera les fêtes, créera des exercices en tous genres, des amusements nouveaux. Les drames étant un des plus puissants moyens de perfectionner le peuple, ils seraient parfaitement organisés dans la commune catholique...

« Tous ayant droit au même bonheur spirituel, tous

doivent posséder le même bonheur matériel dans la communauté. Les habitations sont donc communes, et l'autorité désigne à chaque famille son local. Les demeures sont élégantes, groupées ou isolées dans les campagnes ; il faut que la communauté puisse satisfaire à tous les besoins et à tous les goûts. Le vêtement sera égalitaire et n'aura de distinction que pour la forme et les besoins de celui qui s'en sert... La mise sera convenable, mais non recherchée, et sans luxe : les plus belles productions de la nature et de l'industrie devant être réservées pour les pompes du culte... Les repas sont ordinaires et solennels. Quant aux premiers, ce qui doit y présider, c'est l'idée de la communauté. Mais comme il est dans l'esprit du catholicisme de ne pas détruire la liberté individuelle, il n'empêche donc pas les repas de famille. Toutefois ils doivent êtres rares, et les lois de la communauté doivent y mettre quelque restriction, puisque rentrant dans l'isolement, la famille retomberait dans l'imperfection d'où l'a tirée la vie en commun. Les repas seraient abondants, sains, variés... Les festins solennels sont nécessairement communs ; tous doivent y assister. Ils sont en rapport avec les fêtes qu'on célèbre, les joies matérielles devant toujours être corrélatives aux joies spirituelles.

« Comme l'isolement est un principe de mort, et que, d'ailleurs, une commune, quelle que soit sa richesse,

ne peut pas réunir en elle tout ce qui lui est indispensable, elle entre en relations fraternelles avec les autres communes, qui déversent le trop plein de leurs ressources ou de leur population dans une autre, et échangent leurs produits contre d'autres produits qui leur sont également nécessaires. Avec ce système d'échange mutuel, la monnaie devient une nullité, et les métaux ne servent plus qu'à des ornements ou à des objets précieux pour le culte : la production est limitée, la concurrence n'a plus de raison d'être; l'amour chrétien animant tous les membres des diverses communautés, ils se prêtent un secours mutuel, reçoivent une égale hospitalité lorsqu'ils effectuent des voyages d'agrément qui deviennent nombreux, et rencontrent partout des frères et des amis qui croient au même dogme religieux, vivant de la même vie sociale : c'est l'unité et la multiplicité s'harmonisant pour enfanter l'état social le plus parfait...

« Mais la vie ne coulerait pas abondante et féconde dans les veines de ce corps social, sans une formule qui la lui verse à pleins flots, l'excite puissamment et la dirige. Or, le sacerdoce est la chaîne sacrée qui relie le ciel à la terre, et sert de canal mystérieux pour recevoir et porter les eaux salutaires de la grâce et de la vie divine. Dès lors il est un élément essentiel de la commune, il en est l'âme et la vie absolue. Pour être ce qu'il doit être dans la commune catholique, le sacerdoce n'a pas

besoin d'être changé radicalement : il ne demande qu'à être ramené à la forme antique. Ainsi le prêtre est choisi dans la communauté d'après l'avis de tous. Ce choix produit d'immenses avantages : le pasteur des âmes n'est plus regardé comme un étranger ; il unit, dans son caractère, Dieu, la nation, la localité, et apparaît aux yeux du peuple comme le lien sublime de ces trois termes. Le prêtre ne vivra plus dans l'isolement ; le régime antique, le collége ecclésiastique renaîtra ; la vie canonicale sera reprise. La commune se fera gloire d'avoir un clergé nombreux qui deviendra le sel de la terre, la lumière qui éclaire toute la demeure. Le travail sacerdotal sera organisé par le sacrement de l'Ordre lui-même. Il y aura donc toujours dans un collége ecclésiastique, dix ou douze prêtres ; ce corps sera la fleur, l'amour de la commune ; il est l'expression de son cœur, il est sorti de ses entrailles... Le sacerdoce dans la commune réapparaît donc avec la forme antique ; mais il n'est point isolé : il se relie par la hiérarchie à un centre de vie plus puissant, à l'évêque qui doit être le type du reste du sacerdoce. Par cette union sublime, la commune participe à la vie universelle, elle est vraiment catholique.

« Quant au culte, il est vraiment ce qu'il doit être : l'expression religieuse des rapports de la commune avec Dieu et de Dieu avec la commune. Les sacrements

seraient donnés, comme dans la primitive Église, en présence de toute la communauté : tout se ferait avec solennité. Ainsi réformé, le culte reprendrait la vie qu'il a perdue, deviendrait lumineux par ses souvenirs et déroulerait tout le cycle de l'univers.

« Il est des âmes qui aspirent à une vie religieuse absolue. La commune admet dans son sein une communauté purement ascétique, parce que là se conserve l'idéal de la vie chrétienne, du dévouement, de l'obéissance, de l'abnégation. C'est le type, le principe sur lequel a été modelée l'autre société ; elle reste comme un exemple vivant de la grande formule catholique. Dans la nouvelle société, la vie religieuse prendrait un immense développement, car jusqu'à ce jour elle n'a encore eu que son aurore.

« Ainsi donc, nous rencontrons la religion catholique à la base de l'édifice social, elle en couronne le sommet lumineux, elle en est le centre et la circonférence. L'idéal de la réforme, son résultat suprême, c'est l'entier développement du christianisme, c'est son application complète au monde scientifique et social, c'est son triomphe éclatant sur la terre, c'est en un mot la réconciliation la plus parfaite possible entre Dieu et l'humanité, dans cette Église catholique où l'homme et Dieu s'unissent librement pour dégager indéfiniment la lumière et la vie ».

On le voit, la réalisation de la communauté universelle, ainsi comprise, implique en même temps un développement intégral et une admirable rénovation de l'Église elle-même, par son retour à ses traditions antiques, à sa constitution originelle comme société spirituelle, et par sa réintégration dans l'action sociale qu'elle exerçait au moyen-âge comme initiatrice et régulatrice des sociétés temporelles.

---

## III

### Initiative de l'Église. — Victor Calland.

Dans cette haute initiative de l'Église pour la réalisation de la communauté, une foule de laïques, fervents catholiques, se distinguèrent de diverses manières. Nous citerons, entre autres, Victor Calland. Sans entrer dans l'examen de son *Plan d'un palais social*, ni même dans l'analyse de ses divers écrits tels que le *Tableau de l'ordre providentiel dans le monde*, donnons seulement quelques passages de sa brochure dédiée aux législateurs des peuples, publiée en 1848, et intitulée *Fondement de la science sociale d'après la théorie du christianisme*.

L'univers, dit-il, est une harmonie symbolique et vivante, conçue par une Intelligence supérieure, dirigée

par des lois infaillibles et destinée à une fin providentielle. Le principe constitutif de la vie et de l'univers est l'Unité, et les lois conservatrices de l'unité sont l'Attraction et l'Amour. L'attraction universelle est la loi des corps. Le christianisme, loi d'amour universel qui dirige les esprits, est l'immuable fondement de la politique et doit avoir son application directe à la société. « La religion est le fondement de la science sociale », et doit régir providentiellement les destinées sociales et collectives de l'humanité comme la destinée particulière de chaque homme.

« Le catholicisme, fondé par le Christ lui-même, a pour but l'application progressive du christianisme à la société humaine tout entière. Donc la science sociale ne saurait être différente de la foi chrétienne, et la science politique opposée au gouvernement de l'Église, c'est-à-dire au triomphe positif du catholicisme sur la terre.

« Le but religieux et par suite social, le but moral et conséquemment politique du catholicisme, étant la reconstitution de la grande famille humaine, par le développement progressif de l'esprit de charité dans le monde, l'union sainte entre des âmes saintes, l'union libre entre des êtres libres, l'union fraternelle entre tous les hommes, peut seule réaliser la pensée généreuse du Christ, et accomplir sur la terre l'immense et merveilleux

trrvail de l'Église catholique. Car le Créateur l'a dit, en constituant la famille humaine, au commencement des temps : *Væ soli !* Malheur à qui est seul ! et ainsi il posait lui-même, sur une base inébranlable, les fondements de l'association humaine. « Toutes les fois que « vous vous réunirez en mon nom, je serai au milieu de « vous », a dit, à son tour le Fils de Dieu. Cette Parole éternelle qui, après avoir fondé la nature, a constitué dans l'unité l'Église catholique, cette divine parole doit nécessairement servir de base à l'unité politique du globe. L'association, conçue selon les lois de l'harmonie universelle ; tel est donc le dernier mot de la vraie science catholique et le premier mot de la véritable science sociale.

« Le type chrétien le plus pur, sinon le plus social, le plus saint, sinon le plus complet d'association entre les hommes, ayant été jusqu'à ce jour le couvent catholique, puisque son admirable constitution a toujours eu pour base l'égalité naturelle, pour loi morale la charité, et pour fin sociale, l'union des hommes entre eux, — le *couvent catholique*, compris selon l'esprit de sa primitive institution, entrevu dans toute la grandeur de son développement divin, *est l'archétype le plus parfait* non-seulement à étudier, mais encore à imiter...

« En effet, la forme si belle, si simple, si pure et si puissante du couvent catholique, cette forme qui, pen-

dant tant de siècles, a satisfait aux besoins des populations religieuses de l'Europe, en leur offrant dans son admirable unité, le bureau de bienfaisance, l'hôpital, la ferme et le collége ; cette forme divine qui a donné aux chrétiens d'autrefois trois biens précieux que le monde ne donne guère aujourd'hui : l'ordre, la sécurité et l'économie dans l'existence, acceptez-la en l'agrandissant ; faites, au moyen de la science, que son sein s'ouvre enfin pour recevoir la famille telle que l'Église l'a constituée, les libertés modernes conquises par tant de révolutions politiques et l'industrie, source du bien-être matériel ; — oui, qu'elle s'applique dans toute sa virtualité aux besoins nouveaux d'une société nouvelle ; et le problême jusqu'ici insoluble de l'association humanitaire sera résolu au moins dans son élément constitutif, la commune : *le couvent catholique sera devenu la Cité sociale.*

« Ainsi constituées dans l'unité, les communes formeront des nations unitaires ; et les nations unitaires alors fonderont sans difficulté l'unité politique du globe ; car le même plan réglera l'ensemble, et le tout se réfléchira dans chaque partie. — Liez donc, liez en un faisceau vivant, enfermez dans une forme unique, dirigez vers une même fin à la fois morale et politique toutes les familles, toutes les communes et toutes les nations du globe, afin de ne faire au plus tôt

de l'humanité qu'une seule famille, et de toutes les nations qu'une seule nation ; car alors seulement la volonté souveraine du Créateur sera réalisée sur la terre comme au ciel ; alors le règne de Dieu, détruit depuis six mille ans par l'égoïsme coupable de l'homme, reparaîtra au milieu du monde, et la terre sera de nouveau vivifiée par l'amour...

« France, noble pays, le plus catholique de tous,... quand tu écrivais sur ton drapeau glorieux ces mots : *Liberté, Égalité et Fraternité* des hommes ! qui t'inspirait alors, si ce n'est le souvenir du saint Évangile depuis dix-huit siècles enseigné dans les temples ? Et quand, brisant avec une redoutable énergie les barrières étroites qui séparent les hommes en classes, en castes et en catégories, tu invitais tous les enfants de la France à former une représentation nationale digne de l'humanité, quel modèle se présentait à tes yeux, si ce n'est l'Église, sa puissante unité, sa représentation majestueuse, sa charité universelle ?

« L'esprit du christianisme plane sur le monde ; il agite et remue la terre, afin d'y pénétrer. Rien ne résistera à son action puissante ; il faut que le monde païen croule tout entier... »

Exposant ensuite, dans toute sa profondeur, la notion de la liberté dans la communauté chrétienne, Victor Calland repousse toute organisation systématique qui se-

rait autre que l'essor même de la vie, se développant selon ses propres lois, sous le souffle de l'esprit chrétien et l'inspiration de l'Église.

« *Imposer des lois à un être*, dit-il, c'est prendre sur cet être une autorité absolue, c'est disposer de son existence, se faire son maître, *c'est se déclarer son Dieu*; car la loi n'est pas quelques mots obscurs, écrits à la hâte sur un fragment de papier, expression d'orgueil, de colère ou d'ignorance, que le temps altère, et que les passions déchirent avec mépris; c'est une force réelle, vive et toute-puissante, une règle intérieure que chaque être porte en soi, et qui le dirige; c'est la lumière spirituelle qui éclaire, le sentiment moral qui échauffe, le génie sublime qui inspire, l'attrait mystérieux qui élève, l'instinct qui guide; c'est le mouvement de la vie, ou plutôt c'est la vie elle-même dans son organisation et ses tendances; c'est l'Esprit de Dieu agissant au sein de la nature afin de conduire tous les êtres vers leur but providentiel : les corps fatalement, et les âmes par la liberté. Contre cet ordre suprême, que pouvez-vous? Votre puissance est-elle plus grande, ou votre sagesse plus infaillible que celle de Dieu?

« Deux lois suffisent au gouvernement de l'univers; des milliers de lois ont été composées par vous, et chaque jour vous en inventez de nouvelles. Les lois divines sont immuables, comme l'infini d'où elles découlent;

les vôtres, comme les flots de la mer, n'ont aucune consistance. Emanant d'un seul principe, les lois du Créateur tendent nécessairement à une même fin ; les vôtres n'ont ni base, ni but assurés. Dans leur généreuse prévoyance, les lois naturelles embrassent les lieux, les temps et tous les êtres ; vos faibles lois fractionnées à l'infini, ne régissent que quelques individus, et pour un peu de temps : une montagne les arrête, un fleuve les divise ; elles tombent, elles s'affaiblissent et meurent avant le jour qui les a vues naître ; comptez combien de chartes anéantit une seule révolution populaire. Les grandes lois de la Providence sont harmonieuses, concordantes entre elles et correspondantes à la nature de l'homme ; leur langage est simple, doux, clair, et bienfaisant ; jamais elles ne produisent le mal : tout ce qui vit les sent, tout ce qui les ressent les aime, et tout ce qui les aime éprouve le bonheur ineffable de la vie ; les grandes lois humaines, au contraire, pleines d'obscurité, sont en constante contradiction avec elles-mêmes, et en opposition flagrante avec la nature de l'homme : aussi aucune intelligence, sans de pénibles études, ne peut les connaître et aucun peuple ne les aime ; tout ce qui vit, tout ce qui pense, tout ce qui agit les méprise, et appelle leur destruction, car elles sont des barrières au développement naturel de la vie...

« Le crime du premier homme fut sa désobéissance

aux lois de la vie : en inventant chaque jour de nouvelles lois, vous perpétuez le crime d'Adam ; comme les alchimistes, vous troublez la nature en croyant la servir : un jour tous vos codes seront relégués au fond des bibliothèques publiques, près des livres dédaignés des devins et des astrologues, et vos enfants riront de votre folie !...

« Des deux grandes lois de l'univers (l'attraction et l'amour), le Christ n'en a rappelé à l'homme qu'une seule, parce qu'une seule était oubliée par l'homme : sous l'attraction périssait *l'amour*, qui a pour but l'union précieuse de l'âme humaine à l'essence divine, et l'union de l'homme à l'homme, en qualité de frère ; c'est pourquoi toute sa morale repose dans ce seul commandement : *aimer le Créateur et aimer le prochain*. Pesez donc bien ces mots : aimer par-dessus tout l'Être qui est au-dessus de tout, voilà le fondement de la vertu religieuse ; aimer comme soi-même l'être qui est semblable à soi, voilà la base de toutes les vertus civiles. Il n'y a pas à se tromper : l'idéal est devant vous. Si vous aimez Dieu, vous aimerez le prochain et réciproquement ; car on ne peut accomplir l'une de ces lois sans remplir l'autre, et en violer une seule sans les violer toutes deux : en elles est enfermé le sens des prophéties. — Toute la théorie politique du christianisme repose donc sur ce dogme sacré : La fraternité

universelle ; et la forme sociale qui répond à cette grande théorie, c'est l'association universelle », comme germe de la communauté universelle.

« Si l'association ne repose pas sur la connaissance de la volonté de Dieu, manifestée dans le plan de la création et dans la nature de l'homme, contenue dans les traditions et le saint Évangile, développée, expliquée et confirmée par l'Église chrétienne universelle, elle sera nécessairement fausse, dangereuse et impraticable ».

On le voit, l'idéal de la communauté, telle qu'elle est conçue et propagée par les catholiques, c'est d'être fondée sur une liberté si complètement radicale qu'elle doit abroger successivement toute prescription, toute loi purement humaine, pour y substituer les lois même de la nature et de la vie dilatées dans toute la plénitude de leur essor, l'action seule de l'Esprit de Dieu agissant librement et spontanément au sein de l'humanité, Esprit d'amour universel dont l'Évangile est l'expression suprême et le Christ la personnification divine. Mais cet idéal ne peut se réaliser qu'à une seule condition, c'est que l'État, se bornant exclusivement au gouvernement des *choses*, les *hommes* ne soient soumis qu'à une autorité, qui soit elle-même l'incarnation vivante de la loi d'amour universel, et qui, purement spirituelle, et ne disposant d'aucun moyen matériel de coercition, ne

puisse agir que par le libre assentiment des esprits et des cœurs, par la liberté : or, cette autorité, c'est l'Église.

---

## IV

### Initiative de l'Église.
### L'Archevêque de Paris, Danielo, l'Évêque de Mayence, Pradié, l'abbé Lenoir.

Comme l'écrivain catholique qui précède, Mgr Sibour, archevêque de Paris, avait parfaitement compris la communauté chrétienne dans la liberté et réalisée par l'association. Nous n'en voulons pour preuve que son mandement du 8 juin 1851 auquel nous avons vu Cabet répondre (1), et dans lequel l'éminent prélat dit : « Les hommes étant frères, et par conséquent égaux, tous ont naturellement droit à toutes choses, puisque tout a été donné à tous par le Créateur ». C'est ce fait qui imprime une si haute portée aux nombreuses visites pastorales qu'il fit, de 1849 à 1852, aux associations ou-

(1) Voyez IIe partie. ch. XLV.

vrières de Paris. Le récit de ces visites pastorales fut retracé en 1852 par M. J. Danielo, ancien secrétaire de Chateaubriand, qui lui-même annonçait, dès 1834, la transformation complète de la société actuelle et l'abolition de la propriété individuelle (1). Or, M. Danielo montre que ces associations ouvrières, réalisation pacifique et progressive de la communauté universelle dans le monde par la liberté, reproduisent la communauté de l'Église primitive de Jérusalem, et que c'est à ce titre que Mgr Sibour leur portait un si tendre amour.

« En effet, dit-il, c'est ainsi qu'ont travaillé, qu'ont vécu les fils des prophètes, les Esséniens et les Thérapeutes, les premiers cénobites, ces impitoyables censeurs du vieux monde, ces préparateurs des voies du Christ, ces précurseurs d'un monde nouveau dont nous n'avons vu jusqu'ici que l'aurore, aurore voilée des ombres et des misères de l'ancien.

« C'est ainsi qu'a travaillé, qu'a vécu, au pied du Calvaire, la première et le modèle des Églises chrétiennes, l'Église de Jérusalem.

« Les communautés monastiques ont imité, mais n'ont pas complètement reproduit cette communauté universelle de l'Église primitive.

(1) Voy. *l'Avenir du monde* (1834) dans les *Considérations sur le génie des hommes, des temps et des révolutions* qui précèdent sa traduction du *Paradis perdu* de Milton, publiée en 1836. Voy. *Mémoires d'Outre-Tombe*. Voy. *Chateaubriand prophète*, brochure, 1849.

« Les membres de la communauté de l'Église primitive étaient libres ; ils n'étaient pas moines ; ils étaient pères de la famille, ils étaient laboureurs, ils étaient marchands, ils étaient tout ce qu'ils voulaient être ; souvent même ils avaient leurs demeures à part comme Israël ses tentes.

« Mais, à cela près, ils priaient, ils vivaient ensemble, ils mettaient en commun et leurs douleurs et leurs joies, et leurs cœurs et leurs biens.

« On n'exigeait pas d'eux la virginité, mais la chasteté.

« C'est de tels couvents ou communautés qu'il faut à notre siècle : il s'y précipiterait tout entier, et la face de la terre serait renouvelée encore une fois.

« Je m'étonne donc que, parmi ceux qui ont imaginé des communautés de toute espèce, il n'y en ait pas eu un qui ait pensé à rétablir la communauté de la primitive Église, la plus simple, la plus naturelle, et la seule d'institution divine et apostolique.

« Oui, la communauté naturelle est de Jésus-Christ et de ses apôtres : la communauté monastique, bien qu'inspirée par les conseils évangéliques, n'est que de saint Antoine et de saint Pacome.

« Il n'y avait besoin ni de vœux spéciaux, ni de dot pour entrer dans la communauté apostolique. Il suffisait d'être chrétien et de vivre en chrétien. Quand on avait

de l'argent, on donnait de l'argent; quand on n'avait que ses bras, on ne donnait que ses bras, et l'on n'en était pas moins le bienvenu.

« Le Maître avait dit : Venez à moi, vous qui travaillez, qui êtes accablés, et je vous soulagerai. Ses apôtres l'imitaient.

« L'époux pouvait être époux, la vierge devenir épouse, le père élever ses enfants, perpétuer la communauté et peupler ainsi le monde de chrétiens, comme Abraham et sa postérité l'avaient peuplé de croyants.

« Pourquoi avoir renoncé à cette communauté apostolique et divine qui devait opérer la double rédemption : la rédemption de la misère, la rédemption du péché, et faire de toute l'humanité chrétienne une famille, un cœur, une âme : *cor unum et anima una*?

« Une telle communauté ne résout-elle pas le grand problême de notre temps ?..

« Oh ! qu'il me serait doux de retracer le tableau de cette communauté de l'Église primitive, de cette Église oubliée, de cette Église modèle...

« Le temps approche où il faudra bien qu'on s'explique à fond sur ces questions ardentes, et nous n'y manquerons pas ; en attendant, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur, ami du vrai,... à la lecture de l'Évangile lui-même et des Actes des apôtres, aux travaux honnêtes et doctes de Dom Calmet sur ses saints

textes, aux *Mœurs des Israélites et des premiers chrétiens* par l'admirable Fleury ».

Après avoir cité également Fénelon, Bossuet, tous les grands docteurs de l'Église, et stigmatisé ceux qui repoussent la rénovation de la société, Danielo poursuit : « Oh ! que bien plus près du vrai et que bien plus près de Dieu est le travailleur désinterressé, le simple, le sincère, le dévoué, le sympathique ouvrier, qui, comme les premiers chrétiens de la primitive Église, met son cœur, son esprit et ses sueurs en commun avec son frère...

« Mettons donc en commun nos misères, et le bonheur en sortira. Telle doit être, et telle est la pensée de toute association fraternelle... C'est par l'association fraternelle que le christianisme a commencé : c'est par elle qu'il doit achever son développement, remplir toute sa carrière et consommer ses bienfaits... L'association est l'apostolat, non d'une nouvelle religion, mais de la religion chrétienne, appliquée au côté matériel de la vie civile comme elle l'était d'abord, tout aussi bien qu'au côté spirituel ».

C'est ainsi que Danielo trace à l'association « fille aînée de l'Évangile, institution, œuvre chrétienne par excellence », son but définitif qui est la réalisation de la communauté universelle sur le type de celle de l'Église primitive et apostolique.

Depuis le jour où l'ancien secrétaire de Chateaubriand

écrivait ces pages jusqu'à cette heure, l'initiative de l'Église pour la réalisation de cette communauté, a pris d'immenses développements. Un travail trop peu connu, mais de plus en plus profond s'est accompli dans ce sens non-seulement parmi les fidèles, mais encore parmi les prêtres, les prélats et les princes de l'Église. En 1862, Mgr Ketteler, évêque de Mayence, dans un ouvrage (1) qui eut en Europe un vaste retentissement, après avoir proclamé tous les vrais principes de la démocratie, concluait en disant : « Je l'affirme avec la plus profonde conviction de mon âme, *nous pouvons rétablir la communauté des biens* ». Longtemps auparavant, un des catholiques les plus fervents, M. Pierre Pradié avait développé les mêmes idées dans des revues, des journaux et d'autres écrits, notamment dans son livre de *La Démocratie française*, réédité en 1861. Il les exposa de nouveau en 1863, sous une forme plus haute, plus générale, plus vivante, et en s'appuyant plus directement sur la Bible, l'Évangile et les traditions de l'Église, en même temps que sur la science. Dans cet ouvrage intitulé *Le monde nouveau ou le monde de Jésus-Christ*, il conclut à la communauté. « Pourquoi, dit-il, la communauté ne se généraliserait-elle pas, pourquoi n'embrasserait-elle pas tous les corps de métier du peuple (2) » ?

(1) *Liberté, Autorité, Église. Considérations sur les grands problèmes de notre époque*, 1re édit. — (2) Ch. XVI, § 8.

Mais, ne voulant qu'indiquer ce grand mouvement, et non en retracer l'histoire, passons sur une multitude d'autres écrits, d'autres faits, et constatons simplement en terminant ce chapitre, que dans un *Dictionnaire des propositions catholiques de foi rigoureuse et de certitude théologique, etc.* écrit par un prêtre, l'abbé Lenoir, et publié en 1860 par un autre prêtre, l'abbé Migne, on proclame, non-seulement comme parfaitement orthodoxes, mais encore comme pensées de perfection catholique, les propositions suivantes : « Le droit de propriété peut être exercé en commun par une association plus ou moins nombreuse. L'individu peut mettre en commun les fruits de son travail ou des dons qu'il a reçus, reçoit ou recevra, et ce communisme libre *est une perfection* (1). On peut soutenir, dans l'ordre économique, toutes les théories sociales de communisme plus ou moins étendu, librement accepté par les membres de l'association, *comme plus favorables au bien-être du genre humain.* On irait jusqu'au communisme de nos pères antiques de la Gaule et de la Germanie ou à tout autre organisé sur des bases différentes, que la foi catholique n'en éprouverait le moindre souci (2) ».

(1) P. 738. — (2) P. 761.

## V

### Initiative de l'Église. — L'abbé Gabriel.

Un des ecclésiastiques les plus éminents et les plus connus du diocèse de Paris, l'abbé Gabriel, curé de Saint-Merry et prélat romain, se distingua particulièrement dans cette initiative générale de l'Église, et, depuis dix ans surtout, consacra au développement et à la propagation de ces idées la plus grande partie de ses ouvrages, tous approuvés à Rome. Dans le premier, paru en 1855, et intitulé *Théodicée pratique*, il en pose les bases philosophiques et religieuses. « Puisse notre œuvre, dit-il, en terminant, aider à cette régénération : Puisse-t-elle contribuer à réaliser cette parole du Maître. « Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur », un seul corps dans un seul esprit, dont il est l'unique vie »! Son

second écrit, publié en 1857 sous ce titre *De la vie et de la mort des nations*, décrit, dans toute sa cinquième partie, l'*Idéal d'une société chrétienne*. Or, cet idéal, c'est la communauté universelle qui n'est à ses yeux que l'application même de la communauté des âmes et de l'Eucharistie. Nous en avons déjà cité, (au chapitre XIX^e^, première partie), un grand nombre de pages admirables, qu'on ne saurait trop méditer et auxquelles nous renvoyons le lecteur.

Dans son troisième ouvrage, *le Christ et le monde*, qui date de 1862, l'abbé Gabriel développe encore plus complètement sa pensée. Dès son *Introduction*, il proclame nettement le but à atteindre, et, s'adressant « à la société de la chute », il lui montre dans la communauté chrétienne universelle par la liberté le moyen « de retrouver sur la terre même le paradis terrestre ».

« Voyez, dit-il, l'Église primitive de Jérusalem, ces admirables communautés monastiques, seul asile de la parfaite félicité, cette admirable république chrétienne du Paraguay qu'on appela si justement un paradis terrestre, qui subsista deux cent vingt ans, et qui ne tomba que sous l'action de vos principes de mort, chassant les religieux qui l'avaient fondée.

« Pauvre société à l'agonie, impuissant fantôme, tu crois avoir étonné le monde par les témérités de la pen-

sée... Hélas ! tes plus hardis novateurs sont de dix-huit cent soixante ans en arrière de l'Église... Les progrès les plus fabuleux que tu aies jamais pu imaginer sont à peine l'embryon imparfait de ce que nous avons réalisé et pratiqué depuis dix-neuf siècles...

« Vous parlez souvent de liberté. Mais savez-vous seulement ce que c'est ? Les plus téméraires de vos novateurs n'ont jamais osé rêver un État sans armées, sans soldats, sans force publique, sans gendarmes, sans forteresses, sans canons, sans police, sans bagnes, sans bourreaux, sans prisons. Eh bien ! ce qui eût semblé à ces hommes si hardis le comble de l'utopie, nous l'avons réalisé, nous, dès le premier jour, comme la chose la plus simple...

« Vous n'avez jamais pu imaginer une société sans des tribunaux pour poursuivre et condamner les coupables. Nous, au contraire, dès le début, nous avons créé une société où celui qui viole nos lois vient librement s'en accuser lui-même, et c'est la société qui le pardonne et l'absout...

« Vos rêves les plus audacieux ont supposé, dans je ne sais quel lointain avenir, une sorte de fédération des peuples. Eh bien ! cette utopie, nous l'avons, nous réalisée dès l'avènement du christianisme, sur une échelle dont vous n'avez jamais eu même l'idée ; nous avons réuni dans l'unité d'une même famille non-seu-

lement les peuples de tout le globe, mais ceux de tous les temps comme de tous les lieux, de toutes les générations comme de toute la terre. Ce n'est pas assez, réunissant dans une seule et même société les générations actuelles et les générations éteintes, les hommes de toutes les races, de tous les climats et de tous les siècles, nous avons fondé la république universelle, dont les frontières ne s'arrêtent ni à l'Europe, ni aux confins du globe, ni même aux limites de l'univers, mais qui, reliant la terre au ciel, embrasse à la fois tous les temps dans l'éternité, tous les lieux, tous les êtres dans l'omniprésence de Dieu. Voilà ce qui s'appelle une grande patrie !...

« Vous parlez d'égalité. L'homme l'égal de l'homme ! Cela ne nous suffit pas ; il nous faut autre chose. Pour nous, chrétiens, l'homme, en un sens, est égal à Dieu ; ayant reçu son Esprit, il est appelé à participer aux prérogatives de sa vie et de sa félicité infinies. Nous avons fait de chaque homme un autre Christ, homme-Dieu. Nous avons fait chaque homme à la fois prêtre et roi dans le temps et dans l'éternité ; et, chacun se faisant tout à tous, tous sont souverains...

« Vous parlez de fraternité, et vous avez imaginé comme son résultat suprême, je ne sais quel communisme... Est-ce que vous ignorez que nous, depuis dix-huit siècles consécutifs, nous pratiquons, dans toutes

nos communautés monastiques, non pas seulement cette communauté des biens matériels, dernier terme de toutes les audaces de votre pensée, mais bien plus la communauté de toutes les choses de l'âme, de l'esprit et du cœur, la communauté de la vie, du travail et des biens spirituels, en même temps que de la vie, du travail et des biens matériels, la communion de tout l'homme non-seulement avec l'homme, mais encore avec Dieu (1) » ?

Eh bien ! c'est cette communauté type, cette société modèle qu'il faut introduire dans la société temporelle pour réaliser complètement et définitivement dans le monde entier la communauté universelle régie simultanément par l'Église et l'État.

L'abbé Gabriel établit ensuite que, fondée sur le dogme de la communion des saints et manifestation sociale du sacrement de l'Eucharistie, la communion universelle est le règne de Dieu sur la terre, l'avènement suprême du Christ et l'application directe de toutes les traditions catholiques. C'est ce qu'il développe principalement dans les quatre-vingts pages de la dernière partie de son livre, intitulée *Transformation de la société par le christianisme*. Il y démontre que la société actuelle n'est qu'une continuation, un prolongement du monde païen dont Satan est le prince, et qu'elle doit faire place

(1) *Introduction*, p. 33-36.

à la cité communiste du Christ basée sur l'unité de loi et régie à la fois par l'Église et l'État. C'est cette Jérusalem nouvelle dont il annonce l'avènement. Après avoir cité les passages des Actes des apôtres (1), qui décrivent la communauté de l'Église primitive de Jérusalem, avec répartition à chacun selon ses besoins, il poursuit :

« Cette société chrétienne, fondée sur le double sacrifice spirituel et extérieur, ne pouvait s'étendre partout avant que l'action prolongée du christianisme eût dissous complètement tous les éléments de la société païenne, basée sur la théorie de la jouissance. Cette œuvre laborieuse se poursuit depuis près de deux mille ans. Au jour de son accomplissement, doit être anéanti l'empire de Satan, « prince de ce monde et dieu de ce siècle ». Alors le Christ attirera tout à lui, le monde sera vaincu, le prince de ce monde sera jugé et jeté dehors.

« Ce jour ne serait-il pas venu, et ne sommes-nous pas prédestinés à voir la réalisation de cette prédiction du Christ qui annonce que l'Esprit divin convaincra le monde touchant le péché, la justice et le jugement ? Déjà le monde, fondé sur l'égoïsme, la sensualité et l'orgueil, cette triple négation du sacrifice, se dissout jusque dans ses éléments les plus intimes, et ne se soutient plus que par la force. Au fond, la société n'existe

(1) Ch. II, v. 45, 46. ch. IV, v. 32-35.

plus que de nom ; sa dernière heure a sonné. Mais si Dieu a fait toutes les nations guérissables, ne toucherions-nous pas à l'avènement général de la société de l'Évangile, suite de celle de l'Eglise primitive de Jérusalem, dont les apôtres disaient à leur divin Maître, au moment de son ascension : « Seigneur, est-ce en ce temps là que vous rendrez la puissance souveraine à Israël » ?

« Ce règne du Christ, si souvent prédit depuis trois mille ans par tous les prophètes de l'Ancien et du Nouveau Testament, par saint Pierre et saint Jean, comme par Daniel, Isaïe, Jérémie, Osée, Michée, Zacharie et les autres, ce trône éternel de David, annoncé par l'ange à Marie, va-t-il se réaliser dans sa plénitude sur la terre, en détruisant le règne de Satan ? L'Église l'a préparé par deux mille ans d'efforts. La communauté primitive, renversée à Jérusalem par l'épée de Titus et de Vespasien, elle la reconstruisit au fond des déserts de la Thébaïde, puis dans les instituts monastiques et cénobitiques, qui, suivant saint Basile, Cassien et saint Benoît, ne sont que la continuation de cette société primitive de Jérusalem.

« Ces communautés religieuses, perpétuées depuis deux mille ans sans interruption, et dans le sein desquelles a passé successivement toute l'élite de l'humanité, ont lentement élaboré le moule de la société chrétienne, communauté des biens de l'esprit et du corps

qui serait l'organisation même du sacrifice, chacun se donnant à tous et tous à chacun, afin que Dieu soit tout en tous. Cette société évangélique ne serait-elle pas l'œuvre à laquelle est appelé de nos jours tout homme de bonne volonté (1) » ?

Oui, le moment est venu de cette réalisation complète, universelle et définitive de la communauté par la transfusion, dans la société temporelle, de la société essentiellement communiste de l'Église. L'abbé Gabriel le prouve par l'universalité de la tradition catholique qui assigne à notre époque la date précise de cet avènement (2), tradition dont nous avons nous-même tracé le résumé dans les chapitres XXI et XXII de la première partie de ce travail. Puis, après avoir cité quelques-unes des tentatives partielles de cette réalisation, l'*Utopie* de Thomas Morus, la *Cité du Soleil* de Campanella, la communauté du Paraguay, les révolutions de 1789, 1830 et 1848, il s'écrie :

« Trop longtemps Satan fut « le dieu de ce siècle. » Depuis trop longtemps il règne en souverain sur tous les peuples, régit les nations de sa verge de fer, et distribue, selon qu'il lui plaît, la domination et la gloire de tous les royaumes de la terre. L'heure vient, elle est déjà venue, où le Christ doit entrer dans la plénitude de sa puissance et de son règne, s'asseoir sur le trône de David,

(1) 7e partie, c, XII, p, 384-386. — (2) Ch. XIII et XIV, p. 386-394.

et où l'empire des nations doit passer sous son sceptre de paix. Peuples encore assis dans les régions de l'ombre de la mort, debout, voici l'Orient de Dieu qui se lève, voici la Lumière du monde qui vient illuminer l'humanité (1) » : voici la double communauté des biens de l'âme et des biens du corps qui s'universalise dans le monde par l'indissoluble hymen de l'Eglise et de l'État dans l'unité de loi.

Tel est l'ensemble sommaire des idées développées particulièrement par l'initiative de l'Église. Elles peuvent se réduire à quatre principales : celle de l'unité de loi ; celle de la dualité des pouvoirs ou du gouvernement de la société par l'Église et l'État ; celle de la liberté la plus complète comme base de la communauté ; et celle de l'immense rénovation morale, de la profonde transformation sociale qu'implique ce régime de communauté. Quelques explications sont indispensables pour bien faire saisir ces idées fondamentales. Nous allons essayer de les indiquer au moins suffisamment pour que le lecteur puisse les compléter lui-même.

(1) P. 414.

## VI

### Unité de loi.

En commençant la seconde partie de ce livre, nous avons posé les véritables termes du problême de la communauté universelle. C'est l'indissoluble union des deux grandes forces vives de l'humanité, la société spirituelle et la société temporelle, l'Église et l'État, pour la réalisation de cette œuvre merveilleuse qui est à la fois le dernier terme des efforts poursuivis depuis six mille ans par l'une et par l'autre. C'est la fusion intime, pratique et vivante de la loi morale et de la loi sociale dans une loi universelle, qui soit celle de tous les deux en même temps. C'est l'hymen perpétuel de l'ordre spirituel du devoir, de l'abnégation et de la liberté avec l'ordre temporel du droit, de la réciprocité et de la justice, pour créer un ordre social qui soit la résultante

de l'un et de l'autre, conciliation de tous les droits par l'accomplissement de tous les devoirs, satisfaction de tous les besoins par la communauté de tous les intérêts, communion des biens par la communion des âmes, et réciproquement.

Le problême ainsi posé, se résout de lui-même. En effet, il est une loi universelle qui est à la fois toute la loi morale et toute la loi sociale, qui résume tout l'enseignement théologique de l'Église et toutes les tendances les plus élevées de la société temporelle, qui est l'idéal des moines les plus ascétiques et des communistes modernes les plus révolutionnaires, l'Évangile des saints et celui des plus hardis novateurs, que proclament en même temps et d'une voix unanime saint Augustin (1) et Cabet (2), saint Jean-Chrysostôme (3) et Pierre Leroux (4), saint Thomas d'Aquin (5) et Proudhon (6), saint Bernard (7) et Morelly (8), saint Thérèse et Platon, Fénelon et Pythagore, Bossuet et Babœuf (9). « Si on suivait cette loi, dit saint Augustin, la république terrestre ferait, par sa félicité, l'ornement de ce monde présent, et s'avancerait, en montant toujours vers le royaume de la vie éternelle (10) ». Elle contient, s'é-

(1) Voy. *Confess.*, *Sermons*, *etc.*, toutes ses œuvres en général. — (2) *Voyage en Icarie*. — (3) Toutes ses homélies, tous ses écrits. — (4) *Encyclopédie nouvelle*, art. *Charité*; *Revue encyclopédique*, mai, 1832, etc. — (5) *Somme*, sur la charité, etc. — (6) *Système des contradictions économiques* et ailleurs. — (7) *Sur les cantiques* et *passim* dans tous ses ouvrages. — (8) *Code de la nature*. — (9) Voy. *l'Idéal*, par C. F. Chevé, p. 121-128. — (10) *Cité de Dieu*, l. II, p. 72.

crie Cabet, toute la perfection et toute la plénitude de la communauté des biens dont nous poursuivons la réalisation (1). « Avec elle, écrit saint Jean-Chrysostôme, « nous transformerions notre demeure terrestre en un « véritable ciel. Quelle ère de félicité s'ouvrirait pour « le monde ! On n'aurait plus besoin ni de lois, ni de « juges, ni de supplices, ni d'aucun de ces appareils « de terreur, ni de tous autres règlements pour main- « tenir la société civile parmi les hommes. Personne ne « ferait jamais injure ou tort aux autres. Il n'y aurait « ni richesse, ni pauvreté ; nous aurions à la fois et cette « paisible abondance que l'on trouve dans la richesse et « cette liberté d'esprit, cette absence d'inquiétude dont « jouit la pauvreté. Nous ne sentirions ni les soucis, ni « les épines des richesses, ni la crainte, ni l'appréhen- « sion de la pauvreté. On ne verrait plus de meurtres, « de guerres, de séditions, de vols, de rapines dans le « monde. Tous les maux disparaîtraient, tous les fléaux « seraient bannis de la terre ; on ne connaîtrait pas « même le nom de vice. Les hommes feraient de la « terre un paradis, jouiraient continuellement d'une « paix inaltérable et seraient comme des anges... (2) » Enfin P. J. Proudhon s'écrie : « Cette loi est anté- « rieure à notre liberté, promulguée dès le commence-

(1) *Le vrai christianisme, Voyage en Icarie. Lettres*, etc. — (2) Homél. sur la 1re Ép. aux Cor., ch. XIII.

« ment du monde, complétée par Jésus-Christ, prêchée,
« attestée par les apôtres, les martyrs, les confesseurs
« et les vierges, gravée dans les entrailles de l'homme
« et supérieure à toute métaphysique. Pratique-la, et
« la société sera parfaite, et toutes les distinctions de
« prince et de berger disparaissent, toutes les contra-
« riétés des intérêts humains s'évanouissent, et le bon-
« heur avec le travail, sans nul souci de l'avenir, rem-
« pliront tes jours (1) ».

Quelle est donc cette loi qui peut ainsi produire la suprême félicité du genre humain et transformer la terre en un véritable ciel, en un paradis ? Cette loi, c'est celle de l'amour divin, proclamé par l'Évangile sous le nom de charité et par la Révolution sous celui de fraternité universelle. Mais pourquoi n'a-t-elle pas accompli jusqu'à présent toutes ces merveilles qu'elle doit produire ? Parce que le régime de la propriété, soit individuelle, soit même collective, a établi entre les intérêts de chacun une opposition radicale qui a refoulé, vicié, anéanti cet amour, cette fraternité si naturelle au cœur de l'homme et qui est à la fois l'âme de sa vie et l'esprit divin du christianisme. De tout temps l'humanité l'a compris, et voilà pourquoi toute l'antiquité même païenne poursuivit incessamment et de tous ses efforts, la réalisation universelle de la communauté, qui n'est

(1) *Système des contradictions économiques*, t. I, c. VIII, p. 355.

que la charité organisée, l'amour fait institution. Mais elle ne put y parvenir parce que, n'ayant pas la vraie notion de la charité, elle ne pouvait étouffer la propriété dans son germe. En effet, comme nous l'avons montré (1re part. c. 8), le régime de la propriété a sa source dans un vice intérieur qui est lui-même le principe de tous les vices, c'est l'amour exclusif de soi, l'égoïsme d'où naît, avec l'orgeuil, l'ambition et le désir de domination, le système propriétaire et tout son cortége monstrueux d'inégalités, d'exploitation, d'oppression et de fléaux de tous genres. C'est ce vice qu'il fallait d'abord détruire jusque dans sa racine pour extirper toute propriété extérieure et visible, par l'extirpation de tout sentiment, de toute pensée de propriété spirituelle et morale. Ce fut l'œuvre de l'Évangile, du christianisme et spécialement de ces admirables communautés monastiques, qui depuis dix-neuf siècles poursuivent si énergiquement et poussent jusqu'à ses extrêmes limites, cette divine éducation de la désappropriation absolue du cœur, de l'esprit, de la volonté et de toute possession spirituelle et matérielle. Gloire donc, gloire éternelle à la sainte Eglise du Christ et à ses forts athlètes, à ces moines héroïques qui, en anéantissant toute propriété dans l'âme humaine, l'ont par là même anéantie dans la société d'où elle va bientôt disparaître ! Par là même aussi ils ont ravivé, dilaté, exalté la cha-

rité, jusqu'au comble de son sublime idéal et de ses indescriptibles enthousiasmes.

Voilà l'œuvre au point où l'a portée l'Église. Alors le régime propriétaire, déraciné de sa base, vaincu, terrassé par un pouvoir divin, religieux, infaillible, et se voyant près de disparaître complètement, sacrifia une partie du terrain pour essayer de sauver le reste. Il se fit manichéen, comme le dit parfaitement Boniface VIII, dans sa fameuse bulle *Unam sanctam*. Il proclama qu'il y avait dans le monde deux principes, deux lois, deux morales, et, coupant l'homme en deux, il en abandonna la moitié à la communauté pour retenir l'autre sous son joug. Il entonna de pompeux dithyrambes en l'honneur de la charité, pour la reléguer dans le temple et dans la vie purement individuelle, en l'excluant de toute constitution sociale. Il célébra avec enthousiasme la grandeur, la sublimité, les bienfaits de la communauté de biens, de travail et de vie dans le monastère, mais en la proclamant le comble de l'abomination et de l'horreur dans la société temporelle. Il eut deux poids, deux balances, deux justices, totalement inverses et se niant réciproquement l'une par l'autre ; et faisant ainsi de la vérité une contradiction vivante, il entreprit de l'ériger en système de philosophie. Pour cela, se servant de mots à double entente et d'idées à double face, il appela l'Église l'ordre surna-

turel, la société civile l'ordre naturel, et en conclut, avec une sorte de logique apparente, qu'elles devaient se gouverner chacune par une loi, non seulement différente mais entièrement opposée, l'une par la charité et l'autre par la force, l'une par la communauté et l'autre par la propriété.

Tout ce système repose sur l'équivoque d'un mot. En donnant au christianisme le nom d'ordre surnaturel, prétend-on dire qu'il est contraire à la véritable nature de l'homme ? Non certes, et l'Église repousse une telle pensée à ce point qu'il a mis à l'index le plus beau livre chrétien après l'Évangile, l'*Imitation*, uniquement parce qu'un de ses chapitres semble établir un antagonisme entre la nature et la grâce. La nature de l'homme peut être considérée dans deux états divers. A son origine, elle était parfaite dans son ordre, comme tout ce qui sort des mains de Dieu, infiniment parfait. Mais l'homme créé libre, tomba dans le mal, et à défaut de la croyance universelle du genre humain qui nous l'enseigne, il suffit d'un coup d'œil sur les crimes qui remplissent le monde, pour se convaincre que ce n'est pas là la condition dans laquelle Dieu a créé l'humanité et à laquelle il l'appelle. De là deux états : la nature déchue et corrompue, où l'homme est *au-dessous* de lui-même, et plus haut la nature originelle et parfaite, qui est sa nature *vraie*. Jésus-Christ, nouvel Adam, homme parfait, est

venu nous représenter en lui cette nature parfaite ; et voilà pourquoi il est le type sur lequel nous devons nous former. Ce qu'on a nommé ordre surnaturel n'est donc que le rétablissement de la nature vraie et complète de l'homme, dans toute l'unité et l'harmonie de son être. Il s'ensuit que la loi évangélique n'est que la loi de notre nature véritable, dans la plénitude de sa perfection et le développement total de ses destinées. Il n'y a donc, il ne peut y avoir qu'une morale, une loi, une vérité, une justice, c'est celle-là, esprit d'amour divin, de charité universelle qui « est toute la loi et les prophètes », pour la société comme pour l'individu, et dont l'application est la communauté.

Le mal n'est pas une loi, mais la violation de la loi, il n'est pas un principe d'ordre et de sociabilité, mais l'élément du désordre et de l'anarchie : nous ne devons donc pas chercher la loi de la société et de notre vraie nature dans son état vicié, dégénéré, corrompu par le mal, mais dans son état pur, régénéré et parfait, dans le bien. Or, le premier de ces états c'est la propriété ; Olier, Philipps et les théologiens enseignent que le péché originel c'est la propriété, propriété intérieure par l'amour exclusif de soi, d'où découle la propriété extérieure fondée par le premier fratricide, Caïn. La rédemption, au contraire, se constitue par la communauté

de l'Église primitive, perpétuée, comme on l'a vu, jusqu'à nos jours.

Nous avons dû entrer dans ces détails, un peu philosophiques peut-être, pour montrer que l'ordre spirituel et l'ordre temporel, l'Église et l'État, bien que toujours distincts, mais non séparés, n'ont au fond, comme l'ont proclamé Boniface VIII et les papes les plus célèbres, qu'une seule et même loi sociale, qui est celle de l'amour universel, sous une seule et même forme, qui est la communauté. Seulement la société doit procéder à la réalisation complète de cette communauté, à la fois par la liberté sous l'action de l'Église, et par la loi obligatoire sous celle de l'État : c'est de cette double action simultanée que naîtra le monde nouveau.

---

## VII

### Deux pouvoirs.

Unité de loi, telle est la première condition de l'organisation de la communauté universelle ; deux pouvoirs pour l'appliquer, telle est la seconde.

Dans la société actuelle où tout au fond est désordre et anarchie, les choses les plus capitales sont précisément celles qui sont le plus abandonnées au hasard et qui fluctuent le plus au gré des circonstances, sans base certaine, sans règle fixe, et n'ayant d'autre moyen de solution définitive que la violence. Ainsi, par exemple, l'Église et l'État étant les deux grandes forces vivantes qui décident des destinées de l'humanité, l'organisation régulière et normale de leurs rapports est le point le plus important qu'on puisse imaginer. Il est le centre autour

duquel gravitent toutes les questions sociales, le nœud de leur solution, la base de l'ordre permanent, le foyer d'où seul peut irradier la constitution véritable des sociétés, la condition fondamentale de leur stabilité, de leur grandeur, de leur vie.

Or, que voyons-nous dans le lugubre et sanglant tableau que nous déroule à ce sujet l'histoire ? Au lieu d'une organisation, le hasard ; au lieu d'une relation normale, la guerre ; au lieu d'un principe, la force. D'abord l'État tue tout simplement l'Église, et pendant cette boucherie de trois siècles, il n'est occupé qu'à trouver sans cesse des légions de bourreaux et de nouvelles tortures. Le christianisme revêt enfin le pourpre avec Constantin ; mais la lutte ne s'en poursuit pas moins ardente, quoique sous d'autres formes. Parmi les empereurs, les uns nient l'Église en décrétant des dogmes au profit de l'arianisme ou d'autres hérésies, les autres la combattent plus directement encore. Mais bientôt l'Eglise triomphe par le seul ascendant moral ; l'acclamation unanime des peuples l'investit d'une prépondérance qui s'étend à tout ; les lois canoniques deviennent lois de l'État, les conciles règlent les intérêts civils et politiques, les papes décident toutes les grandes questions sociales ; les évêques et le clergé deviennent les pasteurs des nations, les défenseurs des cités, rendent la justice et sont chargés de l'administration. Dès ce moment se fût accomplie la

constitution sociale que nous poursuivons si l'Église eût pu n'être que simple pouvoir moral dans la société en restant pouvoir religieux uniquement dans l'Église. Mais la distinction entre ces deux aspects de la vérité n'était pas faite, et toute question de morale pratique se résumait encore en une question de théologie doctrinale.

Au milieu de la confusion qui en résulte, les pouvoirs politiques opposent à l'Église la force brutale. Ils persécutent le clergé, tuent les évêques, poursuivent et chassent les papes, les accusent d'hérésie, les déposent, les remplacent et se font ainsi papes eux-mêmes. Toutes les notions de la distinction des deux ordres, spirituel et temporel, sont foulées aux pieds. Cette longue et terrible lutte du sacerdoce et de l'empire remplit le moyen-âge et les temps modernes, se généralise dans tous les lieux et sous toutes les formes. Du roi Vamba déposé au douzième concile de Tolède, en 681, à la Révolution française emprisonnant Pie VI, de Henri IV d'Allemagne à Napoléon, le combat se continue à outrance. Bientôt il ne s'agit plus seulement d'opprimer l'Église, mais de la détruire : la Convention supprime les temples, chasse, déporte, guillotine les prêtres et déclare la religion catholique abolie. Après Pie VI, mort en exil, Pie VII est enlevé de Rome et retenu captif à Fontainebleau. Enfin, à cette heure, il est des hommes qui rêvent l'abolition de l'Église dans le monde entier, d'autres qui

veulent son omnipotence absolue dans l'État, et beaucoup qui s'imaginent qu'il faut nécessairement que l'un des deux anéantisse l'autre, tandis qu'au contraire toute la question de l'avenir est dans l'organisation sociale de ces deux forces pour un seul et même but : le salut de l'humanité est à ce prix.

Voilà où nous en sommes. Y a-t-il un désordre plus profond, une anarchie plus complète que cette lutte de dix-neuf siècles des deux moitiés de l'humanité l'une contre l'autre. Qu'est-ce au fond ? La guerre du corps contre l'âme, de l'esprit contre l'organisme, le duel à mort des deux faces indivisibles de l'être humain, le combat de l'homme contre lui-même. C'est le dualisme manichéen introduit au cœur même du genre humain, aux entrailles de sa vie, pour la tuer jusque dans son germe. Quelle effroyable perturbation cette étrange anomalie révèle ! Avec quelle évidence elle prouve que l'humanité est encore en dehors des véritables conditions de son être et des lois normales de sa vie ! Un tel bouleversement peut-il durer ? Non, l'humanité ne saurait rester plus longtemps ainsi divisée contre elle-même, coupée en deux moitiés qui s'entre-tuent, et offrant le spectacle monstrueux d'un antagonisme fondamental dont l'unique solution est la force brutale. Non, l'humanité n'est pas une arène de carnage où le sabre décide de l'idée et le canon de la vérité.

L'homme a d'autres destinées plus hautes et plus saintes. D'ailleurs une expérience de deux mille ans bientôt prouve assez que chacun de ces deux grands pouvoirs, toujours debout, quoique toujours vaincu, a sa source dans un principe éternel, contre lequel rien ne saurait prévaloir. Il s'agit, non de discuter leur existence, car ils sont et seront, quoi qu'on fasse, mais d'approfondir leur caractère vrai, leur nature réelle, afin de se rendre un compte exact du rôle, de la fonction assignés à chacun d'eux, et par suite du rapport qui doit s'établir entre eux. Cette question, qu'on a rendue si obscure et si compliquée, est cependant très simple en elle-même. L'ordre spirituel, sinon dans son essence, du moins dans sa manifestation temporelle, est soumis aux conditions de tout ce qui est sur la terre, il ne peut agir extérieurement qu'en se servant de toutes les choses de l'ordre matériel. Il lui faut une place sur le sol pour ses temples, la célébration de ses solennités, la réunion de ses assemblées, tous les moyens de la presse, de la parole et mille autres pour son enseignement, son apostolat, ses missions, tous les objets divers pour son culte, ses cérémonies et l'exercice complet de son action religieuse et morale. Il est donc dans la société civile et en relève par toutes les nécessités de ses manifestations extérieures. Mais, de son côté, l'ordre temporel plonge bien plus avant encore dans la société spirituelle. Quoi-

qu'il ne doive embrasser dans son véritable domaine que les choses matérielles, il les ordonne et les régit en vertu de certains principes, de certaines vérités qui sont de l'ordre moral et spirituel. En effet, qui ne comprend que toute question de propriété, de travail, de répartition est au fond une question de droit, de devoir, d'équité, et partant de morale ou d'ordre spirituel ? S'agit-il de régler par les lois, les rapports réciproques des hommes entre eux, les droits et les devoirs mutuels des individus et de la société, l'administration, les actes publics ou privés, les contrats, leurs bases, leurs principes, leurs effets, il est plus évident encore que tout cela relève du domaine spirituel. Que sera-ce pour l'éducation, l'enseignement, l'exercice de la justice, la détermination des vertus et des crimes, des récompenses et des châtiments ?

Or, c'est cette confusion monstrueuse de ces deux ordres qu'il faut faire cesser, en rendant à chacun d'eux leurs attributions respectives. A l'Église ou au pouvoir moral, le gouvernement libre des êtres moraux ou des HOMMES ; à l'État ou au pouvoir matériel le règlement des objets matériels ou des CHOSES. Au premier l'âme ou l'esprit ; au second le corps ou l'organisme ; à tous les deux ensemble la direction et l'administration de la société. C'est ainsi seulement que disparaîtront ce désordre profond, cette anarchie radicale qui sont l'un des

vices fondamentaux des sociétés propriétaires, et qui depuis tant de siècles affligent et ensanglantent l'humanité.

---

## VIII

### Gouvernement par l'Église et par l'État.

Si la communauté fut, six mille ans durant, élaborée à la fois par l'Église et par l'État, par la société spirituelle et par la société temporelle, c'est qu'en effet elle a une double face qui répond à chacun de ces deux ordres. Elle est à la fois et en même temps une question d'éducation, de rénovation morale, et une question de moyen économique, de bien-être matériel. La question d'éducation morale, posée et résolue par l'Eglise, a depuis dix-neuf siècles son application et son type dans la communauté monastique. La question de moyen matériel, posée et résolue par la société temporelle après six mille ans d'efforts, consiste dans l'association universalisée et conduisant directement à la communauté fondée sur

les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité universelles.

Mais ces deux faces, ces deux pôles de la communauté se supposent et s'impliquent réciproquement. Point de communauté réelle dès qu'on les sépare. Le moyen matériel sans la base de l'élément moral n'aboutit qu'à la servitude de tous sous l'autocratie de l'Etat, ce qui est le contraire de la véritable communauté, libre, égalitaire et fraternelle. L'élément moral sans le moyen matériel ne saurait jamais transformer la société tout entière, et n'arrive qu'à grouper momentanément quelques hommes d'élite qui protestent en vain, par un continuel martyre, contre un ordre de choses faux et vicieux qui, les enveloppant et les pénétrant eux-mêmes, dissout à la longue l'élément moral qu'ils représentent. Aussi l'œuvre double et simultanée de l'Église et de l'État, doit-elle continuer, unie dans l'avenir, comme elle fut divisée dans le passé, et est-elle indispensable à la perpétuité de la communauté ainsi qu'à sa formation. Là est le nœud du problême ; là est le secret de sa solution complète et définitive.

Du reste, le gouvernement de la société simultanément par l'Église et par l'État, n'est pas un fait nouveau et sans précédent : ce fut la constitution de la société dans toute l'antiquité, avant la distinction radicale de ces deux ordres ; ce fut celle de tout le moyen-âge depuis

même cette distinction. Pour ne parler que de cette dernière période, l'Église alors intervint directement dans le gouvernement de la société civile non-seulement par la direction générale des mœurs et des principes fondamentaux de l'ordre social dont elle était l'unique régulatrice, mais de toutes les manières et sous toutes les formes. Ainsi, presque toutes les lois n'étaient que les canons et les décrets de l'Église appliqués à l'ordre temporel. Nos assemblées nationales ne furent d'abord que les conciles eux-mêmes, qui réglaient les intérêts de l'État en même temps que ceux de l'Eglise. Les affaires de l'Église étant décidées, dit le concile de Léon, en 1020 (1), que l'on juge celles de l'État et du peuple. L'histoire des premières assemblées en France, des Cortès en Espagne, des Diètes en Pologne, nous en offre les exemples les plus connus. Institutions civiles, politiques, administratives, judiciaires, pénales, et même économiques, agricoles, industrielles et commerciales, tout était inspiré, dirigé par l'Eglise, les conciles et les évêques. Nos premières lois, comme les capitulaires de Charlemagne, ne sont presque en totalité que le texte même des canons ecclésiastiques. Il en est de même du Code Visigoth et des lois fondamentales en Espagne et chez tous les peuples de l'Europe. L'Eglise participait à l'administration et rendait la justice par ses con-

(1) Canon 6.

ciles et ses évêques. Ces derniers étaient les « défenseurs des cités » ce qu'on nommerait aujourd'hui « tribuns du peuple » : ils dirigeaient, administraient, surveillaient avaient la garde des clefs de la ville, l'inspection des prisons, des marchés, faisaient les enquêtes judiciaires et exerçaient leur juridiction dans tous les actes criminels.

Or, précisez ce qui au moyen-âge était encore confus, déterminez nettement ce qui était alors souvent confondu, et vous avez le vrai principe régulateur de la société. En effet, de même que l'ordre spirituel implique nécessairement l'ordre temporel sous lequel il se manifeste, l'ordre matériel, à son tour implique inévitablement l'ordre spirituel, où se trouvent les principes selon lesquels il doit régir les choses temporelles. Comment en serait-il autrement, puisque, comme nous ne cesserons de le répéter, l'homme dans tous ses actes est simultanément et indivisiblement âme et corps ? Dans la communauté, l'Église qui représente l'esprit, et l'État qui représente le corps, doivent donc de même agir simultanément. Mais, quoique inséparablement unis, ils n'en restent pas moins parfaitement distincts, et ayant chacun leur domaine clairement déterminé.

Ainsi, par exemple, trois fonctions relèvent spécialement de l'ordre moral ou de l'Église : c'est la direction morale de la société elle-même, l'éducation et la justice ;

— trois fonctions relèvent particulièrement de l'ordre matériel ou de l'Etat : c'est la direction matérielle, la production et la consommation ; — trois fonctions mixtes relèvent principalement de l'initiative personnelle ou de la liberté, sous le double contrôle de l'ordre moral et de l'ordre matériel : c'est l'organisation des travailleurs dans les diverses natures de travaux, le classement selon les aptitudes et la distribution des produits.

Bref, à l'Église le domaine des *personnes* ; à l'Etat, celui des *choses* ; à l'homme celui de la *liberté* dans ces conditions morales et matérielles où elle ne peut jamais porter atteinte à la liberté d'autrui. Tel est le principe fondamental de la communauté, qu'une suprême Constituante pourrait proclamer à peu près en ces termes :

« Reconnaissant que l'homme, esprit et corps, a les doubles aspirations, besoins et intérêts qui correspondent à cette double nature, nous proclamons, en présence de Dieu et en face de l'humanité, que la société, une et indivisible dans son essence, a deux ordres, deux pouvoirs distincts qui la constituent : l'ordre spirituel auquel appartient la direction morale et le gouvernement des esprits, et l'ordre temporel duquel relèvent la direction matérielle et le gouvernement des choses.

« Chacun de ces deux pouvoirs est complètement libre dans sa sphère. Mais, de même qu'en l'homme, la vie

résulte de l'action indivisible et simultanée de l'esprit et du corps, de même la vie de la société résulte de l'action indivisible de ces deux pouvoirs agissant simultanément pour tout régir et coordonner d'un commun accord, à la fois selon les principes de l'ordre moral et selon les besoins de l'ordre matériel.

« En conséquence, la communauté, une et indivisible, se compose de deux pouvoirs distincts, l'Église et l'État, unis dans la liberté de chacun par celle de tous ».

Mais qu'est-ce que l'État, qu'est-ce que l'Eglise, dans la communauté ? Pour l'expliquer complètement, il nous faudrait entrer dans de longs développements que ne comporte pas le cadre déjà trop vaste de ce travail. Contentons-nous donc d'en donner un aperçu succinct.

Borné à son rôle purement matériel, l'Etat, dans la communauté, n'est plus qu'un simple régisseur du domaine, un serviteur chargé du règlement et de l'ordonnance des choses de la maison, un comptable tenant les livres de la société et lui rendant compte de sa gestion. Poussez à leurs dernières conséquences, les théories à ce sujet de P. J. Proudhon et d'Emile de Girardin, et vous aurez une idée de cette fonction qui ne légifère pas mais exécute, qui ne commande pas, mais obéit, qui dispose des choses, mais non des personnes, et qui régit le monde physique sous la direction du pouvoir moral.

Quelques explications plus étendues sont nécessaires pour comprendre le rôle social de l'Eglise. Ce sera le sujet des chapitres suivants.

---

## IX

### Communauté spirituelle universelle.

« Le christianisme, dit le docteur Philips (1), est non-seulement l'unique religion révélée, il est encore, dans l'acception la plus élevée et la plus noble du mot, l'unique religion naturelle, la seule qui réponde à la nature de l'homme ; donc aussi, et par l'essence même des choses, la seule qui constitue, dans son intégrité, le véritable droit naturel ». Pris dans cette dernière acception, le christianisme est donc l'unique loi sociale qui se résume dans la charité, comme nous l'avons vu, (ch. VI), et qui établit la solidarité universelle par tous ses préceptes, entre autres par celui-ci : « Dieu a chargé chacun du soin de son prochain (2) ». La Révolution elle-même l'avait compris, car sa Constitution de 1795

(1) T. I, p. 3. — (2) *Ecclésiastique*, ch. XVII, v. 12.

a pour base cette double maxime tirée textuellement de l'Ecriture sainte : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir ».

Mais cette maxime n'est qu'un mot vide, une lettre morte, si elle n'est représentée et appliquée par le pouvoir même qui en a l'esprit vivant et en est l'incarnation, c'est-à-dire par l'Église. C'est l'Église qui seule la réalise, en constituant la grande communauté universelle des esprits, source et principe de la communauté extérieure et visible. Mais pour constituer cette universelle communauté des âmes, il faut qu'elle représente et synthétise en elle toutes les doctrines diverses, toutes les vérités éparses dans tous les systèmes possibles. Or, c'est là précisément le caractère même du catholicisme, sa mission, son but. Ce caractère a été parfaitement défini dans un livre intitulé *L'Idéal, Raison et Catholicisme*, auquel nous renvoyons le lecteur, ne pouvant en donner ici l'analyse. L'auteur, ardent catholique, prouve que l'Église constitue la communauté spirituelle universelle, en montrant que la raison, considérée, non dans l'appropriation morcelée qu'en fait chaque homme, mais en elle-même, dans son essence et son universalité, n'est autre que le Verbe ou la Raison divine manifestée par le Christ dans l'Église catholique ; et que cette Église est elle-même, non une communion isolée, une doctrine

particulière excluant les autres, mais bien l'unité, la synthèse de toutes les vérités disséminées et fragmentées dans toutes les autres doctrines ou communions, soit religieuses, soit philosophiques, qui ne sont ainsi à son égard que de simples négations. Quelques citations feront mieux comprendre ce double syncrétisme.

« Le catholicisme, dit-il, proclame l'union de la nature divine et de la nature humaine dans le Christ. Survient l'arianisme qui, résumant en lui toutes les hérésies antérieures sur ce point, abandonne plus ou moins complètement le premier de ces deux termes, et reproduit le second seulement. Qu'affirme-t-il ? L'humanité du Christ. Le catholicisme l'affirme comme lui et avant lui ; il croit tout ce que l'arianisme croit. Qu'ajoute l'arianisme à cette croyance ? Une simple négation du premier terme, c'est-à-dire rien.

« Le catholicisme proclame la coexistence de la grâce et du libre arbitre, c'est-à-dire de l'action divine et de l'action humaine, la première initiatrice de la seconde, comme l'Incréé l'est nécessairement du créé. Vient le pélagianisme qui, résumant toutes les hérésies antérieures sur cette matière, laisse plus ou moins formellement de côté le premier de ces deux termes, et reproduit uniquement le second. Qu'affirme-t-il de positif ? L'existence de la liberté humaine. Le catholicisme l'affirme comme lui et avant lui. Qu'ajoute le pélagianisme à

cette croyance ? Une simple négation du premier terme, c'est-à-dire rien.

« Le catholicisme proclame que cet Esprit divin de grâce et d'amour procède à la fois du Père et du Fils, c'est-à-dire du Principe de toute vie et de son Verbe. Surgit le schisme grec qui, négligeant le second de ces deux termes, adopte exclusivement le premier. Qu'affirme-t-il ? Que l'Esprit-Saint procède du Père. Le catholicisme l'affirme comme lui et avant lui ; il croit donc tout ce que l'Église grecque croit. Qu'ajoute le schisme grec à cette croyance ? Une simple négation du second terme, c'est-à-dire rien.

« Le catholicisme proclame, comme base de la société spirituelle, l'Écriture sainte, et la tradition, constatée par le témoignage et le consentement universel de cette société. Les réformateurs du XVI^e siècle s'élèvent, qui, oubliant le second de ces deux termes, prônent exclusivement le premier. Qu'affirment-ils ? L'autorité de l'Écriture sainte. Le catholicisme l'affirme comme eux et avant eux ; il croit donc tout ce qu'ils croient. Qu'y ajoutent les protestants ? Une simple négation du second terme, c'est-à-dire rien.

« Le catholicisme proclame la double nécessité de la foi et des œuvres. Luther et ses adeptes omettent le second de ces deux points, en admettant le premier. Qu'affirment-ils ? La nécessité de la foi. C'est ce qu'af-

firme avant eux et comme eux le catholicisme qui croit ainsi tout ce qu'ils croient. Qu'y ajoutent-ils ? Une négation quant au deuxième point, c'est-à-dire rien.

« Enfin le catholicisme proclame les sacrements, le sacrifice eucharistique, la présence réelle, etc. etc. Les protestants les rejettent; en d'autres termes y substituent de simples négations, c'est-à-dire rien.

« Si cette nomenclature n'était impossible ici, nous passerions en revue toutes les hérésies, tous les schismes, et l'on verrait partout que, comme en ces points, qui d'ailleurs résument tous les autres, la croyance de chaque secte n'est autre chose que l'affirmation d'une vérité catholique partielle, détachée de son ensemble, scindée du tout, et qu'ainsi ces sectes n'apportent, ne possèdent rien qui n'existe déjà dans le catholicisme et qu'elles n'y aient pris, se contentant d'y introduire une pure négation, en un mot rien... »

De même pour les doctrines philosophiques. « Voyez en effet :

« A côté du catholicisme qui proclame l'existence de Dieu, qu'est-ce que l'athéisme, qui le nie ? Une pure négation, c'est-à-dire rien.

« A côté du catholicisme, qui proclame la foi, c'est-à-dire qui affirme, qu'est-ce que le pyrrhonisme, l'incrédulité, qui doute ou nie ? Une simple négation, c'est-à-dire rien.

« A côté du catholicisme qui proclame la co-existence de l'esprit et de la matière, qu'est-ce que le matérialisme, sinon, avec l'affirmation catholique du second fait, la négation du premier, c'est-à-dire rien ?

« A côté du catholicisme qui proclame la personnalité en Dieu et dans chacun des êtres libres, en même temps que l'unité de tout en Dieu, qu'est-ce que le panthéisme ou l'unité de tout en Dieu, sinon, avec l'affirmation catholique du second dogme, la négation du premier, c'est-à-dire rien ?

« A côté du catholicisme qui proclame la co-existence de la révélation divine et de la raison humaine, qu'est-ce que le rationalisme, sinon, avec l'affirmation catholique de la seconde, la négation de la première, c'est-à-dire rien ?

« A côté du catholicisme, qui proclame l'unité de Dieu dans la trine distinction de la personnalité, qu'est-ce que l'unité de Dieu du déisme, sinon, avec l'affirmation catholique de la première moitié du dogme, la négation de la seconde, c'est-à-dire rien ?

« A côté du catholicisme qui proclame la nature à la fois divine et humaine du Christ, qu'est-ce que la théorie critique et rationaliste qui ne voit en lui que l'homme, sinon, avec l'affirmation catholique de la seconde nature, la négation quant à la première, c'est-à-dire rien ?

« A côté du catholicisme, qui proclame la co-existence de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, qu'est-ce que le naturalisme, sinon, avec l'affirmation catholique du premier de ces deux ordres, la négation du second, c'est-à-dire rien.

« A côté du catholicisme, qui proclame la co-existence de la Providence et de la liberté, de l'action de Dieu et de l'action de l'homme, — qu'est-ce que les théories fatalistes, sinon, avec l'affirmation catholique du premier dogme (sans désignation de cause), la négation quant au second, c'est-à-dire rien ? — Qu'est-ce, d'un autre côté, que le stoïcisme, ou la théorie de la liberté humaine exclusive, sinon, avec l'affirmation catholique du second dogme, la négation quant au premier, c'est-à-dire rien ?

« A côté du catholicisme, qui proclame la conciliation de l'intérêt de tous et de l'intérêt de chacun dans la morale universelle, ou le sacrifice réciproque de soi-même aux autres, produisant le bonheur commun, qu'est-ce que les théories épicuriennes de l'intérêt individuel, sinon, avec l'affirmation catholique (mutilée) du second terme, la négation du premier, c'est-à-dire rien ?

« A côté du catholicisme, qui proclame l'unité de la double loi de justice et de charité, — résumant la première dans cet axiome « à chacun selon ses œuvres »,

la seconde dans l'amour de Dieu et du prochain, et leur conciliation dans ce principe d'égale et universelle réciprocité, « faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent », — qu'est-ce que les doctrines qui excluent la charité pour la justice, ou la justice pour la charité, sinon, avec l'affirmation catholique de l'un des deux termes, la négation de l'autre ou de leur accord, c'est-à-dire rien ?

« Nous pourrions ainsi passer en revue toutes les doctrines humaines, et pour chacune d'elles, nous aboutirions invariablement à la même conclusion... »

Quelque incomplet qu'il soit, cette aperçu sommaire suffit pour faire comprendre au lecteur attentif, comment l'Eglise ainsi conçue réalise la grande communauté universelle des esprits, en faisant disparaître tout antagonisme, toute division entre les doctrines religieuses ou philosophiques, d'où sont résultées les divisions intestines et sociales, qui depuis six mille ans tuent l'humanité dans son âme et dans son corps. Non que la diversité des formules dogmatiques ne puisse se perpétuer, mais alors elle ne sera plus que la variété même du travail d'élaboration dont tous les points se rejoignent dans l'indivisible unité de l'Église, idéal de la raison humaine élevée jusqu'à celle de Dieu, conciliant toutes les raisons individuelles dans la Raison commune universelle, synthétisant toutes les doctrines dans la

sienne, dont la lettre est sans cesse vivifiée par l'esprit vivant, et qui toujours immuable en soi est incessamment progressive dans son développement sans bornes. Ainsi s'édifie, dans la communauté de biens, de travail et de vie, la communauté des esprits et des cœurs, dans la communauté sociale universelle, la communauté spirituelle, universelle aussi.

---

## X

### La communauté c'est la liberté.

Dans la communauté, qui n'est que la charité organisée, l'amour universel fait institution. Au pouvoir moral, à l'Église, avons-nous dit, appartient le gouvernement des êtres moraux ou des ; *hommes* au pouvoir matériel, à l'État, le règlement des objets matériels ou des *choses*. Cette distinction si simple, et qui précise si nettement le domaine respectif de chacun des deux ordres, n'est rien de moins que l'avènement dans le monde de cette liberté, but constant de tous les efforts de l'humanité depuis six mille ans, mais qui ne peut être réalisé que par la communauté.

Dans toutes les sociétés temporelles qui ont existé ou qu'on a imaginées depuis la chute jusqu'à ce jour, partout l'homme obéit à l'homme et lui est assujetti, que cet

homme se nomme roi, prince, empereur, czar, tribun, consul, assemblée, conseil ou majorité. Or, c'est là la négation de la liberté. En effet, la liberté dans toute sa plénitude, c'est le *self-government*, ou le gouvernement de l'homme par lui. Il n'y a de liberté complète que là où l'homme se gouverne soi-même et n'est gouverné par personne. Si nous étions parfaits, il n'y aurait donc sur la terre aucun gouvernement, aucune autorité que celle de Dieu, agissant lui-même en nous par les facultés dont il nous a doués. Mais l'homme déchu use souvent de sa liberté pour le mal, qui est toujours une atteinte à la liberté d'autrui et à la sienne propre. Ce mauvais usage des facultés humaines est la destruction de la liberté par elle-même. Comment le prévenir, l'empêcher, sans porter atteinte à la liberté ? Si vous reconnaissez un pouvoir ayant un droit de contrainte matérielle sur les personnes, la liberté n'existe plus, car l'homme est commandé, assujetti par autrui, et ne se gouverne pas lui-même. Or, il n'existe dans le monde qu'un pouvoir purement spirituel, qui n'agit que par l'enseignement et la persuasion, jamais par la contrainte et la violence. Ce pouvoir c'est l'Église. Il n'a qu'une loi, l'amour, qui est la conciliation de toutes les libertés dans l'unité. Il n'a qu'un code, la morale, qui est la loi même régulatrice de la liberté, par l'union de toutes les facultés humaines dans la justice pour l'accomplissement com-

mun des destinées de l'humanité. La communauté étant la liberté même dans son essence, ne peut donc avoir qu'un seul pouvoir qui régisse les personnes : l'Église ; qu'une seule loi : la charité universelle ; qu'un seul code : la morale de l'Évangile.

Mais l'Église n'étant qu'un pouvoir purement spirituel, et n'usant d'aucun moyen de contrainte, que faire si ses prescriptions sont violées ? Ici intervient le rôle de l'État. Dieu a soumis l'exercice de la liberté humaine à des conditions morales, en dehors desquelles elle se détruit elle-même et devient une violation de la liberté d'autrui. L'homme s'obstine à violer ces lois morales. L'Église l'avertit. Il persiste, l'Église l'avertit encore, puis encore. Enfin s'il persévère, elle le livre au bras séculier. Ce bras séculier, ou l'État, radicalement incompétent dans la direction ou le gouvernement des *hommes*, qui est le domaine exclusif de l'Église, est maître souverain dans le règlement des *choses*. Aussi n'exerce-t-il aucune contrainte sur l'homme lui-même. Mais il le rappelle à la loi de sa nature, et par suite à la loi sociale, par le seul fait du monde extérieur des choses avec lequel l'homme est nécessairement en rapport par son corps. Ainsi c'est une loi de la nature humaine que chacun doive travailler pour vivre ; c'est une loi de la justice et de l'ordre social que quiconque mange le fruit du travail d'autrui, sans lui rendre l'équivalent

en échange, commet un vol. L'État rappelle à l'homme ces deux lois, en ne lui donnant aucune part dans la répartition des produits s'il n'en veut prendre aucune dans le travail qui les crée, ou en ne permettant pas que cette part des produits dépasse celle du travail donné, car autrement on volerait le fruit du travail d'autrui, ce qui ne s'applique qu'aux valides, bien entendu. Il ne porte aucune atteinte à la liberté : tout au contraire, il sauvegarde celle des autres qui serait violée, et celle même du délinquant qui n'est libre qu'en payant sa vie du labeur qui la conquiert. Il se borne à montrer à chacun les résultats de ses actes iniques, en lui en faisant subir les conséquences. La liberté humaine reste intacte, complète, et ses écarts sont redressés sans violence et par la loi même de la nature, qui veut que l'iniquité porte en elle-même sa peine.

C'est ainsi que se concilient la communauté libre, qui est la forme de l'Église, et la communauté obligatoire, qui est la forme de l'État : la liberté étant la loi de la personnalité humaine, et la nécessité de la loi des choses matérielles.

Qu'on ne vienne donc pas demander comment sera organisée la communauté. Elle le sera par la liberté, dans la liberté et pour la liberté. Elle le sera naturellement, nécessairement selon les conditions morales, intellectuelles et économiques qui existeront au moment

où elle sortira complètement de l'association universalisée, selon l'état des mœurs, des idées, des traditions qui règneront alors. Elle revêtira la forme la plus appropriée à cet ensemble de pensées et de faits, à cette prédisposition des hommes et des circonstances. Cette forme se développera et s'améliorera peu à peu. Tel est le cours des choses, la véritable économie de la vie. La communauté est un principe essentiel, et fondamental qui se prête à toutes les formes, mais qui par lui-même n'en implique forcément aucune ; c'est un esprit vivant qui peut se réaliser et se perpétuer sous la variété indéfinie des combinaisons les plus diverses ; c'est l'âme du corps social, ce n'en est pas le mécanisme ; c'est le moteur et non le rouage qui s'y adapte. C'est là précisément ce qui fait sa force, sa grandeur, sa portée universelles. Elle ouvre à l'humanité une carrière sans bornes de progrès et d'avenir, parce qu'il est toujours possible de la perfectionner, de la rendre plus intime, plus profonde, plus libre, plus morale.

Quand la révolution proclama les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, ces principes eurent une portée d'autant plus haute, une vérité d'autant plus universelle que, laissant place à tous les progrès, ils ne préjugeaient aucune des applications, aucune des formes si diverses, sous lesquels ils devaient successivement se propager et se réaliser dans le monde. Il en est

exactement de même de la communauté, qui est la synthèse de cette triple devise sociale. Elle pose l'élément constitutif, la base fondamentale, la condition indispensable de tous les progrès possibles, précisément parce qu'elle ne les emprisonne dans aucun système préconçu, et leur assure ainsi l'essor illimité de leur plein développement. Elle ouvre à l'humanité sa route, mais en lui laissant toute liberté dans l'ordre et l'allure de sa marche. C'est le centre immuable, l'inépuisable foyer d'un cercle qui s'élargit sans cesse et n'a pour circonférence que l'infini.

Rien n'est plus important à saisir que ce caractère essentiel de la communauté. La société n'est pas un bloc de pierre ou de marbre qu'on taille et façonne à son gré ; elle n'est pas un morceau de cire sur lequel il suffit de graver son empreinte ; elle n'éclot pas toute faite du cerveau d'un philosophe. Non certes, elle est un ensemble vivant de personnalités libres, dont les rapports se coordonnent suivant une foule de conditions diverses nées du caractère, des précédents, des habitudes, des dispositions, de l'initiative et de la volonté de chacun. Donnez-lui sans doute, par la communauté, le principe générateur, mais laissez-la se l'approprier sous la forme qu'implique cet ensemble de faits qui changent à chaque instant ; laissez-la se l'assimiler de la manière que le comportent les idées et les événements qui la

préparent et la réalisent, ici par l'association universalisée, là par des voies plus directes et plus rapides encore. Oui, montrez à l'humanité, dans la communauté, le but à atteindre et qu'elle a toujours poursuivi, mais ensuite laissez la faire, elle fera toujours mieux que vous, d'abord parce qu'étant dans la vie pratique et non dans la théorie abstraite, elle accomplira chaque jour le possible, puis parce que des millions d'esprits ont un fonds de ressources infinies qu'un seul ne possède jamais, et enfin parce que la société tout entière est seule apte à sentir et à juger le tempérament, la mesure, l'économie sociale dans lesquels peut être réalisée chaque chose selon les temps, les lieux et les circonstances.

Celui qui se forge un jour un moule quelconque et rêve d'y jeter la société tout entière pour lui donner *a priori* cette forme, est un halluciné qui ne comprend même pas les conditions les plus rudimentaires de toute rénovation sociale. La communauté n'a qu'un moule, c'est Dieu ; qu'une forme, la liberté. Elle est, si j'ose dire, l'Esprit divin incarné dont la vie consiste à revêtir incessamment des formes, de plus en plus parfaites, pour élever l'homme de plus en plus vers l'infini par la communion des âmes manifestées sous le signe sensible de la communion des biens. Elle est le progrès organisé, universalisé, fait corps et institution. Tout le problème est là, rien que là.

Aussi qui n'admire la naïveté de ces prétendus réfutateurs du communisme qui, le plus sérieusement du monde, font le procès à Moïse, à Minos, à Lycurgue, à Platon, anathématisent en règle les Gnostiques, les Pélagiens, les Manichéens, les Anabaptistes, dissertent magistralement sur l'*Utopie*, la *Cité du Soleil*, *l'Icarie*, Mably, Morelly, Brissot, Babœuf, Louis Blanc et cette œuvre accomplie, vont s'endormir sous les lauriers académiques, au bruit de leurs faciles triomphes ? Heureux mortels qui ne se doutent point que leurs livres n'ont pas même abordé la question ! En effet, les faiseurs de systèmes communistes n'ont accompli en réalité qu'une œuvre, celle de constater et de perpétuer la tradition ; et les moyens d'organisation qu'ils donnent ou cherchent, ont tout simplement la valeur de conceptions particulières ou d'images qui en montrent la possibilité. Mais ces réfutateurs qui ont pris l'image pour le principe, le rouage factice pour le moteur, la forme d'un système particulier, pour l'âme d'une idée universelle, la conception idéale d'un individu pour la tradition vivante du genre humain, ces réfutateurs, dis-je, ignorent même quel est le sujet en question, car la communauté en soi c'est la liberté.

## XI

### Rénovation morale par la communauté.

La communauté, du reste, est une question bien autrement vaste et élevée qu'on ne le suppose d'ordinaire, et nous n'en avons posé, pour ainsi dire, jusqu'ici que les prémisses.

Qu'elle soit la tradition constante et universelle du genre humain, depuis le premier jour de son apparition sur la terre jusqu'à cette heure ;

Qu'elle résume en elle l'idéal suprême, le but définitif de tous les efforts, de tous les travaux, de toutes les aspirations de l'humanité depuis six mille ans ;

Qu'elle soit le principe même constitutif, la forme essentielle et fondamentale de l'Église, de l'État, et de leur union dans la charité universelle, la loi de leur

double développement, le but qu'ils ne cessent de poursuivre et la condition de leur alliance indissoluble dans leur réciproque indépendance ;

Qu'elle soit la liberté même dans son essence et la constitution du progrès organisé et universalisé ;

Qu'elle soit enfin le dernier mot des destinées de l'homme et de la société et de leur double vie dans l'unité d'une seule et même loi :

C'est ce qui n'admet pas l'ombre d'un doute. Eh bien ! tout cela n'est rien, moins que rien, auprès du caractère qui constitue le fond, l'âme de la communauté. Ce caractère fondammental c'est d'opérer la transformation morale de l'humanité, sous l'apparence d'une simple transformation économique, c'est de créer le milieu, la condition de la sanctification des âmes sous le phénomène visible d'une pure transfiguration de la propriété, c'est de produire la vertu par un simple déplacement d'intérêt, c'est en un mot de préparer l'homme pour toutes les félicités du ciel et de l'éternité, en paraissant ne réaliser que son bien-être dans le temps et sur la terre.

Rien n'est plus facile à comprendre. Au fond, la communauté est la réalisation sociale du christianisme qui passe des mœurs privées dans les mœurs publiques, de la vie de quelques hommes dans celle de l'humanité tout entière. Ainsi, par exemple, le plus haut degré de

perfection de la morale évangélique, est le renoncement aux biens de ce monde. Or, la communauté l'accomplit de fait pour tous. Aujourd'hui les chrétiens les plus fervents voudraient pratiquer ce détachement; mais comment y parvenir complètement, car, ainsi que le remarquent les maîtres de la vie spirituelle, ce n'est que le renoncement effectif à toute propriété qui peut réaliser ce détachement parfait. Or, nul ne saurait le faire dans la société propriétaire, sans compromettre par là même sa propre existence, tous ses devoirs envers sa famille et toutes les obligations de sa condition. Dans la communauté, au contraire, où tous les intérêts de soi-même, de la famille et des enfants sont garantis, ce renoncement devient la base même de l'ordre social, le principe de toutes les relations humaines, et il est entouré d'autant d'honneur et de gloire qu'il soulève aujourd'hui d'humiliations et de mépris.

Le renoncement aux biens de ce monde implique comme mobile et comme conséquence le renoncement à soi-même, l'abnégation, le dévouement, le sacrifice, qui est la forme même de l'amour et la sainteté dans toute sa perfection. Or, dans la société propriétaire, le riche, ayant la fortune qui donne la considération, les distinctions, les dignités, les honneurs, le pouvoir, la science, et même en un certain sens la moralité par l'instruction et l'éducation qui s'achètent; le riche, dis-je, se sent né-

cessairement supérieur à ceux qui manquent de tous ces avantages, et quel que soit son désir de réprimer ses mouvements d'égoïsme, de vanité et d'orgueil, il y est conduit pour ainsi dire forcément. Cela est vrai aussi de ceux qui sont moins riches et de tous, la hiérarchie des conditions étant fondée non sur le renoncement, mais sur la possession. Dans la communauté, au contraire, où nul ne possède quoi que ce soit, où toutes les conditions sont égales, où l'éducation et l'instruction sont à tous, il n'y a plus qu'une considération possible, une grandeur réelle, celle du dévouement et de l'abnégation qui, s'employant au service de tous, conquiert seule par la vertu l'estime et l'admiration de tous.

Après le détachement des biens de la terre et l'abnégation personnelle, ce qui constitue l'essence de la vie chrétienne, c'est la pureté, la sainteté des mœurs. Or, aujourd'hui où l'ivresse de l'opulence, les raffinements du luxe, l'abrutissement de la misère, le besoin de la fortune, les nécessités de la vanité, les habitudes d'une vie toute de sensualité, la prostitution publique, la facilité du vice, l'entraînement de l'exemple, le mercantilisme d'une société où tout s'achète et se vend, corps et âmes, où tout enfin corrompt la femme et jette l'homme dans la débauche ; aujourd'hui où tant de mariages ne sont qu'un marché hideux où les époux, n'ayant de commun que le nom, cherchent ailleurs leurs

plaisirs, où l'abandon, l'insécurité, l'indigence des uns, l'oisiveté, l'intérêt, le désordre des autres, la rivalité de tous, font du milieu social comme un enfer d'immoralité, l'orgie et les saturnales les plus monstrueuses sont aussi inévitables, pour ainsi dire, qu'elles seraient inconnues, impossibles dans la communauté où l'austérité des institutions, la pureté naturelle de la femme, l'absence de toute espèce de moyen matériel de séduction, la sainteté de mariages tous contractés par affection réelle et mutuelle, l'égalité des conditions, la satisfaction certaine de tous les besoins, la solidarité de tous les intérêts, la dignité d'hommes libres et frères, rendraient les mœurs aussi pures qu'elles sont excécrables de nos jours.

La communauté, a-t-on dit, renverse de fond en comble la société actuelle. Rien n'est plus exact. Mais qu'on est loin encore de soupçonner jusqu'à quel point elle la détruit radicalement ! Ce n'est pas seulement quelque chose de complètement différent, c'est l'inverse en tout. En effet, la société actuelle a pour base l'intérêt personnel ; la communauté a pour principe le dévouement. La société actuelle est fondée sur l'égoïsme qui trouve sa satisfaction dans la propriété individuelle de tout genre, sur l'orgueil nourri par les distinctions de la naissance, de la fortune, des rangs, des dignités, des honneurs, et sur la sensualité surexcitée par tout le raffinement des jouissances ; la communauté, au contraire, repose sur

l'abnégation pratiquée par la mise en commun de tous les dons, de tous les biens moraux, intellectuels et physiques, sur l'humilité entretenue par une égalité de conditions dont la hiérarchie, inverse de la précédente, se mesure par la proportion du dévouement et de la charité, le plus grand étant celui qui se fait le serviteur de tous, et enfin sur la vertu par la modération de plus en plus complète des désirs, l'accomplissement du devoir substitué à l'amour des jouissances, et l'aspiration sans cesse plus haute vers les biens spirituels par le détachement toujours plus parfait des biens matériels.

On le voit, ce sont en tout les antipodes, et la communauté est sur tous les points radicalement l'opposé de la société actuelle. En effet, le christianisme est venu changer complètement toutes choses, dans le monde social comme dans le monde intellectuel et moral. Pour la science païenne, le soleil, avec tous les astres, tournait autour de la terre, d'orient en occident ; pour la science chrétienne, c'est la terre qui, avec tout le système planétaire, tourne autour du soleil d'occident en orient : ainsi, dans la communauté chrétienne, c'est l'individu qui devient simple rayon du foyer, qui est Dieu et l'humanité, et gravite dans un orbite dont le but est la communion des âmes par la communion des biens, au lieu que l'individu soit, comme dans notre société païenne, le centre de tout, auquel tout se rapporte.

C'est qu'en effet la société propriétaire de nos jours n'est que le dernier prolongement de la société païenne qui s'éteint. Le christianisme a dû nécessairement détruire d'abord le culte païen pour y substituer la divine morale de l'Évangile et la loi d'amour universel. Il lui fallut ensuite faire pénétrer cette loi dans les âmes, en saturer les masses, les nations entières, avant de pouvoir songer à l'établir comme constitution sociale. Cette œuvre préparatoire a exigé dix-huit siècles. Mais elle est accomplie aujourd'hui, et la communauté chrétienne, la république du Christ, ainsi que l'appelaient nos pères, réalise, en s'édifiant, la plus haute rénovation morale qu'ait vue l'humanité, depuis la primitive communauté de Jérusalem qu'elle universalise.

Par une admirable disposition de sa Providence dont on ne saurait jamais trop glorifier et bénir la sagesse, Dieu a voulu que, sinon toujours pour l'individu isolé, du moins pour l'ensemble, pour tous, le bien même le plus matériel ne pût jamais être que le résultat d'un devoir rempli, le bonheur que la conséquence de la vertu, et qu'ainsi le seul intérêt réellement bien entendu fût l'accomplissement de l'obligation morale. Pris isolément l'individu sans doute peut trouver son intérêt apparent du moment dans la violation de cette loi, en nuisant aux autres à son profit exclusif, et il n'en saurait être autrement, sans quoi il n'y aurait plus pour l'homme

ni liberté, ni mérite, et la vertu ne serait qu'un raffinement d'égoïsme. Mais cette loi n'en reste pas moins d'une évidence mathématique dans son application généralisée. Voilà pourquoi elle est par excellence la loi *sociale*.

Voyez en effet. Dans la société propriétaire où chacun ne cherche que son intérêt propre, l'intérêt de tous en souffre d'autant plus, et nul ne peut posséder qu'en dépossédant autrui, par une contradiction qui est la négation même du principe invoqué : l'exaltation de l'intérêt privé a enfanté ce paupérisme universel qui ronge les populations entières jusqu'à la moelle des os. Dans la communauté, au contraire, chacun assure la satisfaction de ses intérêts personnels précisément d'autant plus qu'il se dévoue à l'intérêt de tous, le bien-être et la richesse universels étant toujours dans la mesure de l'abnégation des individus : on en voit assez l'exemple dans la prospérité même matérielle des communautés monastiques. Dans la société propriétaire où chacun ne travaille qu'à satisfaire son égoïsme et sa vanité, tous les égoïsmes, toutes les vanités sont d'autant plus froissés, blessés, humiliés qu'ils sont surexcités davantage, la satisfaction de l'un ne pouvant avoir lieu qu'aux dépens des autres. Dans la communauté, au contraire, où tout est solidaire et où le service rendu est le seul titre d'estime, chacun conquiert d'autant plus une dignité réelle, une grandeur véritable qu'il fait plus abnégation

de lui-même et se constitue par humilité et par dévouement le serviteur de tous. Enfin, dans la société propriétaire où chacun poursuit avec frénésie la recherche de la fortune et des jouissances, tous sont d'autant plus pauvres, accablés de maux, de soucis, de chagrins et d'angoisses qu'ils recherchent davantage ce bonheur exclusif dont nul ne peut jouir qu'en en privant les autres.

Dans la communauté, au contraire, la solidarité des intérêts, la modération des désirs, l'égalité des conditions, la sécurité absolue du présent et de l'avenir, tout fait du bonheur de tous le bonheur de chacun, qui en jouit d'autant plus qu'il oublie davantage son propre intérêt. Ce n'est là du reste que la réalisation de cette parole du Christ : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît ».

Cette divine parole est l'explication de la grande loi sociale de la communauté qui fait la félicité de tous par l'abnégation de chacun, concilie l'intérêt par le devoir, la personnalité par le dévouement, la tendance matérielle par l'obligation morale, et assure ainsi à tous et à chacun tout ce qu'elle paraît leur enlever, tandis que la société propriétaire et païenne leur enlève, au contraire, tout ce qu'elle semble leur assurer. Là est aussi le principe de la conciliation des deux ordres, de la nature et de la grâce, de la raison et de la foi, dans l'union de l'Église et de l'État.

## XII

### Transformation sociale.

La communauté qui, comme nous l'avons assez vu, est la tradition constante et universelle du genre humain, se produit sous deux faces distinctes qui correspondent à la double nature de l'homme, esprit et corps. Règle de la vie individuelle de chaque homme, la communauté spirituelle, réalisée depuis dix-neuf siècles par l'Église, est fondée sur le mépris des richesses et de tous les biens de la terre, sur le renoncement, l'abnégation, le sacrifice, et répond exclusivement, par là même, aux besoins, aux aspirations de l'esprit dont les facultés prennent un développement, un essor d'autant plus complet qu'il s'affranchit davantage de la dépendance du monde matériel. Règle de l'action collective de la société sur cha-

cun de ses membres, la communauté matérielle, dont l'État poursuit la réalisation depuis six mille ans, tend au contraire au bien-être, à la jouissance, à la richesse de tous, et répond ainsi aux besoins du corps. Mais, ne cessons de le répéter, l'homme n'est ni esprit seulement ni corps seulement, il est esprit-corps indivisiblement et simultanément. La communauté spirituelle seule, comme la communauté matérielle seule, ne lui donne que la moitié de sa vie, la moitié de ce qui est nécessaire à la plénitude de tous les besoins de son esprit et de son corps ; il les lui faut donc toutes les deux à la fois, toutes les deux dans une unité qui réponde à l'unité de son être. Là est tout le problême.

Mais comment le résoudre ? Rien de plus simple, par l'union de ces deux communautés, en laissant à l'individu, sous la direction de l'Église, le soin de la communion des âmes, et à l'État, sous le contrôle de tous, le soin de la satisfaction des besoins du corps. L'homme est un voyageur en marche vers Dieu, l'éternité, l'infini. L'Église l'inspire, le dirige, l'oriente, lui montre le but, et lui donnant le saint viatique des âmes, lui fournit tous les moyens de l'atteindre. Mais le voyageur est obligé de subsister matériellement pendant la route qui, quelle courte qu'elle soit relativement à l'éternité, occupe encore parfois près de l'espace d'un siècle. Il peut, il est vrai, essayer de se placer au-dessus de ces

conditions de son existence terrestre, jeter là tout bagage pour rendre sa marche plus rapide, s'abandonner sans réserve à la Providence pour le soin de sa subsistance et la satisfaction de tous les besoins matériels, comptant sur l'hospitalité des autres et la charité des passants. C'est là ce qu'ont fait les saints, les ascètes, les solitaires, les moines, et particulièrement les religieux des ordres mendiants qui, se dépouillant de tous leurs biens, et les donnant aux pauvres, renonçaient à tout, et, par amour de Dieu et de l'humanité, embrassaient la pauvreté absolue. Mais c'est là l'acte exceptionnel, héroïque, auquel ne sont appelés que les hommes d'élite et non la foule, c'est l'abnégation sans bornes propre aux saints, ces héros du sacrifice, mais que ne saurait imiter celui qui n'est point célibataire, et qui, lié par les devoirs de la famille, doit nourrir ses vieux parents, sa femme, ses enfants. Ce dernier voyageur, attardé par ces sollicitudes, d'ailleurs si légitimes, songe au contraire à grossir de plus en plus son bagage, à se former une hôtellerie où lui et les siens puissent trouver toutes leurs aises, puis il en vient le plus souvent à oublier le but de son voyage, l'orientation de la route, cesse de marcher, et s'étant arrêté, ne pense plus même qu'il est ici-bas pélérin, veut bâtir sa demeure dans l'espace et le temps comme s'il devait éternellement y rester, et oublie si complètement sa destinée finale qu'il s'étonne

et s'effraie, comme d'une chose étrange, quand la mort moins oublieuse, vient la lui rappeler. Or l'État, la société temporelle n'est instituée précisément que pour porter le bagage de ce voyageur, l'héberger, le nourrir, le vêtir, et, en satisfaisant tous les besoins de son corps, l'affranchir ainsi de tout ce qui pourrait rendre sa marche moins rapide et moins légère. C'est là son rôle, sa mission. Il est l'économe de l'Église, l'hôtelier du genre humain, le portefaix du monde des esprits.

Mais aujourd'hui tout est interverti. Chaque homme se propose pour but de devenir riche au plus vite, c'est-à-dire de consommer le plus possible en produisant le moins possible. L'État de son côté prélève sur les citoyens le plus qu'il peut, c'est-à-dire les condamne à travailler d'autant plus en consommant d'autant moins. De là une lutte acharnée, une guerre incessante entre les citoyens qui renversent les gouvernements par les révolutions, et les gouvernements qui assujétissent les citoyens par la force armée. De là un duel à mort d'homme à homme, de classe à classe, de peuple à peuple, chacun ne pouvant posséder qu'en dépossédant les autres. Cette situation, comme le disait Owen, est merveilleusement combinée pour arriver à donner à tous la plus grande somme de misère matérielle et morale.

Supposez, au contraire, que, grâce à l'action religieuse et morale de l'Église, chaque homme, assuré d'ailleurs

de la satisfaction de tous ses besoins réels dans la communauté, se fasse un devoir, un point d'honneur de travailler le plus possible en consommant le moins possible, et qu'il soit en effet estimé et honoré suivant la mesure de cet excédant de sa production sur sa consommation. Supposez que l'État, dont les fonctionnaires ne reçoivent qu'une part égale à celle des autres, ait pour but de multiplier et de perfectionner sans cesse tous les moyens de production de manière à arriver à demander à chaque citoyen toujours moins de travail en lui assurant une consommation toujours plus abondante, et que ce soit sa dignité, sa grandeur. De là une noble et féconde émulation entre les citoyens et l'État, les premiers s'efforçant de laisser à la communauté un excédant de plus en plus considérable sur leur travail, et le second faisant à chaque citoyen une part de consommation de plus en plus grande avec un travail toujours moindre. De là, même rivalité généreuse entre les citoyens, abandonnant sans cesse davantage à la communauté, afin que les richesses de chaque génération s'augmentent incessamment, et léguant aux fils dans la grande famille de l'humanité, le fruit des labeurs et de la tendresse des pères. Tel est l'État admirablement constitué pour donner à tous la plus grande somme de bonheur moral, intellectuel et physique.

Qu'est-ce en définitive ? Une simple éducation à faire.

Sous la direction de l'Église, dont elle n'est que la doctrine même appliquée, cette éducation devra saisir l'enfant au berceau, accompagner l'homme dans toute sa carrière, et, ne le quittant pas même à la tombe, en envelopper jusqu'à sa mémoire. Elle est conforme à toutes les nobles aspirations de l'humanité en même temps qu'à ses intérêts les plus positifs. Elle est prévoyante et sociale, vivante et pratique. Elle ne commande à l'homme aucun sacrifice extraordinaire, impossible, car si elle lui prescrit de travailler le plus possible en consommant le moins possible, elle remplace en même temps l'égoïsme individuel par la prévoyance sociale, augmentant sans cesse la part de consommation de chacun en diminuant sa quantité de travail. Elle met réciproquement l'intérêt de chacun sous la protection de tous et l'intérêt de tous sous la protection de chacun, principe essentiel de toute société véritable. Elle se fonde sur l'émulation d'un dévouement intelligent qui élève et féconde, au lieu de reposer sur un égoïsme aveugle qui avilit et tue. Elle fait ainsi de l'organisation économique la condition même du progrès moral et spirituel : elle édifie et sanctifie les âmes par les moyens même qui assurent le plus grand bien-être des corps.

Là est toute la théorie de la communauté. Elle n'est pas seulement éminemment morale, elle est encore profondément chrétienne. C'est l'Évangile lui-même fait

constitution sociale ; c'est la loi d'amour universel devenue institution économique ; c'est la charité s'incarnant dans la vie de l'individu et de la société pour en être l'âme et la sève ; c'est Dieu se manifestant dans l'humanité.

Au lieu de cela que voyons-nous aujourd'hui ? Le régime propriétaire place sans cesse l'homme entre le besoin et le devoir, l'égoïsme et la charité, l'intérêt et l'abnégation, et dans la nécessité de sacrifier le second au premier. Quelques natures fortes, quelques âmes vraiment saintes, quelques esprits noblement enthousiastes, peuvent sortir parfois vainqueurs de cette lutte horrible, en sacrifiant tout à l'idéal divin qui les transporte. Encore tombent-ils souvent, épuisés d'efforts et de découragement, et souriant d'un sourire amer et presque sceptique à cette société qui les tue, à ce Moloch auquel on les immole, à ce « Mammon d'iniquité » que foudroie l'Évangile. La foule passe à côté d'eux sans les voir, et Dieu seul sait le poids d'injustices et d'angoisses qu'a pu porter leur âme sans se rompre. Ils ont vu mourir autour d'eux dans la détresse et le désespoir tout ce que leur cœur aimait d'amour saint, mère, père, épouse, sœurs, frères, enfants au berceau, amis bien-aimés ; ils ont suivi à l'hôpital, à l'agonie, à la fosse commune ces êtres aimés d'une inexprimable tendresse et ont vu jusqu'à la croix de bois de leur

sépulcre disparaître au souffle du temps ou de l'orage. Ils ont usé les dalles du temple de leurs genoux et de leurs larmes, fatigué ses échos de leurs cris et de leurs sanglots, et Dieu semblait muet comme la tombe qui avait emporté le plus pur de leur cœur. Criant leur douleur, leur plainte éternelle, leur inexprimable angoisse à tous les horizons du ciel, à tous les rivages du monde, ils agonisaient lentement dans un martyre ignoré de chaque heure, au milieu des rires et des joyeuses saturnales de l'opulent, et nul n'entendait leur voix et aucun écho ne répondait à leurs pleurs. Seuls, isolés, ils demandaient à Dieu de mourir ; puis, se reprenant héroïquement à vivre pour vouer leur malheur immense à quelque grande cause, ils se faisaient contre la propriété égoïste les apôtres de l'éternel idéal, et pauvres défendaient les pauvres ; alors la société les flétrissant du nom de fous ou de scélérats, les rivait à ses piloris, à ses bagnes, sans daigner même ouvrir leurs erreurs pour en retirer au fond la vérité qui en était les entrailles... Ils sont morts, obscurs, méprisés, exécrés, les lèvres sur celles du Christ adoré, et répétant avec lui la parole de suprême clémence : « Pardonnez-leur, mon Père, car ils ne savent ce qu'ils font ».

Ils sont morts, mais à côté de ces fous sublimes dont le nom n'est connu que de Dieu, il y a la foule vulgaire qui sait bien que tout ce qu'on donne aux grands

dévouements est perdu pour l'acquisition de la fortune, que tout ce qu'on accorde à l'abnégation, au sacrifice, à la charité, est enlevé à l'égoïsme, au bien-être, à la satisfaction des besoins terrestres, que tout intérêt sacrifié ne profite qu'aux autres. Vivant dans cet abject milieu, respirant cette atmosphère empoisonnée, emportés par cet affreux courant, et pressés d'ailleurs par les sollicitudes de chaque jour et les devoirs de la famille, ceux-là se font complices afin de ne pas être dupes. Pour donner une direction toute opposée à leur vie, que faut-il ? La transformation sociale dont nous venons d'esquisser le tableau.

---

## XIII

### Du communisme à cette heure.

Du reste, qu'on ne s'y méprenne pas, il n'y a plus à choisir entre le régime de la propriété et celui de la communauté, mais simplement entre la communauté païenne par le despotisme absolu de l'État et la communauté chrétienne par l'essor illimité de la liberté. Répétons-le, la communauté n'est plus à faire, elle est faite, c'est un fait accompli irrévocablement et sans retour; elle est déjà fondée pour jamais dans la triple association ouvrière qui a envahi la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Europe, le monde entier, le domine, l'entraîne, le précipite à son but, et qui, en s'universalisant, réalise aussi irrésistiblement la communauté universelle que la conclusion sort des prémisses, l'adulte de l'enfant, la conséquence de son principe.

Est-il donc nécessaire de renvoyer le lecteur au long exposé qui précède ? A-t-il assez vu les faits s'entasser sur les faits, les preuves s'accumuler sur les preuves ? La clarté du jour en existera-t-elle moins parce qu'un aveugle la niera ? La communauté n'est-elle pas écrite partout en lettres vivantes ? Depuis dix-neuf siècles consécutifs, le christianisme fait-il autre chose que d'en préparer la réalisation, non-seulement en en prêchant la doctrine, mais surtout en la pratiquant dans ses innombrables communautés monastiques qui, perpétuées depuis dix-huit cents ans sans interruption, se sont multipliées de nos jours d'une manière si prodigieuse ? Les communions chrétiennes séparées de l'Église mère ont été plus loin encore en faisant de la communauté des biens une obligation rigoureuse à tous les hommes, à toutes les sociétés. Les écoles philosophiques ne se sont pas même bornées là et en ont poursuivi la réalisation par toutes les voies. Chaque siècle s'en est rapproché davantage ; et de Babœuf à Louis Blanc, de 1789 à 1848 et à cette heure, les révolutions n'ont jamais eu d'autre but définitif.

Par l'historique, si rapide et si incomplet d'ailleurs, qu'en a tracé ce livre, on a déjà pu voir que le communisme, comme on le nomme de nos jours, n'est rien moins qu'un fait passager, un incident du développement social, mais bien le but constant du christianisme

depuis dix-neuf siècles, la tendance à la fois providentielle et nécessaire de l'humanité tout entière, le fait permanent, universel de l'histoire. Chaque défaite l'a rendu plus puissant, plus fécond, plus pratique et l'a rapproché de plus en plus de son type original conservé dans le catholicisme. Le communisme par l'État seul, par la contrainte et par la force, c'était plus qu'une erreur, c'était presque un crime : aussi Babœuf et ses complices succombent-ils afin de lui ouvrir une voie plus large par la liberté. Le communisme purement rationaliste d'Owen était une erreur encore : il prenait son centre non dans la nature vraie et parfaite de l'homme telle que l'a faite le Créateur, mais dans la nature actuelle viciée et corrompue par la chute originelle sans être régénérée par la rédemption. Aussi Owen et ses adhérents échouèrent-ils, mais toutefois en léguant à leurs successeurs une idée profondément vraie et de la plus haute importance, savoir la communauté dans la liberté et par la liberté.

Le communisme français contemporain, depuis sa propagation par Buonarotti jusqu'à Cabet avait en partie gardé le vice de ses devanciers, en faisant consister la communauté dans une forme exclusive, dans une organisation particulière que chaque école imaginait à son gré et selon ses idées propres. C'était là encore une grave erreur, la communauté n'étant, au contraire, qu'un

thème ouvert, un principe général une base sociale qui revêt la forme que comportent l'esprit, les mœurs, le caractère, les dispositions et l'ensemble des idées et des faits du milieu social existant au moment où elle s'établit, forme première s'améliorant et se perfectionnant sans cesse par la transformation même de ce milieu, selon les tendances qu'y fait prévaloir une aspiration toujours plus haute à la communion des âmes par la communion des biens. Enfin le communisme, violemment séparé, dès le XVI^e siècle, du christianisme, son foyer vivant, y est revenu peu à peu depuis trente ans, s'est fait chrétien et catholique, et l'initiative de l'Église, en le marquant pour jamais de ce sceau indélébile, l'a vu entrer dans sa dernière période par l'association coopérative qui, en s'universalisant, en accomplit la réalisation définitive. Depuis 1852 surtout, les systèmes préconçus se sont effacés, les sectes et les écoles ont perdu leur puissance, et le communisme, anonyme, sans chefs, sans bannière visible, sans formes propres, a acquis une puissance d'autant plus irrésistible, une grandeur, une portée d'autant plus immense qu'il s'est dépouillé de l'erreur qui entravait sa marche, et qu'au lieu d'être un système particulier, il est devenu, dans cette obscure métamorphose, un principe universel embrassant tout, n'excluant rien. Pour lui, comme pour toutes les grandes choses, comme pour le Christ au Cal-

vaire, son triomphe suprême est sorti de son anéantissement apparent.

Telle est aujourd'hui la situation. Le communisme impliquant désormais à la fois le concours simultané de la société et de la liberté, complétant le principe de Babœuf par celui d'Owen, n'excluant aucune forme et se prêtant à toutes celles qui s'approprient le mieux au milieu social, est entré ainsi dans une phase qui rend toute objection ridicule, tout doute impossible. En s'ouvrant cette voie nouvelle et en rentrant dans la grande conception catholique et ne faisant plus qu'une avec elle, il est en même temps passé dans tous les faits, dans toutes les nécessités d'un état social qui n'a plus d'autre issue, et qui, depuis quinze ans surtout le précipite avec une effrayante rapidité vers son complet dénoûment par un système d'escompte universel de l'avenir qui rend impossible, à la premièrs crise, toute liquidation publique et privée.

Du reste, ce mouvement tout-puissant et irrésistible vers la communauté est représenté non plus par un parti, mais par les masses populaires, désormais en possession du pouvoir et de la souveraineté par le suffrage universel qu'a consacré et rendu indéracinable un exrcice de dix-huit années consécutives. En effet, il ne faut pas se dissimuler qu'en Allemagne, en Angleterre, en Italie, dans presque toute l'Europe, mais particuliè-

rement en France, la masse du peuple est beaucoup plus communiste encore aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1848. L'idée de la communauté des biens, la seule parfaitement saisissable pour les foules, a pénétré d'autant plus profondément dans leurs entrailles qu'aucune autre n'est restée debout, et que, propagée d'une manière plus intime, elle est devenue l'âme même des nations, le dernier mot de la Révolution, de la démocratie et du socialisme dont les progrès incessants ont tout envahi.

On sait assez quelle était dès 1848 la puissance du communisme qui a tenu en échec toutes les forces sociales et qui n'a pu être en apparence momentanément refoulé que par la coalition de tous les partis, par une dictature militaire sans précédent et une répression sans exemple. Les journées de Juin sont encore assez près de nous pour qu'on s'en souvienne. Or, qu'est-il arrivé depuis ? Comme tout mouvement répercuté à l'intérieur et dont l'action s'étend d'autant plus qu'elle est sourde, obscure, latente, pacifique, sans contrôle possible, le communisme s'est partout infiltré et propagé avec tous les avantages incalculables d'une doctrine persécutée. Il était un parti circonscrit, il est devenu une tendance universelle ; il était un système étroit, il est devenu un esprit vivant : et nous avons vu tout à l'heure quelle grandeur et quelle force lui donne cette transformation

qui l'a fait entrer dans une période nouvelle. Il était une secte, il est devenu peuple.

Grossi de tous les affluents des opinions qui s'éteignent, des partis qui se dissolvent, c'est au fond aujourd'hui l'unique aspiration, l'idéal suprême de tous ceux qui souffrent, de tous ceux qui sentent profondément les abus, les misères, les crimes de notre état social et économique sans issue et sans solution possible en dehors de lui : or, ceux-là comprennent la presque totalité des hommes. Les passions comme les besoins en souffrance du corps et de l'âme, les pensées les plus hautes et les plus saintes comme les calculs les plus égoïstes, les déceptions de la vie privée comme celles des anciens partis, les rêves de l'avenir comme les traditions du passé, la foi des ascètes comme la raison des philosophes, tout y a cherché un refuge, un abri, un port de salut. Sous le voile qui le dérobe à tous les regards, le communisme est ainsi devenu comme le concile œcuménique de tous les déshérités de ce monde, le panthéon des divinités modernes. Sans doute on dort, on danse insouciant sur ce volcan dont la lave ne bout qu'aux entrailles de la terre. Mais l'heure de l'inévitable éruption en est-elle moins proche ? On dansait aussi la veille du déluge. Ce déluge, il est vrai, porte le salut de l'humanité future, car il porte l'arche, qui est la communauté chrétienne par la liberté.

## XIV

### La communauté déjà en partie réalisée par l'État.

Les hommes qu'effraie cet avènement certain de la communauté, déjà réalisée d'ailleurs par l'association coopérative, mettent leur espoir dans les gouvernements, dans la puissance de l'État. Mais comprennent-ils bien la tendance même du pouvoir? La France, et à sa suite la plupart des grandes nations de l'Europe ont établi une centralisation dont l'omnipotence, de plus en plus envahissante, commande tout, domine tout, et s'étend directement ou indirectement à tout. Or, cette concentration en un seul foyer de tous les pouvoirs et de toutes les ressources de la nation, cette action toute-puissante, universelle, incessante d'une administration unique sur tous les points à la fois, cette réunion dans les mains

de l'État de tous les leviers de l'autorité, de toutes les forces de la société, avec d'innombrables armées de fonctionnaires, cette centralisation, dis-je, a été nommée avec raison « le communisme par l'État », et elle n'est pas autre chose, en effet.

Dès Louis XIV, elle arriva à proclamer que tous les biens appartiennent au pouvoir qui seul en a la propriété et le souverain domaine. La révolution, faisant passer ce communisme commencé des mains de la monarchie à celles du peuple, centupla, par la destruction de toutes les corporations partielles, ce mouvement d'absorption qui aboutit dès lors à la tentative prématurée de Babœuf. Ce qui n'empêcha pas le premier empire d'accroître encore l'omnipotence de la centralisation, conservée par la restauration, étendue de nouveau sous Louis-Philippe et poussée à ses dernières limites par le second empire. Or, dans son livre intitulé : *De la décadence de la France*, M. Raudot, bien qu'implacable ennemi du communisme, remarquait déjà, il y a plus d'une quinzaine d'années, que cette centralisation était précisément ce qui donnait au communisme « la puissance de s'imposer à la France ». Que dirait-il aujourd'hui ? Il consacre un chapitre tout entier à montrer que « la centralisation a engendré et propagé les idées communistes ».

« L'idée, dit-il, de supprimer toute propriété parti-

culière, de mettre tout en commun, de partager en frères, était passée dans la tête de plus d'un philosophe, de plus d'un rhéteur des siècles passés ; mais jamais une grande et puissante société n'avait pu craindre d'être bouleversée de fond en comble par de pareilles pensées... Comment se fait-il que ces idées aient pris en France assez d'extension et de puissance pour faire craindre les plus grands malheurs ?

« Depuis cinquante ans, les générations françaises sont imbues de cette idée que la centralisation est admirable, que les particuliers, les communes, les départements, ont un besoin indispensable de la tutelle de l'État...

« Malgré cette tutelle continuelle, on voit cependant encore bien des malheureux, bien peu de bonheur pour les masses ; alors on s'imagine que cela vient de ce que l'État ne fait pas encore assez, ne dirige pas encore assez les choses ; on le charge de plus en plus de faire la charité, de donner de l'ouvrage aux ouvriers ; on augmente sans cesse les fonds communs à distribuer aux communes, aux établissements de bienfaisance, aux départements ; on veut qu'il apprenne aux agriculteurs à cultiver, qu'il fasse la colonisation agricole ; on s'accoutume de plus en plus à le regarder comme le dieu de la machine ; on finit par considérer la liberté de l'individu qui peut en faire un mauvais usage; la propriété

particulière dont on peut user fort mal, comme un trouble au jeu des rouages, et à cette uniformité que l'État seul peut prescrire et assurer. Pourquoi l'État, qui choisit ses armées de fonctionnaires, qui fait toutes les affaires administratives, qui est déjà fabricant et marchand de tabac, imprimeur, constructeur de vaisseaux, fabricant d'armes, de machines et de voitures, tailleur, bottier, sellier, meunier, boulanger pour l'armée et la marine, directeur de messageries sur les chemins de fer, entrepreneur de transports par mer, propriétaire exploitant des bains d'eaux thermales, professeur de belles-lettres, de beaux-arts, de chant et de danse, instituteur, banquier du peuple par les caisses d'épargne, banquier des départements, des communes et des établissements publics, dont il reçoit et exploite les fonds, ne serait-il pas encore chargé d'établir une harmonie absolue, de faire marcher la société entière ? Pourquoi ne serait-il pas le seul propriétaire, distribuant à chacun sa part de la fortune publique, équitablement et selon ses besoins ? Il faut que tout soit mis en commun.

«... Ces idées n'auraient trouvé nulle part les moyens de passer de la rêverie à l'exécution. Mais avec la puissance de cette centralisation, il n'est pas d'idée qui ne puisse espérer d'être mise à exécution si ses adeptes peuvent s'emparer, un jour de combat, de cette machine qui broie toutes les résistances.

« Le communisme, né de la centralisation, s'agrandit par l'espoir que la centralisation lui a préparé les voies, façonné les hommes, et lui donnera la puissance de s'imposer à la France ».

On le voit, cette puissance de l'État dans laquelle les adversaires de la communauté croient trouver leur salut, est, au contraire, le moyen formidable par lequel elle passera d'une manière complète et définitive de la théorie à sa réalisation universelle, la machine gigantesque et broyant toutes les résistances qui lui a préparé les voies, façonné les hommes et lui donne la puissance de s'imposer à la France. Seulement M. Raudot a pris l'effet pour la cause et réciproquement. Ce n'est pas le communisme qui est né de la centralisation, mais bien la centralisation qui est née du communisme dont elle est l'application commencée et s'achevant chaque jour davantage. Ce n'est pas non plus en supprimant cette concentration de l'État qu'on rendra les hommes libres, mais bien en la poussant jusqu'au communisme absolu des *choses* et en laissant à l'Église seule le gouvernement libre des *personnes* unies dans une communauté égalitaire et fraternelle.

Déjà la centralisation monarchique de Louis XIV, comme la centralisation républicaine de la révolution, ont proclamé que toutes les propriétés appartiennent au souverain, qui est aujourd'hui le peuple. Le prin-

cipe est posé, il n'y a plus qu'à en déduire les conséquences, comme firent les Égaux, Cabet et les autres.

Du reste, la propriété privée ne saurait échapper longtemps à l'étreinte de fer de cette omnipotence de la centralisation. Que dis-je ? Le communisme par l'État, déjà en pleine voie de réalisation, n'a plus qu'un pas à faire pour absorber tout. D'abord la propriété dès ce moment possédée en commun est énorme, presque incalculable, et s'étend chaque jour davantage. Ainsi, pour ne parler que de la France, il y a déjà vingt ans qu'on évaluait son domaine public à dix milliards : les bois seuls avaient en 1846, une étendue de un million trois cent mille hectares, et donnaient un produit de trente-trois millions.

Que de choses restées en communauté ! De vastes terres nationales dans chaque pays ; de vastes terrains communaux dans chaque commune ; les rades, ports, plages, fleuves, rivières, cours d'eau, étangs, marais, canaux, routes, chemins, passages, lieux publics, bois, promenades, places, rues, fortifications, monuments et bâtiments publics, palais, églises, temples, muséums, musées, écoles, bibliothèques, archives, conservatoires, chapelles, instituts, colléges, lycées, hôpitaux, hospices, crèches, salles d'asile, lavoirs, fontaines, marchés, postes aux lettres, télégraphies électriques, etc. etc. Toutes les villes, tous les bourgs, tous les villages, ne

sont-ils pas autant de communautés, appelées pour cette raison *communes?* Qui oserait, qui pourrait calculer, même approximativement, la valeur colossale de tous ces biens déjà mis en communauté ? La propriété communale seule est estimée à plus de trois milliards, et les terrains appartenant aux communes, occupent encore aujourd'hui la onzième partie de la superficie totale du territoire, soit près de cinq millions d'hectares valant un milliard sept cent millions. Les immeubles appartenant aux hôpitaux et hospices montent encore à une somme de plus de quatre cents millions, et en 1853, les recettes des établissements hospitaliers, atteignaient presque quatre-vingt-six millions. Qu'on juge par là du reste !

L'État, qui centralise en lui tous ces biens, qu'est-il autre chose lui-même, avec ses attributions infinies et ses dépendances sans limites, que la grande communauté sociale, non encore achevée, mais en pleine voie de l'être ? Qu'on évalue, s'il est possible, la somme de tous ces biens, déjà en communauté, et l'on verra que ce qui reste en apparence à la propriété purement privée est bien peu de chose. Nous disons « en apparence », car, dans ce qui reste une grande masse encore est déjà aussi sous le régime de la communauté. Ainsi, par exemple, les biens immenses et sans cesse croissants des innombrables communautés religieuses, qui s'étendent et se multiplient si prodigieusement, sont encore des biens

en communauté. Suivant les calculs les plus modérés, ils s'éleveraient au moins à cent trente millions, comprendraient dix-sept mille hectares de terre, et réuniraient cent vingt mille religieux vivant en communauté absolue. Il est bien entendu que nous ne parlons toujours que de la France.

Ce qui reste est-il du moins purement propriété particulière ? Non certes, il s'en faut du tout au tout. Ainsi, une partie très considérable des fortunes privées est en actions et obligations des chemins de fer. Or, dans un temps fixé, ces chemins de fer font retour à l'État qui, du reste, a des moyens faciles de les reprendre, même amiablement, bien avant cette époque. Toutes ces fortunes individuelles vont donc bientôt être absorbées dans la grande communauté sociale.

Le reste enfin est-il à la disposition complètement libre des particuliers ? Non, il s'en faut de beaucoup. En effet, la plus grande partie, qui consiste en pensions, salaires et rentes sur l'État, les départements, les villes, les communes, est un capital aliéné, un simple droit de revenu. Or, calculez, si vous le pouvez, le chiffre inouï de toutes ces dettes réunies, et vous arrivez à un total fabuleux. De simples villes ont un budget de cent cinquante millions, comme Paris, de quarante-huit, comme Marseille en 1862, de vingt-quatre, comme Lyon en 1861, de treize, comme Rouen, de cinq, comme Bordeaux

ou de huit, comme Lille qui, pour l'agrandissement seul de son enceinte, a dépensé vingt millions. Nous ne parlons pas de leurs emprunts. Mais qui ne voit que cette somme incalculable des dettes de l'État, des départements, des villes et des communes, n'est autre chose que la majeure partie des fortunes privées dont le fonds est déjà mis en communauté ? Qui ne comprend que cette dette ne pouvant jamais être remboursée, quoi qu'on fasse, le capital est dès lors pour toujours acquis à la communauté sociale ? La rente reste due. Mais que faut-il pour l'éteindre ? Une simple conversion progressive des rentes, une simple loi de finance qui la déclare éteinte, soit à la mort du détenteur, soit de toute autre manière. Quoi de plus facile !

Depuis une vingtaine d'années, cette propriété faite en partie commune, a pris, par le système universalisé des emprunts incessants, une extension prodigieuse, et a déjà englobé presque toutes les fortunes individuelles. Ne parlons pas, si vous le voulez, de la masse d'autres propriétés par actions financières et industrielles, c'est-à-dire déjà mises aussi en une sorte de communauté. Ne parlons ni des emprunts privés, ni du chiffre incroyable des dettes hypothécaires, chirographaires et autres qui, en rendant la propriété individuelle si flottante, l'ont détruite jusque dans sa base. Mais ce n'est pas tout encore. La communauté sociale déjà maîtresse

de la majeure partie des biens, prélève en outre annuellement, par l'impôt général, départemental et communal, une somme de trois à quatre milliards sur ce qui reste aux particuliers et peut augmenter indéfiniment ce prélèvement.

On le voit, la communauté est en partie réalisée par l'État comme par l'association coopérative ; il faut peu de chose pour l'achever. Auprès de la masse colossale de biens déjà partiellement ou complètement mis en commun, ce qui reste exclusivement entre les mains des particuliers ne vaut pour ainsi dire pas la peine d'être mentionné. Avec une réalisation si puissante et si étendue de la communauté et de telles ressources de l'universaliser, l'État n'a plus guère que le choix des moyens, aussi nombreux qu'irrésistibles.

---

## XV

### Tout préparé pour la réalisation définitive de la communauté. Les machines. L'armée.

Un fait énorme, gigantesque, et qui est sans contredit le fait capital de ce siècle, est venu donner à cette situation déjà si grave une bien autre portée, c'est le développement prodigieux et toujours croissant des machines. En France, sans y comprendre les locomotives et les bâtiments à vapeur, elles font le travail de plus de *quatre millions* d'hommes, et à Paris seulement celui de cent mille. En Angleterre elles représentent le travail de vingt millions d'hommes, et en Europe celui de cent cinquante millions. Bientôt elles exécuteront à elles seules plus de travaux que toute la population réunie. Où s'arrêtera leur incalculable multiplication ? Nul ne peut le prévoir ; mais à coup sûr c'est la plus grande

révolution économique qui ait jamais été accomplie sur la terre.

Aussi bouleverse-t-elle toutes les conditions de la production et de la répartition, et en changeant à cet égard tous les rapports sociaux antérieurs, impose-t-elle désormais forcément le travail en commun. Quelques détenteurs de machines peuvent produire à eux seuls autant que toute la population d'un royaume. Celui qui les possède et les fait fonctionner n'est plus un homme comme les autres, luttant avec ses semblables à armes égales, sur le terrain du travail humain et d'une concurrence loyale, c'est une sorte de géant armé de toutes pièces, un Briarée aux millions de bras écrasant d'un souffle ceux qui n'en ont que deux. Ce Briarée, avec des capitaux par millions et ses machines faisant le travail de mille ouvriers en une heure, est-il dans des conditions égales avec la pauvre dentellière des Cévennes, qui gagne trois sous par jour ? Non, toutes les conditions de l'industrie sont complètement changées.

D'un autre côté, l'ouvrier, déplacé, mutilé, supprimé, et réduit au rôle d'un levier, d'un piston, d'un ressort, n'est plus un homme, mais une machine et la plus misérable de toutes. Il prend nécessairement en dégoût sa profession, qui était autrefois un art, exerçant toute son intelligence, toutes ses aptitudes, et qui n'est plus que le complément d'une mécanique. Il se fait matière,

et jure haine et guerre
mais tout à coup un éclair
du ciel passe sur sa face livide, et
Archimède, s'écrie dans son délire :
« Je l'ai trouvé ». Après s'être révolté contre les machines et les avoir brisées, il a compris qu'exploitées, non au profit de quelques détenteurs à qui elles donnent d'immenses fortunes, mais au profit de tous dans la communauté, elles seraient ses libératrices, et, prolétaires modernes, prendraient sur elles ses horribles misères d'aujourd'hui. Il s'est dit que ces machines, qui déjà font le travail de centaines de millions d'ouvriers et qui, sous la communauté se multiplieraient indéfiniment, pourraient exécuter presque tous les travaux, surtout les plus rudes et les plus répugnants, et rendraient ce régime immédiatement et parfaitement réalisable. Il a salué dans ces modernes esclaves, les émancipateurs de l'humanité, lui créant les loisirs nécessaires à la culture de son esprit, à l'édification de son âme, à la sanctification de son cœur. Il a entrevu que par elles il retrouverait toute la grandeur de ses éternelles et célestes destinées. C'est pour lui toute une révélation.

Après avoir envahi partout le travail industriel et manufacturier, les machines envahissent tout le travail agricole. Elles défrichent, défoncent, labourent, hersent, bêchent, sarclent, sèment, fauchent, moissonnent,

ent les grains, exécutent mille et mille autres tra-
et tout cela, si l'on veut, à la fois par une simple
bile qui fait fonctionner simultanément toutes
machines. Déjà presque aucune opération agricole n'échappe à leur action. Que sera-ce quand la communauté permettra d'en universaliser l'application et l'emploi méthodiques, comme le demande M. Ramon de la Sagra qui, après avoir démontré les effets désastreux produits par le fractionnement du territoire et de la culture, veut que l'État se déclare propriétaire de tout le sol, « qu'il le fasse cultiver scientifiquement et qu'il donne à chacun sa part des produits » !

Ce n'était pas encore assez d'avoir envahi l'agriculture comme l'industrie, les machines exécutent jusqu'aux plus humbles travaux de la femme, aux moindres soins du ménage et aux détails du foyer domestique. Que de millions d'ouvrières remplace déjà la machine à coudre ! Il n'est pas jusqu'au balayage et aux plus petites opérations de la cuisine que n'accomplissent, avec leur exactitude mathématique, ces infatigables serviteurs de l'homme. Que la division des intérêts fasse place à leur solidarité par l'avènement complet de la communauté, et l'emploi commun des machines s'universalisant aussitôt au profit de tous, elles exécuteront presque seules la totalité des travaux industriels, agricoles, domestiques et de tout genre. L'homme n'aura

plus pour ainsi dire qu'à les construire et pour cela même se servira encore d'une foule de machines diminuant de plus en plus son travail matériel. Déjà de son temps, Franklin démontrait que si chaque homme travaillait trois heures seulement par jour à un travail vraiment productif, tous seraient dans la plus grande abondance de toutes choses. Que serait-ce donc aujourd'hui avec l'application universalisée des machines? L'homme presque affranchi de tout travail physique, n'aurait plus guère qu'à se livrer à des travaux intellectuels, à des œuvres morales, à la sanctification de sa vie. C'est ce qu'exprimait, sous une forme originale, un livre publié par un mécanicien anglais, M. Etzler, et intitulé : *Le Paradis mis à la portée de tout le monde par la puissance de la mécanique et les forces de la nature.*

Ainsi le développement inouï et toujours croissant des machines conduit fatalement à la communauté, en même temps que l'universalisation de leur emploi rend cette communauté complètement réalisable, non-seulement en détruisant jusqu'à la dernière objection possible, mais en faisant de son établissement même la condition indispensable du plus immense bienfait social qu'on ait jamais apporté au monde. Communistes par leur origine, par la nature même de leur action et par toutes leurs conséquences économiques, ces puissances gigantesques sont l'engin matériel de la communauté,

comme le catholicisme en est l'âme. Elles en créent l'instrument comme la centralisation en produit l'organisme.

Du reste, tout conspire à ce but, et pour mieux le prouver, citons l'institution qui, en paraissant n'avoir d'autre tâche que de combattre la communauté, l'établit directement. Qui le croirait ! chaque année l'État choisit les cent mille jeunes gens les plus forts, les plus sains, pour leur faire faire l'apprentissage pratique de la vie de communauté, et les y accoutumer dès l'âge de la majorité, afin d'être bien sûr que chaque génération sera communiste, non-seulement en théorie, mais aussi en fait. Il les loge en commun, les nourrit en commun, les habille, les chausse, les pare d'une manière uniforme et égalitaire. Pour qu'ils aient le temps de se rompre à ce régime de la communauté, il les y garde au moins sept années consécutives, faisant tout pour que la plupart continuent à y rester indéfiniment, afin d'avoir un noyau depuis longtemps formé à ce régime. Il y retient ainsi cinq à six cent mille hommes, souvent plus, fleur de la jeunesse et force de la population. C'est un excellent moyen sans doute de perpétuer pratiquement la tradition de la communauté. Malheureusement cette communauté, au lieu d'employer ses forces immenses au travail, à la production des richesses et du bien-être, ne s'en sert que pour la destruction des hommes et des choses. J'ai nommé l'armée.

On a calculé qu'en Europe seulement les armées de terre et de mer, enlevaient à la production, pour les vouer à cette œuvre de destruction, *quatre millions huit cent mille* hommes, un soldat sur cinquante-sept habitants, produisant une perte annuelle de travail de plus d'un milliard, et une dépense de près de trois; que la valeur des propriétés diverses affectées aux services militaires, atteignait presque vingt milliards, les dettes causées par la guerre, près de soixante milliards et les dépenses annuelles dans ce but, sept milliards. En Amérique, la dette créée par la dernière guerre des États-Unis dépasse dix milliards. Or, ces dépenses effroyables, ces pertes colossales disparaîtraient sans retour, du jour où la communauté, s'universalisant par le gouvernement de l'Église, et chaque état devenant ainsi une des provinces de cette communauté universelle, la guerre serait à jamais impossible. Il suffirait alors de donner à l'armée un but de production au lieu de destruction, pour qu'elle constitue en chaque nation le noyau même de la communauté, en rendant à la société un capital de cent milliards et le travail de quatre millions d'hommes.

Remarquez bien que nous n'avons pris que deux exemples, les machines et l'armée. Que serait-ce si nous parlions du reste? Mais par ce que nous avons dit seulement, on peut déjà juger à quel point tout est mûr et

savamment préparé pour la réalisation inévitable de la communauté. D'ailleurs le pouvoir a désormais pour base le suffrage universel, et ce suffrage, exercé par une majorité qui ne possède pas, devenant communiste à la première crise et concluant à la communauté des biens, trouvera dans cette centralisation gigantesque et toujours croissante, « qui lui a préparé les voies et façonné les hommes, une machine broyant toutes les résistances et lui donnant la puissance de s'imposer à la France », un instrument tout fait, un communisme déjà réalisé, qui, embrassant tout, commandant à tout, n'aura plus besoin, pour compléter son œuvre, que d'une simple loi sur les successions.

---

## XVI

**Abolition du droit de succession. Des propriétaires actuels. Décret constitutif de la communauté.**

Il serait aussi dangereux que superflu de le dissimuler, il n'y a plus à choisir. L'avènement définitif de la communauté des biens, déjà commencé d'ailleurs par le mouvement coopératif, est bien plus inévitable aujourd'hui que ne l'était en 1789 la révolution française, et en 1848 l'établissement du suffrage universel. Toute la question se borne à savoir si l'on veut que, païenne et violente, elle se constitue par la seule force de l'État, ou s'édifie, chrétienne et paisible par le concours simultané de l'Église et de la société temporelle, c'est-à-dire que, dans la première hypothèse, elle éclate en catastrophes effroyables, en tourmentes indescriptibles et sans fin, ou que, dans la seconde, elle s'organise normalement,

pacifiquement, progressivement, par la toute-puissance même des idées et des faits. Cette transformation suprême n'a par elle-même rien de plus redoutable qu'une foule de révolutions profondes, que nous avons successivement traversées pour nous y conduire. Au contraire, elle vient clore pour jamais l'ère des révolutions, car elle en est le dernier terme; et si l'on s'y prête au lieu d'y résister, elle peut, sous la main de l'Église, s'opérer sans secousse.

En définitive, de quoi s'agit-il ? Nous l'avons dit, d'une simple loi sur les successions. Il n'en faut pas davantage pour réaliser complètement la communauté des biens. Or, cette question n'est pas à naître ; il y a déjà trois quarts de siècle qu'elle était agitée sous toutes ses faces par la révolution française, et qu'elle était résolue dans le sens de l'abolition de tout héritage, par les deux hommes en qui se personnifie cette révolution.

Le 2 avril 1791, Mirabeau disait à l'assemblée nationale : « Dès que l'homme a recueilli le fruit de son travail, le fonds sur lequel il a déployé son industrie *retourne au domaine général* et redevient *commun à tous les hommes*... Il me semble qu'il n'y a pas moins de différence entre le droit qu'a tout homme de disposer à son gré de tout ce qu'il possède de son vivant, et celui d'en disposer après sa mort, qu'il n'y en a entre la vie et la mort même. Cet abîme ouvert par la nature sous les

## XVI

**Abolition du droit de succession. Des propriétaires actuels. Décret constitutif de la communauté.**

Il serait aussi dangereux que superflu de le dissimuler, il n'y a plus à choisir. L'avènement définitif de la communauté des biens, déjà commencé d'ailleurs par le mouvement coopératif, est bien plus inévitable aujourd'hui que ne l'était en 1789 la révolution française, et en 1848 l'établissement du suffrage universel. Toute la question se borne à savoir si l'on veut que, païenne et violente, elle se constitue par la seule force de l'État, ou s'édifie, chrétienne et paisible par le concours simultané de l'Église et de la société temporelle, c'est-à-dire que, dans la première hypothèse, elle éclate en catastrophes effroyables, en tourmentes indescriptibles et sans fin, ou que, dans la seconde, elle s'organise normalement,

pacifiquement, progressivement, par la toute-puissance même des idées et des faits. Cette transformation suprême n'a par elle-même rien de plus redoutable qu'une foule de révolutions profondes, que nous avons successivement traversées pour nous y conduire. Au contraire, elle vient clore pour jamais l'ère des révolutions, car elle en est le dernier terme; et si l'on s'y prête au lieu d'y résister, elle peut, sous la main de l'Église, s'opérer sans secousse.

En définitive, de quoi s'agit-il ? Nous l'avons dit, d'une simple loi sur les successions. Il n'en faut pas davantage pour réaliser complètement la communauté des biens. Or, cette question n'est pas à naître ; il y a déjà trois quarts de siècle qu'elle était agitée sous toutes ses faces par la révolution française, et qu'elle était résolue dans le sens de l'abolition de tout héritage, par les deux hommes en qui se personnifie cette révolution.

Le 2 avril 1791, Mirabeau disait à l'assemblée nationale : « Dès que l'homme a recueilli le fruit de son travail, le fonds sur lequel il a déployé son industrie *retourne au domaine général* et redevient *commun à tous les hommes*... Il me semble qu'il n'y a pas moins de différence entre le droit qu'a tout homme de disposer à son gré de tout ce qu'il possède de son vivant, et celui d'en disposer après sa mort, qu'il n'y en a entre la vie et la mort même. Cet abîme ouvert par la nature sous les

## XVI

**Abolition du droit de succession. Des propriétaires actuels. Décret constitutif de la communauté.**

Il serait aussi dangereux que superflu de le dissimuler, il n'y a plus à choisir. L'avènement définitif de la communauté des biens, déjà commencé d'ailleurs par le mouvement coopératif, est bien plus inévitable aujourd'hui que ne l'était en 1789 la révolution française, et en 1848 l'établissement du suffrage universel. Toute la question se borne à savoir si l'on veut que, païenne et violente, elle se constitue par la seule force de l'État, ou s'édifie, chrétienne et paisible par le concours simultané de l'Église et de la société temporelle, c'est-à-dire que, dans la première hypothèse, elle éclate en catastrophes effroyables, en tourmentes indescriptibles et sans fin, ou que, dans la seconde, elle s'organise normalement,

pacifiquement, progressivement, par la toute-puissance même des idées et des faits. Cette transformation suprême n'a par elle-même rien de plus redoutable qu'une foule de révolutions profondes, que nous avons successivement traversées pour nous y conduire. Au contraire, elle vient clore pour jamais l'ère des révolutions, car elle en est le dernier terme; et si l'on s'y prête au lieu d'y résister, elle peut, sous la main de l'Église, s'opérer sans secousse.

En définitive, de quoi s'agit-il ? Nous l'avons dit, d'une simple loi sur les successions. Il n'en faut pas davantage pour réaliser complètement la communauté des biens. Or, cette question n'est pas à naître ; il y a déjà trois quarts de siècle qu'elle était agitée sous toutes ses faces par la révolution française, et qu'elle était résolue dans le sens de l'abolition de tout héritage, par les deux hommes en qui se personnifie cette révolution.

Le 2 avril 1791, Mirabeau disait à l'assemblée nationale : « Dès que l'homme a recueilli le fruit de son travail, le fonds sur lequel il a déployé son industrie *retourne au domaine général* et redevient *commun à tous les hommes*... Il me semble qu'il n'y a pas moins de différence entre le droit qu'a tout homme de disposer à son gré de tout ce qu'il possède de son vivant, et celui d'en disposer après sa mort, qu'il n'y en a entre la vie et la mort même. Cet abîme ouvert par la nature sous les

## XVI

**Abolition du droit de succession. Des propriétaires actuels. Décret constitutif de la communauté.**

Il serait aussi dangereux que superflu de le dissimuler, il n'y a plus à choisir. L'avènement définitif de la communauté des biens, déjà commencé d'ailleurs par le mouvement coopératif, est bien plus inévitable aujourd'hui que ne l'était en 1789 la révolution française, et en 1848 l'établissement du suffrage universel. Toute la question se borne à savoir si l'on veut que, païenne et violente, elle se constitue par la seule force de l'État, ou s'édifie, chrétienne et paisible par le concours simultané de l'Église et de la société temporelle, c'est-à-dire que, dans la première hypothèse, elle éclate en catastrophes effroyables, en tourmentes indescriptibles et sans fin, ou que, dans la seconde, elle s'organise normalement,

pacifiquement, progressivement, par la toute-puissance même des idées et des faits. Cette transformation suprême n'a par elle-même rien de plus redoutable qu'une foule de révolutions profondes, que nous avons successivement traversées pour nous y conduire. Au contraire, elle vient clore pour jamais l'ère des révolutions, car elle en est le dernier terme; et si l'on s'y prête au lieu d'y résister, elle peut, sous la main de l'Église, s'opérer sans secousse.

En définitive, de quoi s'agit-il ? Nous l'avons dit, d'une simple loi sur les successions. Il n'en faut pas davantage pour réaliser complètement la communauté des biens. Or, cette question n'est pas à naître ; il y a déjà trois quarts de siècle qu'elle était agitée sous toutes ses faces par la révolution française, et qu'elle était résolue dans le sens de l'abolition de tout héritage, par les deux hommes en qui se personnifie cette révolution.

Le 2 avril 1791, Mirabeau disait à l'assemblée nationale : « Dès que l'homme a recueilli le fruit de son travail, le fonds sur lequel il a déployé son industrie *retourne au domaine général* et redevient *commun à tous les hommes*... Il me semble qu'il n'y a pas moins de différence entre le droit qu'a tout homme de disposer à son gré de tout ce qu'il possède de son vivant, et celui d'en disposer après sa mort, qu'il n'y en a entre la vie et la mort même. Cet abîme ouvert par la nature sous les

## XVI

**Abolition du droit de succession. Des propriétaires actuels. Décret constitutif de la communauté.**

Il serait aussi dangereux que superflu de le dissimuler, il n'y a plus à choisir. L'avènement définitif de la communauté des biens, déjà commencé d'ailleurs par le mouvement coopératif, est bien plus inévitable aujourd'hui que ne l'était en 1789 la révolution française, et en 1848 l'établissement du suffrage universel. Toute la question se borne à savoir si l'on veut que, païenne et violente, elle se constitue par la seule force de l'État, ou s'édifie, chrétienne et paisible par le concours simultané de l'Église et de la société temporelle, c'est-à-dire que, dans la première hypothèse, elle éclate en catastrophes effroyables, en tourmentes indescriptibles et sans fin, ou que, dans la seconde, elle s'organise normalement,

pacifiquement, progressivement, par la toute-puissance même des idées et des faits. Cette transformation suprême n'a par elle-même rien de plus redoutable qu'une foule de révolutions profondes, que nous avons successivement traversées pour nous y conduire. Au contraire, elle vient clore pour jamais l'ère des révolutions, car elle en est le dernier terme; et si l'on s'y prête au lieu d'y résister, elle peut, sous la main de l'Église, s'opérer sans secousse.

En définitive, de quoi s'agit-il ? Nous l'avons dit, d'une simple loi sur les successions. Il n'en faut pas davantage pour réaliser complètement la communauté des biens. Or, cette question n'est pas à naître ; il y a déjà trois quarts de siècle qu'elle était agitée sous toutes ses faces par la révolution française, et qu'elle était résolue dans le sens de l'abolition de tout héritage, par les deux hommes en qui se personnifie cette révolution.

Le 2 avril 1791, Mirabeau disait à l'assemblée nationale : « Dès que l'homme a recueilli le fruit de son travail, le fonds sur lequel il a déployé son industrie *retourne au domaine général* et redevient *commun à tous les hommes*... Il me semble qu'il n'y a pas moins de différence entre le droit qu'a tout homme de disposer à son gré de tout ce qu'il possède de son vivant, et celui d'en disposer après sa mort, qu'il n'y en a entre la vie et la mort même. Cet abîme ouvert par la nature sous les

pas de l'homme engloutit également ses droits avec lui, de manière qu'à cet égard, être mort ou n'avoir jamais vécu, c'est la même chose. Quand la mort vient à nous frapper de destruction, comment les rapports attachés à notre existence pourraient-ils encore nous survivre ? Le supposer, c'est une illusion véritable, c'est transmettre au néant les qualités de l'être réel ».

Dans la séance du 5 avril 1791, sur la même question, Robespierre disait : « L'homme peut-il disposer de cette terre qu'il a cultivée, lorsqu'il est lui-même réduit en poussière ? Non, la propriété de l'homme après sa mort, doit retourner au *domaine public* de la société ».

Abolition du droit de succession et d'héritage, retour à la communauté de toutes les propriétés à la mort de leurs détenteurs : telle était déjà, il y a soixante-quinze ans, la conclusion même des législateurs qui partaient du droit de propriété. Ce principe, depuis popularisé partout, était hautement et publiquement proclamé, il y a plus de trente ans, par les Saint-Simoniens qui supprimaient toute espèce d'hérédité. Constamment propagé par le socialisme et la démocratie, il est passé dans tous les esprits, principalement au sein des masses qui lui donneraient évidemment la majorité dans le vote universel qui le décrèterait. Bien plus, ceux même qui paraissent le combattre sont forcés de reconnaître que

le seul fait de l'impôt constitue pour l'État la propriété éminente, le souverain domaine de tous les biens, négation radicale de ce droit de succession. Ainsi, même dans un ouvrage spécialement consacré à la réfutation du communisme (1), M. le marquis de Jouffroy fait cet aveu. « Dans tous les États, dit-il, où l'impôt foncier est établi, le droit de propriété envisagé d'une manière absolue, a passé à l'État... Les possesseurs du sol ne sont en ce cas que des fermiers ou censitaires du sol... Cet état de choses est le même, que le gouvernement soit despotique, féodal ou républicain : partout c'est l'État qui représente le droit d'origine, le droit entier, le droit de premier occupant ».

Ainsi, de l'aveu même de ses adversaires, la communauté, comme principe et comme droit, date de tous les temps et s'étend à tous les lieux où l'impôt foncier fut établi, c'est-à-dire qu'elle est à peu près de partout et toujours. Aussi ses ennemis n'en font plus guère maintenant qu'une question de force, et à cet égard ils se bercent des plus étranges illusions. Certains d'avoir contre eux la population des villes, ils espèrent du moins sur celle des campagnes. Mais voyons qu'elle est en réalité la situation.

On évalue pompeusement en France, le nombre des propriétaires, à plus de sept millions, en y comprenant

(1) *Dictionnaire des erreurs sociales*, p. 720. art. *propriété*.

bien entendu les femmes et les enfants au berceau : ceux-là, dit-on, ne se laisseront pas dépouiller de leurs biens. C'est sur cette innombrable armée que l'on compte pour empêcher l'établissement complet et définitif de la communauté. Mais c'est une erreur grossière pour quiconque a vu de près les hommes et les choses. D'abord la plupart de ces prétendus propriétaires ne le sont que de nom, un grand nombre sont classés parmi les indigents, et parmi eux il y en a près d'un million dont l'impôt n'excède pas *cinq centimes* en principal. Singuliers propriétaires, qui n'ont rien à perdre, mais tout à gagner au régime de la communauté ! Il y en a d'autres dont la propriété n'est guère moins grotesque. Ainsi, par exemple, nous avons vu un noyer qui, n'ayant pu être partagé, appartenait à la fois à douze propriétaires différents, tous cotés, enregistrés, imposés comme des propriétaires à cent mille livres de rente, Ces propriétaires d'un douzième de noyer qui déjà faisaient du communisme à douze, étaient certes bien disposés à en faire avec tous.

Sans doute tous ne sont pas réduits à ce douzième de noyer, mais la plupart de ces prétendus propriétaires, cadastrés, cotés et enregistrés, ne possèdent qu'une cabane, une chaumière, une chétive maisonnette, un jardin de quelques pas, un lopin de terre, le tout d'une valeur plus qu'insignifiante et très souvent grevé de

dettes et d'hypothèques. D'après une statistique déjà ancienne de Lullin de Châteauvieux, près de quatre millions de propriétaires n'avaient chacun en moyenne que trois hectares environ, ce qui ne peut nourrir la plus pauvre famille. Voilà donc la majorité des propriétaire que le régime de la communauté enrichirait dès l'abord, au lieu de les appauvrir. Depuis, la propriété de quelque importance s'est encore concentrée en un plus petit nombre de mains. La campagne a, comme la ville, ses nombreux prolétaires et sa plèbe, bien autrement innombrable, dont la possession est aussi précaire que dérisoire. Sur une population agricole de vingt-un millions d'hommes, il n'y a en résumé que sept millions de cultivateurs propriétaires contre quatre millions de fermiers et métayers, et dix millions de journaliers, domestiques, manouvriers, bergers, valets de ferme, jardiniers, faucheurs, bûcherons, etc, ne possédant rien ou presque rien. Voilà donc la grande, l'immense majorité de la population rurale, les deux tiers au moins qui, vivant dans la pauvreté avec un travail écrasant et sans relâche, ont tout intérêt à un régime nouveau. Comment ne seraient-ils pas entraînés par la population des villes qui, sur deux millions et demi qui possèdent, compte huit à neuf millions qui ne possèdent rien ou à peu près.

Quant à la minorité de la population rurale qui a une

propriété suffisante, elle y tient sans doute. Mais qu'une loi, sous une forme habile et dans des circonstances propices, vienne, à la mort seulement, prélever une part de plus en plus forte sur les héritages, part capitale sur les successions collatérales et plus ménagée sur les héritiers directs, le paysan, habitué à subir la loi sans murmure et privé d'ailleurs de tout moyen de lui résister, s'y soumettra bientôt. Combinez cette mesure avec une foule d'autres d'une application facile, progressive et ayant le même but. Faites plus, intéressez à ces lois les non-possesseurs, la plèbe, la commune tout entière, en constituant ces parts d'héritage prélevées par l'État en patrimoine communal, appartenant à tous ceux qui accepteront la communauté, en en faisant un bien indivis, inaliénable, exploité en commun, et bientôt ce fonds commun, en établissant peu à peu la communauté partout, aura englobé toutes les propriétés individuelles. Vous le voyez, l'obstacle est nul, la résistance impossible, et tout nous conduit nécessairement, inévitablement à la communauté universelle.

Allons plus loin. Sans rien préjuger de la forme la mieux appropriée aux circonstances de temps, de lieux et de personnes, quelle résistance sérieuse rencontrerait dans le peuple, même parmi les campagnes, un décret promulguant la communauté elle-même, par des dispositions analogues à celles-ci, que nous donnons,

bien entendu, uniquement comme exemple, et qui se modifieraient selon les besoins ?

Article 1er. La communauté sociale se compose dès ce moment de tous les biens, immobiliers, mobiliers ou autres, de quelque nature qu'ils soient, appartenant à l'État, aux départements, aux villes, aux communes, aux corps enseignants, universités, Sorbonne, Instituts, Académies, Facultés, colléges, écoles, hôpitaux, hospices, maisons de convalescents, salles d'asile, crèches, ouvroirs, établissements de bienfaisance de tout genre, maisons centrales, prisons, etc, en un mot tout ce qui n'appartient pas à la propriété privée. Tous ces biens, déclarés à jamais indivisibles et inaliénables, constituent le premier fonds de la communauté nationale.

Art. 2. La société, sans détourner, quant à présent, aucun de ces biens de leur destination actuelle, se réserve de leur donner un emploi mieux réglé et plus utile pour tous.

Art. 3. Tous les biens, immeubles, meubles ou autres, appartenant à l'Église, aux ordres monastiques, aux congrégations religieuses, etc., font partie de la communauté universelle, par suite même de l'adhésion de l'Église qui prend le gouvernement général de cette communauté simultanément avec l'État. Les citoyens sans prétendre rien changer à la destination présente des biens ecclésiastiques, que du libre consentement de

l'Église, s'entendront avec elle pour étendre et universaliser les bienfaits moraux et matériels de leur action.

Art. 4. Tous les biens de la communauté, de quelque nature qu'ils soient, sont naturellement exempts de tout impôt, ou redevance quelconque, comme étant ceux de la société tout entière.

Art. 5. Au décès de chaque citoyen, chacune des communes où sont ses biens, héritera proportionnellement dans la succession d'une part de....., à la condition expresse d'en employer la valeur à organiser et à étendre dans son sein la communauté, selon la mesure de ses ressources.

Art. 6. Chaque commune, en effet, procèdera immédiatement, sur ses biens communaux et sur tous ceux qui pourront être mis à sa disposition, à l'organisation progressive du travail et de la vie en commun, auxquels sont appelés tous ceux qui veulent adopter ce régime, mais en procédant à cette œuvre avec la plus grande intelligence et par les moyens les plus parfaits, sous la direction morale de l'Église et le contrôle matériel de l'Etat.

Art. 7. Tous ceux qui adopteront ce régime de la communauté vivront, avec leurs familles, leurs femmes et leurs enfants, des produits du travail commun, jusqu'à concurrence de ce qui leur est nécessaire, le reste formant un fonds de réserve destiné à subvenir aux besoins

imprévus, à fournir aux échanges de commune à commune, afin de répartir tous les produits utiles également entre toutes, et surtout à étendre sans cesse le domaine de la communauté, ses moyens d'action et de travail.

Ils seront en outre exempts de toute espèce de redevance ou d'impôt, et jouiront gratuitement de tous les services publics, de tous les produits émanés de l'État et de l'usage de tout ce qui lui appartient.

Art. 8. Tous les enfants trouvés ou orphelins, dès qu'ils seront en âge de travailler, seront répartis dans les diverses communautés déjà établies.

Art. 9. La suppression de la mendicité et de l'indigence sera effectuée par les mêmes moyens.

Art. 10. Des décrets postérieurs règleront les dispositions qui doivent transformer progressivement, pacifiquement et sans secousse dans le même but, l'enseignement, l'administration, la justice, le régime pénitentiaire, l'armée, en un mot toutes les institutions sociales.

## XVII

### L'armée de la misère.

Dans la crainte que l'établissement complet et définitif de la communauté rencontrât quelque obstacle imprévu, la propriété a eu l'incroyable prévoyance de lui former par avance, pour les briser, deux armées formidables. Parlons d'abord de la première. Elle est assez respectable, car elle se compose, en Europe seulement, de dix millions d'hommes. Nous voulons parler de l'armée des indigents. Mais, pour qu'on ne puisse nous soupçonner d'exagération, citons d'abord des chiffres authentiques, officiels.

En France, le nombre des indigents était en 1847, selon M. de Watteville de . . . . . 1,586,340

Dans la Grande-Bretagne, le nombre des pauvres in-

A REPORTER. . . 1,586,340

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | REPORT. . . | 1,586,340 |
| scrits sur les registres de la charité officielle, secourus dans les workhouses ou assistés à domicile, était : | | | |
| Dans l'Angleterre et le pays de Galles, en 1863, de. . . . . | 960,705 | ensemble | 1,680,815 |
| En Écosse, en 1857, de . . . . | 99,363 | | |
| En Irlande, en 1849, de . . . | 620,747 | | |
| En Autriche, d'après des calculs qui remontent à une quinzaine d'années, le nombre des indigents était déjà alors de. . . . . | | | 1,220,000 |
| En Belgique, les indigents secourus à domicile en 1846, s'élevaient au chiffre de. . . . . | | | 699,857 |
| Dans les Pays-Bas, la même année, à . . . . . | | | 560,000 |
| En Espagne, en 1836, à. . . . . | | | 450,000 |
| En Prusse, on évaluait leur nombre au chiffre évidemment trop faible de . . . . . | | | 425,932 |
| En Danemark, à environ. . . . . | | | 180,000 |
| En Suisse, dès 1846, à . . . . . | | | 171,000 |
| En Portugal, la même année, à. . . . . | | | 141,000 |
| | | TOTAL. . . | 7,114,944 |

Plus de sept millions d'hommes réduits aux dernières limites de l'indigence dans une partie seulement de l'Europe qui ne comprend ni la Russie, ni la Pologne, ni la Suède et la Norwège, ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni les Principautés danubiennes, ni tous les autres pays européens soumis à la Turquie ! Ce n'est donc pas trop d'en évaluer le nombre à plus de dix millions pour l'Europe entière. Dix millions d'indigents ! Et de combien ce nombre s'est-il encore accru depuis l'époque déjà ancienne de ces statistiques ? Voilà l'armée de la misère, préparée par la propriété elle-même pour bri-

ser tout obstacle qui prétendrait arrêter l'établissement définitif de la communauté.

La propriété ne s'est pas contentée de recruter d'avance à la communauté cette armée formidable, par un raffinement de prévoyance, elle l'a disposée de manière que les pays les plus riches sont précisément ceux qui ont le plus grand nombre d'indigents. En Angleterre il y en a un sur six habitants; dans les Pays-Bas un sur sept; en Suisse un sur dix ; à Paris un sur seize. En 1861, cette dernière ville en comptait, à elle seule, cent deux mille. Encore ne sont-ce ici que les indigents secourus par les bureaux de bienfaisance ! Que serait-ce si nous parlions des autres, des enfants trouvés dont le nombre en 1837 était en France de cent trente mille et dont la moyenne de la vie ne dépasse pas quatre ans, des six cent mille individus recueillis dans les établissements hospitaliers, en un mot de tous les pauvres secourus ou non ?

Non contente de créer la misère, la mendicité et le vagabondage, la société propriétaire, renversant les paroles du Christ qui dit : « Bienheureux les pauvres, malheur à vous riches » ! a fait de cette misère un crime et l'a punie de tous les supplices imaginables. Quoi de plus effroyable que cette lugubre histoire ! En Égypte, celui qui ne pouvait pas justifier de ses moyens d'existence était puni de mort. Dans l'ancienne Rome, le

vagabond et le mendiant étaient condamnés aux mines. En France, sous le roi Jean, une ordonnance de 1358 prescrit aux mendiants valides de sortir de Paris sous trois jours, sous peine de quatre jours de prison au pain et à l'eau, en cas de récidive d'être mis au pilori, et pour la troisième fois d'être marqués au front d'un fer chaud et bannis. En 1458, une ordonnance de Louis XII, accorde aux baillis, sénéchaux et juges royaux, juridiction sur les vagabonds, nonobstant opposition ou appel, sauf le cas où ils seront condamnés à mort ou à la torture. En 1532, le parlement ordonne que les mendiants seront enchaînés deux à deux, et employés au curage des égouts de Paris, avec la peine du fouet pour ceux qui simuleraient des infirmités. En 1534, François Ier condamne les vagabonds au supplice de la roue. En 1535, une loi enjoint aux mendiants de quitter Paris sous peine d'être pendus. En 1687, sous Louis XIV, une déclaration du 28 janvier condamne les mendiants et les vagabonds, savoir : les hommes aux galères, et les femmes au fouet, à la marque et au bannissement. En 1700, la déclaration du 15 juillet contient un règlement qui interdit de demander l'aumône, sous peine, pour les hommes, d'être fustigés la première fois et la seconde condamnés à cinq ans de galère, et pour les femmes d'être enfermées un mois dans les hôpitaux, et en cas de récidive fustigées et mises au carcan. En 1720, sous la régence, une or-

donnance du 16 mars punit les vagabonds et les mendiants de la transportation aux colonies. En 1724, une déclaration datée de Chantilly les condamne à trois mois de prison, à être marqués d'un M au bras, et la troisième fois à cinq ans de galère au moins pour les hommes, et pour les femmes à être enfermées dans les hôpitaux cinq années au moins, et à perpétuité s'il y a lieu. En Angleterre, on fit mieux encore, pour diminuer un peu le nombre des pauvres; sous Edouard VI, on en massacra et on en pendit cent mille et on les jeta à la mer.

On le voit, dans tous temps et dans tous les lieux, la société propriétaire a puni de tous les supplices imaginables le pauvre assez hardi pour avoir la prétention de vivre, ne fût-ce que d'aumônes. Elle a employé contre lui la chaîne, le fouet, la prison, la marque, le pilori, le carcan, les mines, les galères, le bannissement, la déportation, la torture, la peine de mort, le gibet, la roue. « Qu'ont produit ces rigueurs, dit M. Emile de Girardin? Le paupérisme s'en est accru en raison directe des progrès de l'industrie, en raison du développement des richesses sociales ».

Telle est la loi même du régime propriétaire. Notez que nous ne parlons d'aucun des autres résultats de ce régime, ni de ces myriades de voleurs dont le nombre s'est élevé en France de neuf mille à cinquante mille;

de recéleurs, fraudeurs, escrocs, suspects, etc.; de prostituées qui en Angleterre et dans le pays de Galles sont officiellement trente-deux mille dont cinq mille au-dessous de seize ans ; de protecteurs de prostituées, de criminels de tout genre dont l'énumération serait interminable ; de fous dont le chiffre en cinq ans s'est élevé de vingt-six mille à quarante mille ; ni de tant de lèpres hideuses dont l'effroyable tableau ferait reculer de dégoût, d'épouvante et d'horreur. Non, poussons l'indulgence jusqu'à ne soulever aucun de ces voiles qui cachent un abîme sans fond de misères physiques et morales, un véritable enfer. Bornons-nous à demander aux riches ce qu'ils diraient si la communauté employait pour s'établir ou se maintenir, les moyens dont eux-mêmes ont usé contre les indigents, et ce qu'ils penseraient de cette communauté si elle eût créé cette gangrène sociale dont la société propriétaire nous offre l'épouvantable spectacle.

Aussi, pour soutenir encore ce régime, calculez, s'il est possible, ce qu'il faut d'hommes, soldats, geôliers, exécuteurs, agents de police, gendarmes, douaniers et fonctionnaires de toute sorte ; de moyens formidables, échafaud, bagnes, prisons, forteresses, enceintes, armes, munitions, canons et mitraille ; ce qu'il faut d'argent improductif, outre un capital de cinq à six milliards consacré annuellement en secours publics ou privés

donnance du 16 mars punit les vagabonds et les mendiants de la transportation aux colonies. En 1724, une déclaration datée de Chantilly les condamne à trois mois de prison, à être marqués d'un M au bras, et la troisième fois à cinq ans de galère au moins pour les hommes, et pour les femmes à être enfermées dans les hôpitaux cinq années au moins, et à perpétuité s'il y a lieu. En Angleterre, on fit mieux encore, pour diminuer un peu le nombre des pauvres; sous Edouard VI, on en massacra et on en pendit cent mille et on les jeta à la mer.

On le voit, dans tous temps et dans tous les lieux, la société propriétaire a puni de tous les supplices imaginables le pauvre assez hardi pour avoir la prétention de vivre, ne fût-ce que d'aumônes. Elle a employé contre lui la chaîne, le fouet, la prison, la marque, le pilori, le carcan, les mines, les galères, le bannissement, la déportation, la torture, la peine de mort, le gibet, la roue. « Qu'ont produit ces rigueurs, dit M. Emile de Girardin? Le paupérisme s'en est accru en raison directe des progrès de l'industrie, en raison du développement des richesses sociales ».

Telle est la loi même du régime propriétaire. Notez que nous ne parlons d'aucun des autres résultats de ce régime, ni de ces myriades de voleurs dont le nombre s'est élevé en France de neuf mille à cinquante mille;

de recéleurs, fraudeurs, escrocs, suspects, etc.; de prostituées qui en Angleterre et dans le pays de Galles sont officiellement trente-deux mille dont cinq mille au-dessous de seize ans ; de protecteurs de prostituées, de criminels de tout genre dont l'énumération serait interminable ; de fous dont le chiffre en cinq ans s'est élevé de vingt-six mille à quarante mille ; ni de tant de lèpres hideuses dont l'effroyable tableau ferait reculer de dégoût, d'épouvante et d'horreur. Non, poussons l'indulgence jusqu'à ne soulever aucun de ces voiles qui cachent un abîme sans fond de misères physiques et morales, un véritable enfer. Bornons-nous à demander aux riches ce qu'ils diraient si la communauté employait pour s'établir ou se maintenir, les moyens dont eux-mêmes ont usé contre les indigents, et ce qu'ils penseraient de cette communauté si elle eût créé cette gangrène sociale dont la société propriétaire nous offre l'épouvantable spectacle.

Aussi, pour soutenir encore ce régime, calculez, s'il est possible, ce qu'il faut d'hommes, soldats, geôliers, exécuteurs, agents de police, gendarmes, douaniers et fonctionnaires de toute sorte ; de moyens formidables, échafaud, bagnes, prisons, forteresses, enceintes, armes, munitions, canons et mitraille ; ce qu'il faut d'argent improductif, outre un capital de cinq à six milliards consacré annuellement en secours publics ou privés

donnance du 16 mars punit les vagabonds et les mendiants de la transportation aux colonies. En 1724, une déclaration datée de Chantilly les condamne à trois mois de prison, à être marqués d'un M au bras, et la troisième fois à cinq ans de galère au moins pour les hommes, et pour les femmes à être enfermées dans les hôpitaux cinq années au moins, et à perpétuité s'il y a lieu. En Angleterre, on fit mieux encore, pour diminuer un peu le nombre des pauvres; sous Edouard VI, on en massacra et on en pendit cent mille et on les jeta à la mer.

On le voit, dans tous temps et dans tous les lieux, la société propriétaire a puni de tous les supplices imaginables le pauvre assez hardi pour avoir la prétention de vivre, ne fût-ce que d'aumônes. Elle a employé contre lui la chaîne, le fouet, la prison, la marque, le pilori, le carcan, les mines, les galères, le bannissement, la déportation, la torture, la peine de mort, le gibet, la roue. « Qu'ont produit ces rigueurs, dit M. Emile de Girardin? Le paupérisme s'en est accru en raison directe des progrès de l'industrie, en raison du développement des richesses sociales ».

Telle est la loi même du régime propriétaire. Notez que nous ne parlons d'aucun des autres résultats de ce régime, ni de ces myriades de voleurs dont le nombre s'est élevé en France de neuf mille à cinquante mille;

de recéleurs, fraudeurs, escrocs, suspects, etc.; de prostituées qui en Angleterre et dans le pays de Galles sont officiellement trente-deux mille dont cinq mille au-dessous de seize ans ; de protecteurs de prostituées, de criminels de tout genre dont l'énumération serait interminable ; de fous dont le chiffre en cinq ans s'est élevé de vingt-six mille à quarante mille ; ni de tant de lèpres hideuses dont l'effroyable tableau ferait reculer de dégoût, d'épouvante et d'horreur. Non, poussons l'indulgence jusqu'à ne soulever aucun de ces voiles qui cachent un abîme sans fond de misères physiques et morales, un véritable enfer. Bornons-nous à demander aux riches ce qu'ils diraient si la communauté employait pour s'établir ou se maintenir, les moyens dont eux-mêmes ont usé contre les indigents, et ce qu'ils penseraient de cette communauté si elle eût créé cette gangrène sociale dont la société propriétaire nous offre l'épouvantable spectacle.

Aussi, pour soutenir encore ce régime, calculez, s'il est possible, ce qu'il faut d'hommes, soldats, geôliers, exécuteurs, agents de police, gendarmes, douaniers et fonctionnaires de toute sorte ; de moyens formidables, échafaud, bagnes, prisons, forteresses, enceintes, armes, munitions, canons et mitraille ; ce qu'il faut d'argent improductif, outre un capital de cinq à six milliards consacré annuellement en secours publics ou privés

donnance du 16 mars punit les vagabonds et les mendiants de la transportation aux colonies. En 1724, une déclaration datée de Chantilly les condamne à trois mois de prison, à être marqués d'un M au bras, et la troisième fois à cinq ans de galère au moins pour les hommes, et pour les femmes à être enfermées dans les hôpitaux cinq années au moins, et à perpétuité s'il y a lieu. En Angleterre, on fit mieux encore, pour diminuer un peu le nombre des pauvres; sous Edouard VI, on en massacra et on en pendit cent mille et on les jeta à la mer.

On le voit, dans tous temps et dans tous les lieux, la société propriétaire a puni de tous les supplices imaginables le pauvre assez hardi pour avoir la prétention de vivre, ne fût-ce que d'aumônes. Elle a employé contre lui la chaîne, le fouet, la prison, la marque, le pilori, le carcan, les mines, les galères, le bannissement, la déportation, la torture, la peine de mort, le gibet, la roue. « Qu'ont produit ces rigueurs, dit M. Emile de Girardin? Le paupérisme s'en est accru en raison directe des progrès de l'industrie, en raison du développement des richesses sociales ».

Telle est la loi même du régime propriétaire. Notez que nous ne parlons d'aucun des autres résultats de ce régime, ni de ces myriades de voleurs dont le nombre s'est élevé en France de neuf mille à cinquante mille;

de recéleurs, fraudeurs, escrocs, suspects, etc.; de prostituées qui en Angleterre et dans le pays de Galles sont officiellement trente-deux mille dont cinq mille au-dessous de seize ans ; de protecteurs de prostituées, de criminels de tout genre dont l'énumération serait interminable ; de fous dont le chiffre en cinq ans s'est élevé de vingt-six mille à quarante mille ; ni de tant de lèpres hideuses dont l'effroyable tableau ferait reculer de dégoût, d'épouvante et d'horreur. Non, poussons l'indulgence jusqu'à ne soulever aucun de ces voiles qui cachent un abîme sans fond de misères physiques et morales, un véritable enfer. Bornons-nous à demander aux riches ce qu'ils diraient si la communauté employait pour s'établir ou se maintenir, les moyens dont eux-mêmes ont usé contre les indigents, et ce qu'ils penseraient de cette communauté si elle eût créé cette gangrène sociale dont la société propriétaire nous offre l'épouvantable spectacle.

Aussi, pour soutenir encore ce régime, calculez, s'il est possible, ce qu'il faut d'hommes, soldats, geôliers, exécuteurs, agents de police, gendarmes, douaniers et fonctionnaires de toute sorte ; de moyens formidables, échafaud, bagnes, prisons, forteresses, enceintes, armes, munitions, canons et mitraille ; ce qu'il faut d'argent improductif, outre un capital de cinq à six milliards consacré annuellement en secours publics ou privés

que M. Wolowski nomme « le régime protecteur de la misère ».

Il y a longtemps déjà que Lamartine disait (1) : « La classe nombreuse des prolétaires, qui, aujourd'hui livrée à elle-même par l'individualisme, est dans un condition pire qu'elle n'a jamais été, a reconquis des droits stériles, sans avoir le nécessaire et remuera la societé jusqu'à ce que le socialisme ait succédé à l'odieux individualisme ». Or, le socialisme, dans son dernier mot et son but définitif c'est la communauté des biens, et si quelques résistances prétendaient arrêter l'avènement de cette communauté, l'armée de la misère est là pour les briser.

(1) *Voyage en Orient.*

## XVIII

### Revendication de la communauté catholique ou universelle.

La seconde armée préparée pour assurer inévitablement la réalisation universelle et définitive de la communauté, est moins nombreuse que la précédente ,car en Franceelle ne compte qu'un peu plus de deux cent mille hommes. Mais elle possède une organisation si prodigieusement puissante et une force morale tellement surhumaine qu'elle vaut, à elle seule, mille fois plus que toutes les armées réunies de la terre. Elle enseigne et pratique la communauté des biens depuis près de deux mille ans sans interruption. Elle en a créé le type parfait et elle a couvert le sol du monde entier des applications partielles de cette communauté modèle. Elle a fait de ce principe une religion ; et nous avons

assez vu, dans toute la première partie de ce livre, quels étaient à cet égard ses croyances, ses précédents, son histoire. Cette armée, en effet, c'est le clergé.

Mais comme il ne procédait à cette réalisation que par l'assentiment volontaire et la libre persuasion, le régime propriétaire a voulu le mettre dans l'absolue nécessité d'en poursuivre l'application à la société temporelle tout entière. Pour y parvenir, voici comment il s'y prit. Dans son excessif respect pour la propriété inviolable d'autrui, il vola celle de l'Église, non pas en certain lieu et à certaine heure, mais sur tous les points du globe et à tous les siècles, non pas une fois, mais mille, dépouillant incessamment le clergé au fur et à mesure que, par les voies les plus saintes et les plus légitimes, il s'enrichissait de nouveau. En agissant ainsi il se proposait un double but : celui de forcer le clergé par sa position même, à faire du communisme, et celui de constituer à la communauté future, lorsque l'Église en serait le pouvoir social, un droit positif de revendication sur tous les biens spoliés qui finirent par comprendre presque toutes les richesses sociales, biens qui, soustraits violemment et illégitimement à la communauté primitive, doivent naturellement y faire retour, surtout lorsque cette communauté, devenant universelle, assure avec l'existence de tous, celle des détenteurs actuels qui dès lors ne sont plus réellement dépossédés, mais

simplement réintégrés dans la jouissance de la propriété commune, condition première de l'Église, du genre humain et des nations.

Ce double but est atteint. Depuis soixante-quinze ans surtout, l'Église ayant été successivement dépouillée de toutes ses propriétés, de tous ses biens, en Europe et dans le monde entier, on lui conteste maintenant même le salaire de l'État, dérisoire indemnité de cette spoliation, et, sous prétexte de séparation, on la menace de supprimer le budget des cultes qui seul nourrit encore le clergé. Celui-ci pour ne pas mourir de faim en exerçant les fonctions de son divin ministère, se trouve donc dans la nécessité de revendiquer, avec tous ses droits, et au profit de tous, l'antique et sainte communauté fondée par l'Église.

Ce n'est pas d'ailleurs seulement une simple question d'impérieuse nécessité pour lui, mais encore une question de droit et de justice pour la société tout entière. En effet, la communauté effective et réalisée ne date pas d'hier, et comme nous l'avons montré dans toute la première partie de ce travail, spécialement au chapitre XIII, elle a été constituée par l'Église dès la descente du Saint-Esprit, et la communauté primitive de Jérusalem s'est perpétuée jusqu'à cette heure dans les communautés monastiques. Ces biens ecclésiastiques étaient ainsi que nous l'avons vu, le patrimoine de Dieu, la

chose religieuse et sacro-sainte qui, n'appartenant à personne, est de droit divin et humain le fonds de tous. Or, depuis dix-huit siècles, on a incessamment spolié ces richesses au profit de la propriété privée. C'est elle qui se les est partagées ; c'est elle qui les détient. A elle donc de les restituer, la justice l'exige ; et, selon l'expression même de l'Écriture sainte la revendication est éternelle.

On ne saurait se faire une juste idée de l'étendue de cette spoliation. Elle commença avec le christianisme, continua sous les empereurs romains, s'universalisa lors de l'inondation des barbares, et se perpétua depuis lors dans tous les lieux, sous toutes les formes, dans tous les temps et jusqu'à ce jour. Qui pourrait en retracer l'histoire ? Qui essaierait d'énumérer les sommes incalculables de richesses, la valeur inouïe des biens dont fut ainsi dépouillée, dix-neuf siècles durant, la communauté chrétienne ? Mais même sans remonter bien haut, et en nous bornant aux temps modernes, quelle spoliation continue et universelle ! A l'époque de la prétendue Réforme, on s'empara des propriétés, des biens de la communauté catholique dans presque toute l'Europe ; dans l'Allemagne entière ; en Danemark où ils passèrent aux mains de Frédéric Ier et Christiern II ; en Suède où ils tombèrent en celles de Gustave Wasa ; en Prusse, en Suisse, en Autriche, en Hollande, et à peu près par

tout. En Angleterre, Henri VIII s'appropria les revenus de six cent quarante-cinq couvents, quatre-vingt-dix colléges, cent dix hôpitaux et deux mille trois cent soixante-quatorze fondations pieuses, qu'il supprima (1). Ces richesses incalculables furent perdues pour la communauté, pour tous.

Mais passons sur cette interminable série de spoliations dont l'énumération serait impossible, et arrivons à nos jours. Depuis Clovis jusqu'à Philippe-Auguste, depuis saint Louis jusqu'à la Révolution française, l'Église n'avait cessé de fournir aux souverains, sur les biens de la communauté catholique, d'innombrables ressources, et en 1675, par exemple, l'Assemblée du clergé avait spontanément fait don à l'État d'une somme de quatre millions cinq cent mille livres. N'importe, il fallait s'emparer de tout. D'abord l'assemblée nationale supprima les dîmes. Ce n'était nullement dégrever les contribuables d'un impôt, mais simplement enlever à la communauté chrétienne un revenu de plus de cent millions pour en faire don gratuit aux propriétaires. C'est ce que Sieyes lui-même, qui certes n'est pas suspect, démontra alors parfaitement par cet argument sans réplique. « Il n'y a pas de terre, dit-il, qui, depuis l'établissement de la dîme, n'ait été plusieurs fois vendue et revendue. On achète une terre, moins les redevances dont elle est

(1) Richard Baker, p. 41.

grevée : ainsi la dîme n'appartient à aucun des propriétaires actuels ; aucun d'eux ne doit donc s'en emparer. On veut l'ôter aux ecclésiastiques : est-ce pour le service public ? Non, c'est parce que le propriétaire voudrait bien ne plus la payer. Mais je ne vois pas qu'il faille faire présent de plus de soixante-dix millions de rente aux propriétaires fonciers ». Ce n'était pas soixante-dix, mais bien cent trente-trois millions de rente qu'on enlevait à la grande communauté chrétienne (1), comme le fait remarquer M. Droz, dans son *Histoire de Louis XVI* (2). Ensuite on supprima toutes les communautés religieuses en prenant leurs biens dont les seuls revenus fonciers atteignaient annuellement cent vingt millions, représentant un capital de près de deux milliards et demi ; on s'empara de tous les biens du clergé, des séminaires, des fabriques, des fondations paroissiales, en un mot de tous les biens de l'Église, outre ceux du domaine national, des apanages, des communes, des colléges et établissements d'étude, des hôpitaux, maisons de charité et autres établissements de bienfaisance qui constituaient également une des branches de la communauté sociale et chrétienne. Cet ensemble de biens représentait dès lors en capital une valeur colossale, puisqu'à elle seule la propriété ecclésiastique y figure déjà pour six milliards, et cette valeur serait aujourd'hui

(1) *Histoire financière de la France*, par Bailly. — (2) Tome II, p. 465.

décuplée. Qu'on juge par cette unique spoliation de l'étendue de toutes les autres !

Or, ce qui se fit alors en France s'accomplit successivement partout, en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Pologne, en Italie, en Amérique, au Brésil, au Mexique, dans les républiques du Sud, en un mot dans tous les pays du monde. En Russie et en Pologne, les czars et czarines s'emparèrent de tous les biens des catholiques, et, après 1831, Nicolas supprima d'un seul coup deux cents couvents polonais. En 1835, la reine Christine en anéantit en Espagne une foule considérable d'un trait de plume. En Portugal, trois cents furent détruits sous la seule régence de dom Pédro. En cinq ans seulement, entre 1830 et 1835, trois mille monastères disparurent du sol de l'Europe. En ce moment même la Russie vient de s'approprier tous les biens de l'Église en Pologne et le gouvernement de Florence achève de prendre tous ceux de l'Église en Italie, qui montent à nn capital de quatre à cinq milliards,

En résumé, c'est par centaines de milliards qu'il faut compter les sommes ainsi enlevées à la communauté chrétienne. Sans doute il est impossible d'en calculer même approximativement la valeur. Mais c'est bien certainement la majeure, l'immense partie de tous les biens aujourd'hui possédés. A la fin du XVII^e siècle, le clergé de la Castille possédait encore à lui seul, la cin-

quième partie du sol. En 1472, en Écosse, sous le roi Jacques Stuart III, plus de la moitié des biens du royaume appartenait à l'Église. Suivant Boulainvilliers, « dans le VII^e siècle, les églises absorbaient presque toutes les richesses.... Le seul évêché de Troyes valait beaucoup mieux que tout le duché entier ».

Cette spoliation universelle de la propriété de la communauté catholique est le grand crime, l'immense attentat contre l'humanité, qui appelle une revendication éternelle. En effet, de deux choses l'une : ou l'on reconnaît le droit de propriété, ou on le nie. Si on le nie, on proclame par là même la communauté des biens. Si on le reconnaît, qu'y a-t-il de plus saint, de plus inviolable que la propriété ecclésiastique fondée par le travail des moines, des évêques et du clergé, par les offrandes pieuses des fidèles, par les legs religieux et la dernière volonté des mourants ? Chez tous les peuples, même païens, cette propriété fut regardée comme sacrée. En Égypte, celle des prêtres fut seule exceptée de la mesure qui obligea les Égyptiens à vendre leurs terres au roi pour ne pas mourir de faim dans la grande famine dont parle l'Écriture (1). En Grèce, la ligue amphictyonique prêtait un serment redoutable qui se termine ainsi : « Si des impies enlèvent les offrandes du temple d'Apollon, nous jurons d'employer nos pieds, nos bras,

(1) Genèse, ch. XLVII, v. 23.

notre voix, toutes nos forces, contre eux et contre leurs complices (1) ».

En vain, prenant un seul fait entre mille, on prétendra que la révolution a voulu remettre aux mains de tous ce qui dans les mains d'une classe était devenu une source d'abus. Mais alors il fallait maintenir la communauté au lieu de la briser ; respecter la propriété de Dieu et des pauvres au lieu de s'en emparer; laisser ce patrimoine commun, indivis et inaliénable, en en réglant mieux le service et l'emploi, au lieu de l'anéantir en le donnant pour une vache, un morceau de papier, moins que rien; il fallait le mettre, en effet, entre les mains de tous, en le proclamant commun à tous, au lieu de le dilapider misérablement au gré des cupidités de la propriété individuelle. Mais l'eût-on même laissé en communauté comme biens de l'État que c'eût toujours été un vol à l'Église qu'on proscrivait en même temps, et un pas effroyable en arrière, un véritable crime, puisque c'était briser la communauté universelle qui embrassait le monde entier et la scinder en communautés nationales.

Telle est l'immense revendication que lègue à la communauté contre le régime propriétaire le droit de l'Église devenue pouvoir social de cette universelle communauté. Si vous attribuez à l'État le droit de s'appro-

(1) Pausan, I, x, 8.

prier ces biens, vous lui donnez par là même celui de s'approprier les vôtres. Si vous ne lui reconnaissez pas, vous proclamez par là seul le droit de la communauté chrétienne de revendiquer la restitution de ces biens dont la valeur est à peu près celle de toutes les propriétés individuelles. Il n'y a point de droit contre le droit, de prescription sociale contre la justice sociale. Or, dans l'impossibilité évidente de restitutions particulières, la communauté universalisée opère précisément une restitution, collective comme la spoliation, où nul ne peut être dépouillé au profit d'un autre, et où la juste et préalable indemnité résulte du fait même de la communauté des biens qui, garantissant à chacun la sstisfaction de tous ses besoins, permet une expropriation pour cause non-seulement de nécessité publique, mais encore de justice sociale, conciliant ainsi le devoir et le droit dans l'intérêt de tous. Voilà comment, en fait, historiquement, juridiquement, et au point de vue de de la propriété comme à celui de la justice, la société nouvelle gouvernée par l'Église et l'État, est fondée à proclamer et à réaliser la communauté pour tous. La question est désormais définitivement tranchée.

---

## XIX

### Principes communistes.

Mais de quelle manière et sous quelle forme s'achèvera dans l'avenir la réalisation complète de la communauté? C'est ce que nous n'essaierons pas même de pressentir. Simple narrateur, exclusivement renfermé dans l'exposition des idées et des faits, nous n'en tirerons pas les conséquences, et laisserons sagement à la société elle-même le soin d'approprier cette réalisation à ses besoins, ses idées, ses tendances, et aux mille et mille circonstances de temps, de lieux, de personnes et d'événements qui marquent les phases de chaque siècle et donnent à chacun de ses progrès la forme qu'il comporte. Néanmoins, comme l'avenir n'est jamais qu'une déduction du passé, nous pouvons y jeter quelque lumière, en résumant sommairement ici les prin-

cipes fondamentaux qui ressortent du développement chrétien des théories de la communauté.

Le premier, proclamé de tout temps par l'Église, et aussi par les Anabaptistes, les autres sectes communistes et ceux qu'on appela en Angleterre les hommes de la cinquième monarchie, développé par Campanella dans la *Cité du Soleil*, par Guillaume Postel dans son livre *De Orbis concordiâ*, et par une foule d'autres, c'est que la communauté ne doit être que le règne universel de Dieu, la République du Christ, et que par conséquent la loi de l'Évangile en est la loi sociale, la Charte constitutive.

Le second principe, qui découle du précédent, est que toute la loi sociale se résume dans la charité, l'amour universel, qui est la base, la règle et le but de toutes les institutions de la communauté. C'est ce qu'après l'Église, tous les communistes ne cessent de rappeler, Morelly, sous le nom de « tendresse sociale », Owen, sous celui de « bienveillance universelle et réciproque », Cabet, sous celui de « fraternité », tous, sous celui de charité et d'amour.

Le troisième principe qui fait l'objet entier du livre *De Orbis concordiâ* et d'autres écrits communistes, c'est que l'unité sociale du genre humain doit avoir pour base l'unité religieuse, ramenant toutes les croyances à une seule, le christianisme qui au fond les contient

toutes et les synthétise. Guillaume Postel a commencé à essayer cette grande œuvre d'unification, principalement dans le chapitre III de son ouvrage (*Persuasionum communium canones*). Mais depuis elle a été poursuivie bien plus avant par M. C. F. Chevé, dans son *Idéal* (1), et par l'abbé Le Noir dans son *Dictionnaire des droits de la raison dans la foi*, notamment aux *Conclusions pour l'union des Églises*.

Le quatrième principe que nous avons vu si souvent développé par l'initiative de l'Église et par les communistes, c'est l'union de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, de l'Église et de l'État, du droit divin et du droit humain, de l'unité et de la liberté, dans une notion et une action communes : l'Église gouvernant par la liberté les êtres moraux ou les *personnes* dans la communauté *universelle*, dont chaque nation est une province ; et l'État régissant les êtres matériels ou les *choses* dans chaque communauté *nationale*, simple division de la communauté totale.

Le cinquième principe posé par l'Église, Campanella et tous les communistes modernes, est celui de la perfectibilité indéfinie en tous genres dans l'immuable unité du dogme, toujours progressif dans ses applications et ses manifestations, parce qu'il est toujours le même dans son essence.

(1) Voyez ch. IX. de cette troisième partie.

Le sixième, développé par Thomas Morus et les communistes modernes et de tout temps appliqué par les communautés monastiques, c'est l'union des travaux du corps et de ceux de l'esprit, de la vie active et de la vie contemplative.

Le septième, proclamé entre autres par Morelly et poussé jusqu'à ses dernières limites par l'école phalanstérienne, est la division des fonctions et la répartition du travail selon les aptitudes, les facultés, les dispositions et la libre spontanéité de chacun.

Le huitième, précisé spécialement par Campanella et les Saint-Simoniens, répond à la fois au principe de la Trinité divine ou de la distinction des personnes en Dieu et au principe des trois facultés fondamentales de l'homme, sentiment, intelligence et activité : c'est la division de toutes les fonctions sociales en trois classes : — Culte du beau, ayant pour but le développement du sentiment, la manifestation de la charité, de l'amour saint; — culte du vrai, développant l'intelligence humaine par l'étude, la propagation et le perfectionnement des sciences ; — culte du bien et de l'utile par toutes les œuvres de l'activité humaine, tendant au bien-être de tous. La première de ces classes comprend tous les beaux-arts, les lettres, la poésie, la musique, l'architecture, la peinture, la sculpture, la gravure, le théâtre, etc. La seconde renferme toutes les sciences. A la troisième

se rattachent tous les travaux physiques, agricoles, industriels, manufacturiers, etc. De là, dans l'unité de la communauté trois ordres distincts : les artistes, les savants et les travailleurs manuels.

Le neuvième principe est la théorie même de la vraie propriété, ou plutôt de l'appropriation dans la communauté libre, égalitaire et fraternelle où tout se repartit « de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins ». Expliquons-en la donnée fondamentale à son point de vue religieux et moral.

A cette heure, et dans le régime actuel, la propriété n'est plus en elle-même que le fait brutal d'un aveugle égoïsme, « le droit d'user et d'abuser », selon la définition même du code. Ceux qui possèdent ne possèdent que pour jouir de leurs biens selon leur bon plaisir. Cela est commode sans doute pour les passions et les vices de l'homme, mais en dehors de toute morale, et gros surtout de tempêtes et d'effroyables cataclysmes pour les sociétés qui ont consacré ce monstrueux individualisme. Comme le communisme, l'Église rejette cette doctrine infâme ou plutôt cette absence de toute doctrine ; car tout droit implique à ses yeux un devoir, une obligation morale correspondante. Pour elle, ainsi que nous l'avons déjà vu (1re partie, ch. XIX), toutes les choses terrestres ne sont que des *moyens* prêtés par Dieu à l'homme, pour l'accomplissement de sa mission

ici-bas. Or, cette mission a pour *but* l'édification du règne de Dieu et du Christ, par la sanctification des âmes et le développement de toutes leurs facultés dans la charité, la justice et la vérité. C'est ce but qui seul doit régler la répartition et l'emploi des moyens qui s'y adaptent, et concourent à sa réalisation. Ainsi la première règle chrétienne de la distribution et de l'emploi de tout objet terrestre quelconque, est de le consacrer à une destination morale. Cette règle s'applique à tout, à l'âme comme au corps, aux biens de l'esprit comme à ceux de la matière, à l'usage de la volonté et de la liberté comme à celui de l'organisme et des sens, aux travaux de l'art et de la science comme à ceux de l'industrie et de l'agriculture. Tout doit tendre vers sa plus haute et sa plus complète destination morale, voilà le principe universel posé par le christianisme et dont la communauté doit être l'application sociale.

De ce principe découlent d'innombrables conséquences dont voici la principale. Dieu seul est le but de tout ce qui est et de tout ce qui peut être, comme il en est le principe et la loi. L'homme n'étant donc point à lui-même le but de sa vie, ne peut se servir de son âme, de son corps, et partant de tous les biens terrestres pour sa propre jouissance, pour sa propre satisfaction personnelle, mais uniquement pour l'accomplissement du plan divin et providentiel, qui est la sanctification réciproque

et universelle des âmes, l'édification de l'humanité dans le règne de la vérité, de la justice et de l'amour, par le développement de plus en plus libre et de plus en plus parfait de toutes ses facultés. C'est la négation radicale de l'égoïsme, de la sensualité, de l'orgueil et de tous les vices, fléaux du genre humain et source de toutes ses misères morales, intellectuelles et physiques.

Placée à cette hauteur, la question de la communauté n'est plus qu'une application du but providentiel et divin sur la terre, une déduction rigoureuse de la loi morale, de l'Évangile, embrassant tout dans son universelle solution. Or, pour que tous les hommes accomplissent le mieux possible l'œuvre de cette sainte et grande mission, il faut que chacun d'eux puisse disposer de tout ce qui est nécessaire à la vie de son âme et de son corps, à la satisfaction de ses biens moraux, intellectuels et physiques, au développement libre, complet et incessant de toutes ses facultés et à l'exécution de son travail selon sa capacité et ses aptitudes. Telle est la loi qui, dans la communauté doit régler tout, production, répartition, consommation, en donnant, dans une harmonie de plus en plus parfaite, « de chacun selon ses forces à chacun selon ses besoins », et faisant du sacrifice de chacun la surabondance de tous.

## XX

### Liberté et travail. — L'individu. La famille.

En poursuivant l'étude des principes communistes modernes, depuis Owen et surtout depuis l'initiative contemporaine de l'Église, on voit qu'ils se résument dans une théorie complète de la liberté. Déjà Thomas Morus entre autres la représentait, dans son *Livre d'or*, comme une suite de cercles concentriques et solidaires, s'enchaînant et se reliant entre eux, depuis l'individu jusqu'à la nation, jusqu'au genre humain.

Le premier de ces cercles représente l'individu. Il est comme l'élément primordial, la molécule atomistique qui entre dans la formation des corps. C'est le point de départ d'où sort toute l'organisation sociale. Or, dans la communauté, chaque individu doit jouir de la liberté

la plus complète. Voilà le principe. Mais le même droit appartenant à tous, la liberté de l'un ne peut porter atteinte à celle de l'autre dans sa personne, sa vie, son honneur et l'exercice d'aucune de ses facultés. Voilà la règle de l'exercice de la liberté, qui est la règle même de la justice et de l'égalité que Lactance appelle pour cette raison *équabilité* ou équilibre, entente, harmonie des libertés de tous entre elles.

Dès lors tout ce que la morale défend est proscrit, non-seulement comme opposé à cette morale, mais comme contraire par là même à la liberté. Voilà la loi.

Prenons un exemple. L'homme est libre, parfaitement libre de ne point travailler. Mais, s'il ne produit rien, il n'est pas libre de consommer le fruit du travail d'autrui, car alors c'est un vol. Voilà comment le vol peut subsister dans la communauté. Voilà la raison de ce commandement de Dieu : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front (1) ». L'ancienne loi consacra ce précepte divin, en montrant qu'il découle de notre nature elle-même : « L'homme, dit-elle, est né pour travailler comme l'oiseau pour voler (2) ». L'Évangile vint sanctionner et développer cette partie de la loi de Dieu comme toutes les autres. Saint Paul, qui lui-même vivait en fabriquant des tentes, recommande sans cesse aux

(1) Genèse, c. III, v. 19. — (2) Job.

fidèles et leur ordonne au nom de l'Evangile, « de travailler de leurs propres mains (1) ». Et pourquoi ? Pour que personne ne mange le fruit du travail d'autrui. Aussi ajoute-t-il, en citant son propre exemple. « Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne ; mais nous avons travaillé jour et nuit avec peine et fatigue pour n'être à charge à aucun de vous (2) ». Dans quel but l'a-t-il fait ? « C'est, dit-il, que nous avons voulu nous donner nous-même pour modèle, afin que vous nous imitassiez (3) ». Apprenant qu'il y en a parmi les fidèles « qui, ne travaillent point », il « leur prescrit et les conjure par le Seigneur Jésus-Christ de manger leur pain en travaillant (4) ». Il ordonne qu'on cesse tout commerce avec ceux qui n'obéiront point à ce commandement, et résume enfin toute la loi de l'Évangile à ce sujet dans cette grande maxime : « Celui qui ne veut point travailler ne doit point manger ». Le pape saint Clément de Rome dit, à son tour, comme nous l'avons déjà vu : « Ceux qui ne travaillent pas n'ont pas le droit de s'asseoir à la table commune (5) ». Telle est la première loi de la communauté, parce que c'est la loi même de la justice et de la liberté.

Dans la Thébaïde, ce sublime et primitif idéal de la communauté, les solitaires se livraient au travail avec

(1) Epît. aux Thessaloniciens. — (2) II Thess., c. III, v. 8. — (3) Id., c. III, v. 9. — (4) Id., c, III, v, 11, 12. — (5) Constit. Apostol., I, 7.

une ferveur incroyable. « Ils travaillaient de leurs mains, dit le premier historien de saint Pacome, non-seulement pour gagner leur vie, mais aussi pour avoir quelque moyen d'assister les pauvres (1) ». Saint Jérôme, dans ses *Lettres à Rusticus*, Théodoret, dans sa *Vie de saint Théodore*, abbé, et tous les historiens de ces âges héroïques nous tracent les tableaux les plus saisissants de la prodigieuse activité de ces *ascètes* dont le nom même signifie *travailleurs*, et saint Benoît dit dans sa Règle (2) : « Ceux-là sont vraiment moines, qui vivent du travail de leurs mains.

Ces ascètes ne se contentaient pas de pratiquer admirablement le précepte de saint Paul, ils voulaient encore que personne ne pût s'y soustraire. Citons-en pour exemple le fait suivant rapporté par Rufin, dans les *Vies des Pères du désert*. « Un solitaire étranger étant venu trouver l'abbé Sylvain, qui demeurait sur la montagne de Sina, et voyant les frères qui travaillaient, il leur dit : « Pourquoi travaillez-vous ainsi pour une nourriture périssable ? Marie (3) n'a-t-elle pas choisi la meilleure part ? » Le saint vieillard, ayant su cela, dit à Zacharie, son disciple : « Donnez un livre à ce frère pour l'entretenir, et mettez-le dans une cellule où il n'y a rien à manger ». L'heure de none étant venue, ce

(1) Denys le petit, *Vie de saint Pacome*, ch. III. — (2) Ch. XLVIII. — (3) *Marie* est, dans le langage évangélique, la personnification de la contemplation religieuse et *Marthe* la personnification du travail.

solitaire étranger regardait si l'abbé ne le ferait point appeler pour aller manger; et lorsqu'elle fut passée, il le vint trouver et lui dit : « Mon père, les frères n'ont-ils point mangé aujourd'hui ? — Oui, lui répondit ce saint homme. — Et d'où vient donc, ajoute ce solitaire, que vous ne m'avez pas fait appeler ? — D'autant, lui répartit le saint, que vous qui êtes un homme tout spirituel, qui avez choisi la meilleure part, et qui passez les journées entières à lire, n'avez pas besoin de cette nourriture périssable ; au lieu que nous, qui sommes charnels, nous ne pouvons nous passer de manger, ce qui nous oblige à travailler ». Ces paroles ayant fait voir à ce solitaire quelle était sa faute, il en eut regret, et dit à Sylvain : « Pardonnez-moi, je vous prie, mon père ». Sur quoi Sylvain lui répondit : « Je suis bien aise que vous connaissiez que Marie ne saurait se passer de Marthe, et qu'ainsi Marthe a part aux louanges qu'on donne à Marie ».

Or, la communauté se borne à suivre l'exemple de l'abbé Sylvain. Elle n'inflige aucune peine, mais, laissant chacun libre, elle empêche que l'abus de la liberté de l'un porte atteinte à celle de l'autre, et fait simplement sentir par le fait même la conséquence de la violation de cette loi d'égalité. Aujourd'hui des millions d'hommes ne demandant que du travail, mais n'en trouvant point, sont condamnés aux angoisses de la

faim. Voilà l'iniquité. Dans la communauté, la leçon de l'oisif ne saurait frapper que celui qui se refuse volontairement au travail, lequel ne peut manquer à personne. Voilà la justice. Sous ce régime tous sont ascètes ou travailleurs ; et chacun, en produisant pour lui, produit pour tous, car l'énorme plus value donnée à son travail, que multiplient géométriquement l'action sociale et les forces collectives, fournit largement à tous les besoins des malades, des infirmes, des enfants, des vieillards, de tous ceux en un mot qui sont hors d'état de travailler. Avec la plus simple comptabilité établie pour chaque individu, il est facile de connaître exactement, par doit et avoir, sa situation économique vis-à-vis de la communauté, et d'arrêter au besoin son crédit de consommation sur elle, dès qu'il en abuse.

Au reste si déjà du temps de Franklin, on calculait que trois heures de travail suffisaient dès lors pour satisfaire à tous les besoins, que serait-ce maintenant si l'on considère seulement que le premier résultat de la communauté sera de quadrupler la production en universalisant l'application des machines, en utilisant toutes les forces productrices, et en rendant au travail réel plus de six millions d'hommes en France (1), aujourd'hui ou oisifs, ou livrés à des occupations destructives ou improductives ?

(1) Voy. *Le dernier mot du socialisme*, par un catholique, p. 190.

La communauté seule constitue la famille, comme l'individu, dans l'exercice et le développement de tous ses droits, de toutes ses facultés et dans la satisfaction de tous ses besoins moraux, intellectuels et physiques. La famille, en effet, n'existe réellement et dans toute sa plénitude que quand le mariage n'est plus un marché, un trafic, et quand ses membres ne sont plus désunis, séparés par l'intérêt, la misère, la difficulté de vivre, les conditions d'un travail aléatoire, écrasant, d'un produit souvent insuffisant, impossible dans le chômage, la maladie, l'infirmité, la vieillesse. Or, dans la communauté, où nul ne possède rien en propre, le mariage ne peut jamais être qu'une intime affection des cœurs, une fusion de deux âmes en une, et la vie paisible de la famille, unie dans toutes les sécurités du présent et les joies de l'avenir, voit la complète satisfaction de ses besoins à jamais garantie, soit par le travail sans chômage possible pour les valides, soit sans travail pour les vieillards, les enfants, les malades et les infirmes.

La famille, second cercle, second élément embryonnaire de la communauté, possède comme corps toutes les libertés, tous les droits inhérents à l'individu, plus ceux qui découlent de la nature même de la famille : égalité sociale des époux, puissance des père et mère sur leurs enfants, respect et obéissance de ces derniers, inviolabilité et indissolubilité du lien conjugal, harmonie hié-

rarchique de tous ses membres, etc. Chaque famille élève ou fait élever ses enfants où elle veut, comme elle veut, selon ses croyances et d'après les méthodes qu'elle préfère. La communauté n'impose qu'une chose, le respect de la loi sociale. Or, cette loi sociale n'est autre que la loi évangélique elle-même, loi de liberté et d'amour universel, qui prescrit à chacun de faire aux autres tout ce qu'il voudrait qu'ils lui fissent, qui proclame tous les hommes frères, égaux et libres, ayant tous une origine et une destinée communes, étant tous appelés au développement de toutes leurs facultés pour l'accomplissement du bien de la vérité, de la justice et la sanctification des âmes.

C'est aussi la loi de nature. Car, dit le cardinal Gerdil (1), « tous les hommes participent à la même nature, et à la même origine. Cette égalité est inaltérable. Tous les hommes apportent, en naissant, un droit égal à leur subsistance, à la conservation de leur vie, et de leurs membres, au libre usage des facultés dont la nature les a pourvus, conformément à leur destination. Les hommes ne naissent ni maîtres, ni esclaves, ni nobles, ni roturiers, ni plus riches, ni plus pauvres; puisque la nature n'a fait aucun partage et qu'elle offre à tous *en commun* ses productions et ses richesses. »

(1) *Discours philosophiques sur l'homme, etc.*, édit. de 1769, p. 32, 33.

## XXI

### La commune. Les centres industriels. L'État et l'Église.

Dans cette communauté chrétienne, régie à la fois par l'Église et l'État, la commune est complètement libre dans sa sphère, comme l'individu et la famille chacun dans la leur. Elle se gouverne librement elle-même par le suffrage, l'élection, le concours ou l'ancienneté. Seulement la prévoyance sociale ne l'abandonne pas, comme aujourd'hui, à elle-même et à son désastreux isolement. De même que, dans la commune, tous les individus et toutes les familles sont solidaires, de même dans l'État et dans l'Église, toutes les communes aussi sont solidaires entre elles.

Au lieu du cadastre actuel, simple mesure d'impôt, une étude spéciale et approfondie des terres, de leur

nature, de leur exposition, de leurs ressources et des moyens les plus proches et les plus directs de leur amélioration, permettra de connaître exactement quelles sont les cultures qui leur conviennent le mieux, les méthodes les plus perfectionnées à y appliquer, et d'en organiser scientifiquement l'exploitation et la production. Une étude non moins approfondie des fleuves, rivières, cours d'eaux, étangs, moyens d'irrigation et de transport, puits artésiens, montagnes, bois, etc., en un mot de toutes les ressources existantes ou possibles dans chaque localité, complètera cette connaissance exacte du sol, indispensable à toute bonne culture. Une école d'agriculture pratique, annexée par exemple à l'école de la commune, mettra tous les cultivateurs à même d'appliquer les meilleurs procédés. Enfin un bulletin agricole et industriel, envoyé à toutes les communes par les grands centres régionaux, fournira tous les renseignements statistiques, météréologiques et autres les plus propres à bien diriger la production, la répartition, le travail.

Au lieu d'être émietté en parcelles microscopiques et détachées, qui rendent l'exploitation si onéreuse, si stérile et parfois impossible, le sol débarrassé de toutes clôtures, bornes, servitudes, passages, obstacles, et percé de routes directes, se prêtera parfaitement à tous les avantages du travail collectif et de la grande culture.

Des locomobiles mettant simultanément en mouvement les machines appliquées à tous les genres de travaux agricoles, un très petit nombre de bras suffira pour accomplir ces travaux avec la promptitude et la régularité de la mécanique.

Chaque commune deviendra bientôt une grande ferme modèle. Sans vouloir parler des magasins, granges, écuries, ateliers, pressoirs et fours communaux, sans rappeler le phalanstère de Fourrier, le palais social de Calland, la cité communiste de Vidal, ni les projets analogues, il est évident que peu à peu on arrivera à préférer à l'isolement, l'habitation commune avec ses inépuisables ressources, ses innombrables agréments, ses commodités de tous genres, éclairage, chauffage et service communs, réunions, cercles, salons littéraires, assemblées, fêtes et banquets, outre son économie de moitié. Inutile d'ajouter que, dans l'édifice communal, quel qu'il soit, chaque individu, chaque famille a son chez soi, son foyer domestique, sanctuaire inviolable, qui se combine avec tous les avantages immenses de la vie en commun, n'excluant en rien la vie privée.

Étroitement reliés aux travaux de l'agriculture, ceux de l'industrie s'organiseront scientifiquement et méthodiquement aussi par grands centres et régions appropriés à leur nature, aux ressources qui leur sont nécessaires et aux besoins qu'ils doivent satisfaire. Depuis

quelque temps déjà les diverses industries tendent à se disséminer sur toute la surface du territoire, et à se fixer sur les points où chacune trouve plus facilement ses matières premières, ses moteurs, cours d'eaux ou autres, son combustible, etc. La communauté, en faisant disparaître les monstrueuses agglomérations des grandes villes et la concentration sur elles seules des travailleurs et des principales voies de communication, régularisera ce mouvement décentralisateur, et replacera l'industrie dans ses conditions normales, en en coordonnant toutes les branches éparses, la faisant fonctionner au profit de tous et lui rendant l'âme, la vie, l'air pur, le soleil et la liberté.

Le centre de la société, ce qu'on nomme aujourd'hui son gouvernement, se décomposera, comme nous l'avons vu, en un double pouvoir, l'État et l'Église. Le premier, répondant à chacune des nationalités distinctes, représente leur autonomie, leur indépendance particulière au sein de la communauté universelle. Le second, répondant à cette grande idée de l'unité de l'Europe et du genre humain qui résume les tendances modernes, relie entre elles toutes ces nationalités comme autant de provinces de la fédération européenne, ou plutôt de la république chrétienne destinée à embrasser progressivement le monde entier. Sous la direction de ce dernier pouvoir, concile œcuménique des nations,

s'établirait peu à peu, entre tous les peuples, l'unité de mœurs, d'éducation, de justice, de loi, puis de langue, enfin l'unité sociale sous toutes ses faces. En même temps, sous le contrôle de l'État, gardien des traditions patriotiques et nationales, l'organisation matérielle et économique revêtirait les formes appropriées au génie de chaque peuple, à ses aspirations, ses précédents, son histoire. C'est la variété dans l'unité. On peut s'en former quelque idée déjà par les divers États de la confédération germanique, et mieux encore par ceux de l'Union américaine ou des États-Unis.

Du reste, en déroulant ainsi, seulement dans leurs grandes lignes et leurs hautes cimes, les conséquences de la communauté chrétienne universelle par l'Église et l'État, nous ne préjugeons rien des détails, des voies et moyens d'application, œuvre propre de chaque siècle, de chaque heure qui lui donne son empreinte. Nous n'offrons qu'un exemple, une image pour en représenter la pensée, qui naturellement prendra mille et mille formes diverses que nul ne saurait tracer d'avance. Nous bornant à poser le principe, nous laissons à chaque génération le soin de le développer et de le réaliser selon son génie, sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu.

C'est cet Esprit de vérité et d'amour dont de Maistre prophétise « une nouvelle effusion, troisième explosion de la toute-puissante bonté en faveur du genre humain,

révélation de la révélation », qui, selon un catholique communiste de nos jours, doit constituer la communion universelle des âmes, sous le signe sensible de la communion universelle des biens, et accomplir la rénovation religieuse du genre humain, en spiritualisant jusqu'à l'ange, l'homme sanctifié jusqu'à Dieu et en universalisant la communauté spirituelle, et dont il décrit les prodiges avec les textes même de l'Écriture sainte et sous une forme apocalyptique que rien ne peut rendre (1). Mais nous ne saurions, sans sortir de notre cadre, le suivre dans ces régions mystiques, et nous nous bornerons à clore ce livre, en disant avec lui (2) :

« Les temps sont accomplis... C'est là le règne uni-
« versel de Dieu, dont il est écrit :

« Tous les peuples, jusqu'aux extrémités de la terre,
« se ressouviendront du Seigneur et se convertiront à
« lui ; et toutes les familles des nations se prosterneront
« devant lui et l'adoreront. Car voici le règne de Dieu,
« et il aura l'empire absolu des nations (3) ».

« Et il règnera depuis une mer jusqu'à l'autre, et
« depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre (4) ».

« Il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul pas-
« teur (5) ».

(1) Voy. *Règne de l'Esprit pur ou la Jérusalem nouvelle.* — (2) Id. p. 54, 43, 44. — (3) Psaume 21, v. 28, 29. — (4) Psaume 71, v. 8. — (5) Evang. de saint Jean, c. x, v. 16.

« Et le Seigneur sera roi de toute la terre qui, en ce « jour, n'aura plus qu'un seul Dieu, adoré sous un « seul nom (1) ».

(1) Zacharie, c. XIV, v. 9.

## CONCLUSION.

---

### I

### Conception catholique de la désappropriation et de la communauté absolues.

Nous disions en commençant ce travail : Notre siècle est lâche intellectuellement parce qu'il l'est moralement. Aussi l'avons-nous traité comme tel. Nous avons ménagé la lumière à ses yeux affaiblis, comme on ménage l'aliment au malade, les fatigues du chemin au vieillard, les révélations de la pensée à l'enfant, mesurant à chacun selon ses forces. Nous n'avons esquissé qu'une ombre à peine des théories du catholicisme sur la propriété. Si nous en avions déroulé dans toute leur ampleur les profondeurs vertigineuses, le radicalisme absolu, les mystères divins, on nous eût renvoyé sans doute comme

Hérode renvoya le Christ, avec la robe blanche des insensés, car c'est toujours le même cri du paganisme : *Stultitia crucis !* Folie de la croix, bafouée depuis dix-neuf siècles par l'humanité qu'elle sauve.

Mais nous trahirions la vérité, nous faillirions à notre tâche et mutilerions notre œuvre si, au moment de clore ce livre, nous n'entrouvrions pas au moins quelques-uns des horizons, des perspectives infinis de cette grande pensée révélée, soulevant un coin du voile qui cache aux profanes les suprêmes majestés de cette négation absolue de la propriété. Elle n'est qu'une application à l'ordre temporel de la conception théologique et religieuse du christianisme, embrassant l'universalité des êtres et des choses, et dont voici le résumé succinct.

Il n'y a qu'un bien réel, c'est Dieu. Ce bien suprême, universel, incréé, indivis et inaliénable, est absolu, nécessaire, infini. Tous les biens créés en sont de leur nature même l'opposé, puisqu'ils sont relatifs, contingents et finis. La possession du souverain bien, seul réel, implique donc le renoncement à tous les biens créés, qui en sont l'inverse, et on n'acquiert le premier qu'en se dépouillant des seconds. Cette désappropriation complète et radicale est la condition indispensable de la possession du bien suprême, c'est-à-dire de Dieu.

Mais le souverain bien, incommunicable dans son

essence, se donne en commun tout à chacun et à tous, car il n'est en propre à personne qu'à Dieu. De là la communion de tous en lui. Chaque homme y participe selon la mesure de sa désappropriation libre et volontaire, qui constitue celle de son amour, de sa sainteté, de sa vertu, de son intelligence et de son activité. Ce degré de participation est ce qui fait toutes nos qualités morales ou intellectuelles. Ces qualités, ces dons de l'âme, de l'esprit et du cœur ne sont donc point notre propriété personnelle, mais au contraire l'effet de la désappropriation qui les acquiert, les conserve et les perfectionne par la communion à Dieu, dans le travail, l'étude, l'humilité, la vertu, la prière, le culte, toutes formes du sacrifice et de l'abnégation de soi-même. Se les approprier, les considérer comme son bien personnel, c'est un crime, un outrage à Dieu, un vol qu'on lui fait ; et ce crime, nous le commettons non-seulement quand nous en tirons orgueil ou vanité, mais encore toutes les fois que nous voulons mettre à profit pour nous seuls ce don qui doit rester inviolablement le patrimoine commun de l'humanité. Voilà la propriété dans sa source originelle, dans son élément moral et intellectuel, outrage à Dieu, vol fait à la communauté de ce bien universel, profanation et sacrilége. Loin de nous conférer aucun droit d'appropriation, notre participation à ce bien nous impose au contraire le devoir d'imiter

Dieu, en nous donnant comme lui tout à tous, en mettant gratuitement tous ces dons gratuits au service de nos frères, en les leur communiquant sans réserve et sous toutes les formes possibles, afin qu'ils restent ainsi communs entre tous, selon leur destination providentielle. Voilà la communauté dans son principe fondamental, qui embrasse tout.

Le Christ ne dit pas seulement : « Quiconque d'entre vous ne renonce point à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple (1) » ; ce qui implique déjà la complète dépossession morale et intellectuelle, comme l'entière dépossession physique ; mais il ajoute : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, *abneget semetipsum* (2) ». C'est la communauté absolue, non-seulement de tous les biens moraux, intellectuels et physiques, mais encore de l'homme qui, après avoir renoncé à tout ce qu'il possède, doit encore se renoncer soi-même. *Abneget semetipsum !* Il se nie, en tant qu'être créé et fini, pour s'unir, dans l'amour divin, à l'Être incréé et infini, qui est l'unique réalité essentielle. Il nie sa liberté bornée pour s'unir, dans l'intelligence suprême, à la liberté sans bornes de Dieu. Il nie sa volonté contingente pour s'unir, dans l'extase d'une éternelle adoration, à la volonté nécessaire et toute-

(1) Saint Luc, c. XIV, v. 33. — (2) Saint Matth., c. XVI, v. 24; saint Marc, c. VIII, v. 34; saint Luc, c. IX, v. 23.

puissante de Celui qui est tout en tous. Il nie sa personnalité relative pour s'unir, dans l'immense océan de toute vie, à la personnalité absolue. Merveilleuse transformation de lui-même dans le souverain bien par la désappropriation intégrale !

Qu'a-t-il perdu ? Rien. Qu'a-t-il gagné ? Tout. Par cet acte, le plus libre et le plus personnel qu'un homme puisse accomplir, il n'a abdiqué la manifestation temporaire de sa personnalité que pour en retrouver en Dieu le principe éternel. C'est afin d'acquérir la plénitude illimitée de cette personnalité et de sa liberté qu'il doit renoncer à lui-même et à tout ce qu'il possède. L'homme, en effet, n'est libre d'une liberté complète, c'est-à-dire sans bornes, que lorsqu'il s'affranchit de tous les liens du créé, de toutes les conditions limitatives de la matière, de l'espace et du temps, pour « devenir participant de la nature divine » et de sa liberté infinie, selon l'expression même de saint Pierre. Il n'acquiert sa personnalité entière, c'est-à-dire éternelle et sans terme, qu'en l'unissant à la personnalité absolue de Dieu par cette participation à la vie en soi.

Voilà jusqu'où doit aller l'abdication de toute propriété intellectuelle, morale et matérielle, pour consommer la communauté ou communion de tous les hommes entre eux et avec Dieu, dans le temps et dans l'éternité. Tel est l'idéal du catholicisme. Communauté

des biens comme expression de la communauté des âmes; communauté humaine comme manifestation de la communauté divine dans le Christ et par le Christ. A cette hauteur, la communauté est la religion elle-même, à la fois culte et économie sociale, dogme et constitution politique, morale et loi civile.

A Dieu la propriété et le souverain domaine de tout, parce qu'il a tout créé et que tout subsiste en lui, par lui et pour lui. A tous les hommes, la commune participation à tout, chacun étant l'instrument de l'application et du développement de cette communauté. L'homme ne doit exercer ses facultés que pour l'accomplissement de cette loi, qui est la volonté de Dieu et la loi même de la vie. S'il dispose de lui-même dans un intérêt, dans un but purement personnel, il attente aux droits du Créateur, usurpe son souverain domaine et se met à sa place. S'il se propose simplement la satisfaction de son égoïsme, de son orgueil, de sa vanité, de son ambition ou de sa sensualité par les jouissances et les plaisirs, il ravit le bien de tous et se fait Dieu lui-même. C'est ainsi que tout acte immoral ou criminel se résume en un acte de propriété, et tout acte juste et saint en un acte de communauté.

Si nous devons nous déposséder non-seulement de tout, mais encore de nous-mêmes, que sera-ce des biens matériels? Propriété de Dieu, qui les a créés, ils nous

appartiennent certes bien moins encore que notre personnalité et nos qualités morales et intellectuelles, puisqu'ils sont extérieurs à nous, en dehors de notre être, et que, simples voyageurs sur la terre, la mort nous en dépouille. Celui qui est le plus inhérent à nous, c'est notre corps, notre organisme physique : or, loin d'en avoir la propriété, nous l'avons reçu, sans le savoir et le vouloir, de la nature à laquelle il est emprunté, qui le répare incessamment, et au sein de laquelle il retourna bientôt tout entier, pour y former d'autres êtres. Dieu ne nous en a accordé que l'usage, et encore temporairement, puisqu'il nous le retire par la mort, et déjà presque chaque jour, par le sommeil. Si nous n'avons pas même la propriété de ce corps, destinée à une dissolution totale, par une partielle dissolution quotidienne, comment donc pourrions-nous prétendre à celle des biens extérieurs, simples moyens de satisfaire les besoins de cet organisme passager ?

La communauté est donc la loi physique de notre corps, la loi morale de notre âme et la loi intellectuelle de notre esprit, comme elle est la loi religieuse du catholicisme. Il n'y a rien en dehors d'elle : partout, en tout et toujours, elle embrasse l'universalité des êtres. Telle est la sublime conception de l'Église qui l'exprime sous le signe sensible ou sacrement de l'Eucharistie : com-

munion de tous en tout par la communion de tous et de tout en Dieu.

De même que le signe sensible de cette universelle communion est l'hostie, le symbole du moyen qui y conduit ou du renoncement à tout et à soi-même, est la croix. Car la croix signifie le dépouillement absolu de toute espèce de propriété, pour les choses extérieures et visibles comme pour les intérieures et les invisibles, au fond de l'âme, de l'esprit, du cœur et de la volonté comme sous tous les aspects et toutes les manifestations de notre être. Voilà « la folie de la croix », *stultitia crucis*.

---

## II.

### Les deux cités.

Le catholicisme ne s'est pas borné à révéler à l'humanité la conception universelle que nous venons de résumer, il a entrepris une tâche bien autrement vaste et difficile encore, celle de réaliser dans la société elle-même cette communauté de tous en tout, de tous et de tout en Dieu.

Or, remarquez-le, dans cette sublime conception, Dieu n'est pas seulement l'unique bien réel, mais on ne peut entrer en participation de ce souverain bien qu'autant que, par une désappropriation complète, on renonce à tout ce qu'on possède, et surtout à soi-même. De la sorte il n'y a plus rien que Dieu seul, Dieu seul en tout, partout, toujours, Dieu seul tout en chacun et en tous. Tel

est le dernier mot de cette doctrine révélée dont l'Église poursuit, depuis deux mille ans bientôt, la réalisation sociale.

A cette théorie catholique, la société propriétaire, issue du paganisme, oppose la théorie absolument inverse. Pour elle, il n'y a rien que l'homme, l'homme en tout, partout, toujours, l'homme principe moyen et fin de tout. Aussi cette société est-elle le royaume de Satan, qui le proclame ainsi lui-même dans l'Évangile : « La puissance et la gloire de tous les royaumes du monde m'ont été livrées, et je les donne à qui il me plaît (1) ». Satan est « le prince de ce monde », selon l'expression même de Jésus-Christ, et « le dieu de ce siècle » selon la parole de saint Paul. « Car, dit saint Hilaire, tout honneur du siècle appartient au domaine de Satan ». C'est lui qui régit cette société propriétaire qui hait Jésus-Christ et ses disciples parce qu'ils ne sont point des siens et rendent témoignage contre elle (2). Aussi ce monde satanique « ne peut recevoir l'esprit de vérité (3). Tout ce qui est grand, élevé, honorable à ses yeux est une abomination devant Dieu (4). L'aimer c'est haïr Dieu (5). Car tout ce qui est en ce monde est concupiscence et orgueil (6). Il est crucifié pour le disciple

(1) Saint Luc, c. IV, v. 6. — (2) Saint Jean, c. VII, v. 7, c. XVII, v. 14, 16, c. XV, v. 17, 18, etc. — (3) Saint Jean, c. XIV, v. 17. — (4) Saint Paul. — (5) Ép. de saint Jacques, c. IV, v. 4; saint Jean, c. XVI, v. 33. — (6) Ire Ép. de saint Jean, c. II, v. 15-17.

du Christ, et le disciple du Christ est crucifié pour lui (1) ». Entre son esprit et l'esprit du Christ, il y a antagonisme absolu (2). Ce sont deux ennemis éternellement irréconciliables, et on n'appartient à l'une de ces cités qu'en travaillant de toutes ses forces à anéantir l'autre. « Car quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité ? Quelle société entre la lumière et les ténèbres ? Quel accord entre le Christ et Bélial (3) » ?

Mais, poursuit l'Écriture sainte, ce monde satanique de la propriété sera vaincu par le Christ (4), et « le prince de ce monde sera jeté dehors (5). Alors les royaumes de ce monde seront à Notre Seigneur et à son Christ, et il règnera dans les siècles des siècles et nous régnerons avec lui sur la terre (6) ».

Ce sont ces deux cités dont parlent sans cesse la Bible, en particulier les prophètes et l'Apocalypse, les Pères et les docteurs de l'Église, et dont saint Augustin retrace le duel incessant dans son livre de la *Cité de Dieu*. Déjà nous avons expliqué la nature de chacune de ces deux sociétés opposées, par une analogie empruntée aux systèmes astronomiques. Dans l'antiquité, l'astronomie païenne se figurait la terre immobile au centre du monde, et le ciel avec tous les astres, tournant

(1) Gal. c. VI, v. 14. — (2) I Cor., c, II, v. 12. — (3) II Cor., c. VI, v. 14-17. — (4) Saint Jean, c. XVI, v. 33. — (5) Saint Jean, c. XII, v. 31, c. XVI, v. 11, etc. — (6) Apocalypse, c. VII, v. 15, 17, c. XVII, v. 14, c. XIX, v. 16, c. I, v. 5, 6, c. V, v. 10, Timothée, etc.

autour d'elle, comme des serviteurs et des esclaves occupés à servir leur maître. Dans l'astronomie chrétienne, fondée par un cardinal et un chanoine, de Cusa et Copernic, tous les univers, au contraire, ne sont qu'un rayonnement de l'infini, et la terre, planète obscure, tourne, avec toutes les planètes de notre système, autour du soleil, immobile par rapport à elle. Ainsi, dans le royaume de Satan ou de la propriété, chaque homme se fait centre du monde entier, et, rapportant tout à lui, ne voit dans les autres êtres que des serviteurs, des esclaves, des instruments de ses intérêts, de ses plaisirs et de sa gloire ; car il se considère comme étant à lui-même son créateur et son dieu. Dans le royaume du Christ ou de la communauté, l'homme, à l'inverse, voyant tout dans l'infini ou Dieu, rapporte tout à ce centre immuable et suprême, se regarde comme appelé uniquement à réfléchir et à manifester le rayonnement de quelques-unes de ses perfections, et ne cesse de graviter, lui et tout ce qui s'y rattache, vers ce divin soleil des âmes, pour s'en rapprocher toujours davantage et y puiser plus largement l'amour, l'intelligence et la vie.

Tel est le royaume dont Jésus-Christ lui-même disait à Pilate : « Il n'est pas maintenant d'ici » ; mais c'est pour le réaliser que « je suis né et venu dans le monde (1) ». Telle est « la Cité future », qu'après saint

(1) Saint Jean, c. XVIII, v. 36, 37.

Paul et saint Augustin, l'Église appelle de tous ses vœux, et dont elle prépare l'avènement universel et définitif.

Cet avènement, réservé à notre époque, ne sera pas seulement la plus immense des révolutions qui aient jamais été accomplies dans l'humanité, mais ce sera la révolution unique, intégrale dont toutes les autres ne furent que des préparatifs et des incidents. En effet, c'est une révolution complète, absolue, embrassant toutes choses sous tous leurs aspects, la religion comme la société, la morale comme l'économie politique, la théologie comme la philosophie, l'art comme la science et l'industrie, en un mot l'ordre entier des idées et des croyances comme celui de l'histoire et des faits. Ce sera une sorte de second avènement du christianisme, ou le « Règne social du Christ », ainsi qu'on l'a déjà nommé.

C'est que la logique de l'Église est précisément l'inverse de toutes les logiques humaines. Celles-ci procèdent par analyse : en tout elles scindent et divisent. La logique de l'Église procède, au contraire, par synthèse : en tout elle unit et voit tout dans l'unité. Aussi les raisonnements purement humains, introduisant partout la multiplicité, créent autant de questions diverses qu'il y a d'objets, par exemple, question économique, question morale, question sociale, question théologique. L'Eglise,

à l'opposé, ramenant tout à l'unité, fait de tous les problêmes un seul et même problême, sous des faces distinctes mais indivisibles, à la fois et en même temps théologique, social, moral, économique, etc. On comprend maintenant pourquoi il n'a pas fallu moins de dix-neuf siècles au christianisme pour arriver à cette révolution universelle et définitive de la propriété qui implique la même révolution dans tous les ordres possibles.

Cette révolution sera l'éternelle réhabilitation des malheureux, des humbles et des simples.

De toutes les grandeurs mises par Dieu au front de l'homme, la plus auguste est celle de la pauvreté et de l'infortune. En les contemplant, on est saisi d'un sentiment profond de vénération ; on sent qu'elles ont quelque chose de sacré, et l'on devine que l'être qui en porte l'auréole, est à la fois comme le prêtre, l'autel et la victime d'un sacrifice qui s'unit à celui du divin martyr de la croix. Les païens eux-mêmes avaient compris le caractère sacré de la souffrance ; et la révolution française le proclamait lorsqu'elle jetait, par la bouche, de Saint-Just, ce cri si éminemment chrétien : « Les malheureux sont les puissances de la terre ». Or, la communauté est le sacerdoce de cette majesté du malheur.

Elle est aussi le gouvernement des humbles, des petits et des simples. Elle confond l'orgueil des grands et

des savants : car elle n'est la conception la plus élevée et la plus profonde que précisément parce qu'elle est la plus simple et la plus humble. Sa petitesse apparente est ce qui constitue sa grandeur. Elle est le règne du Simple par excellence, c'est-à-dire de Dieu, simple dans son essence qui échappe à toute analyse, simple dans son infinité, qui est l'opposé de toute grandeur visible, simple dans sa Pensée, qui est unique, comme sa Parole, à l'inverse de la science humaine, toujours multiple dans ses idées et ses discours. La communauté simplifie, avec la société, le cœur, l'âme et l'esprit de l'homme qu'elle rend semblable au petit enfant de l'Évangile, parce qu'à l'exemple de Dieu, elle ramène toute multiplicité à la réalité unique et infinie, qui comprend tout ce qui est et tout ce qui peut être. Cette réalité c'est Dieu seul, rien que Dieu, Dieu seul tout en tous et en tout, partout et toujours.

---

## III

### Le bonheur par le sacrifice.

Oui, sans doute, cette communauté, cité de Dieu et du Christ, que l'Église vient substituer à la propriété, royaume de Satan, confond la raison humaine par l'inexprimable audace des principes qu'elle pose et qu'elle doit développer et appliquer jusqu'à la consommation des siècles. Mais si, d'abord éblouis par cette lumière trop éclatante pour nos yeux affaiblis, nous en sondons les mystérieuses profondeurs, nous reconnaissons bientôt que notre ignorance seule nous trompait en nous faisant prendre le contre-pied de la vérité. Rien n'est plus évident, comme on va le voir.

En proclamant qu'il n'y a qu'un seul bien réel, Dieu, et que pour acquérir et posséder ce bien infini, il faut

se dépouiller de tous les biens de nature inverse, c'est-à-dire finis, relatifs et créés, la conception catholique de la désappropriation et de la communauté absolues ne fait que résumer la substance de l'Évangile dont tous les préceptes sont radicalement l'opposé des maximes de la société actuelle.

En effet, cette société regarde les riches comme heureux et les pauvres comme malheureux. L'Évangile dit, au contraire : « Malheur à vous riches (1) ! Bienheureux les pauvres (2) » ! La société propriétaire considère comme heureux ceux qui sont rassasiés, qui rient et dont les hommes disent du bien, et comme malheureux ceux qui ont faim, qui pleurent, qui sont haïs, persécutés, calomniés, maudits. L'Évangile, au contraire, dit : « Malheur à vous qui êtes rassasiés ! Malheur à vous qui riez maintenant ! Malheur quand les hommes diront du bien de vous (3) ! Heureux vous qui maintenant avez faim ! Heureux vous qui pleurez maintenant ! Vous serez heureux lorsque les hommes vous haïront, vous persécuteront, et diront faussement toute sorte de mal contre vous, à cause de moi. Réjouissez-vous en ce jour-là et tressaillez de joie (4) ». En un mot, le monde actuel place le bonheur dans l'absence de la souffrance

(1) Saint Luc, c. VI, v. 24. — (2) Saint Matthieu, c. V, v. 3; saint Luc, c. VI, v. 20. — (3) Saint Luc, c. VI, v. 25, 26. — (4) Saint Luc, c. VI, v. 21-23; saint Matth., c. V, v. 4, 10-12.

et dans la jouissance de soi même et de tous les biens terrestres. L'Évangile, au contraire, met la félicité dans la souffrance ou plutôt dans la croix, dans le sacrifice volontaire, toujours pénible à l'homme, dans le renoncement à soi-même, afin d'acquérir le souverain bien. « Pour posséder le tout, il faut renoncer à tout, perdre tout esprit de propriété, se donner tout entier, s'élever au-dessus de tout ce qui est créé, se quitter parfaitement soi-même (1). »

Qu'est-ce dire ? Dieu nous a-t-il donc créés pour souffrir ? Tout au contraire, il nous a créés pour jouir de la félicité suprême, par la participation au souverain bien, c'est-à-dire à sa propre vie. Tel fut l'homme au sortir de ses mains. Mais il s'est détaché du seul bien réel pour s'attacher à lui-même et aux créatures, biens faux, illusoires, périssables, comme tout ce qui est fini et créé, et qui ne peuvent satisfaire les aspirations infinies de son âme. Or, pour se relever de cette chute originelle, que continue le péché, il faut nécessairement qu'il remonte à l'amour du souverain bien, en se détachant de lui-même et de tout ce qui passe. Dans son état actuel, ce sacrifice est une douleur sans doute, mais une douleur passagère qui se transforme bientôt en une joie inénarrable et éternelle. Ainsi le travail, l'étude, l'abnégation, le détachement de soi-même et des créa-

(1) *Imitation*, livre III, ch. XXXII, XXXI, XXVII, etc.

tures, en un mot tout acte de vertu coûte d'abord, mais peu à peu il devient une source intarissable de douceur et de paix, et en nous rendant maîtres de nous-mêmes et de nos passions, nous fait les souverains du monde. Ce sacrifice apparent n'est donc point en réalité un sacrifice, car s'il implique un effort pénible, une souffrance momentanée, qui le rend méritoire, il a pour résultat un état de bonheur qui est le commencement de notre participation au bien suprême et infini.

Admirable disposition de la Providence ! L'Évangile, en paraissant ne nous imposer que des souffrances et des croix, nous comble en définitive de joies inexprimables et apporte à la terre toutes les félicités du ciel, tandis que les maximes du monde, en semblant ne nous prescrire que le bien-être et la jouissance, aboutissent en fait à cette somme effroyable, indicible de misères morales, intellectuelles et physiques qui dévorent l'humanité, à tous les maux de l'enfer. Rien du reste n'est plus facile à comprendre. La doctrine évangélique de l'abnégation ou du dévouement fait de chaque homme le serviteur de l'humanité tout entière : celle du plaisir ou de l'intérêt propre en fait l'ennemi mortel du genre humain. De la première sortent toutes les vertus, toutes les grandeurs, tous les héroïsmes ; de la seconde, tous les vices, tous les fléaux, tous les crimes.

Le sacrifice, d'ailleurs, non-seulement cesse d'être

une souffrance, mais est payé au centuple, suivant la promesse de l'Évangile, du moment où la communauté en établit la réciprocité entre tous. Je renonce à ce que je possède ; mais tous faisant de même, je me trouve, en définitive, avoir centuplé mes biens, puisque j'ai l'usage de tous ceux de la communauté. Je fais abnégation de moi-même envers mes frères ; mais la loi sociale leur prescrit la même abnégation envers moi, qui me rend au centuple le prix de mon dévouement. Cette réciprocité, il est vrai, restant toujours libre et volontaire, ne m'est jamais complètement assurée sur la terre, et cela suffit pour que mon acte garde tout son mérite. C'est là la condition nécessaire de la vertu : l'enlever, ce serait enlever Dieu, qui seul est notre récompense infinie.

La communauté accomplit le précepte évangélique, car elle implique non-seulement le renoncement à tout ce qu'on possède, mais encore le renoncement à soi-même. En effet, si nul ne possède aucune propriété, nul non plus ne travaille pour lui, puisque tous les produits sont mis en commun : voilà la loi de charité, Mais, en même temps, la société donne à chacun tout ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins de l'âme et du corps : voilà la loi de justice. Ainsi s'unissent et se concilient ces deux lois.

La communauté n'implique pas seulement l'abnéga-

tion de soi-même, mais elle fait encore de cette abnégation l'unique titre d'honneur et de considération publique : c'est ainsi qu'elle rend l'humanité profondément morale, uniquement par un simple changement de direction sociale. En effet, dans la propriété, chacun est considéré suivant sa fortune, son opulence, son rang, ses titres, ses honneurs ; dans la communauté où il n'y a plus ni fortune ou opulence privée, ni rangs, ni titres, ni honneurs, personne ne peut se distinguer et être estimé que par les services qu'il rend à tous, services qui sont la forme même de l'abnégation. Dans la propriété, l'oisif ou celui qui vit de ses revenus est plus considéré que l'ouvrier ou le paysan qui gagne péniblement son pain de chaque jour à la sueur de son front ; dans la communauté, où il n'y a plus que des travailleurs, chacun jouit d'une considération d'autant plus grande qu'il enrichit tout le monde en travaillant mieux ou davantage. Dans la propriété, le faste, la somptuosité des vêtements, des repas, des équipages, des maisons, de la domesticité, des dépenses, est ce qui relève l'importance des individus ; dans la communauté, au contraire, où personne ne jouit d'aucun luxe à part, les plus glorifiés sont ceux qui laissent plus aux autres, en prélevant et en consommant moins eux-mêmes, et donnent ainsi l'exemple de la tempérance, de la frugalité, du désintéressement, de l'abnégation en tout.

On le voit, la propriété est tout simplement le régime du vice, comme la communauté est celui de la vertu. Voilà pourquoi la première enfante tous les maux, la seconde tous les biens. La société propriétaire fait à chacun une loi, et pour ainsi dire une nécessité de l'égoïsme, de la cupidité, de la sensualité, de l'orgueil, en un mot de tous les vices opposés aux préceptes de l'Évangile; la vraie communauté, au contraire, fait à tous une loi et une sorte de nécessité de l'abnégation, du sacrifice, de l'austérité, de l'humilité, bref de la pratique de toutes les vertus chrétiennes. C'est pourquoi la première est le royaume de Satan, et la seconde le royaume de Dieu et du Christ.

« Vous devez donc, dit saint Jean de la Croix, abhorrer les biens de la terre, et appliquer vos soins à la contemplation des choses célestes et à la recherche du royaume de Dieu (1). » Disciples du Christ, ne dites-vous pas dans votre prière de chaque jour : « Notre Père, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite *sur la terre* comme au ciel. » C'est ce règne dont nous poursuivons la réalisation, « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

(1) *Précautions spirituelles.* Œuvres complètes de saint Jean de la Croix, à la suite de celles de sainte Thérèse, édition Migne, t. III, p. 733.

FIN DU SECOND VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

### DEUXIÈME PARTIE (*Suite*).


XXX — Révolution française . . . . . 5
XXXI — Révolution française — Les Égaux. Conjuration de Babœuf. . 16
XXXII — Révolution française *(Analyse de la doctrine de Babœuf)*. . 23
XXXIII — Révolution française. — Décrets organisant la communauté. Manisfeste des Égaux. . . . . 38
XXXIV — Révolution française. — Conjuration et mort de Babœuf . . 43
XXXV — Transformation du communisme . . . . . 51
XXXVI — Identité du socialisme et du communisme. Saint-Simon. Saint-Simonisme . . . . . 62
XXXVII — Fourier. Fouriérisme . . . . . 74
XXXVIII — Fouriérisme . . . . . 85
XXXIX — Spence. Spencéens. . . . . 96
XL — Robert Owen. . . . . 101
XLI — Owénisme . . . . . 112
XLII — Communisme européen. — France, Allemagne, Angleterre. Chartisme . . . . . 125
XLIII — Communisme européen. — Fédération des peuples. Suisse. Italie. Mazzini . . . . . 137
XLIV — Cabet . . . . . 146
XLV — Communisme icarien (*Le vrai christianisme. Lettre à l'archevêque de Paris*. . . . . 153
XLVI — Communisme icarien *(Douze lettres sur la communauté)*. . 162
XLVII — Communisme icarien *(Voyage en Icarie)*. . . . . 168
XLVIII — République de Dieu. — Pecqueur . . . . . 180
XLIX — Villegardelle. François Vidal . . . . . 186
L — P. J. Proudhon. Louis Bonaparte. Les Mormons . . . . . 192
LI — Révolution de 1848. — Louis Blanc. . . . . 201

LII — République de 1848. Son but, son esprit, ses tendances. . . 210
LIII — De 1848 à ce jour. — Avènement définitif de la communauté par l'association . . . . . 220

## TROISIÈME PARTIE.

### *La communauté par l'Église et l'État.*

I — Initiative de l'Église. . . . . 241
II — Initiative de l'Église. — L'abbé Chantôme . . . . . 247
III — Initiative de l'Église. — Victor Calland . . . . . 257
IV — Initiative de l'Église. — L'Archevêque de Paris, Danielo, L'Évêque de Mayence, Pradié, L'abbé Lenoir . . . . . 267
V — Initiative de l'Église. — L'abbé Gabriel . . . . . 274
VI — Unité de loi . . . . . 283
VII — Deux pouvoirs . . . . . 292
VIII — Gouvernement par l'Église et par l'État . . . . . 299
IX — Communauté spirituelle universelle . . . . . 306
X — La communauté, c'est la liberté. . . . . 315
XI — Rénovation morale par la communauté. . . . . 323
XII — Transformation sociale. . . . . 332
XIII — Du communisme à cette heure. . . . . 341
XIV — La communauté déjà en partie réalisée par l'État. . . . . 348
XV — Tout préparé pour la réalisation définitivede la communauté. — Les machines. L'armée. . . . . 358
XVI — Abolition du droit de succession. Des propriétaires actuels. Décret constitutif de la communuaté . . . . . 366
XVII — L'armée de la misère . . . . . 376
XVIII — Revendication de la communauté catholique ou universelle. . 383
XIX — Principes communistes. . . . . 393
XX — Liberté et travail. — L'individu. La famille . . . . . 400
XXI — La commune. Les centres industriels. L'État et l'Église. . . 408

## CONCLUSION.

I — Conception catholique de la désappropriation et de la communauté absolues. . . . . 415
II — Les deux cités. . . . . 423
III — Le bonheur par le sacrifice . . . . . 430

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.
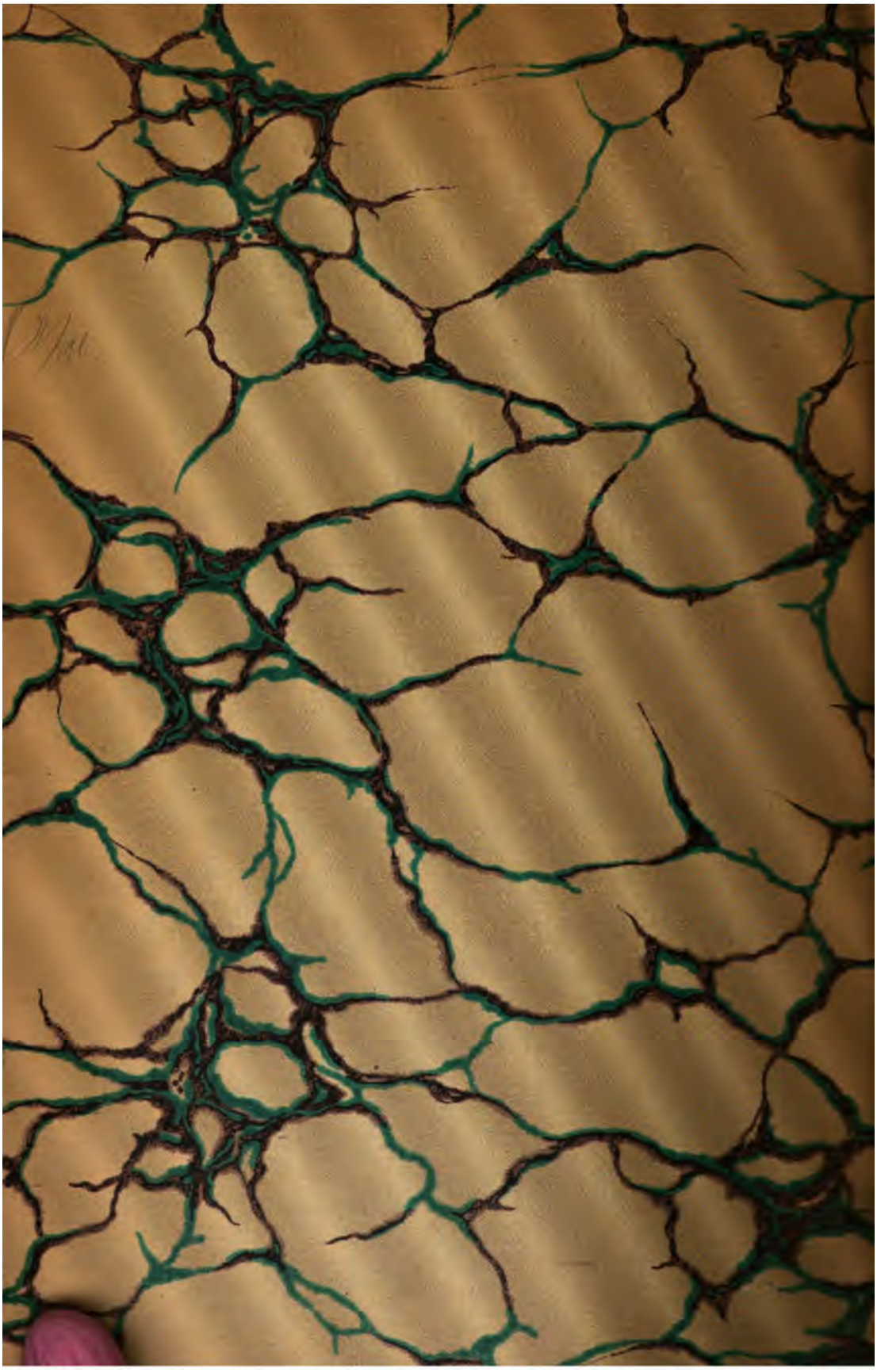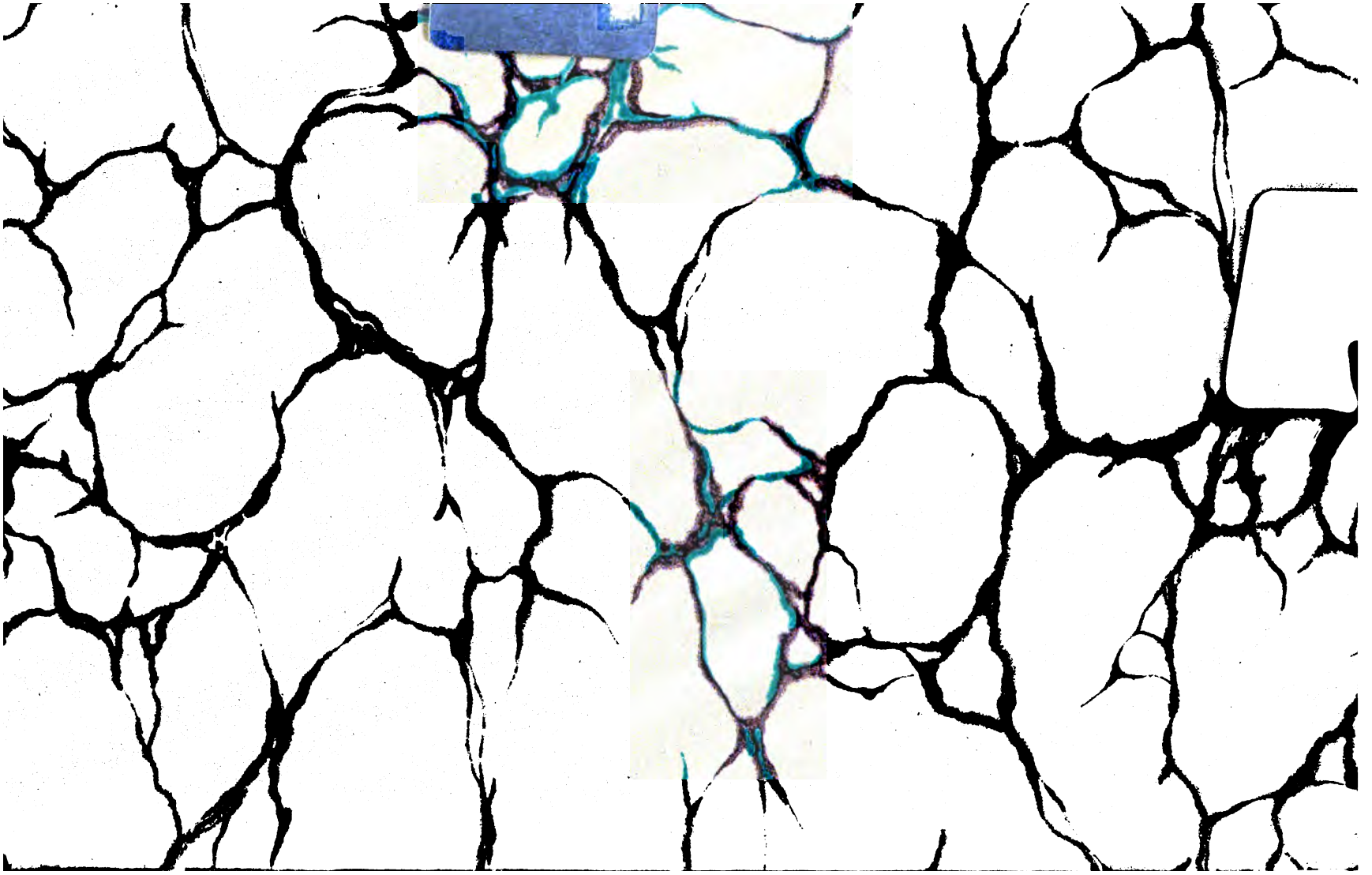
910